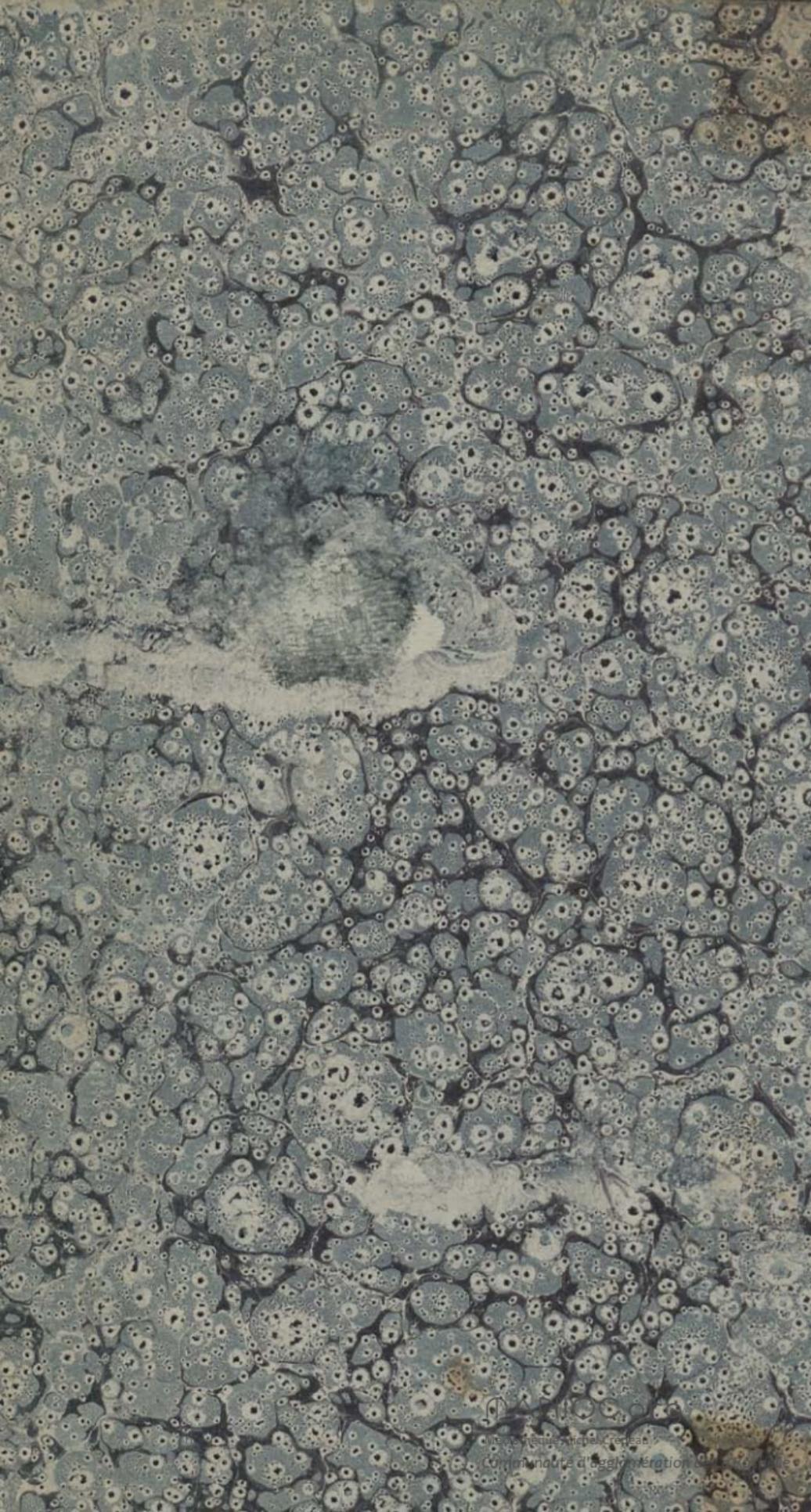


MANIOC.org

Méthode Michel Onizet

Communauté d'agglomération de Lorientville





MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

LES AMOURS

DE

ZÉMÉDARE ET CARINA.



LES AMOIRS

DE

EMÉDARÉ ET CAROLINE

# LES AMOURS

DE  
 ZÉMÉDARÉ ET CARINA,

ET DESCRIPTION

DE L'ILE DE LA MARTINIQUE.

---

Oh, happy state ! when souls each other draw,  
 When love is liberty, and nature law. POPE.

« O quel état heureux, quand deux âmes s'atti-  
 » rent mutuellement, qu'elles s'aiment avec liberté,  
 » et qu'elles n'obéissent qu'à la nature ! »

---

## PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,

CHEZ GIGUET ET MICHAUD, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANTS, N<sup>o</sup>. 34.

~~~~~  
 M. DCCC. VI.

LES AMOURS

NEMÉDARE ET CARINA

DE LAIE DE LA MARTYRIQUE

---

Oh, happy state! when souls with others draw,  
 When love is liberty, and nature law. Love.

\* O God! and heaven, when love does draw,  
 A thousand hearts are in a single love drawn.

---

PREMIÈRE PARTIE

A PARIS,

chez CIGUET ET MICHAUD, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,  
 rue des deux-bourgeois, n. 154.

M. DCC. LXXV.

---

## PRÉFACE.

A l'exemple de l'auteur de *Paul et Virginie*, j'ai voulu asseoir les amants que je célèbre sur le rivage de la mer, aux pieds des rochers, à l'ombre des cocotiers, des bananiers et des citronniers en fleurs. Je me suis donc proposé un grand modèle et je ne me le dissimule point ? Mais dans cette carrière, que M. Bernardin-de-St. Pierre s'est ouverte le premier, il a encore laissé bien des matériaux à mettre en œuvre. Le climat de l'Ile de France, ses productions, les usages et les mœurs de ses ha-

bitants, offrent les plus grands rapports sans doute avec ceux de l'Ile de la Martinique. Il y a cependant des différences très-sensibles pour celui qui est né et qui a long-temps habité dans la seconde de ces colonies. Quel que puisse être, d'ailleurs, la faiblesse de ses talents, il aura cependant un avantage certain sur l'élégant auteur de *Paul et Virginie*; c'est que, connaissant mieux le pays qu'il décrit, ses tableaux doivent être plus multipliés et encore plus ressemblants ?

Que l'anecdote que je publie soit vraie ou qu'elle ne le soit pas, cela importe peu au lec-

teur, il ne me demandera pas mon secret; le point essentiel est qu'elle l'intéresse, et que je n'aie rien négligé pour y réussir: puissent mes efforts être couronnés par un heureux succès!

Les caractères de mes personnages sont pour la plupart calqués d'après nature. J'ai quelquefois nommé des habitants encore existants dans l'île, parce que je ne craindrai jamais de rendre publiquement hommage aux talents, au mérite et à la vertu. Les traits historiques que je rapporte, n'ont peut-être pas toujours toute l'exactitude que l'on exige d'un historien, mais la vérité y est peu altérée, et autant seulement que l'objet

principal l'a rendu nécessaire.

J'ai parlé de l'esclavage des nègres et de leur affranchissement, d'une manière toute nouvelle en Europe, et j'ose croire que je les fais envisager sous leur vrai point de vue, dans leurs rapports avec la société, la politique et la morale. La raison n'a pas été le seul levier que j'aie fait mouvoir; on verra, dans l'épisode d'Eugène Dérima, que j'ai su faire agir aussi le sentiment. Il en est de quelques établissements politiques comme de la religion, il faut faire quelquefois abnégation de sa raison pour laisser persuader son cœur.

J'ai divisé mon ouvrage par

chapitres, d'après le conseil d'un homme de lettres justement estimé , afin d'offrir au lecteur la faculté de suivre , sans interruption , les détails relatifs à la colonie importante que je décris , ou l'anecdote touchante de Zémédare et Carina , selon les dispositions de son esprit ou de son cœur.

J'ai coupé le récit de l'anecdote principale par des épisodes et des morceaux de littérature que je fais arriver sans secousses , et je désire que cette forme peu usitée puisse être agréable.

M. Bernardin-de-St. Pierre s'est acquis une gloire immortelle en publiant *Paul et Virgi-*

nie; j'ose, après lui, ambitionner un sourire du lecteur sensible, en faveur de Zémédare et Carina!

Tho' triumphs were to gen'ral's only due,  
Crowns were reserv'd to grace the soldiers too.

POPE.

« Quoique les triomphes étaient dus aux généraux  
seulement, il y avait encore des couronnes réservées  
pour récompenser les soldats. »

---

# LES AMOURS

DE

ZÉMÉDARE ET CARINA,

ET DESCRIPTION

DE L'ILE DE LA MARTINIQUE.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Description de la ville de St-Pierre  
et de ses environs, et quelques  
idées générales sur la topographie  
de l'île de la Martinique (1).*

LA Martinique, une des îles du vent  
de l'archipel américain, est aujour-

---

(1) Je renvoie à la fin de l'ouvrage, l'instruction remise par le roi à MM. de Bouillé et Tascher, gouverneur et intendant de la

d'hui la colonie la plus florissante et la plus précieuse de celles que la France possède. La richesse de son sol, la beauté de son climat et sa salubrité, la rendent bien digne d'être habitée par les plus généreux, les plus affables et les meilleurs des hommes. Les Martiniquais, naturellement spirituels, fidèles, aimants, en général bien faits, sont tous braves. Il est peu de pays où l'on voie, proportion gardée, un plus grand nombre de jolies femmes ; elles ont un caractère de figure tout particulier, et dont le moule semble avoir été fourni par les Grâces : on remarque en elles beaucoup d'aisance dans la taille, la jambe bien faite, une

---

Martinique, sous le ministère de M. de Sartine ; elle contient des détails très curieux sur cette colonie.

physionomie vive, des yeux pleins d'expression, une franche et naïve gaîté, une légèreté enchanteresse et qu'on retrouve rarement ailleurs : leur teint, peu coloré, peint le sentiment et appelle la tendresse ; presque toutes ont la peau très-belle. C'est surtout lorsqu'elles deviennent mères, que l'on reconnaît, que l'on admire leur grande sensibilité. Voilà le premier hommage que la vérité s'empresse de rendre aux intéressants créoles de la Martinique !

Cette île a seize lieues de long sur quarante-cinq de circonférence. Il est peu de pays aussi pittoresquement montagneux : je ne sais quel est le géographe qui a dit qu'elle ressemblait à un échiquier garni de ses pions. Cette idée ne paraît d'abord que bizarre ; elle n'est cependant point sans justesse. Cette grande quantité de

montagnes qui la couvrent, rend les communications, dans l'intérieur, assez difficiles; elles forment des ravins et même de vrais précipices, sur lesquels l'œil ne peut s'abaisser sans faire éprouver à l'âme un certain effroi; mais elles servent aussi à entretenir la plus agréable fraîcheur; elles offrent des sites charmants et en grand nombre, et on voit sortir de leur sein des sources abondantes qui ne tarissent jamais, qui fournissent les eaux les plus belles, les plus salutaires, et qui arrosent toutes les parties de l'île.

La Martinique est divisée en huit quartiers ou conscriptions de bataillons; et subdivisée en vingt-huit paroisses. Les villes principales sont le Fort-de-France, Saint-Pierre et la Trinité. Le *Fort-de-France* est le chef-lieu de la colonie et où réside le

gouverneur. Son port est un des plus beaux qu'on puisse voir ; les escadres les plus nombreuses y peuvent trouver, en tout temps, un asile assuré. Les entours de la ville sont si habilement fortifiés, qu'il ne faut que très-peu de troupes pour rendre vaines les tentatives d'un ennemi puissant. *Saint-Pierre* est le centre du commerce. La ville est considérable, bien bâtie et très-peuplée. Les rues sont continuellement rafraîchies par des eaux courantes, qui les parcourent dans toute leur longueur avec une rapidité prodigieuse. Il n'y a qu'une rade peu sûre ; on fait retirer les navires, dans le temps de l'hivernage, au Fort-de-France. Mais ce désavantage est compensé par les facilités de l'embarquement et du débarquement, et surtout par celle de pouvoir partir par tous les vents et à toutes les heu-

res. Les fortifications de cette ville la mettent aujourd'hui à l'abri d'un coup de main. La *Trinité* est d'un ordre très-inférieur aux deux autres villes. En temps de guerre son port est très-fréquenté , parce qu'étant situé au vent de l'île , les ennemis ne peuvent pas facilement en empêcher l'abord ; la violence du vent et la grosseur de la mer les forcent souvent à abandonner leur croisière. Il y a en outre de bonnes rades au Robert , au Vauclin et au Marin.

Ces détails sont trop nécessaires à savoir pour qu'on puisse me les reprocher ; je vais même en ajouter de nouveaux : ils serviront à préparer à l'intelligence de l'histoire touchante que j'offre aux lecteurs sensibles. Je veux qu'ils connaissent , qu'ils aiment cette île fortunée , qui a vu naître , briller et mourir Zémédare et Carina.

Le vent soufflant habituellement de la partie de l'est, les navires ne peuvent arriver au mouillage, dans le port de Saint-Pierre, qu'après avoir long-temps louvoyé pour l'atteindre. Cependant, quel que puisse être l'empressement du passager, pour aller se délasser à terre de la fatigue d'une longue traversée, il jouit avec délices du spectacle magnifique que l'art et la nature étalent à ses regards. Une immense quantité de navires de toutes les nations commerçantes, sont mouillés au pied d'une ville considérable, qui s'étend en demi-cercle sur toute la côte, et qui s'élève sur une déclivité très-sensible, pour aller couronner un terrain plus haut, connu sous le nom du *Fort*. La rivière de l'Hôpital, très-rapide, mais sans aucune profondeur, vient se jeter dans la mer, entre ces deux quar-

tiers de la ville , qu'unit un pont de pierre. La rivière des Pères, semblable à celle de l'Hôpital, et dont le lit lui est parallèle, borne la ville au-dessus de la partie du Fort. Le quartier du Mouillage est resserré entre le rivage de la mer et le morne Mirail, montagne qui mesure toute la longueur de ce quartier. Sur la côte de ce morne, on voit plantés, çà et là, des palmistes, des cocotiers, des manghiers, des orangers et un grand nombre d'autres arbres, toujours verts, et chargés de fleurs et de fruits, dont le parfum embaume la rade et se répand au loin. On aperçoit au travers de ces arbres de jolies maisons de plaisance. Une nouvelle ville, bâtie en amphithéâtre, se joint au quartier du Fort. Toutes les maisons de la *Nouvelle Cité* et du quartier de la *Consolation* ont des jardins.

bien cultivés. On distingue aisément celui de M. le Jeu\*\* de Mon\*\*\*\*; en France, et même dans les environs de Paris, on le visiterait avec intérêt. Tout auprès, est la très-belle maison de M. Jor\*\* de Lac\*\*\* : un peu au-dessous, et sur le bord de la rivière de l'Hôpital, on aperçoit les plantations de l'habitation de la famille le Jeu\*\* de Clerm\*\*\*, et, avec quelque attention, on découvre la modeste demeure des propriétaires de cette sucrerie. Tout y annonce que c'est l'asile de l'amitié, de la beauté, des grâces et des vertus. Sur la gauche de la ville, les yeux sont frappés de la grandeur et de l'opulence des édifices et des plantations de la sucrerie de la famille Péri\*\*\*\*: elle a anciennement appartenu aux Jésuites. En arrière de cette habitation, est celle tout aussi belle, tout

aussi riche, qui a long-temps appartenu à la famille Cacq\*\*\*\* de Valm\*\*, et qui a été fondée par M. Duparquet, le premier propriétaire de cette île. L'amphithéâtre, sur l'extrémité inférieure duquel est bâtie la Nouvelle Cité, s'élève en pente douce jusqu'à plus d'une lieue, et se termine par un majestueux rideau de montagnes. Tout le sol est couvert de plantations de cannes à sucre, qui créent la vue par la verdure la plus suave, et chaque champ est entouré d'arbres touffus.

## CHAPITRE II.

*M. et M.<sup>me</sup> Sainprale; naissance  
de Carina, leur fille.*

LA montagne *Pelée*, dont le sommet est presque toujours caché dans les nuages, se prolonge, par une pente rapide, jusqu'à la mer, à la paroisse du Prêcheur. C'est sur ce penchant de la montagne *Pelée*, à une très-petite distance du bourg du Prêcheur, qu'on voyait, il y a quelques années encore, une maison bâtie en pierres et couverte en essentes peintes en rouge. L'œil pouvait l'apercevoir de la rade de Saint-Pierre, au travers des arbres qui l'entouraient. Quand on arrivait sur la terrasse, du côté

du sud de cette maison, on découvrait la ville de St-Pierre et ses environs, tels qu'ils sont décrits dans le chapitre précédent. Si l'on se transportait sur la terrasse opposée, on apercevait le beau quartier du Macouba et la très-riche plaine de la Basse-Pointe; et sur la troisième terrasse, placée à l'ouest, où était l'entrée de la maison, on voyait devant soi la vaste étendue de la mer jusqu'à l'horizon : sur la gauche, on pouvait distinguer, par un temps serein, l'île de Ste-Lucie, et à droite celle de la Dominique. Cette maison appartenait à M. Sainprale, et elle avait été bâtie par son grand-père, lorsqu'il vint, sous le gouvernement du marquis de Duquesne, s'établir à la Martinique.

M. Sainprale n'avait jamais été en Europe; cependant le soin que son père avait pris de son éducation le

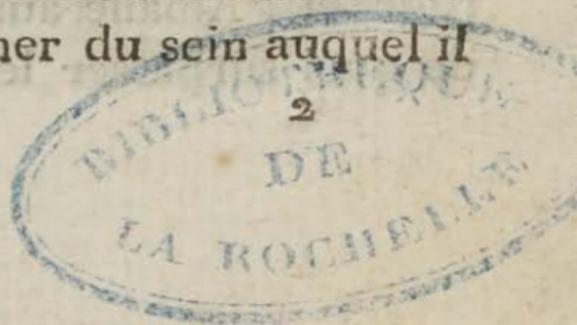
mettait de pair avec les hommes réputés pour être de la meilleure société. Ses mœurs étaient douces, sa figure agréable; il s'exprimait avec aisance; son indulgence pour les défauts des autres empêcha qu'il eût jamais d'ennemis. Son habitation, plantée en cannes à sucre, était d'un très-grand rapport. Il avait trente ans lorsqu'il se maria; son père et sa mère n'existaient plus. M<sup>elle</sup>. *Melina Ranugi*, habitante de la paroisse du Gros-Morne, et qui était orpheline aussi, agréa son cœur et sa main. Il eût été impossible de faire un plus heureux choix. Cette jeune créole unissait à tous les agréments extérieurs tous les charmes de l'esprit le mieux cultivé, et toutes les qualités du cœur. Ils vécurent toujours dans la plus douce union. Ils allaient très-rarement à la ville, mais ils rece-

vaient beaucoup de monde chez eux : on venait y jouir des plaisirs de la campagne ; on y était reçu avec une cordialité qui enchantait ; jamais on ne se séparait de ces aimables hôtes sans éprouver le plus vif attendrissement : leur bonté et leurs vertus pénétraient tous les cœurs et les leur attachaient pour la vie.

Dix années s'étaient écoulées sans que M. et M.<sup>me</sup> Sainprale eussent eu d'enfant , et ils désespéraient de jouir de ce bonheur , lorsque le ciel , exauçant enfin leurs vœux , leur accorda une fille. Cet heureux évènement donna lieu pendant quelques instants à un débat de gaîté et de tendresse , pour décider qui des deux donnerait un nom à cette enfant , si désirée et déjà si chérie. M. Sainprale eut l'air de céder : « Je désire , dit-il , qu'on » l'appelle *Bien-Aimée* ; mais ce nom

« est sûrement plus joli encore en  
 « italien, et, ma tendre Melina, puis-  
 « que vous êtes plus habile que moi,  
 « c'est à vous à m'apprendre comment  
 « nous devons appeler notre bien-ai-  
 « mée? » Madame Sainprale répondit  
 en souriant : « Son nom sera donc,  
 « comme elle - même, l'accord de  
 « notre amour mutuel; embrassons  
 « *Carina!* »

Carina fut nourrie par sa mère :  
 c'est un usage généralement suivi  
 dans cette colonie; la tendresse ma-  
 ternelle fait de ce devoir, qu'impose  
 la nature, un des plus doux plaisirs  
 de l'amour. Un enfant allaité par celle  
 qui lui donna le jour, offre à tout  
 homme sensible un tableau bien tou-  
 chant. Qui peut n'être pas ému jus-  
 qu'aux larmes, en voyant un de ces  
 petits êtres, doux fruit d'une heureuse  
 union, se détacher du sein auquel il



paraît suspendu , pour répondre au gracieux sourire , aux vives caresses de sa jeune et jolie maman ? Comme elle le serre amoureusement dans ses bras ! Le père , qui , par sa présence , ajoute encore au charme de cette scène , appelle son enfant avec une voix radoucie ; celui-ci la reconnaît , se détourne avec vivacité , il veut se précipiter ; ... mais la mère , par un mouvement , j'allais dire de jalousie , ce n'est que de gaîté , le ramène à son sein ; l'enfant le saisit avidement , il agite tout son corps , il rit , il éclate ; le papa , la maman rient avec lui : l'abondance du lait rassasie le cher nourrisson , et , sur le sein de la tendresse , il s'abandonne à Morphée..... Voilà ce qui se voyait tous les jours chez M. et M<sup>me</sup>. Sainprale. Le Corrège et l'Albane auraient trouvé là de quoi surpasser les chefs-d'œuvre

qu'ils nous ont laissés; il leur eût suffi de peindre au naturel les sujets qui s'offraient à tous les regards.

Un moment bien douloureux fut celui où, pour prévenir un plus grand malheur, et détruire des craintes toujours renaissantes, ces époux se décidèrent à faire inoculer leur fille. Elle n'avait que trois ans. La raison leur disait que cette opération n'offrait presque aucun danger; que l'expérience, que toutes les probabilités étaient en faveur de son succès; que leur enfant en serait à peine incommodée; que ses traits, déjà si jolis, ne seraient nullement offensés. Tout cela était vrai, sans doute; ils en étaient très convaincus, mais ils n'étaient pas persuadés; le cœur, que seul on persuade, résistait, en eux, avec force à la raison; cependant celle-ci l'emporta, et Carina fut ino-

culée. Que de précautions furent prises ! que de soins, que d'inquiétudes pendant toute la durée de la maladie ! Ils ne se faisaient point de reproches, ils l'avaient voulu l'un et l'autre. Carina devenait-elle sérieuse, son sommeil était-il agité, refusait-elle de prendre de la nourriture, on voyait aussitôt ces bons parents s'affliger, pleurer ensemble. Ils adressaient au ciel les prières les plus ferventes. « Dieu ! dieu tout-puissant, s'écriaient-ils ; conservez-nous cette fille que » votre bonté accorda à notre amour » et à nos vœux ! Nos jours sont à » vous, mais laissez vivre Carina ! »

Quinze jours se traînèrent dans ces alarmes, et elles ne furent réellement pas fondées un seul instant. Carina, parfaitement rétablie, reprit sa gaîté, et rendit à ses parents toute la leur.

---

### CHAPITRE. III.

*De l'éducation de Carina.*

*Zémédare.*

LES premières années de Carina n'offrent rien de remarquable ; chaque jour cependant apportait à M. et à M<sup>me</sup>. Sainprale de nouveaux sujets de joie de la part de leur fille chérie : tous ceux qui ont le bonheur d'avoir des enfants le croiront sans peine. Jamais sa mère ne la perdait de vue , et , lorsque les esclaves lui rendaient les plus légers services , c'était toujours en présence de M<sup>me</sup>. Sainprale et sous sa direction. Elle parla de très-bonne heure ; on s'occupait d'elle avec tant d'intérêt et si constamment !

On empêchait les esclaves de parler nègre devant elle ; sa mère eût été humiliée , si l'on avait pu croire qu'elle laissât des esclaves lui donner les premières impressions , lui faire éprouver les premiers sentiments ; et rien assurément ne le fait mieux supposer , que d'entendre les enfants ne parler que le jargon des nègres. Le père et la mère se partagèrent les soins de son éducation , dès qu'elle fut en âge de permettre qu'ils s'en occupassent. On lui apprenait beaucoup de choses , mais sans qu'elle en fût fatiguée ; les leçons étaient , autant que possible , mises en exemple. On lui faisait naître le désir d'apprendre tout ce qu'elle devait savoir , et elle s'instruisait en s'amusant.

Tout en cultivant l'esprit et en ornant la mémoire de leur fille , M. et M<sup>me</sup>. Sainprale apportaient plus de

soins encore à faire germer toutes les vertus dans son cœur. La tendresse de M. Sainprale paraissait excessive ; il ne pouvait que l'aimer , la caresser et toujours l'applaudir. Son épouse chérissait aussi Carina , mais ce n'était pas d'un amour aveugle : elle savait discerner ses petits défauts d'avec ses bonnes qualités ; elle arrachait de son esprit les germes du mal , et développait dans son âme la volonté de faire toujours le bien. Les moyens de persuasion étaient ceux dont elle se servait de préférence ; s'ils ne réussissaient pas au gré de ses desirs , alors elle se faisait obéir. Ses réprimandes , exprimées par une phrase , mais prononcées d'un ton sérieux , manquaient rarement leur effet ; les punitions étaient très-rares , mais toujours irrévocables. Le père sollicitait toujours , et toujours en vain , la grâce de la

coupable. M<sup>me</sup>. Sainprale lui faisait serrer elle-même ses vêtements et les arranger avec ordre. Ses repas étaient réglés, et elle ne mangeait que les mets qui convenaient à son sexe. Elle ne buvait de vin pur ou de liqueurs que lorsque sa mère voulait la punir ; elle lui disait alors : « Une  
» demoiselle doit toujours être docile,  
» douce et complaisante ; vous avez  
» mieux aimé être turbulente, mé-  
» chante , et vous m'avez désobéi ;  
» vous avez témoigné de l'humeur ,  
» vous ne méritez donc pas d'être  
» traitée aujourd'hui avec les égards  
» que l'on doit à une demoiselle, et  
» vous allez l'être comme un méchant  
» garçon , puisque vous avez imité sa  
» conduite. Vous ne mangerez à votre  
» repas que de la viande et vous ne  
» boirez que du vin pur. » Carina pleurait amèrement , car elle avait

horreur du repas d'un *méchant garçon*; mais il n'y avait point de pardon à espérer; il lui fallait expier sa faute par son obéissance. On ne lui servait jamais rien de haut goût, qui pût l'exciter à manger au-delà de son besoin, et la déguster d'aliments plus convenables à sa santé.

Il ne lui était pas permis de parler en société, si ce n'était pour répondre en termes précis aux questions qui lui étaient faites. Seule avec sa mère, elle pouvait babiller tant qu'il lui plaisait; aussi n'était-elle jamais plus contente que lorsqu'il n'y avait pas de tiers entr'elles.

On l'instruisait avec soin de tout ce qu'il lui importait de savoir pour son utilité à venir. On lui expliquait tous les procédés employés pour la préparation de l'indigo; elle voyait cueillir et sécher le cacao et le café; elle

connaissait le degré de cuisson qu'il fallait donner à la farine de manioc, pour qu'elle pût être mangée sans danger : on la conduisait souvent aux bâtimens de la manufacture, pour lui apprendre comment on fabriquait le sucre. Elle sut de très-bonne heure bien coudre, tricoter, filer, broder, etc. On lui montra aussi à faire des confitures et à préparer quelques mets agréables.

Ses respectables parents lui inspiraient l'effroi des vices les plus communs dans la société, en lui faisant remarquer avec quelle bassesse les esclaves s'y abandonnaient.

S'il ne lui était pas permis d'être trop recherchée dans sa toilette, on exigeait cependant qu'elle fût toujours vêtue avec goût, propreté et décence. Si elle était surprise, fixant avec attention la richesse de la parure

d'une dame de sa connaissance, sa mère lui disait alors : « Voudriez-vous, ma fille, être aussi brillamment habillée que l'est Madame? — Oh non, ma mère, je vous l'assure ! c'est très-permis à Madame; cela lui sied à merveille; mais, si je me montrais ainsi en public, on remarquerait plus ma parure que ma personne, et je serais bien humiliée de lui voir donner la préférence. »

L'oisiveté était bannie même de ses récréations; elles n'étaient que de nouvelles occupations d'un genre amusant. Ainsi que je l'ai déjà dit, le plaisir de causer librement avec sa mère, pendant quelques heures de la journée, la dédommageait amplement de toutes les petites contrariétés. Elle pouvait alors la questionner, parler, déraisonner même sur tout;

la religion seule était exceptée. Madame Sainprale lui expliquait, ou plutôt lui faisait connaître avec simplicité, ce qu'elle devait savoir et croire. « Ma chère Carina, lui disait-elle, les hommes les plus instruits et les plus vertueux croient tout ce que je vous enseigne sur notre divine religion : c'est celle de tous vos parents; c'est, l'église nous l'assure, la seule vraie. Dieu nous a donné la raison pour apprendre à le chérir, à le remercier de ses nombreux bienfaits, et pour le mieux adorer; et non point pour chercher à expliquer ce qu'il veut qui nous soit caché. Si l'usage de notre raison lui plaît, l'abus que quelques créatures osent en faire peut le révolter. »

Carina n'avait que huit ans, qu'elle possédait déjà la connaissance de l'An-

rien et du Nouveau Testament; elle avait des idées assez nettes de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne; elle avait les premières notions de l'astronomie et de la géographie; elle calculait avec justesse et facilité; elle commençait à traduire l'italien; elle dansait avec grâce et légèreté, et elle exécutait sur son piano quelques ouvertures et sonates faciles, et accompagnait assez bien sa jolie voix. D'après ces détails sincères, on croira volontiers qu'elle étonnait tous ceux qui la voyaient; et ce qu'on devait le plus admirer en elle, c'est que jamais elle ne se prévalait de ses talents ni de son instruction: lorsqu'on l'applaudissait ouvertement, elle rougissait; et aussitôt, sous un prétexte adroit, elle sollicitait de sa mère la permission de se retirer. Sa

modestie était si grande et si sincère, que souvent elle pleurait lorsqu'on la forçait à s'entendre louer. « Le peu » que je sais, disait-elle, est dû aux » tendres soins de mon papa et de » ma maman : tout autre à ma place, » ou qui aurait le bonheur d'avoir » d'aussi bons maîtres, et qui se don- » neraient autant de peines pour » l'instruire, deviendrait assurément » et bien vite plus habile que je ne le » suis. »

Les pères et les mères amenaient souvent leurs enfants voir Carina; ils ne leur parlaient que d'elle, et il leur eût été impossible d'offrir à leur émulation un meilleur modèle.

Parmi les jeunes gens qui étaient recus avec bonté chez M<sup>me</sup>. Sainprale, elle distinguait particulièrement un de ses parents, nommé *Zémédare*.

Il n'avait que seize ans, et il était orphelin. M. de Sansac (1), son tuteur, officier de la marine militaire, homme du plus grand mérite, s'était si heureusement occupé de son éducation, que l'on ne connaissait pas, dans toute l'île, de jeune homme de son âge qui fût aussi aimable, aussi instruit, et qui réunît autant de qualités précieuses et de talents. A tous ces avantages, il joignait encore celui d'avoir une figure très-agréable. Carina voyait son cousin avec beaucoup d'intérêt, et elle était payée du plus tendre retour. M<sup>me</sup>. Sainprale ne témoignait pas qu'elle s'en aperçût, mais elle s'étudiait avec pru-

---

(1) C'est un descendant de Prévost de SANSAC, si estimé et si aimé d'Henri II, et des mêmes que l'archevêque de Bordeaux, Sansac, dont on voyait le tombeau dans la cathédrale de cette ville, avant la révolution.

dence à nourrir cette inclination, étant bien persuadée que Zémédare était l'époux qu'elle devait choisir pour sa fille. Un jour que M<sup>me</sup>. Sainprale demanda à Carina ce qu'elle pensait de son cousin, elle lui répondit avec naïveté et sans hésiter : « Maman, j'ai cru lire dans vos yeux » qu'il était plein de talents et de » vertus, et mon cœur me dit que » pour vous plaire je dois le voir avec » intérêt. »

## CHAPITRE IV.

*Attaque de la Martinique par les  
Anglais.*

EN l'année 1758, la France était en guerre avec l'Angleterre, et l'état d'abandon dans lequel se trouvait la Martinique, fit croire aux Anglais que la conquête de cette colonie serait facile; l'île n'était pas alors fortifiée comme elle l'est à présent; la garnison était très-faible, on manquait de vivres et de munitions de guerre; mais la bravoure des troupes et celle des habitants était la même qu'elle est, et sera toujours, au-dessus de tout éloge. M. le marquis de Beauharnais, gouverneur de la Martinique, le savait; aussi était-

il sans crainte. Cet illustre gouverneur avait conféré avec M. de Sansac, le tuteur de Zémédare, et avec M. de Morville, commandant les forces navales, sur les moyens de repousser l'ennemi. « J'ose répondre, » lui dit M. de Sansac, que les Créoles » répandus dans la campagne, occupant les hauteurs qui dominent les » principaux passages, et se tenant » cachés derrière les halliers, feront » aux ennemis la guerre la plus destructive, et qu'il ne nous faudra » que peu de jours pour les forcer à » se rembarquer honteusement. Si » au contraire, vous vouliez enfermer les habitants dans les forts, où » ne doivent entrer que les troupes » soldées, ils vous obéiraient très » certainement, mais vous les réduirez au désespoir, eux et leurs familles; ils ne vous y rendraient que

» de faibles services ; vous les sacri-  
» fieriez gratuitement , et vous de-  
» viendriez seul responsable , et j'ose  
» dire coupable de la ruine et de la  
» perte de la Martinique. Marié de-  
» puis quelque temps dans cette co-  
» lonie , j'ai étudié et je connais l'es-  
» prit de ses habitants. Vous devez  
» compter sur leur attachement et  
» sur leur fidélité comme sur leur  
» valeur ; ils immoleraient eux-mê-  
» mes à leur honneur outragé celui  
» qui serait convaincu de trahison ou  
» de lâcheté. Ne craignez point de  
» les employer , de les fatiguer utile-  
» ment tant que la colonie sera me-  
» nacée. Quand l'ennemi paraîtra ,  
» ils voleront d'eux-mêmes au de-  
» vant de vos ordres. Assignez-leur à  
» l'avance les lieux de leur réunion  
» par chaque quartier ; ayez soin d'y  
» faire transporter des vivres et des

» munitions de guerre , pour les leur  
 » faire distribuer aussitôt leur arri-  
 » vée ; donnez vos instructions à leurs  
 » chefs , et ne vous occupez plus  
 » d'eux ensuite ; ils assureront , je  
 » vous le promets , votre gloire et la  
 » leur. Mais dès que le danger sera  
 » passé , rappelez-vous que ce ne  
 » sont plus que des cultivateurs , et  
 » qu'il est de votre devoir de proté-  
 » ger leur tranquillité et d'encoura-  
 » ger leurs travaux ? »

Ces sages conseils , approuvés par  
 M. de Morville , le camarade et ami  
 de M. de Sansac , furent suivis par  
 M. le marquis de Beauharnais. L'en-  
 nemi se présenta en force le 15 jan-  
 vier 1759 ; son débarquement s'opéra  
 avec assez de facilité ; il mit plus de  
 huit mille hommes à terre , qui se di-  
 visèrent sur plusieurs points ; mais à  
 peine furent-ils en marche , que , sans

savoir qui ils avaient à combattre , ils voyaient à chaque pas quelques-uns des leurs tomber morts. Les Créoles , bien cachés derrière les halliers , et postés sur les hauteurs , fusillaient les ennemis sans être vus d'eux , et avec un incroyable succès. La maladie de Siam , ou fièvre jaune , se manifesta , par ses ravages affreux , dans l'armée anglaise ; la fatigue , la chaleur excessive , les pluies et les reptiles venimeux détruisaient aussi un nombre prodigieux des leurs ; à peine les vivants suffisaient-ils à enterrer les morts. Les Anglais , après quelques jours d'efforts inutiles , s'estimèrent très heureux de pouvoir se rembarquer avec la moitié de leur armée , l'autre avait été détruite.

Quelques détachements de Créoles avaient eu à combattre l'ennemi en face ; il est impossible de montrer

plus de courage qu'ils ne le firent. Zémédare, toujours sur le chemin de l'honneur, bravant les dangers, et sous les yeux de son tuteur, fit des prodiges de valeur. Ses compatriotes et les chefs des troupes qui l'avaient vu combattre si glorieusement, s'empressèrent d'en rendre compte au gouverneur, qui le combla des plus justes éloges ; il lui fit aussi présent d'une riche épée, et il lui obtint une lettre infiniment flatteuse de la part du ministre de la marine et des colonies.

M. de Sansac, que l'on regardait comme le sauveur de la colonie par ses sages conseils, partagea avec MM. le marquis de Beauharnais et le brave Morville ( qui, à bord du vaisseau le Florissant, qu'il commandait, déploya autant de talents que de courage ), les vœux et les bénédictions

de tous les habitants de la Martinique.

Cet estimable marin avait épousé M<sup>lle</sup>. Duquesne (1), qui, par ses grâces, sa jeunesse, sa piété, ses excellentes qualités et sa fortune, était regardée comme la plus précieuse récompense que le ciel pût accorder à ses vertus. Il fut toujours chéri par tous les habitants de la Martinique, et sa mémoire est encore dans la plus grande vénération parmi eux. On ne prononçait son nom que pour le bénir. M. Sansac T. Y. n'était heureux que par le bien qu'il faisait.

---

(1) C'est la seconde alliance des Sansac T. Y. avec les Duquesne, car le grand père de celui-ci s'est marié avec la fille unique d'un des frères du grand Duquesne, qu'il avait eu de son épouse, Mademoiselle Guiton, fille du fameux Guiton, maire de la Rochelle.

On l'a vu réconcilier les ennemis les plus acharnés, et terminer, à la satisfaction des parties, des procès qui auraient entraîné leur ruine. Il passa quelques années après à Saint-Domingue, en qualité de lieutenant-général du gouvernement, et ayant la promesse de succéder à M. le comte d'Ennery, alors gouverneur de cette île : mais avant ce temps, il fut frappé par la foudre, et une mort prompte l'enleva à l'amour de tous les habitants de Saint-Domingue, et à celui d'une famille dont il faisait la gloire et dont il assurait le bonheur. *( C'est un fils qui vient de répandre des fleurs sur la tombe du meilleur des pères, en se proposant de peindre le plus vertueux des hommes. )*

Toutes les craintes d'un siège étant dissipées, M. le marquis de Beauharnais fit afficher dans tous les quartiers

de l'île, et lire au prône, dans chaque paroisse, la proclamation suivante :

« Braves habitants de la Marti-  
» nique ,

« Je vous dois la gloire d'avoir  
» forcé nos ennemis à fuir ; je vous  
» en remercie. Retournez sur vos  
» propriétés, aucun ordre de ma part  
» ne viendra vous y troubler. Tra-  
» vaillez en paix et avec confiance à  
» l'augmentation de votre fortune et  
» au bonheur de vos enfants : si les  
» ennemis, ce que je ne puis craindre,  
» osent encore reparaitre , alors, et  
» alors seulement, je vous appellerai  
» à une nouvelle victoire. »

---

CHAPITRE V.

*Retour de Zémédare chez M. et M<sup>me</sup>. de Sainprale ; description des parterre , jardin et parc de cette maison.*

ZÉMÉDARE se rendit avec autant de joie que d'empressement chez M. et M<sup>me</sup>. Sainprale, dont il fut accueilli avec la même tendresse que s'il eût été leur fils. « Mon cher cousin, lui dit Carina, en l'embrassant, vous avez été bien brave ! — Aimable Carina, je défendais ma patrie, et je songeais à vous ! »

On crut apercevoir quelques larmes rouler dans les yeux de M<sup>elle</sup>. Sainprale, quand elle vit que Zémédare était blessé au bras ; elle s'empres

d'en prévenir sa mère, qui lui répondit en souriant : « Allez, ma fille, » chercher du vieux linge pour faire » de la charpie; vous m'aidez à » panser le bras de Zémédare; c'est » à celles qui l'aiment et qui lui sont » chères, à cicatriser une blessure » qui l'honore; elle est le témoignage » de sa bravoure et de son amour » pour son pays. » Carina part en courant et revient aussitôt. La charpie est promptement faite, et il est croyable que Zémédare eut quelques regrets de voir guérir sa blessure avant un mois, par l'effet des soins de M<sup>me</sup>. et de M<sup>lle</sup>. Sainprale. Quand nos souffrances sont soulagées par l'amour et la vertu, elles se changent en plaisirs.

Ce jeune créole ne sortait presque plus de chez M. et M<sup>me</sup>. Sainprale; ( son tuteur était hors de la colonie

pour aller remplir une mission importante, et il ne lui fut plus possible d'y reparaître ) et, dans aucune autre maison, même chez lui, il n'eût pu y être avec autant d'agrémens. Il assistait journellement aux leçons de Carina, et il obtenait quelquefois la faveur de les lui faire répéter, mais toujours en présence de M<sup>me</sup>. Sainprale.

Le jardin de la maison, où la famille allait se promener tous les matins et tous les soirs, était planté avec goût et très-bien entretenu. Il contenait un grand nombre d'arbres nains; tous les grands arbres fruitiers étaient réunis dans deux vergers placés à gauche et à droite du jardin. En face de la maison, et à l'extrémité du jardin, on descendait par un très-bel escalier, en pierres de taille, dans un bois de haute futaie, dans le-

quel on pouvait se promener à toutes les heures du jour sans crainte des serpents venimeux ; on y était en plein midi , à l'abri des rayons du soleil , et l'on y jouissait d'une fraîcheur continuelle. Ce parc était tout entouré de murs très - élevés. Un ruisseau , qui ne tarissait jamais , le parcourait dans divers sens. Son lit était du sable blanc le plus fin , mêlé de paillettes de mica , qui , au travers de l'eau la plus limpide , offrait les reflets de l'argent. Des muets , des loches , des tétards , des dormeurs et autres poissons de rivière s'y voyaient en grand nombre : on y pêchait aussi des écrevisses d'une grosseur prodigieuse et d'un goût exquis.

Parmi les arbres qui formaient ce bois , on en voyait de très-beaux et susceptibles de faire des ouvrages précieux de menuiserie. Ils avaient

presque tous, pour les propriétaires de cette demeure, des noms particuliers, qui leur avaient été donnés par le grand-père de M. Sainprale, par son fils, et par M. Sainprale lui-même. Un monstrueux baobab, qui avait près de 80 pieds de circonférence, et qui couvrait une surface de 400 pieds carrés, se nommait le *marquis Duquesne*; un superbe aco-mat était désigné par le nom de *Grand-Papa*; un très-grand fromager se nommait le *Mariage de mon Père*; un beau lecythis, dont les fleurs magnifiques parlent si fortement en faveur du système sexuel des plantes, portait le nom de *Mé-lina Rarugi*, l'épouse de M. Sainprale; un courbari, de la plus belle venue, avait été nommé *Carina*, etc. On voit que chacun de ces arbres retraçait les plus doux souvenirs. En

respirant sous leur ombrage , en se reportant à l'évènement que l'on avait voulu célébrer en les plantant , l'esprit et le cœur se livraient aux idées les plus riantes , aux sentiments les plus touchants.

Un jeune bois , d'une grande étendue , se voyait sur le penchant de la montagne Pelée , à près d'une demilieu de la maison. M. Sainprale l'avait fait planter au moment de la naissance de sa fille , et sa coupe était destinée à aider à acquitter la dot de Carina. Ainsi la nature était appelée à contribuer au bonheur et à la fortune d'un de ses plus beaux ouvrages. Tous ces arbres étaient les meilleurs connus pour les ouvrages de menuiserie et de charpenterie , tels que des balatas , des noyers , des courbaris , des acajous de montagne , des grigris , des paracocos , etc. , etc. , etc.

On retrouvait, dans les deux vergers, tous les fruits connus dans la colonie, et quelques-uns d'étrangers. On y voyait des pommiers d'acajou, dont le fruit en forme de poire, jaune et rose, tient adhérente à sa base une noix d'un goût très-estimé. Ce sont deux fruits de nature absolument dissemblables, qui naissent et mûrissent ensemble. — Des avocatiers; son fruit, en forme de grosses poires d'hiver, offre une chair jaune, compacte, qui s'étend sur le pain avec moins de résistance que le beurre, durci par le froid, et il a aussi avec lui quelque rapport pour la couleur et pour le goût; c'est pourquoi les Anglais, dans les colonies, l'appellent le *beurre végétal*. — Des abricotiers; leurs fruits, extrêmement gros, ont quelques rapports, dans le parfum, avec les abricots d'Europe. — Des

sapotilliers, dont le fruit, de forme ovale (il en est de forme ronde) a la peau brune de la corne et de la nèfle : il est regardé comme un des meilleurs de l'Amérique. — Des pommiers roses ou jambosiers, dont le fruit douçâtre fait croire, quand on le mâche, que l'on mange des feuilles de rose trempées dans du sirop. Des pommiers cannelles ; son fruit connu aussi sous le nom de datte, a le goût de crème à la fleur d'orange. Des chérémonia, des corossoliers, des cachimans, arbre du même genre que le précédent, et dont les fruits sont très estimés. Pommeshardon, fruit charmant, qui offre des protubérances vertes sur un fond jaune et rose ; l'intérieur renferme une chair compacte de couleur rose parsemée de petites graines noires. Des manghiers, des pruniers de diverses es-

pèces, et tous particuliers à ces climats ; des oranges, des chadecs, des citrons doux, des citrons aigres, et une infinité d'autres fruits qu'il serait trop long d'énumérer.

Le jardin était rempli de légumes d'Europe et de ceux au moins aussi bons qui appartiennent aux pays chauds. On recueillait des petits pois tous les jours de l'année, des artichaux et des asperges aussi. On y cultivait les racines du pays, très saines et du meilleur goût, telles que le *choux caraïbe*, la *couche-couche*, l'*igname*; il y en a qui pèsent plus de quarante livres; des *patates sucrées*, des *topinambours*, etc. etc. J'aurais peut-être dû parler parmi les fruits du verger du bananier que l'on retrouvait aussi dans le jardin; c'est la plus grande des herbes (à moins qu'on ne veuille donner aussi ce nom

au papayer, ce qui me paraît assez convenable ), sa tige s'élève jusqu'à dix et douze pieds de hauteur, elle a plus d'un pied de circonférence; elle est toujours droite, et se termine par la réunion de ses feuilles de quatre à cinq pieds de longueur, et larges à proportion, qui ont l'air d'un grand morceau de satin vert. Les fruits toujours très nombreux entourent en grappe un long pédoncule, et forment avec lui ce qu'on nomme un régime de bananes, c'est la manne des colonies; avec cette plante, précieux bienfait du ciel, on ne saurait craindre la famine. On la mange crue, cuite, verte, mûre et toujours elle est saine et agréable au goût. On réunissait dans ce jardin les ananas de toutes les espèces; quand ils sont parvenus à leur degré de maturité, et dans le terrain et le climat qui leur

conviennent ( je le suppose de bonne qualité, *ananas pain de sucre* par exemple ), c'est sans contredit le meilleur de tous les fruits, et il rappelle le goût de tous ceux que l'on aime.

L'eau qui servait à l'arrosement du jardin était si bien dirigée, que l'on pouvait, à volonté, la faire rendre où l'on en avait besoin, la faire fuir en entier ou s'en servir pour submerger tout le terrain, lorsque la sécheresse rendait cette opération nécessaire.

Le soin du parc et du jardin regardait M. Sainprale, mais toujours il se faisait guider par les bons conseils de son épouse, aimant à lui attribuer tout ce qui se faisait de bien chez lui.

En avant du jardin, et sous les fenêtres de la chambre de mad. Sainprale et du cabinet de Carina, était placé un parterre émaillé des fleurs

les plus brillantes et les plus rares qu'on puisse se procurer sous la zône torride. Le produit en appartenait à M<sup>lle</sup>. Sainpiale, il fallait aussi qu'elle subvînt aux dépenses pour son entretien. Zémédare y donna tous ses soins, et il réussit bientôt à ajouter à sa beauté et à en augmenter le revenu ; il l'entoura de tonnelles, et il en établit aussi dans toutes les allées principales, en ayant cependant l'attention de multiplier des ouvertures sur les côtés, pour laisser jouir de l'agrément de voir les fleurs des plates-bandes. A l'aide de ces tonnelles, on se promenait à l'ombre à toutes les heures du jour, et le soir on y était à l'abri du serein. Elles étaient couvertes de pommes de liane ( fleurs de la passion ), dont le fruit, très agréable à manger, est coloré du plus beau jaune et répand un doux parfum ; de

Barbadilles , autre espèce de pommes de liane , mais dont le fruit est beaucoup plus gros , et son parfum encore plus agréable ; de jasmin double d'Arabie , dont l'odeur délicieuse embaumait l'air au loin ; et enfin de muscat , qui dans cette île , produit des raisins délicieux.

Les plates - bandes , entourées d'herbe à charpentier , qui forme la plus riante bordure , étaient remplies d'œillets de toutes les nuances ; d'héliotrope péruvien , de réséda d'Égypte , de tubéreuses doubles , de roses communes d'Europe , de celles de Perse et de la Chine ; de bermudiennes , de chrysantêmes des plus belles espèces , d'amome zédoaire , qui a la blancheur du lis et le parfum de la jonquille , c'est une très belle fleur ; de poincillade double qui a l'éclat de la tulipe ; de géranium à odeur ,

de *datura-fastuosa*, ou trompette du jugement, fleur majestueuse à triple corolle; de Zinnie, de clitorie tornéenne, d'un beau bleu céleste, de lauriers roses, couverts en tout temps de bouquets de fleurs; de frangipanier, etc. etc.

Un petit canal d'eau courante faisait le tour entier du parterre et servait à l'arroser. Dans le milieu était un bassin pavé en marbre, sur lequel on avait construit un kiosque élégant (d'après le dessin de Zémédare), fermé tout autour avec des jalousies; l'intérieur était décoré avec goût; il servait de salle de bain.

Lorsque les tonnelles du parterre furent bien couvertes, Zémédare, ayant obtenu sans peine l'agrément de mad. Sainprale, donna une fête très agréable à Carina : elle lui plut d'autant mieux qu'elle ne s'y atten-

daît aucunement. On avait réuni quelques jeunes personnes du voisinage, au nom de mad. Sainprale, et sous le prétexte de donner un concert, ainsi qu'elle le faisait souvent pour exciter l'émulation de sa fille ; il y eut aussi bal, et on se rendit ensuite sous les tonnelles du parterre, qui étaient illuminées avec autant de goût que d'élégance : on y trouva des tables bien servies. Avant de commencer le souper, une des amies de Carina s'avança vers elle, vêtue en Flore ; elle la reconnut pour l'héroïne de la fête et la maîtresse de ce séjour, et lui chanta les couplets suivans ; l'air et les paroles avaient été faits par Zémédare :

Tendre beauté, chef-d'œuvre de l'amour,  
Qu'à si juste titre on admire !

Viens, Carina, régner dans ce séjour,  
Flore t'y cède son empire !

Tu verras, sous tes pas ,  
Les fleurs sans cesse éclore ;  
Mais toujours tes appas  
Brilleront plus encore !

Le doux parfum , que les fleurs t'offriront ,  
Doit être une fidèle image  
Du vif besoin que les cœurs sentiront  
De te rendre sans cesse hommage !  
Faites pour le bonheur ,  
Toujours tu sauras plaire !  
Les vertus dans ton cœur  
Sont les fleurs d'un parterre !

Carina ne put dissimuler toute sa joie. « Ah, maman ! que Zémédare » est aimable ! car, on me le nierait » en vain, c'est Zémédare, c'est lui » seul qui a fait tout cela ! — Oui, » Carina, c'est mon ouvrage ; j'ai été » inspiré par le désir de vous plaire. » — Oh ! vous avez bien réussi ! » Carina fut un peu honteuse de la vivacité de ses exclamations ; sa raison

s'était laissé devancer par les sentiments de son cœur; elle rougit, mais sa mère, par un doux baiser, rendit le calme à ses sens.

## CHAPITRE VI.

*Carina approche des sacrements  
pour la première fois.*

M<sup>ME</sup>. Sainprale jugeant que sa fille, déjà très-formée, était assez âgée ( elle avait douze ans ) et assez instruite pour remplir dignement le plus grand des devoirs de la religion, en parla au curé de la paroisse, qui la fortifia dans cette volonté. Il y eut un peu de changement dans ses occupations ordinaires ; il fallut consacrer plusieurs heures de la journée à des lectures pieuses et à la prière. Madame Sainprale la mena, pendant tout le temps du carême, aux leçons publiques que le curé donnait, à

l'église, sur le catéchisme; mais elle crut devoir se refuser à ce que Carina fût interrogée devant les jeunes personnes de son âge, dans la crainte que sa grande instruction n'excitât son amour-propre et n'humiliât celui des autres.

Enfin le jour de la Pentecôte arriva; c'était celui que le curé avait fixé, pour tous les enfants qui devaient faire leur première communion. La veille au soir, Carina, après avoir achevé ses longues prières, alla solliciter, à genoux, la bénédiction de ses père et mère, qui la lui donnèrent en sanglotant, et en baignant ses joues de leurs larmes. Le lendemain, dès la pointe du jour, elle se remit encore en prières; s'étant ensuite vêtue tout en blanc, elle se rendit avec sa mère à l'église, où elle se réunit à ses compagnes. M. Sain-

prale ne put se résoudre à l'y accompagner; il ne se sentait pas assez de force pour assister, auprès de sa fille chérie, à cette cérémonie si auguste et si touchante.

Lorsque le curé voulut prononcer le discours d'usage pour annoncer à ces innocentes créatures le bonheur dont elles allaient jouir, il fut interrompu par leurs gémissements et par leurs sanglots, qui retentissaient dans toute l'étendue du temple, et qui attendrirent tous les assistants. On voyait Carina fondre en larmes, et on l'entendit distinctement articuler ces mots, sans que sa volonté y participât, c'était l'élan de son âme: « Ah, mon dieu ! faites, je vous en » supplie, que le bonheur dont je » vais jouir se répande sur mes ver- » tueux parents ! comblez-les de vos » grâces ! » On fut obligé de la sou-

tenir, pour qu'elle pût arriver jusqu'à la sainte table, et toutes les personnes présentes se soulevèrent simultanément, comme pour la secourir.

La cérémonie achevée, cette charmante enfant retourna chez elle, où elle s'enferma dans sa chambre, et passa le reste de la journée dans le plus profond recueillement.

A dater de ce jour, les conversations de Carina prirent un nouveau caractère d'intérêt; elle manifestait un plus haut degré de sensibilité; sa modestie, sa pudeur étaient admirables. Ses talents, et plus encore ses heureuses qualités, lui attiraient tous les cœurs. Son goût pour l'étude s'accrut de nouveau, et ses progrès rapides la récompensèrent de toutes ses peines, par la satisfaction que ses parents en éprouvaient. Elle tradui-

sait l'italien avec la plus grande facilité; elle posséda bientôt tout ce qu'il y avait de mieux dans les meilleurs auteurs de cette nation, dans Pétrarque, le Tasse, l'Arioste, le Dante, Guarini, etc.: et comme M<sup>me</sup>. Sainprale était d'origine italienne, elle avait appris de son père à parler cette langue avec autant de facilité que la langue française, et elle assurait que Carina la parlait aussi purement qu'elle. Les ouvrages nouveaux qui paraissaient en Italie, et qui méritaient d'être connus, leur étaient tous envoyés exactement, par les parents qu'elles y avaient, et avec lesquels M<sup>me</sup> Sainprale ne cessa jamais de correspondre. Elle recevait souvent des lettres du célèbre Métastase, qui prouvaient tout le cas qu'il faisait des talents et de la personne de cette vertueuse dame.

---

## CHAPITRE VII.

*Description de la cascade de Saint-Pierre, dédiée à Carina.*

ZÉMÉDARE s'étant aperçu que madame Sainprale désirait que rien ne pût distraire sa fille de la grande œuvre à laquelle elle la préparait, avait cru devoir se retirer de la maison de ses parents pendant quelques mois. M<sup>me</sup>. Sainprale lui sut un gré infini de ce procédé généreux, et elle eut le soin de le dédommager de la privation qu'il éprouvait, par une correspondance aussi active qu'amicale. Cet intéressant créole mit à profit cette séparation douloureuse, pour

s'occuper sérieusement des intérêts de sa fortune , qu'il avait jusqu'alors un peu négligés. Il apprit aussi l'italien , pour avoir un moyen de plus de plaire à M<sup>me</sup>. Sainprale et à sa fille ; et parmi les nombreux écrits agréables qu'il adressait à ses parentes , pour charmer les tourments de l'absence , je crois que le lecteur verra avec quelque plaisir celui qui offre la description d'une cascade placée au jardin des plantes , près la ville de Saint-Pierre. Elle ne peut paraître étrangère au but que je me suis proposé , de faire connaître la colonie de la Martinique , et de faire aimer les deux amants que je célèbre. On remarquera sûrement que les citations de poètes italiens sont très multipliées dans cette description ? N'est-il pas naturel que Zémédare s'étudie à beaucoup parler la langue qu'aime

Carina, dans un ouvrage qu'il a composé pour elle? Je renvoie à la suite de l'ouvrage une traduction, faite en ce même temps par Zémédare, d'un petit poëme très-agréable de Pignotti.

*Ecco il mondo a girar quel che s'impara!*

PÉTRARQUE.

«Voici ce qu'on apprend à parcourir le monde!»

Aimable Carina! c'est pour obtenir un sourire de votre bouche, que j'entreprends de retracer les doux souvenirs d'une de mes promenades du matin. Si je possédais l'art de peindre ce que je ressens et tout ce que vous inspirez, je serais assuré d'intéresser tous les lecteurs sensibles, et de plaire même à ceux dont le goût est le plus difficile : mais, hélas ! je suis sans talent, et

*Di poco fiamma gran luce non viene!*

PÉTRARQUE.

« Une faible flamme ne produit que peu de lumière ! »

J'étais à la ville de Saint-Pierre, où me retenait depuis quelques jours le réglément de mes comptes avec le commissionnaire chargé de la vente des denrées de mon habitation et de son approvisionnement. Un matin, au moment où le coup de canon du fort annonçait au citadin et à l'agriculteur l'approche du jour et le commencement des travaux, je me mis en route pour aller visiter une cascade que, depuis long-temps, j'entendais beaucoup vanter. Elle est à une très-petite distance de la ville, et cependant on ne peut s'y rendre qu'à pied. Cette manière de se promener est bien celle que je préfère, et l'ex-

périence m'a prouvé que la promenade du matin est très-salutaire, et qu'elle est même essentielle dans les pays chauds ; aussi

*A te sempre ricorro*

*Come a fontana d'ogni mia salute !*

PÉTRARQUE.

« J'y ai recours sans cesse, comme à la source de  
» ma santé ! »

Je parcourais la rive droite de la rivière de l'Hôpital ; déjà les blanchisseuses s'y rendaient en chantant. Je traverse un des bras de la rivière, en sautant d'un rocher sur un autre, et j'arrive, avec le pied sec, sur un terre élevé qui domine la ville, et de dessus lequel on découvre toute la longueur de la rivière, jusqu'à la mer, et une grande partie de la rade. Cette élévation du sol forme une planimétrie de plusieurs carrés.

Je me reposai sous un tamarin très-touffu, dont les branches couvraient un large espace. Je réfléchissais sur les avantages de cette position, sur la bonté du sol, dont on jugeait facilement, à la vigueur de la végétation des arbres nombreux et des plantes de toute espèce, qu'il produisait sans culture. Je me disais :  
 « Un jour sûrement, un général et  
 » un administrateur, amis de leur  
 » gloire et des habitants de la Marti-  
 » nique, établiront dans ce lieu un  
 » jardin public, qui offrira un but de  
 » promenade agréable aux citoyens  
 » de Saint-Pierre, et on y cultivera  
 » des plants d'arbres utiles à tous les  
 » colons (1). »

---

(1) Ce vœu a été exaucé. Les habitants de la Martinique doivent à Messieurs l'amiral Villaret Joyeuse et le conseiller d'état Bertin,

Comme le chemin qui conduit à la cascade est peu frayé, et que l'on doit y craindre la rencontre de reptiles venimeux, j'attendis que le soleil éclairât la terre, et je n'attendis pas long-temps; car, sous cette latitude, à peine l'aurore est-elle sensible. Dès que le jour commence à poindre, on voit aussitôt les nuages se colorer, et présenter à l'œil les figures les plus riantes et quelquefois les plus grotesques : leur éclat augmente rapidement; ils paraissent tout en feu, et le soleil à l'instant se montre dans toute sa splendeur et

---

capitaine-général et préfet de cette colonie, l'établissement, dans ce lieu même, d'un jardin des plantes, qui, par les soins de son directeur, M. Castelnau Dauros, et la protection de M. Laussat, successeur de M. le préfet Bertin, est déjà utile aux colons et très agréable aux habitants de St. Pierre.

dans toute sa gloire : les oiseaux commencent leur concert harmonieux, et n'ont pas le temps de célébrer l'apparition de cet astre sur l'horizon, que déjà il embrase l'air et la terre, et tous les êtres vivants s'empres- sent de se retirer à l'ombre des arbres ou dans leurs demeures, pour se soustraire à la violence de l'ardeur de ses rayons.

*Ma piu convien' che l'alta impresa segua*

PÉTRARQUE.

« Mais il convient que je continue ma noble entreprise. »

Je suivais lentement et en silence le sentier qui mène à la cascade : je m'arrêtais presque à chaque pas, pour admirer la magnificence de la nature et la variété de ses productions. Sur la tige d'un papayer, entourée de ses fruits, qui ont la forme et la douceur

du melon, je voyais le volage colibri sucer le nectar des fleurs. La vivacité du mouvement de ses ailes fait entendre un bourdonnement, semblable à celui de la fronde qu'agite le bras d'un enfant; son vol est si rapide et si coupé, qu'il paraît moins voler que sauter et bondir en l'air. Son plumage brillant offre les reflets de l'émeraude, de l'améthyste, du saphir, de la topaze et de toutes les pierres précieuses. Je voyais courir devant moi, grimper sur les arbres, sauter de branches en branches de petits lézards et anolis de toutes les couleurs. Plus loin, au bruit de mon approche, la timide courresse s'élance et fuit comme un trait; je n'ai pas le temps d'apercevoir la robe somptueuse dont elle est vêtue, qui semble être, à cause des découpures de ses écailles, de droguet de soie noire,

parsemée de fleurs du jaune le plus éclatant. Si je mettais le pied sur une des branches de la pudique sensitive, aussitôt, comme par un effet magique, la plante entière, qui couvrait la terre de ses feuilles du vert le plus doux, disparaissait à mes yeux : je ne voyais plus que des espèces de cordons, d'une couleur sombre, hérissés de pointes aiguës, prêtes à me punir de ma témérité : sa fleur se montrait cependant encore en petite houppe, ayant l'éclat du front d'une vierge qui rougit. Où trouver un emblème plus parfait de l'aimable pudeur ? J'étais au milieu d'un cercle étroit de montagnes très-élevées. Si je baissais les yeux, ils sondaient la profondeur d'un effrayant précipice, que parcourait avec fracas un torrent rapide : si je les élevais, je ne pouvais apercevoir qu'une très-petite por-

tion de la voûte céleste, qui me semblait se reposer sur le sommet des montagnes qui bornaient ma vue. Les côtés presque perpendiculaires de ces montagnes étaient richement tapissés par des plantes toujours vertes, sur lesquelles ressortaient avec éclat les fleurs les plus brillantes. Je distinguais entre toutes les autres la liane à feuilles rudes, dont les guirlandes, de six pieds et plus, garnies dans toute leur longueur de fleurs à étoiles doubles d'un beau bleu d'azur, étaient balancées dans l'air au gré des zéphirs.

J'aperçois enfin une nappe d'eau, de douze pieds de largeur; elle va former un rideau de cristal, de soixante-dix-huit pieds d'élévation, et dont l'extrémité, se brisant en écume, offre l'aspect d'une large et riche frange d'argent..... Mon délire était

complet; je n'étais plus à moi, je me croyais transporté dans le temple où la nature s'occupe sans relâche du bonheur des mortels! . . . Mais, quoi! j'entends la voix d'un enfant. « Ah! » maman, voici un Monsieur! » La mère lui répond : « Mon fils, c'est » sans doute un ami de la nature ; » l'innocence et la vertu ne doivent » pas redouter sa présence. — Ma- » dame, m'écriai-je, m'est-il permis » d'approcher? — Monsieur, vous le » pouvez. — Oui, Monsieur, venez, » venez; maman l'a dit. »

Je vis une femme de quarante ans tout au plus, encore belle, et qui annonçait avoir été charmante. Elle faisait baigner son enfant dans le bassin qui recevait la chute d'eau. Je reconnus dans les traits de cette tendre mère une teinte de mélancolie qui pénétra jusqu'à mon âme; ses

joues paraissaient avoir été sillonnées par les larmes. Je l'avais trouvée belle; qu'elle me parut intéressante ! elle n'avait pas encore parlé, et j'étais attendri.

*J' non poria giammai*

*Immaginar , non che narrar gli effetti*

*Che nel mio cor gli occhi soavi fanno.*

PÉTRARQUE.

« Je n'aurais jamais pu imaginer et je ne saurai  
» jamais exprimer les effets que produisent sur mon  
» cœur la vue d'une beauté touchante ! »

Puis - je , sans indiscretion , vous demander , Madame , avec qui j'ai l'avantage de me rencontrer ? « Mon-  
» sieur , je suis . . . , non , j'étais , il y a  
» quelques années , l'épouse du res-  
» pectable M. Corimon » ; et elle ajouta , en élevant les regards et les bras vers le ciel :

« O soutien du monde ! ornement

» des hommes et des dieux ! belle  
 » vertu, ma compagne fidèle . . . ! tu  
 » me protèges dans mes dangers , tu  
 » me conseilles dans mes malheurs, et  
 » ce n'est plus que par toi que j'é-  
 » prouve du contentement ! »

*O sostegno del mondo*

*Degli uomini ornamento e degli dei ,*

*Bella virtù , la scorta mia tu sei...*

*Tu m'assicuri ne' miei perigli ;*

*Nelle sventure tu mi consigli ,*

*E sol contento sento per te !*

MÉTASTASE.

« Pardonnez, Monsieur, les larmes  
 » que je répands devant vous, et per-  
 » mettez-moi de me retirer. — Adieu,  
 » Monsieur, me dit l'aimable enfant.  
 » Ma chère maman, ajouta-t-il, en  
 » caressant sa mère, ne pleurez pas ;  
 » mon papa vous reviendra, je le de-  
 » mande à Dieu tous les jours. »

Madame Corimon s'éloigna; je respectais sa juste douleur, et je ne me remis en route, pour retourner à la ville, que lorsque les échos de la montagne cessèrent de répéter ses sanglots et ses gémissements. Vous connaissez ses malheurs? son mari, homme d'honneur, aimable et très-instruit, l'adorait, et elle n'a jamais cessé de mériter de l'être. Il s'est persuadé qu'elle avait écouté favorablement un de ses proches parents, et ce bon mari, cet excellent père, a pu se résoudre à fuir sa maison, sa femme et ses enfants... ! Il est trop sensible et trop clairvoyant pour ne pas reconnaître avant peu l'injustice de ses soupçons, et nous le verrons, j'ose l'assurer, revenir puiser et verser le bonheur dans les bras de sa vertueuse épouse... ! Ah ! que je serais heu-

reux, si je pouvais en précipiter le moment !

*E dir potro cosi bell' opra è mia!*

MÉTASTASE.

« Et si je pouvais dire : cette belle action est mon  
» ouvrage ! »

## CHAPITRE VIII.

*Madame Sainprale et sa fille vont visiter une de leurs voisines. Crimes d'empoisonnement de la part des nègres.*

CARINA, si bien faite pour être produite avec avantage dans les sociétés les mieux composées, accompagnait toujours sa mère, qui, depuis quelque temps, allait plus volontiers visiter les dames de son voisinage. L'éducation de sa fille ne devait presque plus l'occuper, et elle trouvait la récompense de tous ses soins dans l'admiration générale qu'excitait Carina. Sa taille svelte et dégagée, ses manières infiniment gracieuses, fai-

saient croire, en la voyant, à tout ce que les poètes ont dit d'Hébé, la déesse de la jeunesse. Son teint, plein de fraîcheur, offrant la blancheur du lis, animé par le doux coloris de ses joues, faisait ressortir avec éclat la couleur bleue de ses yeux et celle de ses veines, qui se dessinaient agréablement sur ses tempes. Des cheveux cendrés, très-fournis, ornaient son front, siège de la candeur, et ombrageaient son cou et ses épaules d'albâtre. Carina était la plus belle d'entre les plus belles créoles; mais les charmes de son esprit, mais les excellentes qualités de son cœur, sa modestie, sa douceur angélique, étaient encore bien au-dessus de tout ce que les yeux étonnés admiraient en elle : c'était le plus précieux ouvrage de la nature, comblé de tous les dons du ciel. Son nom se répétait

avec éloge dans toute l'île ; c'était à elle qu'on rapportait tout ce qu'on reconnaissait de bien et de beau dans les autres ; elle était le terme extrême de toutes comparaisons, et un créole s'enorgueillissait de pouvoir dire :  
 « Je suis né à la Martinique , qui a  
 » donné le jour à Carina. »

Ce fut elle qui engagea madame Sainprale à aller offrir à madame Flamméau les secours de l'amitié et les consolations de la vertu. C'était une jeune française, veuve depuis trois ans, et mère de deux enfants. Elle s'était vue forcée à se rendre sur l'habitation que lui avait laissée son mari, dans la paroisse du Macouba, parce que le gérant à qui elle avait été confiée ne lui faisait plus parvenir aucun secours en France. Aussitôt son arrivée, elle fit réunir, devant elle, tout son atelier, composé de

près de 150 nègres, des deux sexes et de tout âge, et elle leur dit : « Mes » amis ; je suis la veuve infortunée » de votre respectable maître ; voici » ses deux enfants ; nous venons vivre » au milieu de vous. Travaillez avec » zèle à réparer les pertes de notre » fortune, et je m'occuperai sans re- » lâche, je vous le promets, du soin » de rendre votre sort heureux. » Ses esclaves lui jurèrent qu'elle serait satisfaite de leur travail, de leur fidélité et de leur attachement. Madame Flaméau crut à leurs promesses, et elle les en remercia. Étrangère à la manière de conduire les nègres, elle craignait toujours qu'on eût à lui reprocher l'excès de leur travail ; elle empêchait son économe de châtier ceux qui auraient dû l'être. Dès qu'ils se disaient malades, elle les croyait sur leur parole, et allait

elle-même les soigner, et leur procurait toutes les douceurs qui dépendaient d'elle; aussi la moitié de ses nègres était toujours hors du travail, quoiqu'ils fussent dans une habitation très-saine, et où, jusqu'alors, on n'avait presque pas de malades. On ne pouvait assurément qu'applaudir aux sentiments généreux qui la faisaient agir ainsi; sa conduite était, à plusieurs égards, celle de la plupart des dames créoles: mais, pour être utilement humain avec les hommes de cette classe malheureuse, il ne suffit point d'être généreux et compatissant; il faut encore savoir être sévère avec justice, sans quoi ils ne verront en vous qu'un maître faible ou craintif, auquel ils ne croient pas devoir obéir, puisqu'il ne sait pas les commander. Ils paieront d'ingratitude vos bienfaits, et vous devien-

dreZ bientôt la victime de leur cruauté.

Artaban , commandeur de cette habitation , sut capter toute la confiance de madame Flaméau : il était souple et caressant , mais c'était pour mieux tromper , car il était , par caractère , le plus fourbe et le plus pervers de tous les nègres. Sa femme était attachée au service de la maison ; elle avait la surveillance de la basse-cour. Ils avaient eu ensemble six enfants , dont deux étaient déjà grands et bons ouvriers ; l'aîné était le premier raffineur et l'autre tonnelier : les quatre suivants étaient encore très jeunes. Toute cette famille était journellement comblée de faveurs , de la part de madame Flaméau.

Il n'y avait pas encore six mois que cette intéressante veuve avait pris la gestion de son habitation , qu'elle

éprouva des pertes considérables : tous les mulets et les bestiaux périsaient ; elle n'avait pas un seul mouton, pas une seule volaille ; il lui était devenu impossible d'en élever. Elle ne savait à quoi attribuer ces malheurs ; le soupçon du crime ne pouvait entrer dans son esprit ; son bon cœur s'y opposait. Elle repoussait avec horreur les rapports de son économe, qui lui assurait que c'était l'effet du poison. Le mal augmentait d'une manière effrayante, sa ruine était inévitable. Les quatre jeunes enfants du commandeur moururent en peu de jours. Il eut l'air, ainsi que sa femme, de les pleurer sincèrement. Madame Flaméau, plus sensible aux peines des autres qu'aux siennes propres, employa tous ses efforts pour les consoler. Le nombre des nègres diminuait sensiblement ;

et tous mouraient dans des convulsions horribles. L'économe, à force d'instances, décida enfin cette dame infortunée à faire ouvrir quelques cadavres. Le chirurgien lui déclara que tous ceux qu'il avait ouverts étaient morts empoisonnés; qu'il était pressant qu'elle prît des mesures de rigueur, si elle voulait mettre un terme à tant de crimes, et prévenir la ruine totale de ses enfants, et enfin que la religion et l'humanité lui en faisaient également un devoir. Les habitants, ses voisins, accoururent chez elle, et la pressèrent, au nom de l'intérêt général de la colonie, à agir sans délai, et ils lui dirent même que si elle persistait dans son refus, qu'ils se verraient forcés à faire intervenir l'autorité publique.

Madame Flaméau, en proie à la plus vive douleur, dévorée par ses

chagrins, allait la confier à Artaban. Celui-ci la flattait de l'espérance de voir bientôt finir ses malheurs, et disait que c'était réellement là les effets du poison, qu'il ne pouvait plus en douter, mais qu'il se croyait à la veille de découvrir les auteurs de tous ces crimes.

Sur la demande des habitants de la paroisse du Macouba, le gouverneur envoya des commissaires sur cette habitation. Ils parvinrent promptement à découvrir les vrais coupables. C'étaient le commandeur Artaban, sa femme et leurs deux fils aînés. Lysimaque, le raffineur, avoua ses crimes et dénonça ses complices. Son père l'avait séduit, et son frère Léandre l'avait été par leur mère. Ils furent tous les quatre conduits au supplice et brûlés vifs. Ils moururent avec un sang-froid féroce, que donne à ces

monstres seuls leur endurcissement dans le crime.

Madame Flaméau poussa l'excès de sa bonté jusqu'à aller voir dans leurs cachots ces scélérats. « Pour-  
 » quoi, disait-elle à Artaban, m'as-tu  
 » fait autant de mal, à moi qui ne t'ai  
 » jamais fait que du bien? » — *Maîtresse, c'est diable qui tentait moi : c'est li qui voulait tout ça ; si juges pas faire arrêter moi, avec femme et z'enfants moi, nous qu'a empoisonné tous nègres vous, pour laisser vous vivre toute seule bien misérable. C'est diable qui voulait ça.* Cette trop compatissante dame voulut faire commuer la peine de mort de la vieille négresse en une prison perpétuelle, mais celle-ci fut la première à s'y opposer.

Ces détails sont affreux, sans doute; mais j'en appelle aux habitants des

colonies, et à tous les Européens qui les ont habitées; qu'ils disent si, dans cet horrible tableau, les couleurs ne sont pas encore au-dessous de la vérité? On ne croit pas, en Europe, que les colons soient sans cesse entourés de scélérats qui jouent avec les crimes.

## CHAPITRE IX.

*Madame Sainprale retourne chez elle avec madame Flaméau et Carina. Détails sur l'administration de leur habitation.*

M<sup>ME</sup>. Sainprale, témoin du désespoir de madame Flaméau, qui ne pouvait plus rester dans un pays où elle avait vu commettre, sous ses yeux, d'aussi grands crimes, l'emmena chez elle, et avec l'intention de l'y retenir jusqu'au moment où son habitation serait vendue.

Carina partageait les soins de sa mère, pour distraire madame Flaméau des idées sinistres qui la tourmentaient presque sans relâche. Le

jour, elle s'arrachait à ses occupations les plus chères, pour aller entretenir cette veuve infortunée, et verser le baume de la consolation sur ses plaies douloureuses. Elle la menait promener dans son parterre, dans le jardin et dans le bois; elle lui faisait connaître avec détail tout ce qui pouvait être nouveau pour elle; lorsqu'elle ne pouvait retenir les larmes de cette digne amie de sa mère, Carina pleurait avec elle. Sans cesse elle l'intéressait par ses talents comme par ses grâces touchantes, et quelquefois même elle la forçait à sourire, en se livrant à son aimable gaîté, et par l'agrément de son esprit. Si la nuit madame Flaméau laissait échapper des soupirs de douleur, Carina, qui couchait près d'elle, courait à son lit, et ne la quittait que lorsqu'elle était parvenue à lui rendre le calme dont

elle avait un si grand besoin. Madame  
 Flaméau , dans l'enchantement des  
 procédés généreux de cette aimable  
 enfant , lui dit un jour avec un accent  
 attendri : « Carina , vous n'êtes point  
 » un être ordinaire ; vous appartenez  
 » à un ordre supérieur : non , sur la  
 » terre , on ne trouve pas autant de  
 » vertus réunies , et dans une personne  
 » si belle et si jeune ; vous êtes un  
 » ange ! — Ah , Madame ! ne m'en-  
 » levez pas un titre bien précieux ! j'ai  
 » le bonheur d'être la fille de l'ex-  
 » cellente M<sup>me</sup>. Sainprale ; tout le  
 » mérite que je puis avoir me vient  
 » d'elle ; je suis l'ouvrage de sa vertu  
 » et de son amour ; mais , puisque  
 » votre bonté vous fait me placer au  
 » rang des anges , je veux être votre  
 » ange gardien , et agréez , à ce  
 » nouveau titre , ma tendresse et mes  
 » soins. »

Le bon ordre qui régnait dans l'atelier de M. Sainprale aurait réconcilié M<sup>me</sup>. Flaméau avec les nègres, si les malheurs qu'elle avait éprouvés n'eussent pas été sans cesse présents à son esprit. Elle voyait, sur cette habitation, tous les esclaves soumis et tranquilles, et travaillant avec zèle et plaisir. On pourvoyait scrupuleusement à tous leurs besoins; ils étaient logés sainement, bien nourris et convenablement vêtus. Les nègres industrieux avaient des jardins bien cultivés, dont le produit ajoutait à leur bien-être; ils élevaient des cochons, des volailles qu'ils allaient vendre à la ville le dimanche. Lorsqu'ils étaient malades, rien d'utile à leur guérison ne leur était refusé. Les femmes enceintes étaient retirées du travail pour être employées à des ouvrages aisés auprès de la maison, sous les

yeux des maîtres, et elles n'étaient réunies à l'atelier principal que plusieurs mois après leurs couches. Les enfants étaient nourris par les maîtres, et on n'exigeait d'eux aucun travail jusqu'à l'âge de douze à quinze ans, et même quelquefois plus tard, selon le plus ou le moins de force de leur tempérament. Les vieillards étaient exempts de tout service envers leurs maîtres, qui cependant continuaient à subvenir à tous leurs besoins jusqu'à leur mort.

Mais comme les nègres, chez M. Sainprale, n'étaient soumis qu'à un travail modéré et à une discipline juste, ceux qui ne remplissaient pas leurs devoirs, ou qui se rendaient coupables de quelques torts graves contre le bon ordre étaient châtiés selon la nature de leur faute. Ils sa-

vaient que jamais un délit ne restait impuni, aussi se mettaient-ils rarement dans le cas qu'on sévît contre eux.

Voilà comment la majeure partie des ateliers sont conduits dans cette colonie. Le maître juste est toujours bien servi par ses esclaves, estimé de ses compatriotes et protégé par le gouvernement. Le maître inhumain. . . . il n'en existe point parmi les hommes blancs, à la Martinique; vu avec horreur par tous, on le forcerait bientôt à sortir de l'île.

Sans vouloir chercher à justifier ici l'esclavage, j'observerai seulement que les premières annales du monde parlent de son existence : on l'a vue se maintenir dans tous les siècles, et même à Sparte, le plus républicain de tous les gouvernements. La cul-

ture des terres, entre les tropiques ; n'a jamais pu être confiée, avec succès, à des hommes blancs ; ils n'y peuvent résister à ce travail pénible. Les nègres, dans toute la vaste étendue de la côte d'Afrique, n'usent de leur liberté que pour assouvir leur stupide férocité, se faire la guerre, se détruire et se dévorer entr'eux. Dans nos colonies, au contraire, voyez leur gaîté, leurs plaisirs et la modération de leur travail ; ils sont sans souci sur l'avenir ; ils connaissent l'amour, et jouissent librement du bonheur d'être pères. . . . . Journaliers d'Europe, et vous surtout, serfs attachés à la glèbe en Pologne et en Russie ; vous que l'on voit si souvent inquiets sur votre existence et sur celle de votre famille, dites-nous si les nègres, dans les co-

Ionies, sont les êtres les plus malheureux sur la terre? L'épisode d'Eugène Dérima complètera ce que j'ai cru pouvoir publier sur cet article important.

## CHAPITRE X.

*Madame Sainprale, mad. Flaméau et Carina, vont passer quelques jours à l'habitation de la Montagne.—Les caractères distinctifs entre les nègres des diverses peuplades d'Afrique ; leurs danses et musiques.*

**M<sup>me</sup>.** Sainprale, toujours occupée de se rendre utile à mad. Flaméau, fut avec elle et Carina, passer quelques jours à l'habitation de la Montagne, appartenant alors à la famille Cac... de Valme\*\*, c'est une des plus anciennes familles de cette colonie, et qui y a toujours été en possession de l'estime générale. Un de ses ancêtres

était venu s'y établir du vivant de M. Duparquet, le premier propriétaire de la Martinique.

L'habitation de la Montagne est une très belle sucrerie , qui , comme je l'ai déjà dit , s'étend jusqu'à la ville de St. Pierre. Elle a été la demeure de l'épouse de M. Duparquet ; on l'a vue appartenir depuis à mad. Dangenne , qui l'a long-temps habitée avec sa nièce , la célèbre madame de Maintenon , que Louis XIV éleva jusque sur le trône. Cet exemple , en faveur de nos jolies et aimables créoles , ne devait pas être perdu pour la postérité. Sur le premier trône de la terre on voit.... mais , qu'allais - je dire ! cet ouvrage ne doit rappeler que des faits bien antérieurs à la révolution française !

Cette habitation était administrée avec autant d'habileté que de sagesse.

Les nègres y étaient tous heureux, et ils travaillaient avec joie à l'accroissement de la fortune de leurs bons maîtres. L'atelier venait d'être augmenté de cinquante nègres à la fois. Il y en avait de presque toutes les nations qui fournissent des esclaves aux colonies.

L'euro péen sait à peine distinguer un nègre d'un autre nègre, tous lui paraissent également noirs ; il ne voit que des nez plats, de grosses lèvres et des cheveux crépus. Mais le créole, habitué à vivre avec eux, distingue non seulement les individus entr'eux, il vous dira même, à la première vue, à quelle nation il appartient. Les *Mocos* ont les dents séparées en feston, et la mâchoire prolongée en avant, à peu près comme les singes. Les *Caplaous* ont le visage rond et presque tous un air de douceur qui prévient

en leur faveur ; le *Mendongue* a l'aspect farouche , on devine facilement qu'il est antropophage ; les *Congos* , ont le visage large , la physionomie bonne , ce sont en général les plus propres au service des maisons ; l'*Arada* a la figure guillochée , et il se fait promptement reconnaître par sa vivacité et sa gaîté ; l'*ibo* aime le travail et craint le châtiment ; il est toujours prêt à se détruire , étant follement persuadé qu'aussitôt après sa mort , ses dieux , pour le récompenser de cet acte de courage , le feront revivre et le rendront à son pays et à sa famille. On a vu des nègres de cette nation rentrer chez eux le soir très gais , et en apparence contents de leur maître , et aller dans la nuit , comme en partie de plaisir , se pendre et jusqu'à vingt ensemble. Le nègre *Calvaire* se distingue parmi tous les

autres par la noirceur parfaite de sa peau , ainsi que par la beauté de ses formes ; c'est parmi ceux de cette nation , que le sculpteur et le peintre doivent choisir leurs modèles.

Les dimanches, et les jours de fête, la gaiété la plus vraie régnait dans tout l'atelier : les nègres et les négresses des habitations voisines venaient, par leur présence, ajouter aux plaisirs. Ils se divisaient par nations, et formaient autant de groupes différents, et chacun avait sa danse particulière. Ici, l'on préférait le *calenda*. Un nègre arada ( ce sont les plus agiles ) s'élance en l'air et retombe sur un pied ; il saute de nouveau, se plie, s'étend à terre, se relève à l'instant, cabriole, bondit, voltige, court, vole, pour ainsi dire, autour de sa danseuse, tandis qu'elle, pendant tout ce temps, les bras étendus et unissant ses mains

par un mouchoir, tient modestement les yeux baissés, laisse échapper par intervalle des sons étouffés, fait mouvoir toutes les parties de son corps, par la simple action de ses muscles, et elle n'abandonne pas une seconde le centre du cercle que décrit son danseur. Le *youbá* est une autre danse qui paraît moins animée, mais il n'en est point de plus voluptueuse : le *fandango*, si vanté, n'en offre qu'une faible idée. La danse des caplaous est une image fidèle des principales actions de leur vie : ils figurent les ruses, les inquiétudes et les plaisirs de l'amour, les fureurs de la guerre et les terreurs de la mort.

On ne danse pas avec plus de légèreté, plus de justesse, de précision et quelquefois de grâce que ne le font les nègres. On serait tenté de croire qu'ils sont mieux organisés

pour cet exercice , et même pour la musique , que les autres hommes ; ou peut-être est-ce que le nombre de leurs plaisirs étant bien plus borné que celui des peuples civilisés , leurs fibres sont plus faciles à émouvoir ; ils conservent , dans toute sa plénitude , la faculté de sentir ; le son de l'instrument le moins agréable d'ailleurs les fait tressaillir ; quelques mesures cadencées suffisent pour mettre en mouvement le nègre qui les entend , et , si l'air se continue , on le voit bientôt dans les plus vives agitations du transport. Leurs airs sont très-expressifs ; ils peignent bien la gaîté , et encore mieux la volupté et le sentiment ; mais ils sont toujours de peu d'étendue ; quelques notes , entremêlées de fréquents soupirs , leur suffisent ; ils ne parcourent presque

jamais la gamme tout entière. Leur instrument favori est le *bamboula*, espèce de timbale, dont le fond, au lieu d'être arrondi, se prolonge en cône. Pour augmenter l'effet de cet instrument, les négresses, qui entourent les danses, frappent dans leurs mains en cadence, et elles répètent toutes, en chœur, l'air battu sur le bamboula.

Les nègres créoles imitent quelquefois, et avec assez de succès, les danses européennes; et leurs airs et leurs chansons sont aussi plus travaillés que ceux des nègres de la côte d'Afrique. Ils sont les poètes et les musiciens des ateliers; le plus petit événement exerce leur verve.

Les nègres ont pour chaque espèce de travail un air et des paroles différentes; il faut toujours qu'ils chan-

tent, et que tous leurs mouvements, même en travaillant la terre, se fassent en cadence.

## CHAPITRE XI.

*Retour de ces trois dames sur l'habitation de M. Sainprale. Départ de M<sup>me</sup>. Flaméau pour France. Zémédare est rappelé. — Fièvre jaune.*

M<sup>ME</sup>. Sainprale resta moins longtemps qu'elle ne l'avait projeté sur l'habitation de la Montagne ; elle s'arracha avec peine aux instances et aux caresses de ses respectables hôtes : mais il lui fallut partir pour aller terminer la vente de l'habitation de madame Flaméau. Un négociant très-riche en fit l'acquisition , à un prix plus avantageux que l'on n'osait le prétendre. Dès que cette opération

fut achevée, madame Flaméau s'embarqua, pour se rendre en France, avec ses deux enfants. Sa séparation d'avec madame Sainprale et sa fille fut on ne peut pas plus touchante ; ces vertueuses amies se faisaient un adieu éternel, car, quinze mois seulement après son retour en Europe, madame Flaméau succomba sous le poids de sa douleur.

« Carina, dit un jour M<sup>me</sup>. Sainprale » à sa fille, pourquoi ne rappellerions- » nous pas Zémédare ? — Ma tendre » maman, vous avez le droit de le » demander ; mais c'est à vous à diriger tous mes désirs ; je ne veux » même connaître que ceux que » votre cœur m'inspire... Je crois » avec vous qu'il y a bien long-temps » que Zémédare aspire au bonheur » de vous revoir. » Et Carina embrassa sa maman. Zémédare fut donc rap-

pelé, et, huit jours après, il était de retour chez M. et M<sup>me</sup>. Sainprale. Que Carina lui parut belle ! Il ne put cacher l'impression qu'il éprouva à sa vue ; il osa même lui dire, devant sa mère : « La grande action qui a eu » lieu pendant mon absence, vous a » rendu sainte, vous a fait ange ! » Carina rougit, et, en jetant un regard attendri sur sa mère, elle semblait la solliciter de répondre pour elle.

Zémédare fit part à ses parentes de l'état bien avantageux dans lequel il venait de mettre ses affaires : il les engagea beaucoup à venir passer quelques mois dans sa jolie maison, au Gros-Morne, après l'hivernage ; et madame Sainprale le lui promit.

C'est à cette époque que l'on vit arriver à la Martinique le régiment de Royal-Marine, envoyé pour renforcer la garnison de l'île ; il avait été

très long-temps en mer et essuyé beaucoup de mauvais temps; les soldats étant très fatigués, la maladie de Siam, ou la fièvre jaune, se manifesta parmi eux, et fit les plus grands ravages. Les médecins invitèrent le gouverneur à répartir les soldats sur les habitations, dans les quartiers sains, et de les y laisser le temps nécessaire pour s'aclimater. M. Sainprale offrit d'en recevoir douze chez lui; à peine y furent-ils arrivés, qu'ils furent tous les douze attaqués de la fièvre jaune. M. Sainprale voulut faire venir un médecin de l'armée pour les traiter; mais les soldats s'y refusèrent obstinément, disant qu'ils n'avaient pas vu un seul de leurs camarades sauvé par les médecins, et qu'ils voulaient être traités par les procédés en usage dans la colonie, ou mourir sans secours. M. Sainprale hésita quelques instants,

craignant de s'attirer des reproches de la part du gouverneur; mais, encouragé par madame Sainprale, qui se chargea elle-même de suivre leur traitement, il eurent le bonheur de les guérir tous, en leur refusant toute nourriture, pour leur donner à boire fréquemment et à grandes doses, des boissons légèrement acidulées, en les faisant frotter avec des citrons coupés en morceaux, en les mettant souvent dans des bains pleins de ces fruits, en les enveloppant dans des draps imprégnés de leur jus, et en leur tenant toujours des morceaux de citrons appliqués sur les reins et sur la plante des pieds. Après leur parfaite guérison, ces douze militaires furent rejoindre leur régiment, en comblant de bénédictions M. et M<sup>me</sup>. Sainprale, et disant partout] que c'était à eux qu'ils devaient la vie.

Les autres soldats, qui furent livrés aux soins des médecins, périrent presque tous. Les salles des hôpitaux militaires ressembloient à des boucheries; le plancher était inondé de sang que les malades rendaient par le nez, par la bouche et presque par tous les pores, et, après trois jours de souffrances cruelles, ils mouraient, ayant le corps jaune, comme s'ils avaient été barbouillés de teinture de safran. On a même vu sur plusieurs d'entr'eux des taches noires, des pustules et le charbon, ce qui faisait supposer que cette maladie a quelque rapport avec la peste. Ce qui peut étonner, c'est que jamais la fièvre jaune n'a attaqué les habitants nés ou vivants depuis long-temps dans cette colonie.

L'hivernage approchait, c'est, comme on le sait, le temps des

pluies , des vents de sud et d'ouest et celui des raz-de-marée , des tremblements de terre , des orages et des ouragans ! Il commença à la Martinique vers le 15 de juillet , et ne finit qu'au 15 d'octobre. La grande sécheresse qui avait eu lieu cette année , et le vend de sud qui avait fréquemment soufflé , faisaient craindre aux anciens colons , que l'hivernage ne se passât pas sans qu'il y eût un ouragan ; et leur crainte se réalisa.

## CHAPITRE XII.

*Description de l'ouragan de 1766.*

LE 14 août 1766, le soleil, au moment de son coucher, était couvert par des nuages si épais que ses rayons ne pouvaient les percer; ils offrirent d'abord une couleur sombre dans toute leur étendue, et leurs extrémités étaient cuivrées, ils devinrent ensuite d'un rouge de sang. Le soleil disparaît de dessus l'horizon; la nuit la plus obscure lui succède; l'atmosphère, comprimée par le poids des nuages et des vapeurs, perd son élasticité; la respiration de tous les êtres est embarrassée et devient pénible. On entend au loin les cris perçants

des oiseaux de mer qui se réfugient dans les creux des rochers. Les bœufs mugissent, les hurlements des chiens annoncent leur effroi; la mer laisse s'exhaler une odeur forte et nauséabonde des vagues qui s'élèvent et s'abaissent mollement sur sa surface; un bruit sourd et lugubre sort du sein des montagnes et les échos le répètent au loin. Tous les habitants reconnaissent dans ces symptômes effrayants, l'annonce des convulsions de la nature, l'approche d'un *ouragan*. Tous se renferment précipitamment dans leurs bâtimens les plus solides. Les nègres remplissent partout les maisons de leurs maîtres et les édifices les plus importants, pour porter leurs efforts où le danger les rendra nécessaires. Les portes, les fenêtres, toutes les ouvertures quelconques, sont fermées avec le plus

grand soin et soutenues par des barres de fer ou des traverses en bois.

Toutes les précautions étant bien prises chez M. Sainprale, il appelle sa famille et ses esclaves à la prière ; il embrasse sa femme, sa fille et Zémédare ; et tous, à genoux, les mains étendues vers le ciel, implorent avec ferveur la protection divine. Des larmes coulent de tous les yeux ; des soupirs, des sanglots et des gémissements s'exhalent de tous les cœurs.

Vers les dix heures un bruit horrible se fait entendre de la partie du nord ; la maison est agitée ; c'est le vent du nord qui souffle. La terreur glace tous les esprits ; le plus profond silence règne dans la maison ; le vent se taît. . . . Les regards inquiets et attendris d'un chacun se portent d'eux-mêmes sur les objets qu'on

chérit. Le vent souffle de nouveau, sa furie redouble...; il s'interrompt encore..... De longs éclairs sillonnent l'air et pénètrent dans la chambre où l'on est réuni, par des fentes étroites, que, sans eux, on n'aurait pas aperçues. Le tonnerre gronde; il roule, il éclate avec un horrible fracas. Le vent du nord souffle pour la troisième fois; rien ne semble pouvoir être comparé à sa violence. Des arbres, aussi anciens que la terre qui les nourrissait, sont arrachés de dessus les montagnes, et le même vent les apporte dans la plaine. Les maisons sont ébranlées jusques dans leurs fondements. Une essence est détachée du toit, et, malgré les cloux qui les retiennent, le vent enlève rapidement toutes les autres, et avec la même facilité qu'un vent ordinaire fait voltiger des cartes qu'un enfant

lui abandonne. Les feuilles des arbres arrivent de toutes parts ; elles couvrent les planchers, tous les meubles, sans qu'on puisse savoir par où elles ont pénétré. Un déluge nouveau menace de submerger la terre ; des torrents affreux ravagent la campagne et entraînent des rochers énormes, que toutes les forces humaines réunies n'auraient pu mouvoir. . . . .

Une fenêtre vient d'être défoncée ; une jeune négresse se précipite après sa fille, le premier fruit de son amour !

« J'entends leurs cris : non , non , ne  
 » ne m'arrêtez pas, s'écrie Zémédare,  
 » je vole à leur secours, je les sauve-  
 » rai ! » Hélas ! ce n'est plus possible ,  
 le tourbillon les enlève ; les voilà sur  
 la mer, et la négresse et sa fille sont  
 englouties.

Toutes les vapeurs qui couvraient la terre se sont amoncelées sur les

eaux; une nouvelle secousse électrique fait subitement cesser le vent du nord; c'est maintenant celui du sud qui souffle, et on le croit, avec plus de fureur encore. Des globes de feu roulent dans l'air, ils s'embrasent et disparaissent après avoir détonné avec force; d'autres leur succèdent et répètent les mêmes phénomènes; toute l'île est couverte de flammes; les navires qui avaient réussi à s'éloigner de la côte, y sont reportés brusquement par ce vent impétueux; tous les efforts sont impuissants. Les voiles sont emportées, les mats sont brisés, les vagues élèvent les navires jusqu'aux nues pour les précipiter après jusqu'au fond des abîmes. Voyez-les se déployer : déjà plusieurs maisons sont renversées par elles; elles vont couvrir la ville entière. On entend les cris des matelots, on distin-

gue ceux des mères, des enfants...  
 Quel silence épouvantable ! c'est ce-  
 lui de la mort : tout est englouti....

Tous les éléments de ce désordre  
 de la nature sont enfin consumés ; le  
 ciel s'éclaircit, le jour renaît, le  
 calme est rétabli dans l'air. M. Sain-  
 prale, après s'être assuré que Carina  
 et sa mère sont maintenant sans  
 crainte, s'écrie : « Allons, mes amis,  
 » secourir les infortunés qui nous ap-  
 » pellent par leurs cris ! » Accompa-  
 gné par Zémédare, et ayant plusieurs  
 de ses nègres avec lui, il se rend à la  
 ville de St. Pierre, pour aller offrir  
 ses services à ceux qui ont été le plus  
 maltraités par l'ouragan. Les che-  
 mins étaient presque impraticables ; on  
 avait la plus grande peine à les par-  
 courir à pied. La terre était couverte  
 d'arbres renversés ; les cafés, les ca-  
 caotiers, les cannes à sucre, et toutes

les plantations en vivres avaient été arrachés. En entrant dans la ville, ils trouvèrent toutes les rues encombrées; M. Sainprale et son jeune ami, aidés de leurs esclaves, travaillèrent à les déblayer. On voyait de tous les côtés des cadavres qui attendaient la sépulture; on entendait les gémissements des blessés et les derniers cris des mourants. Une jeune femme assise sur le seuil de sa porte, avait devant ses yeux le corps de son époux, et elle serrait contre son sein un enfant mort qu'elle baignait de ses larmes. Plus loin un mari, dont la raison était presque égarée, enlevait avec empressement les décombres sous lesquels sa femme était ensevelie....

## CHAPITRE XIII.

*Maladie de madame Sainprale ;  
elle se rend par mer à Fort-de-  
France ; canots passagers et ca-  
nots de poste.*

CET évènement affreux avait jeté le désespoir dans l'âme de tous les habitants de la Martinique ; outre les pertes considérables que venaient de faire tous les propriétaires, et la difficulté de se procurer des vivres pour la nourriture des nègres, il n'était presque pas une famille qui n'eût à pleurer la mort tragique de quelqu'un des siens. La santé de mad. Sainprale en fut singulièrement altérée ; elle n'avait plus d'appétit, elle ressentait

un mal-aise général, tout faisait craindre qu'elle n'eût éprouvé une suppression de transpiration, ce que, dans le pays, on nomme un *coup-d'air*; c'est la source des maladies les plus graves. Après avoir fait usage, et infructueusement, d'un grand nombre de remèdes qui ne firent qu'épuiser son tempéramment, les médecins lui conseillèrent de changer de quartier pendant quelque mois. Elle se détermina alors à tenir la promesse qu'elle avait faite à Zémédare, d'aller au Gros-Morne, s'établir sur son habitation. Elle se flattait d'ailleurs elle-même de l'espoir que son air natal rétablirait sa santé.

Carina fut chargée des préparatifs du voyage, et elle s'en acquitta avec autant de célérité que d'intelligence. Sa tendresse pour sa mère, ses soins empressés et touchants, ses vives

inquiétudes qu'elle s'étudiait de son mieux à cacher, faisaient admirer sa grande sensibilité et attendrissaient tous ceux qui en étaient les témoins.

Le jour du départ étant arrivé, Zémédare et ses deux parentes, s'embarquèrent à St. Pierre, dans un canot de poste, pour se rendre à Fort-de-France. Les domestiques les précédèrent avec tous les effets, dans un canot passager.

Les *canots de poste* sont de petites embarcations très - commodes ; ils sont conduits par quatre ou cinq nègres, bons rameurs ; et comme ces canots sont sans quille et bien taillés pour la marche, ils glissent avec rapidité sur la surface de la mer, qui est rarement agitée dans toute l'étendue de la côte de dessous le vent de l'île ; ils ne vont jamais au-delà. Les

voyageurs sont étendus sur une natte de jonc ou un matelas ; et un tendelet très-léger, couvert en toile peinte, les met à l'abri de la pluie et de l'ardeur du soleil. Les *canots passagers*, que l'on connaît aussi sous le nom de *gros bois*, ont la même forme que les canots de poste, mais ils sont beaucoup plus grands. Ils sont destinés à porter des approvisionnements de la ville sur les habitations, et ils apportent en retour, aux négociants-commissionnaires, des sucres, des cafés, des cotons, et les autres denrées de la colonie.

On compte sept lieues de Saint-Pierre à Fort-de-France, et les canots de poste mettent rarement plus de trois heures pour se rendre d'une ville à l'autre. On aperçoit sur la route les jolis bourgs du Carbet, du

Fond-Capot, de la Case-Pilote et celui de la Case-des-Navires. De riches habitations embellissent toute la côte, et on s'entretient presque toujours à portée de la voix de terre.

## CHAPITRE XIV.

*Séjour de madame Sainprale à Fort-de-France ; oracle heureusement vérifié ; le conseil supérieur de la colonie.*

M<sup>ME</sup>. Sainprale et sa fille passèrent huit jours à Fort-de-France pour y voir leurs anciennes connaissances. Avec quelle satisfaction Carina, qu'on désirait tant de connaître , qui était si justement vantée , fut-elle accueillie dans cette ville ! on accourait de toutes parts pour la voir , l'entendre et l'admirer. Tous convenaient que la renommée était encore au-dessous de la vérité. Si sa modestie n'eût été

qu'ordinaire, elle n'aurait pu résister à la séduction des éloges qui sortaient de toutes les bouches : mais elle n'y était réellement très-sensible, que parce que c'était à sa mère qu'elle en rapportait l'hommage.

Parmi les personnes que madame Sainprale visita avec le plus d'empressement, je nommerai les demoiselles Hur\*\*\*\*. Jamais on ne vit plus d'union et de rapports dans les goûts qu'il en existait entre ces trois sœurs. Jouissant d'une honnête aisance, elles n'en usaient que pour satisfaire aux mouvements de leur cœur généreux. Dans tous les temps, leur société a été regardée comme la plus agréable de Fort-de-France ; on tenait à honneur d'être accueilli chez elles : c'était la bienfaisance et les vertus qui appelaient les plaisirs.

C'est chez ces respectables demois-

selles que madame Sainprale et sa fille firent la connaissance de l'intéressante demoiselle de la Pag\*\*\*\*. Cette très-aimable créole, grande, bien faite, ayant une figure charmante, joignait à toutes les grâces du jeune âge un esprit très-cultivé et toutes les qualités du cœur. C'est le plus beau don que le ciel ait pu faire à madame San\*\*\* de la Pag\*\*\*\*, son excellente mère, dont le nom ne se prononce jamais, dans l'île, sans qu'on y ajoute tous les éloges que mérite la vertu. Mais, revenons à la jeune demoiselle de la Pag\*\*\*\*; il est bien doux, pour qui a le bonheur de la connaître, d'avoir à parler d'elle; et, qui peut ne pas se plaire à l'entendre célébrer? Une *diseuse de bonne aventure*, M<sup>lle</sup>. David, que la réalisation de quelques prédictions avait mise très en faveur, fut consultée aussi

par notre aimable créole ; c'était plutôt sa gaîté que sa confiance qui l'avait amenée devant elle. La pythonisse , après avoir hésité quelques instants , lui fit connaître son oracle en ces termes : « Mademoiselle , je vais  
 » peut-être vous paraître ridicule ;  
 » vous croirez que je veux abuser de  
 » votre crédulité et flatter votre vanité. . . . Non , je vous dois la vérité ,  
 » et c'est elle que vous allez entendre. Voici quel est le destin merveilleux qui vous est réservé : *Vous ferez un premier mariage , très-avantageux sans doute , dans les circonstances présentes ; il vous procurera , en Europe , tous les agréments auxquels votre naissance , vos précieuses qualités et vos charmes vous permettent de prétendre ; mais votre second époux vous élèvera au comble de*

« la fortune et de la gloire ; il vous  
 « chérira comme le talisman de son  
 « bonheur. . . . Je vois les trônes  
 « sous vos pieds. » Ce fait, bien  
 avéré, est connu de tous les habitants  
 de la Martinique. Mais ( en parlant  
 de notre auguste compatriote, je dois  
 me répéter ) cet ouvrage ne doit rap-  
 peler que des choses passées avant la  
 révolution française. Le lecteur me  
 pardonnera sans doute d'avoir osé  
 commettre un anachronisme ; en  
 rapportant un fait historique, dont la  
 date n'est pas à beaucoup près aussi  
 éloignée de nous, que sa place, dans  
 cet ouvrage, pourrait le faire suppo-  
 ser à qui ne sait pas combien celle  
 dont j'ai l'honneur de parler est en-  
 core et jeune et belle.

Le conseil supérieur était alors as-  
 semblé dans cette ville. Il ne tient ses  
 séances que tous les deux mois, du

rant huit ou dix jours , selon le nombre des affaires qui sont soumises à ses décisions. C'est lui qui confirme, modifie ou annulle ceux des jugements rendus par les tribunaux de Saint-Pierre ou de Fort-de-France dont les parties font appel. Tous les membres du conseil sont de grands propriétaires dans l'île. Ils exercent leurs fonctions gratuitement, n'ayant jamais voulu recevoir des émoluments. La considération, l'estime, l'attachement et la reconnaissance générale, dont ils jouissent à si juste titre, composent la seule récompense qu'ils ambitionnent et qui puisse leur plaire. Je n'exalterai point leurs talents, comme juriconsultes; les parlements, les cours souveraines et les tribunaux, en France, offrent, j'en conviens, beaucoup de magistrats plus ins-

truits ; mais aucun d'eux ne possède d'hommes plus sincèrement amis de leur gloire et de leur pays , et qui soient constamment mieux avec leur conscience. Ils veulent être justes en tout temps et envers tous ; aucune considération quelconque ne peut les faire transiger avec leurs devoirs , et jamais , dans leurs mains , la balance de Thémis ne perdit son équilibre par le poids de l'intérêt , de la faveur , de la passion ni de la crainte , et jamais non plus ils ne se servirent du glaive de cette déesse pour frapper l'innocent.

---

**CHAPITRE XV.**

*Nos voyageurs arrivent au Gros-Morne sur l'habitation de Zémédare; ce qu'ils voient sur leur route.*

**A**PRÈS avoir passé huit jours à Fort-de-France, madame Sainprale se remit en route pour aller coucher le même jour sur l'habitation de Zémédare. Elle n'avait pas assez de force pour s'y rendre sans s'arrêter, quoiqu'elle voyageât assise dans un hamac, fixé sur deux tiges de bambou, et que quatre forts nègres portaient sur leur tête. Elle dîna chez M. Jorn\* de la C\*\*\*\*, riche habitant, marié depuis quelques mois seulement avec

M<sup>lle</sup>. Hard<sup>\*\*</sup> Des<sup>\*\*\*</sup>, créole aussi intéressante par les grâces de sa figure que par la gaîté de son caractère et la bonté de son cœur. Cet estimable habitant descend d'une famille des plus anciennes de la colonie, originaire de Provence, et plusieurs de ses ancêtres ont rempli, avec honneur et distinction, des places importantes dans l'île. M. Jorn<sup>\*</sup> de la C<sup>\*\*\*\*</sup> a servi dans le régiment de Royal-Marine. Cet ancien officier, plein de talents, de courage, d'honneur et de vertu, est aujourd'hui père de quatre enfants qui le chérissent, et dont il assure le bonheur.

Zémédare et nos deux voyageuses prirent congé de M. et de M<sup>me</sup>. Jorn<sup>\*</sup> de la C<sup>\*\*\*\*</sup> presque aussitôt après le dîner. Toute l'étendue de la riche et superbe plaine du Lamentin s'offrit bientôt à leurs regards. Zémédare

fit remarquer à ces dames les habitations sucreries des familles Ben<sup>\*\*\*</sup>, Bail<sup>\*\*\*</sup>, Laren<sup>\*\*\*</sup>, Mor<sup>\*\*\*</sup>, Gaig<sup>\*\*\*</sup>, Lam<sup>\*\*</sup>-Fén<sup>\*\*\*</sup> et de plusieurs autres riches propriétaires de ce quartier. Ils passèrent très-près de l'habitation des familles Ség<sup>\*\*</sup>, Bos<sup>\*\*</sup> et Monr<sup>\*\*</sup>, mais sans pouvoir s'y arrêter; madame Sainprale était trop souffrante, et Carina, livrée aux plus vives inquiétudes, ne s'occupait que de l'état affligeant de sa mère. Ils arrivèrent enfin, vers les sept heures du soir; tout était prêt pour les recevoir, Zémédare ayant eu le soin de donner les ordres les plus positifs à cet effet.

Le lit de Carina avait été dressé dans un cabinet élégamment orné, qui communiquait avec la chambre de sa mère; dans ces deux appartements, bien meublés, tout y était

arrangé avec autant d'ordre que de goût, et rien de ce qui pouvait être utile et agréable à la mère et à la fille n'avait été oublié. Elles en témoignèrent leur reconnaissance à leur parent avec cette grâce qui leur était propre, et qui était la récompense la plus douce des services que Zémédare aimait tant à leur rendre.

Madame Sainprale fut très-agitée toute la nuit, ce qui la força à se lever très-tard; c'était l'effet de la fatigue de la route, car on ne jugeait pas que son état fût très-alarmant.

## CHAPITRE XVI.

*Madame Sainprale va rendre visite  
au curé de la paroisse du Gros-  
Morne. Culture du café, due au  
physicien Déclieux.*

CE ne fut que le surlendemain que les promenades du matin, si recommandées par le médecin, commencèrent à avoir lieu. Madame Sainprale fut demander à déjeûner au curé; ce vénérable pasteur méritait bien que la première visite fût pour lui. Il reçut les parentes de son jeune ami Zémédare avec tous les égards qu'il savait rendre à la vertu.

La maison du curé est derrière

l'église, et l'une et l'autre sont situées sur une planimétrie très-élevée, mais de peu d'étendue. La vue y est magnifique; madame Sainprale et sa fille ne se laissaient point de l'admirer. On découvre facilement, de ce lieu, les rades de la Trinité, du Gallion, du Robert, la montagne du Vauclin, et aussi plusieurs autres quartiers de l'île. Le curé répondait avec autant de plaisir que de complaisance à toutes les questions qui lui étaient faites. Ces dames furent frappées de voir un très-gros bâtiment qui paraissait immobile, à deux lieues de terre, devant la rade de la Trinité. « Ce que vous prenez pour  
 » un navire, leur dit le curé, est un  
 » très-gros rocher, nommé la *Cara-*  
 » *velle*; tous ceux qui le voient pour  
 » la première fois, font la même mé-  
 » prise; sa nudité et sa blancheur

« donnent lieu à cette illusion. » Il  
 leur fit remarquer une très-belle ha-  
 bitation, près de la petite ville de la  
 Trinité, qui appartient à MM. Dub\*\*.

« Cette famille, vous le savez, mes-  
 « dames, jouit dans toute l'île de  
 « l'estime la mieux méritée. On se-  
 « rait disposé à croire qu'il suffit de  
 « porter le nom de Dub\*\*, pour être  
 « un homme instruit et plein d'es-  
 « prit; et, si c'est une femme, on  
 « peut assurer qu'elle est aimable et  
 « jolie. Je dois en dire tout autant de  
 « la famille Blan\*\*\* Bell\*\*, dont l'ha-  
 « bitation est voisine. Un de ces mes-  
 « sieurs, qui n'a jamais été en Eu-  
 « rope, y paraîtrait cependant avec  
 « avantage parmi les hommes les  
 « plus éloquents et les plus instruits.  
 « Vous voyez cette autre sucrerie,  
 « sur laquelle on a aussi établi une  
 « poterie? C'est celle appartenant à

» la famille Gal\*\*\* Saint-Aur\*\*\*. La  
» magistrature et l'agriculture citent  
» avec éloge plusieurs créoles de ce  
» nom..... Mais, occupons-nous un  
» peu des lieux où nous sommes.  
» Notre bourg ne consiste que dans  
» une seule rue; mais le rapproche-  
» ment de toutes les maisons, le peu  
» d'étendue de chaque propriété, fait  
» de tout le quartier du Gros-Morne  
» une grande ville. Connaissez-vous  
» rien de plus riant que cette cam-  
» pagne? Tout y est cultivé comme  
» dans un jardin: on se visite beau-  
» coup ici, et avec une cordialité et  
» une bonhomie rares, qui ne plai-  
» raient pas à tous les citadins, mais  
» qui, pour l'être sensible et sans am-  
» bition, est une source inépuisable  
» de plaisirs et de félicité. C'est au  
» Gros-Morne que sont les plus jolies  
» personnes de toute l'île. La pureté

» et la fraîcheur de l'air qu'on y res-  
 » pire, et la bonne qualité des eaux,  
 » donnent au teint des dames de ce  
 » quartier tout l'éclat dont brille la  
 » beauté en Europe. Elles y sont en  
 » bien grand nombre, car le dernier  
 » recensement prouve qu'il y a treize  
 » filles contre un garçon. » — *Ah!*  
 s'écria madame Sainprale, *Cythere*  
*et Paphos n'étaient pas mieux ha-*  
*bités.* — « Je soupçonne aussi, ré-  
 » pondit Zémédare, que *Vénus* a  
 » son temple ici dans quelque coin  
 » inconnu aux profanes. » Et il se  
 hâta d'ajouter, en se tournant vers  
 M<sup>lle</sup>. Sainprale; « Elle aura son tem-  
 » ple partout où paraîtra *Carina!* »  
 Cette charmante demoiselle, d'a-  
 bord interdite, rougit et baissa les  
 yeux; et un moment après, elle lui  
 dit : « Zémédare, voyez plutôt en  
 » moi une timide nymphe de *Diaue*,

» ou plus réellement encore une fille  
 » heureuse, qui chérit tendrement  
 » la meilleure des mères ! » La mère  
 et la fille s'embrassèrent avec atten-  
 drissement.

Madame Sainprale engagea le  
 curé à la venir voir souvent, et elle  
 le quitta pour retourner chez elle.

Après qu'ils se furent un peu re-  
 posés, Zémédare proposa à Carina de  
 voir ses plantations ; il leur suffit  
 pour cela de parcourir les galeries  
 qui entouraient la maison, et on dé-  
 couvrait d'un seul coup-d'œil tous  
 les arbres à café étêtés à hauteur  
 d'homme, plantés en quinconce, et  
 qui alors étaient couverts de fruits  
 semblables à la cerise de l'Europe.  
 « Zémédare, lui dit Carina, je ne  
 » puis considérer tous ces pieds de  
 » café, à la culture desquels tant  
 » de nos compatriotes doivent leurs

» richesses, sans bénir la mémoire  
» du célèbre physicien Déclieux ! c'est  
» le bienfaiteur de notre pays. . . . Je  
» crois le voir à bord du vaisseau qui  
» le conduisit ici, tourmenté par la  
» soif, et se privant cependant avec  
» joie d'une portion de l'eau qu'on  
» lui mesurait chaque jour, parce  
» qu'il préférerait de s'en servir pour  
» arroser les deux pieds de café que  
» le gouvernement l'avait chargé de  
» nous apporter. Le ciel a béni ses  
» soins généreux, puisque des milliers  
» de colons lui doivent leur bonheur  
» et célèbrent sa bienfaisance. — Ces  
» mêmes colons ne devraient-ils pas,  
» conduits par leur reconnaissance,  
» lui ériger une statue ? Qui les mé-  
» rite mieux que les bienfaiteurs  
» des hommes ? Et c'est peut-être  
» dans ce quartier, où l'on ne cultive  
» que du café, que sa statue devrait

» être placée. — Tout ce qui rappelle  
 » la vertu est assuré d'être célébré  
 » par Carina. J'oserais parier, ma  
 » belle cousine, que si M. Déclieux  
 » vivait encore, il serait plus flatté de  
 » votre éloge que de la statue que  
 » vous proposez de lui ériger. C'est  
 » dans les cœurs sensibles et aimants  
 » que l'homme bienfaisant peut trou-  
 » ver sa récompense. Ce que vous  
 » ignorez peut-être, Carina, c'est  
 » que ce respectable M. Déclieux,  
 » cet ami sincère des colons de la  
 » Martinique, était le grand oncle  
 » de M. Jorn\* de la C\*\*\*\*, chez qui  
 » vous avez eu tant de plaisir à vous  
 » arrêter l'autre jour ? »

## CHAPITRE XVII.

*Madame Sainprale va voir chez lui le mulâtre Eugène Dérima ; son discours sur l'esclavage et la liberté ; histoire de Zoé, son épouse.*

LE curé se rendit le lendemain, de très-bonne heure, auprès de madame Sainprale, pour l'accompagner à sa promenade. Zémédare l'ayant prié de déterminer lui-même le lieu où ils porteraient leurs pas : « Madame, » dit-il à madame Sainprale, vous » serez étonnée de ce qu'une des pre- » mières connaissances que je vous

» propose de faire soit celle d'un  
 » homme de couleur. Je tiens beau-  
 » coup, je vous l'avoue, à vous voir  
 » faire cette visite, et je ne crains  
 » point d'assurer que vous m'en re-  
 » merciez. Pour que votre surprise  
 » soit plus grande, je ne vous dirai  
 » rien de son caractère ; je lui laisse  
 » le soin de se faire connaître lui-  
 » même. Quant à sa femme, voici, en  
 » peu de mots, son histoire et ses titres  
 » à votre estime. Elle joint, à une  
 » figure très-agréable, une grande  
 » piété et les sentiments les plus no-  
 » bles. Un jeune négociant français,  
 » établi depuis quelques années à  
 » Saint-Pierre, s'éprit de ses charmes,  
 » et employa tous les moyens de sé-  
 » duction pour obtenir ses faveurs.  
 » Ce qui est presque sans exemple  
 » dans les colonies, c'est que Zoé,  
 » c'est le nom de cette jeune métive

» résista aux offres les plus brillantes,  
 » faites par un négociant riche, jeune  
 » et très-aimable. L'amour de ce  
 » Français s'accrut, selon l'usage, en  
 » raison de la résistance qu'il éprou-  
 » vait ; son délire fut bientôt au com-  
 » ble. Il poussa l'oubli de lui-même  
 » et le mépris des préjugés, jusqu'à  
 » supplier Zoé de passer en France  
 » avec lui, promettant de l'épouser  
 » aussitôt son arrivée. Il lui présenta  
 » même son engagement, par écrit,  
 » par lequel il lui reconnaissait une  
 » somme de soixante mille livres. Ce  
 » fut alors que Zoé, qui ne s'était fait  
 » voir à son amant que comme la  
 » plus douce et la plus humble des  
 » femmes, lui parla avec une élo-  
 » quence et un courage que la vertu  
 » pouvait seule lui inspirer. *Mon-*  
 » *sieur*, lui dit-elle, *tant que j'ai pu*  
 » *me flatter de l'espérance que la*

» raison, d'accord avec l'honneur,  
 » vous ferait renoncer à des projets  
 » honteux pour vous et cruels pour  
 » moi, je n'ai pas osé me soustraire  
 » à vos visites. A présent, Mon-  
 » sieur, que vous avez oublié tout  
 » ce que vous devez à l'opinion pu-  
 » blique, à vos parents et à vous-  
 » même, il est de mon devoir de  
 » vous fuir. Si je le puis, vous n'en-  
 » tendrez plus parler de moi; mais  
 » certainement vous ne me reverrez  
 » jamais. Zoé disparut aussitôt, et son  
 » amant, frappé de stupeur, n'eut  
 » pas la force de l'arrêter. Elle se ré-  
 » fugia dans ce quartier, où elle s'est  
 » tenue si bien cachée, que le jeune  
 » Français la croyant sortie de la co-  
 » lonie, en partit aussi, et il est sans  
 » doute à sa recherche. Je suis le seul  
 » à qui elle ait confié, dans le temps,  
 » son histoire, telle que je viens de

» vous la raconter, et c'est son amant  
 » qui l'a rendue publique. Eugène  
 » Dérima, le mulâtre que nous allons  
 » visiter, a mis aux pieds de Zoé sa  
 » fortune et son cœur, et ils jouis-  
 » sent ensemble d'une félicité par-  
 » faite et bien méritée. »

La maison d'Eugène Dérima n'é-  
 tait qu'à un quart de lieue de celle de  
 Zémédare ; nos promeneurs y arri-  
 vèrent de très-bonne heure. Ils ne  
 trouvèrent que Zoé, qui, après les  
 avoir accueillis avec respect, fit ap-  
 peler son mari, sorti pour aller suivre  
 les travaux qu'il faisait faire. Madame  
 Sainprale lui dit : « Je connais l'his-  
 » toire de Zoé, et je viens féliciter  
 » chez elle la digne compagne d'Eu-  
 » gène Derima. — Ah, Madame ! je  
 » ne saurais me faire un mérite d'a-  
 » voir rempli mon devoir. Dieu, tou-  
 » jours bon, m'a inspiré la conduite

» que j'ai tenue ; il m'a récompensé  
 » de ma soumission à sa volonté, en  
 » me donnant un mari vertueux, et  
 » deux enfants qui nous sont bien  
 » chers. L'intérêt que me témoigne  
 » notre vénérable curé, et l'honneur  
 » qu'il me procure de recevoir chez  
 » moi une dame respectable et sa  
 » charmante demoiselle, qu'on re-  
 » garde l'une et l'autre comme le  
 » plus bel ornement de la colonie,  
 » ajoutent bien à mon bonheur. »

Eugène Dérima parut en ce mo-  
 ment : son visage était rayonnant de  
 joie. Il s'approcha respectueusement  
 du curé, de Zémédare, de M<sup>me</sup>. Sain-  
 prale et de sa fille, et il les pria d'a-  
 gréer l'hommage de sa gratitude pour  
 la visite dont ils voulaient bien l'hon-  
 orer. M<sup>me</sup>. Sainprale l'engagea à  
 s'asseoir devant elle. « Dérima, vous  
 » êtes chez vous ! » — « Madame, je

» serais indigne de l'honneur que vous  
 » me faites, si j'osais céder à votre  
 » invitation obligeante. » — La con-  
 versation s'engagea entre M<sup>me</sup>. Sain-  
 prale et Dérima, le curé et Zémé-  
 dare y prirent aussi part. Tout in-  
 téressante qu'elle ait été je ne puis  
 la rapporter en entier, je craindrais  
 d'abuser de la patience du lecteur ;  
 je me bornerai à lui faire connaître  
 l'opinion de Dérima sur l'esclavage,  
 sur l'affranchissement, et sur les  
 hommes de couleurs libres.

« Madame, dit Eugène Dérima,  
 » mon bisaïeul eut le bonheur de sau-  
 » ver la vie de son maître dans un  
 » combat, et cet acte de dévouement  
 » lui valut son affranchissement de la  
 » part du gouverneur de la colonie :  
 » son maître ajouta à ce premier  
 » bienfait, le don de ce domaine que  
 » mon père m'a transmis. — J'ai été

» élevé en France , mon éducation a  
» été plus soignée qu'il ne convient à  
» un homme de ma classe , mais ma  
» raison et mon cœur me promettent  
» qu'ils ne se laisseront jamais égarer  
» par un esprit orgueilleux. — C'est  
» à la générosité des hommes blancs  
» que je dois tout le bonheur dont je  
» jouis. L'estime que me témoignent  
» ceux qui me permettent de m'ap-  
» procher d'eux , me récompense am-  
» plement des soins que je prends de  
» ne jamais sortir de mon état. —  
» J'ai eu l'avantage de m'entretenir  
» en Europe avec des hommes ins-  
» truits , avec des philosophes ; j'ai  
» beaucoup lu , et tous les jours je  
» lis encore , je connais les meilleurs  
» ouvrages de morale , et tout ce  
» qu'ont écrit les philanthropes ; j'ose  
» prononcer que personne n'a su en-  
» visager sous leurs vrais points de

» vue les sujets, très importants de  
» l'esclavage et de l'affranchissement.  
» Lorsqu'on veut assurer le bonheur  
» des individus, et le calme de la so-  
» ciété, les grandes idées de la mo-  
» rale doivent se laisser asservir par  
» les lois que dicte une sage politique.  
» En Europe, d'après l'ordre actuel  
» des choses, l'esclavage y serait hon-  
» teux pour l'humanité, inutile et  
» dangereux pour les gouvernements.  
» — Dans les colonies, le climat ne  
» permet pas de confier aux hommes  
» blancs la culture des terres; il a  
» donc fallu recourir aux hommes  
» que la nature a différemment or-  
» ganisés pour habiter et cultiver les  
» parties des continents, et les îles  
» placées dans l'étendue de la zone  
» torride? Cette vérité, démontrée  
» par l'expérience, et bien reconnue  
» de tous, les établissements des colo-

» nies ont nécessité le transport des  
» hommes noirs de l'Afrique. Cette  
» idée ne fut pas, je le sais, inspirée  
» par la morale la plus pure, mais  
» elle fut commandée par la politique  
» et justifiée par le succès.

» On n'a pas le droit, me dira-  
» t-on, d'arracher des hommes, quelle  
» que soit leur couleur, au sol qui les  
» a vus naître libres, pour les rendre  
» esclaves dans des pays éloignés ?  
» Non, sans doute ! mais comment a  
» commencé la traite des nègres, et  
» comment se continue-t-elle encore ?  
» Les Africains, dans tous les temps  
» se sont fait la guerre entre eux,  
» et tous les peuples sauvages se la  
» font également, et toujours sans  
» raison fondée, car rien ne peut  
» justifier la guerre ! Les hommes  
» existent pour s'entr'aider, et non  
» pour se détruire les uns les autres !

» Hélas ! les peuples civilisés ne sont  
» pas plus avancés à cet égard que  
» ceux qui ne le sont point , partout  
» les vaincus sont à la merci des vain-  
» queurs. Les nations de l'Europe se  
» croient moins féroces parce qu'elles  
» ne mangent point leurs prisonniers ?  
» n'est-ce pas un crime presque égal  
» que de hâter leur mort en les en-  
» tassant dans des prisons infectes où  
» ils ne reçoivent que des aliments  
» malsains et insuffisants ? Ils y man-  
» quent des choses les plus utiles à  
» la vie , et ils y sont journellement  
» exposés aux traitements les plus  
» odieux. Comparez leur sort avec  
» ceux des esclaves , et prononcez  
» franchement auquel vous donnez  
» la préférence ! — Les Sauvages et  
» les Africains vendent , font périr ,  
» et quelquefois ils mangent leurs  
» prisonniers ; l'Européen , qui fait la

» traite avec les peuples d'Afrique,  
 » en achetant des hommes vaincus,  
 » les arrache à une mort certaine ; et  
 » par cet acte de générosité ou d'in-  
 » térêt, comme il vous plaira de le  
 » considérer, il passe avec eux, taci-  
 » tement soit, un vrai contrat synal-  
 » lagmatique. — *Tu me dois la vie ,*  
 » *peut-il dire au prisonnier qu'on lui*  
 » *livre, et tant que je te la conser-*  
 » *verai, son emploi doit m'apparte-*  
 » *nir? Je te promets de te nourrir,*  
 » *de te loger, de te vêtir; je te trai-*  
 » *terai dans tes maladies; tu auras*  
 » *une femme et des enfants, et je*  
 » *les protégerai, et enfin je soigne-*  
 » *rai ta vieillesse que tu passeras*  
 » *dans le repos. — En retour de ma*  
 » *protection, de mes soins et de*  
 » *mes bienfaits, j'exige de toi que,*  
 » *tant que tes forces te le permet-*  
 » *tront, tu cultives la terre qui me*

» nourrit et me fournit les moyens  
 » de te rendre heureux ? Voilà  
 » quelles seront tes obligations , si  
 » tu veux venir avec moi ? — Si tu  
 » ne veux pas les remplir , reste avec  
 » ton vainqueur qui te tuera ; .... tu  
 » me suis , donc tu travailleras ?

» Quand un de ces hommes es-  
 » claves , ou un de ses enfants ob-  
 » tient sa liberté , les liens des obli-  
 » gations se relâchent seulement ,  
 » ils ne sont point rompus. Voici ce  
 » que porte le nouveau contrat , il  
 » ne lie plus l'esclave à son maître ,  
 » il met l'homme affranchi dans la  
 » dépendance de la société. « Mon  
 » esclave , dira le maître , tu m'as  
 » bien servi , je veux t'en récom-  
 » penser ; tu jouiras désormais de  
 » ta liberté , et tu transmettras à tes  
 » enfants , ce précieux bienfait que  
 » je t'accorde.... Je renonce au droit

» d'exiger de toi ni des tiens aucun  
 » service ; si tu veux travailler pour  
 » m'être utile , tu fixeras toi-même  
 » le prix de ton travail , et j'y sous-  
 » crirai. — Mais sache que si je re-  
 » nonce à mes droits sur ta per-  
 » sonne , je ne puis faire perdre à la  
 » société les siens ? Tu veux conti-  
 » nuer à résider dans le pays où tu  
 » as vécu esclave ? alors je t'annonce  
 » que jamais ni toi ni aucun des  
 » tiens , jusqu'à la postérité la plus  
 » reculée , n'y remplira de fonctions  
 » publiques qui puissent te donner la  
 » moindre autorité sur un homme  
 » blanc. Tu auras toujours , tant que  
 » tu resteras dans les colonies , pour  
 » tous ceux de cette couleur , le res-  
 » pect que l'on doit à ceux que les  
 » lois élèvent au-dessus des autres  
 » dans l'ordre de la société , et tou-  
 » jours aussi tu les aimeras comme

» on doit aimer ses bienfaiteurs. —  
 » Si ton cœur est ingrat, si ton or-  
 » gueil résiste à respecter l'homme  
 » blanc, si ton ambition te fait  
 » naître le désir d'être mis sur le  
 » même rang, et même d'être élevé  
 » au-dessus de lui ; je ne te punirai  
 » point des torts dont tu te rends  
 » coupable envers moi et mes sem-  
 » blables, je ne te reprendrai point  
 » la liberté que je t'ai donnée, j'en en-  
 » ai point le droit ; c'est la société  
 » que tu offenses, en manquant à  
 » tes obligations sacrées, qui va te  
 » repousser de son sein. Tu ne veux  
 » pas y vivre aux conditions qu'elle  
 » t'a prescrites, en te permettant  
 » d'être libre ? Hâte-toi donc de fuir  
 » les colonies qui ne peuvent pros-  
 » pérer, et même exister que par la  
 » stricte observance de ces lois de la  
 » plus sage politique ! Va être libre,

» comme tu veux l'être, sur le con-  
 » tinent africain, où sont nés tes  
 » ancêtres ! ou va, si tu l'aimes  
 » mieux, t'établir dans tout autre ré-  
 » gion où l'on consentira à accueillir  
 » tes prétentions orgueilleuses ! »

« En réfléchissant quelquefois sur  
 » les désirs criminels de ceux qui vou-  
 » draient voir le soulèvement des co-  
 » lonies, dans l'espérance que leur  
 » intérêt et leur vanité gagneraient  
 » à cette subversion générale ; je  
 » me disais : l'homme de couleur  
 » libre serait certainement le plus  
 » maltraité, s'il osait se déclarer  
 » contre les hommes blancs. — Les  
 » esclaves, ayant secoué le joug  
 » de leurs maîtres, seraient promp-  
 » tement subjugués par les forces  
 » immenses qu'on enverrait faci-  
 » lement d'Europe, où plus d'une  
 » ville est plus peuplée que ne le sont

» plusieurs des îles de l'Amérique  
 » ensemble. Après la victoire, les  
 » hommes de couleur libres ne pou-  
 » vant être utiles, et s'étant rendus  
 » dangereux, seraient tous massa-  
 » crés, et ils le seraient, je le dis,  
 » avec justice. — Supposera-t-on  
 » d'ailleurs que l'esclave, qui ne  
 » veut pas être soumis à des hom-  
 » mes blancs, dont il reconnaît ce-  
 » pendant la supériorité, lui préfère-  
 » rait des hommes de couleur, sortis  
 » des blancs, jalouxés et haïs par  
 » les nègres ? »

« Celui, madame, qui doit à ses  
 » études et à ses profondes médita-  
 » tions les opinions que je viens d'é-  
 » mettre et de développer, offre, je  
 » pense, une garantie certaine de  
 » son respect et de son amour pour  
 » les hommes blancs ? »

M<sup>me</sup>. Sainprale, sa fille, Zémédare

et le curé lui-même , étaient dans une sorte d'extase. Eugène Dérima ne parlait plus , qu'on l'écoutait , qu'on l'admirait encore !—Enfin toute la société se retira après avoir comblé de témoignages d'estime et d'attachement cet estimable mulâtre et sa digne compagne.

CHAPITRE XVIII.

*M. Tamony, naturaliste, vient voir  
M<sup>me</sup>. Sainprale, il lui donne des  
détails sur l'histoire naturelle de  
la Martinique.*

MADAME Sainprale, en rentrant chez elle, déjeûna avec assez d'appétit. La visite qu'elle venait de faire lui avait tellement plu, qu'elle croyait que sa santé en était devenue meilleure.

Elle reçut chez elle, ce même jour, M. Tamony, naturaliste instruit, qui venait de faire le tour de la colonie et se rendait à Fort-de-France avec l'intention de s'y embarquer, peu de jours après, pour retourner en France. Il n'était venu à la Martinique que pour

satisfaire un désir bien louable , celui d'augmenter ses connaissances ; il avait fait toutes ses courses d'histoire naturelle avec un ami de cette science, créole estimable, avantageusement connu, même en France, par ses grandes connaissances en botanique, M. Charlemagne Acq<sup>\*\*\*</sup>. Il recueillit de ce voyage un grand nombre d'observations précieuses, dont ses talents et son amour pour son pays promettent qu'il fera un heureux usage un jour, et pour les savants et pour ses compatriotes. — M<sup>me</sup>. Sainprale et Zémédare les questionnèrent beaucoup ; ces messieurs satisfirent avec complaisance à toutes leurs demandes, et on lira sûrement avec intérêt quelques-uns des détails sur leur voyage, qui furent tous donnés par M. Tamony ; le modeste M. Acq<sup>\*\*\*</sup> voulut lui céder cet avantage.

M. Tamony séjourna d'abord quelques jours à St. Pierre pour complaire à M. Pit\*\*\*. de la Rif\*\*\*., à qui il avait été particulièrement recommandé. Ce très riche négociant, créole de la Martinique, doit à son travail et à la confiance qu'a toujours inspirée sa probité, ses heureux succès dans le commerce ; il n'use de la grande fortune qu'il s'est acquise, que pour être utile à tous ses compatriotes, et pour assurer le bonheur de ses enfants qu'il aime en bon père. C'est un parent de l'épouse de monsieur Sansac et de M. Jor\*\*\*. de Lac\*\*\*., qui trouvèrent toujours en lui tous les sentiments qu'on peut attendre d'un ami sincère.

Après avoir visité dans la ville de St. Pierre tout ce qui peut intéresser un étranger, ce qui consiste en bien peu de choses, si ce n'est les jardins

et les maisons des religieux dominicains, de l'intendance, de M. le J\*\* de Mon\*\*, de M. Jorn\*\*, de Lac\*\*. de M. Péri\*\*, de M. Cot\*\* et de M. Frég\*\*, nos deux naturalistes se rendirent sur l'habitation-sucrerie de M. le J\*\*, l'aîné, au Réduit. Ils y virent un ouvrage qui les étonna d'autant plus, qu'il l'a entrepris et entièrement exécuté avec son faible atelier seulement. M. le J\*\* a percé une montagne qui a, dans cette partie, deux cents pieds d'épaisseur. Il y a formé un chemin voûté, taillé dans le tuf, qui a sept pieds de hauteur sur autant de largeur dans toute sa longueur. En dehors de cette voûte, de l'autre côté de la montagne, on trouve un chemin très-uni, qu'il a commencé à faire ouvrir en faisant descendre de la montagne et suspendre par des cordes les pre-

miers ouvriers qui ont été employés à sa confection. Il est au moins quatre fois aussi long que celui pratiqué dans la montagne, et il va aboutir à une rivière, dont M. le J\*\*\*. tire actuellement toute l'eau qui sert à faire tourner le moulin de la sucrerie. Cet estimable habitant a fait faire, à la prise d'eau, une digue de vingt pieds de largeur, de laquelle la rivière se précipite en cascade dans un ravin qui a plus de trois cents pieds de profondeur.

De chez M. le J\*\*\*., nos voyageurs furent visiter la *montagne Pélée*; cette montagne, ses environs et même toute l'île entière, offre des vestiges irrécusables d'éruptions de volcans. On ne voit nulle part, à la Martinique, de montagne primitive; elles ne datent leur formation, si on en juge par les matières qui les composent, que

de l'époque de violentes convulsions de la nature, très postérieures à la création du monde. « J'établis cette » opinion, dit M. Tamony, sur la » très petite quantité de terre végé- » tale qui les recouvre, et que leur » intérieur ne contient aucun de ces » blocs immenses de pierre dure et » autres, qu'on retrouve dans pres- » que toutes celles des autres parties » de la terre. Le granit ne se trouve » qu'en très petits morceaux roulés, » et sur le bord de la mer seulement, » ce qui pourrait faire croire qu'il y » a été apporté. » Ces naturalistes avaient observé que dans quelques endroits, la couche de terre végétale n'avait guères plus de six pouces d'épaisseur, qu'elle est suivie d'une couche de pierre-ponce épaisse d'un pied environ; qu'après celle-ci, vient une autre couche de terre végétale,

haute de huit à dix pouces, dénuée de toute faculté végétative, qui lui a sans doute été enlevée par l'action des pierres-ponces embrasées qui la couvrirent tout à coup lors de la dernière éruption. Une seconde couche de pierres-ponces venait encore après, et elle était suivie par un lit de terre argileuse teinte par l'oxide rouge de fer; au dessous on trouvait de vraie pruzzolane, que les habitants de St.-Pierre emploient utilement pour bâtir. M. Tamony se plaint de n'avoir ramassé que très peu de minéraux importants; des trapps, des cornéennes calcinées qui contenaient des morceaux de feld-spath, quelques grenats de volcans, des pyroxènes et les substances que l'on trouve le plus fréquemment dans les pays de volcans. Il avait des pierres-ponces extrêmement légères, dont tous les

interstices étaient remplis par des paillettes de mica de la plus belle couleur d'or. Il fit voir à mad. Sainprale des sables ferrugineux de diverses qualités qui contenaient de très-jolis cristaux microscopiques; mais le plus pur et le plus fin se trouve, dit-il, en abondance sur le rivage de la mer, au bourg de la caze des navires. Il avait aussi de très-beaux morceaux d'ocre de toutes les couleurs, quelques aiguilles d'antimoine; de la pierre à plâtre ou gypse de bonne qualité, qu'il avait détachée d'une montagne du quartier de Sainte-Anne, près de l'habitation Caritan. Il avait ramassé des agathes et des calcédoines fort belles dans le quartier du François, et des pétrifications précieuses du côté du Marin sur l'habitation Dillon. Il n'avait pas encore pu analyser une substance blanche, très

friable, qui se dissout facilement dans l'eau, qui a l'aspect de la calcédoine, et qui lui paraissait contenir beaucoup de magnésie. Elle est très abondante sur le chemin qui conduit à la cascade près de St.-Pierre.

Sur le sommet de la montagne Pelée est, dit-il, un plateau d'une certaine étendue, et sur lequel se voit un étang très profond. On croit qu'il a été formé dans l'endroit même où a été anciennement le principal cratère du volcan. Sur le revers de la montagne on aperçoit encore des soupiraux qui laissent s'exhaler une forte odeur de soufre, et de temps à autre de la fumée avec assez d'abondance. — Du côté du bourg du Prêcheur il y a des eaux thermales très estimées : on en voit de nature un peu différente au bas des montagnes dites les *Pitons de Fort-de-France* ; il y a aussi une

fontaine et des boues chaudes dans la plaine du Lamentin, sur l'habitation Larentie. Aucun particulier n'a voulu, ou n'a osé former des établissemens dans ces lieux ; cependant ils deviendraient très lucratifs pour le propriétaire, et très utiles à ceux qui ont besoin de recourir à l'usage de ces eaux, pour le rétablissement de leur santé. Le gouvernement, dont la pensée doit toujours se porter sur les objets d'une grande utilité générale, surtout lorsque l'humanité l'en sollicite, pourrait faire cette entreprise ? Ses avances seraient promptement recouvrées, et il s'acquerrait, par ce nouveau bienfait, des droits certains à la reconnaissance des colons de la Martinique.

M. Tamony, toujours aidé par M. Acq<sup>\*\*\*</sup>, avait fait des observations sur les serpents venimeux qui infes-

tent cette colonie. Il est très extraordinaire que dans toutes les îles de l'Archipel américain, il n'y ait qu'à la Martinique et à Ste.-Lucie que l'on trouve ces vipères; et l'on s'est même convaincu, par quelques essais, qu'elles ne pouvaient pas vivre dans les autres îles. Leur tête présente l'aspect d'un fer de lance, on en voit de diverses couleurs, mais elles appartiennent toutes à la même espèce; des ouvertures multipliées de vipères pleines en ont offert la preuve certaine. Quelques unes ont jusqu'à sept, huit, et même dix pieds de longueur, et sont grosses à proportion. On croira difficilement que leurs vésicules à venin en contiennent plus d'une cuiller à bouche; elles font beaucoup de mal dans le pays; on estime qu'il meurt, chaque année, près de 150 nègres, des suites de leurs morsures.

Pourquoi le gouvernement ne mettrait-il pas leurs têtes à prix? L'alcali volatil fluor (l'ammoniaque fluide), l'eau de Luce, et une préparation d'arsenic, de soufre et d'antimoine, connue dans cette île sous le nom d'*aimant arsénical*, sont les moyens curatifs que l'on emploie avec le plus de succès contre les morsures de ces reptiles. On voit ici une espèce de couleuvre, connue sous le nom de *couresse*, à cause de la rapidité de ses mouvements; elle ne fait jamais aucun mal, elle est très timide et cependant susceptible d'attachement. On l'a vu attaquer et détruire des serpents venimeux. On rencontre aussi très fréquemment un *Anguis lombric*, très joli, et dont les mouvements sont très vifs. Il est d'un brun clair, ayant sur le dos quatre raies longitudinales d'un jaune de paille;

il a six dents à la machoire inférieure et le palais osseux. Ce petit serpent qui n'est aucunement dangereux, n'a pas plus de quatre, cinq ou six pouces au plus dans toute sa longueur; il est, ainsi que les deux précédents, particulier à cette colonie, et ne se retrouve nulle autre part. Il offre une variété nouvelle et n'a point encore été décrit par aucun naturaliste. Les scorpions de la Martinique sont tous d'un blanc sale, leur piquûre est sans aucun danger : il n'en est pas ainsi de celle des scorpions de Ste.-Lucie, qui sont très gros; leur corselet est noir avec des anneaux blancs; on meurt de leurs blessures aussi promptement que de celles de la vipère fer de lance. On voit très fréquemment des *scolopendres*, connus dans les colonies sous le nom de *bêtes à mille pieds*; leur morsure cause une vive

douleur et occasionne la fièvre. Il en est qui ont jusqu'à vingt-deux pouces de longueur. Cependant on croit que ceux de cette taille ont été apportés dans l'île avec les bois qu'on tire du continent, car ceux ordinaires de la Martinique n'ont guères que de six à huit pouces.

Ce naturaliste raconta tout ce qu'il avait vu et entendu dire des fourmis. Ce nouveau fléau, inconnu dans cette colonie jusqu'alors, y avait été apporté, à ce qu'on croit, par un navire chargé de planches prises à la Barbade, et qui a fait naufrage sur la côte du quartier du François. « Il » faut voir pour le croire, disait » M. Tamony, les ravages que font » ces insectes; la terre en est cou- » verte, il y en a autant que de grains » de sable sur le rivage de la mer; ils » s'emparent des maisons, ils dévo-

» rent les serpents, les rats, les lé-  
» zards, tous les faibles animaux et  
» les enfants mêmes, s'ils les surpren-  
» nent endormis. J'ai vu une vache,  
» qui venait de vêler, être étouffée  
» par eux ainsi que son veau, dans  
» une seule nuit, et deux jours après  
» on ne voyait plus que leur sque-  
» lette, parfaitement blanchi. Le  
» champ de cannes à sucre le plus  
» étendu, peut être dépouillé en en-  
» tier dans huit jours de temps : aussi  
» n'ose-t-on plus en cultiver dans le  
» quartier du François. On est forcé à  
» mettre les pieds des lits dans des  
» boîtes pleines d'eau ; si, malgré  
» cette précaution, pendant votre  
» sommeil, la couverture ou les draps  
» de votre lit touchent le plancher,  
» vous êtes dans l'instant réveillé en  
» sursaut par les vives morsures de  
» ces insectes, qui vous auraient

» promptement couvert de plaies , si  
 » vous ne vous hâtiez de vous préci-  
 » piter dans l'eau pour vous débar-  
 » rasser d'eux. Si on allume des feux,  
 » pour les détruire, on les voit accourir  
 » par milliers et couvrir de leur masse  
 » les charbons ardents ; un nombre  
 » immense se laisse consumer ainsi ,  
 » pour étouffer le feu qu'on leur op-  
 » pose ; ces fourmis généreuses se  
 » dévouent avec empressement pour  
 » les leurs. Si elles sont arrêtées dans  
 » leurs projets par un ruisseau , une  
 » rivière , elles s'unissent à la file les  
 » unes des autres ; ce cordon aban-  
 » donné au vent ou au courant , est  
 » bientôt porté vers l'autre rive , où  
 » les premières à la tête se fixent for-  
 » tement , et c'est ensuite sur le corps  
 » de celles-ci que passent l'armée de  
 » ces insectes , aussi industrieux que  
 » dévastateurs. »

M. Tamony parla avec la plus vive reconnaissance du bon accueil qu'il avait reçu sur toutes les habitations où il s'était arrêté. Il nomma, avec attendrissement, MM. Desg\*\*\*\*, Mén\*\*\*, Leyl\*\*\*, Mont-R\*\*\*-Ass\*\*\* et ses frères; MM. Chat\*\*\*, Levas\*\*\*; Duh\*\*\* et autres habitants de la Basse-Pointe, du Macouba et du Marigot. Il s'arrêta quelques jours chez M. Dess\*\*\*, à Sainte-Marie, riche propriétaire, et un des membres du conseil supérieur. Il travaillait alors à un ouvrage très-important pour cette colonie, sous le titre d'*Annales de la Martinique*, dont M. Tamony fit le plus grand éloge, ainsi que de l'amabilité de ce magistrat et de celle de sa charmante épouse. Il vit au Vauclin M. Tascher, ancien officier de la marine, beau-frère de madame de la Page\*\*\*, qui, depuis qu'il

existe, n'a pas fait une action, pas un mouvement, que ce ne fût pour se rendre utile. Il visita au Simon, quartier du François, la famille Font\*\*\*; un des fils de cette maison a épousé l'intéressante D<sup>elle</sup>. Sim\*\* Chauv\*\*, fille du sénéchal de Fort-de-France, et dont la mère, aidée par sa fille, fabrique des liqueurs autant estimées dans le pays, que celles si justement vantées de M<sup>me</sup>. Chassevent, v<sup>e</sup>. Amphoux. Il parla, dans les termes les plus flatteurs et les mieux mérités, de MM. Gren\*\*\*, de la H\*\*\*\*, Ducou\*\*\*, tous les trois membres du conseil supérieur et riches propriétaires; de la famille la Roug\*\*\*, de MM. Puilh\*\*\*, Pocq\*\*\*, Lafay\*, Laf\*\*\*, Beur\*\*\*, Voss\*\*\*-Luc\*\*\*, d'Audif\*\*\*, Thiber\*\*, Pot\*\*\*\*, Malv\*\*, proche parent de M. Jorn\* de la C\*\*\*\*, Sins\*\*, de la vertueuse

mademoiselle Dupat\*\*\* . nièce de madame Sansac et épouse de M. de Turp\*\*, de MM. Duquesne, frères de madame Sansac, et d'un grand nombre d'autres qu'il serait trop long et peu intéressant, pour le lecteur, de faire connaître ici, ainsi que de rapporter tous les éloges dont il combla les bons habitants de la Martinique. On les retrouvera d'ailleurs dans son ouvrage, qui doit être publié un jour; au moins il l'a promis.

Je ne dois pas omettre de dire que ce naturaliste distingué avait observé que le mouvement des marées, qui n'est point sensible sur les côtes de dessous le vent de l'île, l'est beaucoup sur toutes celles de la partie du vent; et il rappela qu'au bourg de la Trinité, le 8 novembre 1755, huit jours par conséquent après l'horrible tremblement de terre de Lisbonne,

on vit la mer se retirer à près d'un quart de lieue au large , y former une montagne d'eau qui vint ensuite couvrir une partie considérable de la côte , très en arrière des bornes que jusqu'alors elle n'avait jamais franchies.

Il avait aussi pris des renseignements sur les tremblements de terre , qui , quoique très-fréquents chaque année , dans cette île , n'y ont cependant pas , de mémoire d'homme , causé d'accidents fâcheux.

Ces deux Messieurs reçurent les sincères remerciements de madame Sainprale , et se rendirent le lendemain au soir à Fort-de-France.

---

CHAPITRE XIX.

*Discours de M<sup>me</sup>. Land\*\*\*-Létop\*\*\*  
sur les usages et les mœurs des  
habitants de la paroisse du Gros-  
Morne.*

LA santé de madame Sainprale, loin de se rétablir, s'affaiblissait chaque jour sensiblement; elle ne pouvait presque plus sortir de chez elle; le moindre mouvement forcé la fatiguait beaucoup; sa respiration s'embarassait, tout faisait craindre la formation d'un abcès à la poitrine. Les habitants et les dames du voisinage venaient la visiter assiduellement; elle était chérie de tout le monde, et sa charmante Carina partageait avec

elle les hommages de tous les cœurs. La famille Land\*\*\* - Létop\*\*\* était celle que madame Sainprale paraissait voir avec le plus d'intérêt. Une des demoiselles de cette dame, d'une figure agréable, et aussi bonne qu'elle était jolie, était alors au moment d'épouser un très-estimable créole, habitant de cette paroisse, M. Gig\*\*\*- Désorm\*\*\*, bien digne de lui devoir son bonheur et d'assurer le sien. Cette jeune personne, très-proche parente de madame Sansac, était aussi son intime amie.

Un jour que madame Sainprale vantait devant elle et sa mère les habitants du Gros-Morne, et l'union que l'on y voyait régner dans toutes les familles, madame Land\*\*\*-Létop\*\*\*, animée par ses éloges, lui parla en ces termes:

« Madame, vos observations sont

» très - justes ; elles me font aussi  
 » beaucoup de plaisir , parce qu'elles  
 » m'offrent l'occasion de rendre hom-  
 » mage aux vertus des hommes de ce  
 » quartier , au bon esprit et à la sa-  
 » gesse de nos dames. Je n'ignore  
 » point que , dans le reste de l'île ,  
 » nous sommes en butte aux plaisan-  
 » teries les plus amères ; que nos faits  
 » et nos gestes servent à égayer les  
 » cercles , et qu'on nous livre impi-  
 » toyablement en proie au ridicule.  
 » Mais toujours bien avec notre cons-  
 » cience , inviolablement attachés à  
 » tous nos devoirs , et heureux dans  
 » nos tranquilles retraites , nous re-  
 » gardons avec dédain les vapeurs  
 » empestées qui s'élèvent des villes ,  
 » et qui ne peuvent parvenir jusqu'à  
 » nous. Nous naissons tous sans for-  
 » tune , et nous apprenons de bonne  
 » heure à maîtriser nos désirs. Un

» travail modéré suffit pour nous as-  
 » surer de quoi subvenir à nos be-  
 » soins ; nous vivons contents du  
 » présent et sans craintes sur l'avenir.  
 » Le mariage est ici le fruit de l'in-  
 » clination réciproque, la récompense  
 » et le conservateur des bonnes  
 » mœurs. On ne verrait qu'avec hor-  
 » reur parmi nous une union formée  
 » par l'intérêt, qui donne si souvent  
 » ailleurs une esclave malheureuse à  
 » un maître inhumain. S'il consent à  
 » porter le titre d'époux, il croirait  
 » ravaler sa dignité d'homme, s'il  
 » tenait compte à celle dont il a  
 » bien voulu recevoir la main, des  
 » efforts qu'il commande qu'elle fasse  
 » pour lui plaire. Ah ! ( convenez-en,  
 » Madame ) quel être méprisable !...  
 » Nous ne nous éloignons jamais du  
 » mari dont notre cœur a confirmé  
 » le choix ; nous voulons qu'il soit

» constamment heureux , et que son  
 » bonheur soit notre ouvrage. Nous  
 » sommes attentives à prévenir tous  
 » ses désirs ; nous mettons tout notre  
 » art , qui est celui de la tendresse , à  
 » lui faire aimer sa maison plus que  
 » celle des autres ; il y trouve tou-  
 » jours , et c'est par l'effet de nos  
 » soins , les plaisirs de son goût , la  
 » paix et l'amitié. Il y entend bénir  
 » son nom , célébrer ses louanges ; a-  
 » t-il des peines ? elles sont soulagées  
 » dès qu'il les a déposées dans le sein  
 » de son épouse ; ses chagrins s'éva-  
 » porent en les lui confiant. Lois de  
 » fuir à l'arrivée de ses amis , nous  
 » les attirons chez lui ; nous les ac-  
 » cueillons avec cordialité , nous leur  
 » tenons fidèle compagnie , et nous  
 » cherchons à les convaincre que les  
 » visites et la conversation des amis de  
 » notre mari , nous sont toujours agréa-

» bles. Bientôt les enfants, gages pré-  
» cieux de l'amour conjugal, appren-  
» nent de nous à seconder nos efforts  
» pour embellir les jours, pour égayer  
» tous les moments d'un père qui les  
» chérit. Sans cesse avec la nature,  
» nous avons osé étudier les senti-  
» ments, et nous avons cru recon-  
» naître que l'amour est une chaleur  
» brulante qui circule avec le sang,  
» et que l'âge doit nécessairement at-  
» ténuer. Mais si de bonne heure la  
» raison et la vertu en modèrent les  
» transports ou réussissent à les diri-  
» ger, elles lui font succéder l'amitié  
» qui, elle, réside éternellement dans  
» le cœur. C'est cette sainte amitié  
» qui fait le charme de notre vie et  
» qui est la source inépuisable de tous  
» nos plaisirs. Après ce tableau fidèle  
» de la vie que nous menons, croirez-  
» vous, Madame, qu'un mari, s'il

» n'est pas le plus vicieux des hom-  
 » mes, puisse être arraché à notre  
 » tendresse ?

» Rapprochons à présent notre con-  
 » duite de celle des autres femmes  
 » qui brillent dans le monde ; vous  
 » nous jugerez peut-être plus favo-  
 » rablement encore. — Le mariage  
 » est, presque partout, le plus ordi-  
 » nairement le résultat des calculs de  
 » la cupidité ; nous ne parlerons point  
 » de ceux là, ils ne prétendent point  
 » au bonheur. Représentons - nous  
 » une de ces unions qu'un amour ré-  
 » ciproque a déterminée, c'est la seule  
 » qui puisse faire des heureux. Tant  
 » que l'amour dure, il dissipe sans  
 » peine ces légers nuages qu'une  
 » sorte de fatigue de se voir sans re-  
 » lâche produit quelquefois ; mais tôt  
 » ou tard l'amour s'envole, la satiété  
 » arrive, et le dégoût est à sa suite.

» Et pourquoi, me demandera-t-on?  
» je répondrai ; parce que la femme,  
» victime volontaire de sa faiblesse,  
» veut follement s'en servir pour do-  
» miner la force. Accoutumée à se  
» voir adorée, elle veut l'être tou-  
» jours, parce que tous les homma-  
» ges, même les plus indifférents,  
» ayant pendant long-temps été pour  
» elle seule, elle ne veut point les  
» partager avec d'autres, sans que  
» cependant elle puisse se résoudre à  
» rien faire de plus pour se les con-  
» server : et enfin parce qu'elle a  
» suffi jusqu'alors au bonheur d'un  
» mari, ivre d'amour, et dont elle  
» inspirait et captivait toutes les idées  
» et tous les sentiments. Maintenant  
» on la voit repousser de chez elle les  
» personnes que son mari va recher-  
» cher ; elle montre des caprices, sa  
» mauvaise humeur chaque jour re-

» double , elle tourmente par ses re-  
» proches. Ah ! que sur cet article  
» les femmes sont minutieuses , mal-  
» adroites et ridicules ! Avec de la  
» résignation , de la douceur , des ca-  
» resses , elle ramènerait facilement  
» vers elle celui qui naguères l'ado-  
» rait ; ces moyens lui répugnent , sa  
» vanité ne saurait y souscrire ; elle  
» boude , elle se fâche , elle crie ; sa  
» maison n'est plus habitable , elle de-  
» vient un enfer ! . . . . Tous les liens  
» sont rompus ! . . . . les enfants ap-  
» prennent de leur mère à ne plus  
» respecter leur père . . . . Je m'ar-  
» rête , madame , mon esprit se re-  
» fuse à l'achèvement de ce tableau ,  
» il ne me fournit de couleurs que  
» pour peindre l'innocence et la  
» vertu ! Mais convenons ensemble  
» que pour vivre avec une femme  
» comme celle là , il faut être un

un Socrate, qui fut le plus vertueux  
 » des hommes, ou un Claude, qui en  
 » fut le plus stupide. »

Que l'on me pardonne le plaisir  
 avec lequel je rapporte quelques unes  
 des conversations qui se tenaient chez  
 M<sup>me</sup>. Sainprale, je les crois propres à  
 faire bien aimer les bons habitants de  
 la Martinique, mes chers compa-  
 triotes! elles doivent aussi, ce me  
 semble, ajouter à l'intérêt que mes  
 lecteurs prennent au sort de Zémé-  
 dare et de Carina.

---

CHAPITRE XX.

*Observations du curé du Gros-Morne, sur les moyens de reconnaître le caractère par l'étude des physionomies.*

CE qui suit paraîtra peut-être étranger à l'objet de cet ouvrage ; mais celui qui rencontre sur sa route des fleurs et des fruits qui lui plaisent, ne peut résister au plaisir de les cueillir.

« Mon cher pasteur, dit un jour  
» M<sup>me</sup>. Sainprale au curé, je sais que  
» vous avez rassemblé quelques ob-  
» servations sur l'art de reconnaître  
» le caractère de la personne que

» nous considérons , d'après les traits  
 » du visage et l'expression de la phy-  
 » sionomie. Veuillez m'apprendre à  
 » distinguer ceux que je dois recher-  
 » cher d'avec ceux que je dois fuir? »

« Madame, c'est un art au moins  
 » aussi conjectural que l'est celui de  
 » la médecine. Il est des gens, a dit  
 » plaisamment un auteur connu, qui  
 » valent mieux, et d'autres qui va-  
 » lent moins que leur physionomie.  
 » La nature a peut-être mis un écri-  
 » teau sur chaque face, mais l'édu-  
 » cation change ou corrige presque  
 » toujours ce que la nature a écrit.  
 » — L'habitude de voir les hommes  
 » et de les juger, en comparant leurs  
 » traits avec les aveux de leurs torts,  
 » que mon ministère me met dans le  
 » cas d'entendre, a pu me faire ac-  
 » quérir quelques données précieu-  
 » ses; je ne me permettrai cependant

» jamais de déduire de mes observa-  
 » tions des règles que je dirai être  
 » certaines. On m'a assuré qu'un  
 » Suisse, nommé Lavater, a publié  
 » sur cet objet un gros et important  
 » ouvrage. Je ne le connais point : ce  
 » qu'il y a de très vraisemblable, c'est  
 » que M. Lavater est beaucoup plus  
 » habile que moi, car quelques phrases  
 » me suffisent pour vous apprendre  
 » tout ce que je sais.

« Le mot physionomie, tiré du  
 » grec, signifie, dit-on, *règle de la*  
 » *nature*. Les anciens croyaient donc  
 » qu'avec l'étude de la physionomie  
 » on pouvait aisément lire les règles,  
 » établies par la nature sur les visa-  
 » ges, pour prononcer sur la diver-  
 » sité des caractères.

« Avant d'entamer la matière di-  
 » sons, ou plutôt répétons, que ces  
 » règles peuvent, tout au plus, nous

» faire connaître le caractère que la  
» nature a voulu donner à chaque in-  
» dividu ; car outre les effets bien  
» connus de l'éducation, qui changè-  
» rent si heureusement le carac-  
» tère de Socrate, que Zopire, à  
» l'inspection de ses traits, assura  
» avoir du penchant pour le vice ;  
» nous devons savoir que les peines  
» de l'esprit, les sensations du corps,  
» l'action de l'air, les maladies, l'u-  
» sage des liqueurs spiritueuses, les  
» veilles, etc., peuvent nous rendre  
» subitement très différents de nous-  
» mêmes. Si l'organe qui résistait  
» plie, si celui qui pliait résiste, si  
» l'humeur qui dominait les autres  
» n'a plus le même empire, l'homme  
» violent peut devenir craintif ; le  
» sot sera spirituel ; le sage succom-  
» bera à la tentation, etc., etc.

» Le siège principal de la physio-

» nomie varie suivant les personnes.  
 » Les unes l'ont dans le front , d'au-  
 » tres dans le nez , dans une lèvre ,  
 » dans la bouche , dans les dents ; il  
 » y a des *dents bêtes*. Les longues  
 » oreilles de l'âne le caractèrisent  
 » pleinement , et d'autres à son exem-  
 » ple. — Le dindon orgueilleux , stu-  
 » pide et cruel , a des appendices  
 » charnues qui descendent sur son  
 » cou , et s'agitent , comme le bas  
 » des joues chez quelques hommes.

» En général , c'est l'assemblage  
 » des traits et des couleurs qui forme  
 » la physionomie. Quand la teinte do-  
 » minante est pâle , plombée , livide ,  
 » et le visage décharné , c'est l'indice  
 » d'une bile noire , et qui fait sup-  
 » poser un penchant à la vengeance  
 » et à la haine. — Un teint trop rouge  
 » peut faire craindre la violence du  
 » caractère , mais on observe qu'en

» général les personnes sanguines  
 » sont incapables de haine et de mé-  
 » chanceté réfléchie. — Les visages  
 » frais et vermeils font espérer un  
 » caractère gai et un cœur bon.

» Le siège de la physionomie se  
 » trouve fréquemment dans les yeux;  
 » on voit rarement quelqu'un avec  
 » des yeux noirs être indolent et pa-  
 » resseux par habitude, ceux qui le  
 » sont ont les yeux bleus; chez les  
 » yeux bleus la tendresse est plus  
 » énergique; des yeux bien nets man-  
 » quent rarement d'ordre et de net-  
 » teté dans l'esprit; les yeux certains  
 » n'aiment rien, quoi qu'ils puissent  
 » dire; les yeux humides aiment beau-  
 » coup, et les yeux fort ouverts ai-  
 » ment tout. — Les yeux dont les li-  
 » queurs sont brouillées inspirent de  
 » la défiance; les yeux bridés promet-  
 » tent peu d'esprit; des yeux bien

» fendus et brillants me disent qu'ils  
 » sont animés par une âme saine; ceux  
 » qui sortent de la tête font craindre  
 » la bêtise et la méchanceté; les yeux  
 » enfoncés appartiennent quelque-  
 » fois à un homme envieux et per-  
 » fide; s'ils sont trop rapprochés l'un  
 » de l'autre, s'ils rendent le regard  
 » farouche, on doit s'attendre à de la  
 » cruauté; les yeux de l'homme dis-  
 » trait vous fixent et ne vous voient  
 » pas, ils imitent la préoccupation de  
 » l'homme studieux, tandis que l'es-  
 » prit ne songe à rien.

» L'envieux, méchant, lâche et  
 » perfide Thersite, d'Homère, avait  
 » la tête pointue... Si elle est petite  
 » et placée sur un cou bien propor-  
 » tionné, elle loge un bon sens; mais  
 » si, étant petite, elle est montée  
 » sur un grand cou, qu'on ne s'at-  
 » tende pas à en voir sortir beaucoup

» d'esprit. Le roi d'Angleterre de-  
 » mandait à Bacon, ce qu'il pensait  
 » d'un ambassadeur français, d'une  
 » taille démesurée, dont la tête, très  
 » petite, était portée sur un long cou  
 » d'oie? *Il en est, dit-il, des grands*  
 » *personnages de cette espèce, com-*  
 » *me des maisons à plusieurs étages,*  
 » *le plus élevé est toujours le plus*  
 » *mal meublé.*

» Un nez aquilin et bien propor-  
 » tionné promet du courage, une  
 » noble fierté et du génie; un nez re-  
 » troussé, portant en l'air, est sou-  
 » vent un signe certain d'étourderie;  
 » un gros nez est quelquefois l'indice  
 » d'un penchant à la luxure; un nez  
 » recourbé en bec de perroquet m'a  
 » fait reconnaître plus d'un bavard  
 » impitoyable, et des hommes en-  
 » têtés et sans jugement.

» On voit dans la figure de quelques

» hommes des rapports frappants avec  
 » celle des animaux. César et le Grand  
 » Condé avaient quelque chose de la  
 » vivacité et de l'audace de l'aigle.  
 » J'ai connu quelqu'un dans ma vie,  
 » à qui il ne faut peut-être que des  
 » circonstances heureuses pour sur-  
 » passer ces grands hommes ; on croit  
 » voir l'oiseau de Jupiter, dont le re-  
 » gard fier et perçant , sonde avec  
 » assurance la profondeur des abîmes,  
 » fixe sans trouble le soleil , aime la  
 » gloire, vole aux dangers, et sou-  
 » tient avec calme le bras qui porte  
 » la foudre. — Buffon , que la ma-  
 » jesté de son style , et la grandeur  
 » de ses idées , placent au premier  
 » rang des hommes de génie , rap-  
 » pelle l'image du lion. »

« Voilà, madame , ce que j'ai cru  
 » reconnaître , tout ce que je sais ;  
 » c'est bien peu de chose assuré-

» ment ! et encore dois-je quelques  
 » unes de mes idées , et peut-être  
 » mes propres expressions à Félibien  
 » et à d'autres auteurs. — Mais, vous  
 » et mademoiselle votre fille , vous  
 » avez ajouté à mes observations ,  
 » et lorsque je rencontrerai quel-  
 » qu'un dont les traits auront des  
 » rapports avec ceux de l'une ou de  
 » l'autre , je ne serai point embarrassé  
 » pour faire son éloge. »

## CHAPITRE XXI.

*Mort de madame Sainprale.*

M<sup>ME</sup>. Sainprale ne se faisait point illusion sur les progrès rapides de sa maladie; elle s'efforçait cependant d'entretenir l'espérance dans le cœur de sa fille, dont la tristesse et les larmes dévoilaient les inquiétudes. Zémédare avait écrit à M. Sainprale pour l'appeler auprès de son épouse mourante, et on le vit arriver très peu de jours après. — Il ne put prévenir un mouvement d'effroi que lui fit éprouver la faiblesse et la pâleur extrême de M<sup>me</sup>. de Sainprale. Ces deux tendres époux laissèrent échapper quelques larmes en s'embrassant.

Carina , présente à cette entrevue , s'écria , avec l'accent de la plus amère douleur : « ah ! mon père ! je n'en » doute plus ! . . . je suis menacée de » perdre la source de tout mon bon- » heur ! » On s'empressa de la secourir ; elle était évanouie. — Dès qu'elle eut repris ses sens , elle se précipita vers sa mère , elle la pressa dans ses bras , elle la couvrit de caresses , et depuis ce jour elle ne voulut plus s'en séparer un seul moment. Elle passait toutes les heures à ses côtés , et ses yeux la fixaient sans cesse. La nuit , elle se réveillait en sursaut , et s'asseyait sur , son lit placé au pied de celui de sa mère. Si M<sup>me</sup>. Sainprale laissait échapper quelque plainte ou un soupir de douleur , elle se r'habillait aussitôt et pour ne plus se recoucher. Elle ne permettait pas aux servantes de rendre à sa mère aucun des ser-

vices qui n'étaient pas au-dessus de ses forces. Zémédare , seul obtenait , et jamais que pendant le jour , la faveur de partager ses soins.

On ne pouvait plus douter de la formation d'un abcès dans la poitrine de la malade ; le médecin en prévint M. Sainprale , et lui dit qu'il fallait absolument recourir à l'opération de l'empyème. Comme il n'y avait pas de temps à perdre , M. Sainprale s'empressa d'aller l'annoncer à son épouse ; elle reçut cette nouvelle avec tout le calme imaginable. « Monsieur , » dit-elle au médecin , quel est le » jour que vous croyez devoir fixer » pour cette opération ? » — *Après demain , madame.* — « Je vous remercie ; j'ai donc encore quelques instants à moi ! sachons les bien employer ! »

On se fera facilement une vraie

idée de la douloureuse position dans laquelle se trouvaient M. Sainprale, Zémédare, et la tendre Carina. Je n'entreprendrai point de la décrire, je n'apprendrais rien aux coeurs sensibles, pour lesquels j'écris, et je leur dois d'ailleurs une longue suite de détails déchirants.

M<sup>me</sup>. Sainprale parlait tour à tour à tous ses amis éplorés; elle cherchait à leur offrir des consolations, à faire renaître dans leur âme l'espérance éteinte dans le sien. On aurait cru, à la voir s'occuper autant des autres, qu'il n'y avait qu'elle qui ne fût pas très à plaindre; elle mit ordre à toutes ses affaires avec un sang froid et une habileté admirables. « Zémédare, dit-elle à son parent, j'ai besoin de toute la force et de tout le courage de votre amitié; aidez-moi, mon jeune ami, à rappeler

» dans l'âme de mon époux , si juste-  
» ment chéri , et dans celle de ma  
» sensible Carina , la tranquillité dont  
» ils ont besoin , et pour eux et pour  
» moi. Je suis très malade , je ne le  
» dissimule plus ; l'opération que je  
» vais subir est dangereuse sans doute ,  
» mais la nature a bien des ressources ;  
» Dieu , infiniment bon , est tout-puis-  
» sant , je puis donc encore jouir du  
» bonheur de vivre avec ceux qui me  
» font tant aimer la vie ! »

*L'ultima che si perde è la speranza !*

« L'espérance est ce qui nous abandonne le der-  
» nier ! »

Le curé entra comme elle finissait  
de parler , et aussitôt elle reprit en  
ces termes : « Venez auprès de moi ,  
» respectable ministre du Dieu que  
» j'adore ! votre présence est un  
» baume salutaire pour les malheu-

» reux ! Si les consolations de la reli-  
 » gion , si puissantes dans la bouche  
 » d'un prêtre vertueux , ne peuvent  
 » faire cesser les souffrances du corps ,  
 » elles réussissent toujours à les faire  
 » supporter avec courage et résigna-  
 » tion. J'ai vécu dans la crainte de  
 » Dieu et dans l'amour de mon pro-  
 » chain ; je n'ai jamais cessé d'avoir  
 » la volonté de faire le bien , et toutes  
 » les fois que j'ai péché , ce qui ne  
 » m'est , hélas ! arrivé que trop sou-  
 » vent , ce n'a été , je n'hésite point à  
 » l'assurer , que parce que je suis  
 » une créature faible et ignorante.  
 » Mes jours , depuis mon mariage  
 » surtout , ont tous été heureux : pou-  
 » vaient-ils ne pas l'être avec le meil-  
 » leur des époux ! et notre union ,  
 » bénie par le ciel , nous a fait obte-  
 » nir Carina ; elle est la récompense  
 » des vertus de son père , elle est l'ac-

» complissement de tous mes vœux ,  
» elle est le complément de notre  
» bonheur ! Je ne puis savoir quelle  
» est la volonté de mon Dieu sur son  
» indigne créature , mais je n'ai point  
» attendu jusqu'à ce moment pour  
» me préparer à paraître devant lui ;  
» et je suis pleine de confiance en sa  
» miséricorde. Veuillez , mon père ,  
» recevoir l'aveu de mes fautes ; et  
» demain , si vous m'en jugez digne ,  
» je terminerai la journée en rece-  
» vant les derniers sacrements. »

Zémédare , M. Sainprale et sa fille  
sanglottaient ; les larmes ruisselaient  
sur leurs joues. Madame Sainprale  
leur dit : « Mes bons amis , laissez-  
» moi quelques instants avec le père  
» curé ; je vous rappellerai dès que  
» nous aurons fini ensemble . . . . ne  
» pleurez point , nous nous reverrons !  
» oui , nous nous reverrons tous , ré-

« péta-t-elle avec un doux sourire! »  
Zémédare, en sortant, s'écria, avec  
Métastase :

*Ed a virtu si grande*

*Insensibili in ciel saranno i numi?*

*No, possibile non è, 'chi'l crede, ottragia*

*La Giustizia immortal!*

« Eh quoi! les dieux, dans le ciel, seraient insen-  
sibles à tant de vertus!... Non, ce n'est pas pos-  
sible : qui le croit, outrage la justice immortelle. »

Dès que la confession de madame Sainprale fut achevée, elle rappela ses amis, qui accoururent avec empressement; elle les accueillit avec une nouvelle bonté, et, il le semblait, encore plus affectueuse. Son visage était serein, la pureté de son âme se peignait sur tous ses traits. L'émotion du curé était extrême; il se retira en disant: « Adieu, Ma-  
dame, ce n'est point vous, ce sont

» ceux qui vous connaissent qui ont  
 » besoin de consolation et de cour-  
 » rage !.... Ah ! M. Sainprale , ce n'est  
 » point une femme que vous avez-là,  
 » c'est un ange ! » — « Mon cher  
 » curé, répondit-elle, ménagez l'a-  
 » mour-propre d'une malade ; vous  
 » ne jugez jamais les autres que d'a-  
 » près votre cœur , il vous rend trop  
 » indulgent !.... Revenez me voir ce  
 » soir, demain matin, et à tous les  
 » moments dont vous pourrez dispo-  
 » ser. »

Ces scènes successives de ten-  
 dresse et d'affliction avaient tellement  
 agité madame Sainprale , qu'elle  
 eut une crise très-inquiétante , on la  
 crut morte. Le médecin avait été ap-  
 pelé ; en arrivant il entendit les cris  
 de M. Sainprale ; il vit Zémédare de-  
 bout auprès du lit de la malade , sans  
 mouvement , glacé par le désespoir.

Carina était assise par terre, sa tête enfoncée dans ses vêtements; elle se relève précipitamment dès qu'elle a entendu le médecin; elle l'accompagne auprès de sa mère qui, dans le même instant rouvre les yeux, sourit à sa fille, et lui dit, en lui tendant la main :

*Ogni tuono , ogni baleno*

*Sempre un fulmine non è!*

MÉTASTASE.

« Chaque éclair, chaque coup de tonnerre, n'annonce pas toujours la chute de la foudre. »

Le médecin l'engagea à parler moins, à éviter de trop se livrer aux mouvements de sa sensibilité, et à ne plus recevoir de visites. « Je sous-  
» cris à ce dernier article, monsieur  
» le docteur; je dois désormais tous  
» mes instants à ma famille: mais ne

» plus parler à ceux que je chéris ! ne  
 » pas m'attendrir avec ceux qui pleu-  
 » rent à cause de moi ! ce n'est pas  
 » possible , je ne puis y consentir. »

Le reste de la soirée se passa sans aucun accident ; pendant la nuit elle dormit , ou peut être feignit-elle de dormir pour ne pas inquiéter sa chère enfant , qui se soulevait sans cesse sur son séant , pour voir si elle pouvait être utile à sa mère. Carina se leva à la pointe du jour , et aidée par Zémédare , elle arrangea la chambre avec le plus grand soin : tout y annonçait son desir de plaire à sa mère et celui de la distraire de ses souffrances. Toute la matinée la malade parla avec facilité et avec plaisir. Lorsque le dîner fut servi , elle s'efforça d'égayer la conversation ; elle pressait ses amis de manger : « Je ne  
 » puis rien prendre , disait-elle , je

» craindrais que cela ne m'incommo-  
 » dât; il faut que vous me teniez  
 » compte de ma sobriété. Approchez-  
 » moi les plats tour à tour, je veux  
 » me nourrir du parfum des mets,  
 » ne pouvant faire aussi bien que  
 » vous. » On voyait bien que ce n'é-  
 » tait que pour faire manger les autres  
 qu'elle agissait ainsi, et on faisait des  
 efforts pour la satisfaire.

Vers les cinq heures du soir, le  
 curé s'étant fait annoncer pour rem-  
 plir les devoirs de son ministère, en-  
 tra dans la chambre de mad. Sain-  
 prale, vêtu de ses habits sacerdotaux.  
 Il fut suivi de la plus grande partie  
 des fidèles de la paroisse, qui rempli-  
 rent la chambre, la salle et les gale-  
 ries. Après une courte exhortation,  
 le curé s'approcha de madame Sain-  
 prale, et lui administra les derniers  
 sacrements. Elle les reçut avec la dé-

voïon la plus édifiante ; son visage s'anima, ses yeux devinrent très vifs ; la joie brillait sur son front : ce changement subit fit une telle impression sur l'esprit de tous les spectateurs, qu'ils ne la reconnaissaient plus ; on assure même qu'on distingua très bien un cercle lumineux, une auréole qui couronnait sa tête.

La cérémonie achevée, ceux qui étaient entrés avec le prêtre se retirèrent avec lui ; ils étaient loin que l'on entendait encore les gémissements et les prières ferventes qu'ils adressaient au ciel.

Madame Sainprale, après une demi-heure d'un profond recueillement, adressa la parole à son époux, à Zémédare et à Carina, et avec une voix assurée elle leur dit : « Mes  
» meilleurs amis, entourez-moi ; le  
» ciel m'inspire : venez recevoir mes

» derniers adieux ! » Ils se précipitèrent tous les trois à genoux auprès de son lit ; elle voulut , mais ce fut en vain , les forcer à se relever et à s'asseoir à ses côtés ; alors elle continua de parler en ces termes :

« M. Sainprale , mon respectable  
 » époux , mon excellent ami , je vous  
 » dois vingt-cinq années de bonheur !  
 » J'ai constamment trouvé dans votre  
 » cœur tous les sentiments de la plus  
 » tendre , de la plus précieuse amitié,  
 » tous les secours de la vertu. Votre  
 » raison éclairée a guidé mes pas ,  
 » souvent incertains , dans le sentier  
 » étroit d'une bonne vie ; et j'ai tou-  
 » jours eu à me féliciter de la sagesse  
 » de vos conseils ! Que ce soit par  
 » l'effet de votre indulgence , que ce  
 » soit parce que le ciel favorable a  
 » exaucé mes vœux , vous avez ac-  
 » cueilli avec bonté mon amour , et

» vous avez approuvé mes actions et  
 » mes sentiments. Je ne me reproche  
 » aucun tort envers vous, ma pensée  
 » en fut toujours exempte. Vous re-  
 » commander notre Carina, ce se-  
 » rait outrager votre tendresse : c'est  
 » l'enfant de notre amour!... Nous  
 » avons semé dans son cœur les ger-  
 » mes de toutes les vertus ; vous trou-  
 » verez, dans ses succès et dans son  
 » bonheur, la récompense de vos  
 » soins. Je suis au moment de me  
 » séparer de vous : Dieu m'appelle à  
 » lui ! c'est au pied de son trône que  
 » nous nous réunirons un jour pour  
 » être éternellement heureux !

» Zémédare, estimable jeune  
 » homme, je vous ai toujours regardé  
 » comme mon fils, et, en tendre  
 » mère, je m'enorgueillissais de vos  
 » succès et de vos bonnes qualités. . .  
 » Vous ne pouvez plus désormais ha-

» biter dans la maison de M. Sain-  
 » prale ; mais que votre pensée, que  
 » votre cœur y soient sans cesse.  
 » Ajoutez à votre attachement pour  
 » mon époux, tout celui que vous  
 » avez eu pour moi ; rendez-lui tous  
 » les services qui dépendront de vous.  
 » Soyez heureux en contribuant au  
 » bonheur du père de Carina . . . de  
 » Carina !

*Veggio lei giunta a suoi perfetti giorni!*

« Je la vois arrivée à ses jours de perfection ! »  
 » Mon cher Zémédare ! mon fils ! . . .  
 » je desire . . . je vous demande . . .  
 » mais non , c'est au ciel seul à parler  
 » à nos cœurs ! »  
 « Donne-moi ta main , charmante  
 » Carina ; suspends tes sanglots ;  
 » laisse ma main essuyer tes larmes !  
 » écoute ta maman bien aimée, et

» qui t'a toujours chérie de toutes les  
» facultés de son âme. Tu es bien  
» jeune, ma fille; à quinze ans on  
» n'est plus un enfant, mais la raison  
» n'a pas encore atteint tout son dé-  
» veloppement... Tu ne seras plus  
» sous les yeux de ta meilleure amie,  
» de ta fidèle compagne; ce n'est plus  
» moi qui porterai devant tes pas le  
» flambeau de la vérité! ce n'est plus  
» moi qui sonderai le terrain sur le-  
» quel il te faudra marcher! Tu n'en-  
» tendras plus sortir de ma bouche  
» les avis de la tendresse!... Mais  
» ton respectable père te reste; tu le  
» consulteras en tout ce que tu feras:  
» tu me le promets? Ton cœur ren-  
» ferme tous les éléments des vertus;  
» tu y liras souvent, n'est-ce pas ma  
» fille, les leçons de sagesse que j'y  
» ai gravées? Tu y puiseras sans cesse  
» les sentiments qui doivent désor-

» mais diriger tes actions; tu conser-  
 » veras, ma douce Carina, ton goût  
 » pour le travail, car tu te rappelles  
 » ce qu'a dit Métastase :

*Se stessa affina,  
 La virtù ne' travagli, e si corrompa  
 Nel oziosità. Limpida e' l'onda  
 Rotta fra sassi, e se ristagna e' impura.*

« La vertu s'exalte par le travail, elle meurt dans  
 » l'oisiveté. L'onde qui se brise sur les rochers est  
 » toujours limpide; si elle reste sans mouvement dans  
 » un bassin étroit, elle se trouble et se corrompt  
 » promptement. »

« Je ne dois pas craindre que la  
 » fougue de l'âge, si redoutable à  
 » cette époque où je me sépare de  
 » toi, t'entraîne en dehors de la route  
 » que je t'ai frayée. Du haut de la  
 » céleste demeure, où mon âme va  
 » être aspirée, mes regards suivront  
 » ma Carina! Je sourirai en voyant

» le bien que tu feras , et je ne cesse-  
 » rai point de déposer dans le sein de  
 » la divinité , mes vœux pour ton  
 » bonheur ! »

« . . . . . Mon époux ! ma Carina !  
 » et vous aussi , mon cher Zémédare ,  
 » embrassez-moi ! » Tous les trois  
 ensemble se relèvent vivement ; ils  
 couvrent de leurs baisers , ils inon-  
 dent de leurs larmes , les joues , les  
 bras et les mains de leur vertueuse  
 amie . . . . Ils ne la verront plus ! sa poi-  
 trine se gonfle , son cœur soupire pour  
 la dernière fois ; elle va cesser d'être !  
 Ses yeux se ferment pour ne plus se  
 rouvrir , et sa bouche conserve le sou-  
 rire que lui imprime son âme cé-  
 leste au moment où elle s'envole se  
 rejoindre à sa source !

A l'exemple du peintre habile , qui  
 voila la tête d'Agamemnon , pensant  
 qu'il n'est pas au pouvoir d'un homme ,

d'exprimer une douleur extrême, je m'arrête à la fin du récit de la mort de la plus aimable des créoles, de la plus vertueuse des femmes.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

## MÉMOIRE DU ROI,

*Pour servir d'instruction au sieur marquis de Bouillé, maréchal des camps, gouverneur de la Martinique; et au sieur président Tascher, intendant de la même colonie.*

LES colonies occupées d'abord au hasard, formées ensuite sans connaissance de leur utilité, sont devenues des possessions de la plus grande importance.

L'office de ces établissements est d'opérer la consommation de la culture et de l'industrie du royaume; ils fournissent de plus, des denrées de luxe que l'habitude nous a rendu nécessaires, et par cette réciprocité de communication et de besoins, le commerce national est porté au-delà de ses bornes.

premières et naturelles , et conserve un principe d'action qui ne dépend ni de la concurrence des étrangers , ni de la prohibition des souverains. Ainsi , une multitude de travailleurs occupés dans le royaume à l'approvisionnement des colonies , existe sur le superflu des riches qui consomment les denrées qu'elles nous donnent en échange , et une plus grande multitude encore existe aux dépens de l'étranger , auquel nous vendons la plus grande partie de ces mêmes denrées. De là , le travail , la population , la richesse et la puissance de l'état.

Plus les colonies diffèrent du royaume par leurs productions , plus elles sont parfaites et belles , telles sont nos îles à sucre ; elles n'ont aucun de nos objets de commerce ; elles en ont d'autres qui nous manquent , et que nous ne saurions avoir. C'est par cette heureuse différence que les fruits de notre sol trouvent un débouché avantageux et toujours certain ; c'est par l'échange de ces mêmes fruits , qu'affranchis de la servitude que nous imposerait autrement la nécessité d'acheter les denrées des

îles, nécessaires à notre consommation ; nous obtenons encore de l'étranger un tribut considérable, et qui seul décide de la balance du commerce en faveur du royaume.

La Martinique, dont Sa Majesté a commis l'administration aux sieurs de Bouillé et Tascher, est une de ces possessions précieuses, et le premier établissement solide que la France ait eu en Amérique ; elle était autrefois le siège du gouvernement général des îles du Vent, et sous le Vent. Saint-Domingue et Cayenne ont été successivement distraits ; la Guadeloupe, après avoir été alternativement séparée et réunie, forme depuis 1775 un gouvernement indépendant ; celui de la Martinique se trouve ainsi restreint à l'île même, et à celle de Sainte-Lucie qui en est une dépendance.

L'île de la Martinique, située au vent des autres possessions françaises, semble destinée, par sa position et par l'avantage de son port, à les protéger toutes, comme à menacer celles des puissances rivales. Elle a seize lieues de long sur quarante-cinq de circonférence ; le sol est en général froid et hu-

*mide ; les terres ne produisent qu'après avoir été brûlées et découvertes pendant long-temps ; elles sont cependant trop précieuses , parce qu'on les a mal connues. On assure qu'avec des forces , les productions peuvent être augmentées d'un tiers , sans même recourir à de nouveaux défrichements.*

Cette île est divisée en huit quartiers , subdivisée en vingt-huit paroisses ; ses villes principales sont , le Fort Royal , le Fort Saint-Pierre et la Trinité. Le Fort Royal est le chef-lieu de la colonie et la résidence du gouverneur général ; son port est un des plus beaux et des plus sûrs de l'Amérique ; les escadres y trouvent un asile assuré , et sortent facilement pour tenir la mer autour des autres îles.

Le Fort Saint-Pierre est le centre du commerce ; l'intendant y fait sa résidence ; la ville est assez considérable , et bien peuplée ; il n'y a qu'une rade , peu sûre ; on fait retirer les navires , dans les temps de l'hivernage , au Fort Royal , mais ce désavantage est compensé par les facilités de l'embarquement.

et du débarquement , et surtout par celle de partir par tous les vents et à toutes les heures. La Trinité , quoique d'un ordre inférieur aux deux premières villes , est très riche ; il y a un port peu fréquenté.

L'île de Sainte-Lucie , peu éloignée de la Martinique , a environ douze lieues dans sa plus grande longueur , sur six à sept de large ; le sol , généralement médiocre sur les bords de la mer , s'améliore en s'approchant du centre. Le cacao réussit assez bien dans divers endroits des hauteurs ; le café a également des succès dans plusieurs quartiers ; en général la terre est spécialement propre au sucre , en ce qu'il y est d'une qualité supérieure. Quelques faveurs accordées en 1768 à cette colonie , et dont elle jouit encore par tolérance , l'ont tirée de l'état d'inertie dans lequel elle avait languï jusqu'alors ; ses progrès sont satisfaisants , et on estime que lorsqu'elle sera portée au plein de sa culture , elle pourra occuper cinquante à soixante mille noirs , et fournir au commerce des productions pour quinze millions. Le port , appelé le Carénage , serait

un des meilleurs des Antilles, s'il était moins malsain. On trouve autour de l'île plusieurs baies vantées pour le mouillage des vaisseaux.

Telles sont les deux îles dont Sa Majesté a confié l'administration aux sieurs de Bouillé et Tascher ; tout ce qui concerne la religion, la distribution de la justice, la police générale, les finances et impositions, les approvisionnements, le commerce, la culture, la concession des terres, la sûreté intérieure et extérieure, est soumis à leurs soins.

La religion, par la sainteté de son principe, comme par l'excellence de sa fin, doit fixer les premiers regards de l'administration. C'est par elle que l'homme connaît ce qu'il doit à Dieu, à ses semblables et à lui-même ; c'est surtout par ce frein qu'elle impose que peuvent être contenus des esclaves, trop malheureux par l'esclavage même, et également insensibles à l'honneur, à la honte et aux châtimens. Sa Majesté prescrit, avant toutes choses, aux sieurs de Bouillé et Tascher, d'honorer la religion, de la faire respecter, de donner de la con-

sidération à ses ministres , et plus encore au sacerdoce , en veillant sur les mœurs et la conduite des ecclésiastiques.

Le service spirituel est confié , à la Martinique et à Sainte-Lucie , comme dans les autres colonies françaises , à différents ordres religieux , dont on y a autorisé l'établissement sous le titre de missionnaires. Le supérieur de chaque ordre est en même-temps préfet apostolique ; comme supérieur régulier , il tient sa mission de ses supérieurs majeurs ; comme préfet apostolique il relève immédiatement du Saint - Siège , et exerce ses pouvoirs en vertu des lettres d'attache de Sa Majesté , enregistrées aux tribunaux. Ces deux titres renferment les parties essentielles de l'administration , tant spirituelle que temporelle , savoir : la supériorité sur la personne des missionnaires , la disposition de la mission , des choses de la mission , et les pouvoirs pour l'exercice du ministère de la religion.

Quoique les missions des îles ne puissent être comparées à nos diocèses , dans l'ordre hiérarchique , par le défaut de la partie d'au-

torité et de juridiction , réservée au caractère épiscopal , elles en ont en quelque sorte l'ordonnance , en ce que les réguliers qui en sont chargés tiennent lieu de clergé , et que les paroisses sont régies et gouvernées de la même manière et par les mêmes lois que celles du royaume.

Tout ce qui concerne le spirituel de la religion , l'administration des sacrements , la discipline régulière et ecclésiastique appartient aux supérieurs , préfets apostoliques , sauf l'abus dont la connaissance est attribuée aux tribunaux supérieurs , comme elle l'est aux parlements dans le royaume ; et à cet égard l'autorité qui lui est dépar-  
tie , soit par le Saint-Siège , en qualité de préfet apostolique , soit par le supérieur majeur de l'ordre , en qualité de supérieur régulier , est indépendante de la puissance temporelle , comme celle des évêques et des supérieurs religieux du royaume , qui ne doivent compte qu'à Dieu de l'usage qu'ils font de cette même autorité.

L'inspection sur le culte extérieur , sur la personne , les mœurs et les fonctions des

missionnaires , regarde les administrateurs en commun , en ce qui tient à la haute police , à l'exclusion des tribunaux auxquels cette inspection appartient en France. L'exception au droit public du royaume , en cette partie , a été déterminée par la considération de l'éloignement des lieux , qui affaiblit toujours l'influence de l'autorité primitive , et par le danger du scandale et du choc des pouvoirs en une matière si délicate.

Il n'y a point aux colonies de curé proprement dit ; les missionnaires qui desservent les parcsisses sont amovibles à volonté ; les préfets apostoliques donnent et retirent les pouvoirs quand ils le jugent à propos , de même qu'un évêque en France commet les vicaires , les change , ou les laisse dans l'inaction , à son gré ; ainsi , un ecclésiastique , quel qu'il soit , ne peut , sans commission du préfet apostolique , exercer aucune fonction du ministère , parce que le préfet suivant les pouvoirs qui lui sont confiés par le Saint-Siège , est l'ordinaire de la mission , non seulement pour le régime général des

églises, mais encore pour l'administration particulière des paroisses. Si cet ecclésiastique est séculier, le chef de la mission se borne à lui retirer les pouvoirs par la même autorité qu'il les lui avait confiés, sauf s'il y a scandale, à emprunter le secours de la puissance temporelle. S'il est religieux, indépendamment de la révocation des pouvoirs, on le rappelle dans la maison conventuelle; on le renvoie même en France, à la régularité du cloître, en vertu de la discipline de l'ordre.

Tel est le régime spirituel dans nos îles, d'après l'institution du Saint-Siège et les réglemens émanés du trône; régime simple, et singulièrement adapté à ces pays éloignés, en ce que par le défaut d'évêques il met les prêtres sous la main du gouvernement, et prévient le choc des pouvoirs, le plus dangereux de tous les désordres. Ainsi, les sieurs de Bouillé et Tascher doivent inspecter les missionnaires à la Martinique et à Sainte-Lucie, les corriger, même les renvoyer en France, si l'honneur de la religion ou le bien public l'exige. Ils useront ce-

pendant de cette sévérité sans éclat, et rendront compte au secrétaire d'état de la marine, des motifs qui les y auront déterminés.

Les lois du royaume, à l'égard des juifs et protestants, ne sont pas rigoureusement observées dans les colonies. Sa Majesté veut bien permettre que ceux qui sont établis à la Martinique et à Sainte-Lucie ne soient pas inquiétés pour leur croyance, pourvu toutefois qu'ils s'abstiennent de tout exercice public de la religion qu'ils professent.

La justice est, après la religion, l'objet le plus digne de l'attention des souverains; ils règnent principalement pour maintenir la propriété et la sûreté des peuples; et s'ils ne peuvent remplir ce devoir par eux-mêmes, leur première obligation est d'établir, pour les suppléer, des juges intègres et éclairés. Ceux qui en acceptent les pénibles fonctions ont le plus grand droit à la reconnaissance de leurs concitoyens et à la protection du gouvernement. Les sieurs de Bouillé et Tascher doivent donc honorer les magistrats, et leur concilier, par leur exemple, le respect

dû à leur caractère ; mais ils veilleront en même temps à ce qu'ils se conduisent avec l'honnêteté, la décence et la dignité de leur état. Les tribunaux établis pour rendre la justice à la Martinique et à ses dépendances, consistent en un conseil supérieur, trois juridictions de trois sièges d'amirauté.

Le conseil supérieur tient ses séances tous les deux mois au Fort Royal ; son autorité est renfermée dans la distribution de la justice, le droit de faire des représentations lui est seulement réservé, après l'enregistrement des réglemens qui lui sont présentés. Il est essentiel qu'il soit étroitement contenu dans ses bornes, par l'influence que ses démarches peuvent avoir sur les esprits ; mais l'ordre public exige que les administrateurs s'abstiennent, avec un égal scrupule, de tout ce qui appartient aux tribunaux. Les sieurs de Bouillé et Tascher doivent se borner en cette partie à la seule inspection, et à prêter main forte à l'exécution des jugemens. Sa Majesté leur recommande d'éviter avec soin, d'attirer à eux les affaires contentieuses, de s'y immiscer, même sous au-

en prétexte , par autre voie , que par celle de la conciliation.

Les juridictions connaissent en première instance des affaires civiles et criminelles. La compétence des sièges d'amirauté s'étend sur toutes les affaires maritimes ; les mêmes officiers composent ces deux tribunaux. Il y a une juridiction et un siège d'amirauté au Fort Royal et à Saint-Pierre , à la Martinique , et au Carénage en l'île de Ste.-Lucie.

Entre les pouvoirs confiés aux administrateurs , est celui de nommer provisoirement aux places vacantes dans les juridictions , ainsi qu'à celles d'assesseurs , de substitut du procureur général , et de greffiers aux conseils supérieurs.

L'intention de Sa Majesté est , que les sieurs de Bouillé et Tascher donnent le plus grand soin au choix de ses officiers , et qu'ils ne proposent pour les premières places que ceux qui auront été éprouvés dans l'exercice des places inférieures , à moins qu'il n'y ait des raisons d'exclusion ; et en ce cas , ils en rendront compte afin que Sa Majesté y pourvoie. Ils ne doivent pas perdre de vue que

le pouvoir qui leur est confié à cet égard est l'effet d'une confiance nécessaire , que la plus légère négligence trahirait.

Les finances de la Martinique consistent dans le produit de l'imposition locale , et dans les fonds que Sa Majesté fait passer chaque année pour subvenir aux dépenses de la colonie ; ces fonds sont envoyés en espèces , afin de prévenir les abus auxquels les lettres-de-change ont anciennement donné lieu. Sa Majesté prévient le sieur Tascher , que les envois seront exactement faits , et elle lui défend de tirer aucune lettre-de-change sur les trésoriers , sans un ordre exprès de sa part.

Les colonies étant destinées à opérer la consommation du superflu du royaume , et à accroître la richesse nationale par l'avantage des échanges , tout impôt attaque directement l'effet de cette destination ; les besoins de l'état ont cependant forcé sa majesté à faire contribuer la Martinique aux dépenses intérieures qu'elle occasionne. La contribution avait été portée en 1763 à huit cent mille livres ; elle a été réduite ensuite à six

cent mille livres , et on l'a rétablie en 1775, sur l'ancien pied. Sa Majesté aurait désiré pouvoir accorder aux habitants la diminution que les administrateurs ont demandée pour eux ; mais si l'état des finances lui impose la nécessité de maintenir le tribut actuel , elle sera toujours disposée à en diminuer le poids par toutes les voies que sa sagesse et sa prudence pourront lui suggérer. Sa Majesté recommande aux sieurs de Bouillé et Tascher , de seconder ses vues et d'en accélérer l'accomplissement , en se bornant aux dépenses indispensables , et en y apportant la plus grande économie.

L'imposition était anciennement réglée par des arrêts du conseil ; elle est ordonnée maintenant par un mémoire de Sa Majesté , ou une simple lettre du secrétaire d'état au département de la marine , qu'on fait enregistrer au conseil supérieur ; le gouverneur et l'intendant en règlent la répartition en commun , et la répartition se fait sous l'autorité de l'intendant seul. Elle consiste en un droit de capitation par tête d'Européens , gens de couleur libres ou esclaves ; en un se

cond droit sur les loyers des maisons ; et un troisième sur les denrées à la sortie de l'île. Cette forme de perception est la seule qui ait été pratiquée jusqu'à présent. Les sieurs de Bouillé et Tascher examineront s'il ne serait pas possible d'en introduire une nouvelle qui fût plus agréable et moins onéreuse à la colonie ; ils discuteront cet objet important avec le conseil supérieur et la chambre d'agriculture , et ils enverront les observations communes au secrétaire d'état de la marine ; ils s'attacheront principalement à fixer l'assiette la plus égale , et à établir la proportion la plus exacte , relativement à la valeur des denrées.

Sa Majesté a prescrit au sieur Tascher l'ordre qu'il doit suivre dans la comptabilité , il s'y conformera avec une rigide exactitude.

Ce n'est que par le commerce que les colonies sont utiles au royaume , et ce n'est que par la culture qu'il peut se soutenir et s'accroître ; ainsi l'administration doit essentiellement s'occuper de la propriété de ces établissements , de l'extension de leur culture ,

des moyens enfin de les porter au degré d'opulence dont ils sont susceptibles.

Mais s'il faut que les colonies soient riches, elles ne doivent l'être aussi qu'au profit du commerce national; et de là naît la nécessité de se tenir sous la loi de la plus austère prohibition. Sans la richesse, elles n'attendraient pas à leur fin; sans prohibition, elles tourneraient à notre charge, et auraient le plus grand inconvénient encore d'augmenter la puissance de nos rivaux.

Les sieurs de Bouillé et Tascher concluront aisément de ce principe, qu'un des plus importants de leurs devoirs est de favoriser le commerce du royaume, et d'empêcher que la contrebande ne lui dérobe aucun des avantages dont il peut profiter. Les précautions prises depuis quelques années contre les versements frauduleux ont eu des succès. Sa majesté recommande aux sieurs de Bouillé et Tascher de les maintenir, d'en établir même de nouvelles, s'il est possible; de ne négliger enfin aucun moyen de détruire un abus aussi contraire aux vérités

blés intérêts du royaume, comme à ceux de la colonie.

Quoique la prohibition soit l'institution première de nos établissemens américains, cette loi austère emporte cependant celle de fournir à leurs besoins, et son empire cesse lorsque l'obligation réciproque ne peut être remplie; sans quoi le royaume tarira cette source de richesse par la voie même qu'il emploierait pour la conserver. On a été contraint, par cette considération, d'établir en 1767 des entrepôts à Ste.-Lucie pour les îles du Vent, et au môle St.-Nicolas pour St.-Domingue; et on y a autorisé l'admission pour l'étranger, des bois de toute espèce, d'animaux vivants, et quelques autres objets que le commerce du royaume n'apportait pas, ou ne pouvait pas apporter, et l'exportation des sirops et taffias délaissés par ce même commerce. L'entrepôt de Ste.-Lucie, absolument nul pour la Guadeloupe par le trop grand éloignement, est d'une médiocre utilité pour la Martinique. Plusieurs causes éloignent les secours dont elle

s'était flattée ; et toujours la colonie est réduite à se procurer les objets les plus essentiels, comme les nègres et la morue , par la contrebande, voie également nuisible au colon , qui paie au vendeur le risque qu'il court , et au commerce national , privé de son côté, des denrées données en échange. Une ressource vient d'être ouverte à la côte d'Espagne , pour les bois et les bestiaux ; et Sa Majesté se propose d'employer tous les moyens qui dépendront d'elle , pour pourvoir aux autres besoins et concilier les intérêts indivisibles du royaume et des colonies.

Il est encore des circonstances qui peuvent forcer à recourir à l'étranger, pour procurer aux habitants les denrées nécessaires à leur subsistance ; les sieurs de Bouillé et Tascher ne doivent cependant s'y déterminer que dans des cas indispensables , et lorsqu'il ne restera plus d'espérance d'être secouru à temps par le commerce national. Ils doivent alors faire constater , dans une assemblée d'habitants , de négociants et de capitaines français , la nature et la qualité des objets que les besoins du moment pour-

ront exiger, et ils en enverront un procès-verbal au secrétaire d'état de la marine. Les sieurs de Bouillé et Tascher apporteront, dans ce cas, la plus grande attention à empêcher qu'on n'exécède les qualités déterminées par le procès-verbal, et qu'elles ne servent d'occasion pour introduire d'autres marchandises ou exporter les productions coloniales; ils s'abstiendront surtout des permissions particulières et exclusives qui favorisent les monopoles et compromettent toujours l'administration.

La population de nos îles est de deux espèces, celle des blancs et celle des gens de couleur; les blancs sont des Européens que l'attrait de la fortune a appelés dans ces climats, ou qui sont nés dans les colonies des Européens anciennement établis. On ne connaît guères d'autre distinction que celle de la couleur et celle que donnent les premières places; tous les états sont d'ailleurs confondus; les seuls privilèges, dont jouissent les gens de condition qui ont fait enregistrer leurs titres, se bornent à l'exemption du droit de capitation pour douze têtes d'escla-

ves, et à la préférence pour les places d'officiers de milice. Cette espèce de population est celle qui tend le plus directement à remplir la destination des colonies, par la consommation des denrées et marchandises de la métropole; mais elle est nécessairement bornée dans un pays qui exige que de grandes possessions soient dans la main d'un seul, et où tout le travail est réservé aux esclaves.

L'agriculture, qui fournit en Europe des hommes à toutes les professions, n'occupe, dans nos colonies, que des propriétaires de terre et quelques artisans. On a fait, en différents temps, quelques réglemens pour obliger les possesseurs d'habitations, d'avoir un certain nombre de blancs proportionné à celui des esclaves; on a reconnu que ces hommes, dont l'entretien était trop cher, nuisaient encore par la dissolution de leurs mœurs, à l'objet de la sûreté et de la discipline qu'on s'était proposé, et les réglemens sont restés sans exécution.

Les gens de couleur sont libres ou esclaves, les libres sont des affranchis ou des descendants d'affranchis; à quelque distance

qu'ils soient de leur origine, ils conservent toujours la tache de leur esclavage, et sont déclarés incapables de toutes fonctions publiques. Les gentilshommes même qui descendent à quelque degré que ce soit d'une femme de couleur, ne peuvent jouir des prérogatives de la noblesse. Cette loi est dure, mais sage, et nécessaire dans un pays où il y a quinze esclaves contre un blanc. On ne saurait mettre trop de distance entre les deux espèces; on ne saurait imprimer aux nègres trop de respect pour ceux auxquels ils sont asservis. Cette distinction, rigoureusement observée, même après la liberté, est le principal lien de la subordination de l'esclave, par l'opinion qui en résulte, que sa couleur est vouée à la servitude, et que rien ne peut le rendre égal à son maître. L'administration doit être attentive à maintenir sévèrement cette distance et ce respect. Il faut encore qu'elle ait sans cesse les yeux ouverts sur les esclaves, pour prévenir les complots et empêcher les attroupements et les maronnages.

On réussirait sans doute beaucoup mieux

en adoucissant le sort de ces esclaves , et en leur faisant perdre , s'il est possible , par les bons traitemens , le desir de la liberté ; ce moyen , dicté par la nature , est sollicité en même temps par les vrais intérêts de l'habitant. Le nègre , bien traité , bien nourri , travaillerait mieux , vivrait plus long-tems , et la fécondité des femmes suffirait pour remplacer ceux qui mourraient et deviendraient infirmes. Il est d'autant plus intéressant d'éclairer les propriétaires à cet égard , que l'espèce s'épuise , et viendra insensiblement à manquer ; tandis qu'elle pourrait se soutenir , se multiplier même dans nos îles par la seule reproduction.

Une avarice , aussi cruelle que mal entendue , a rendu jusqu'à présent le colon insensible à ces considérations , et au cri de l'humanité. La plupart des maîtres sont des tyrans , qui pèsent en quelque sorte la vie de leurs esclaves avec le produit d'un travail forcé. Cet excès trop commun , ne peut cependant être corrigé par la loi , parce qu'il reste souvent inconnu , et qu'il est presque toujours impossible d'en acquérir la preuve ;

il serait d'ailleurs dangereux de donner aux nègres le spectacle d'un maître puni pour des violences commises contre son esclave. L'empire de la persuasion, l'intérêt, la vanité, l'orgueil, sont le frein unique qu'on puisse opposer à un désordre aussi révoltant; l'intention de Sa Majesté, est que les sieurs de Bouillé et Tascher y veillent avec le plus grand soin; qu'ils distinguent, par leurs égards, les maîtres barbares d'avec ceux qui traitent humainement leurs esclaves, et qu'ils excluent les premiers de toutes distinctions, de tous grades, de tous emplois, et qu'ils donnent enfin envers eux l'exemple du mépris et de l'indignation.

Un objet sur lequel leur vigilance doit encore se porter essentiellement, est la plantation des vivres, toujours trop négligée; Sa Majesté leur recommande de tenir sévèrement la main à l'exécution des réglemens faits à ce sujet. L'avarice des habitants est maintenant éclairée par les dangers auxquels ils ont été exposés dans ces derniers temps, et l'administration doit être sourde aux murmures de ceux qui persisteraient dans

leur aveuglement. Le premier soin est d'assurer la subsistance de la classe nombreuse des esclaves, qui ne peuvent être nourris avec les denrées d'Europe; et aucune considération ne peut permettre de la laisser dépendante des secours étrangers. Les sieurs de Bouillé et Tascher rendront les commandants des quartiers responsables de cette partie de la police, et dénonceront sans ménagement ceux qui se permettront la plus légère négligence, afin qu'ils soient destitués comme indignes de toute confiance et de toute fonction publique.

Le transport des nègres en France, où cette espèce devient chaque jour plus nombreuse, est également contraire au progrès de la culture, et à la sûreté des colonies. On enlève ainsi, par un luxe ridicule, une infinité de bras aux ateliers; et ces esclaves, assimilés dans le royaume à tous les citoyens, rapportent en Amérique un esprit d'indépendance et de libertinage, dont les suites peuvent devenir très dangereuses.

L'avantage de multiplier les ouvriers, a fait tolérer dans le principe l'envoi des

noirs en Europe ; mais ce motif n'existe plus ; il serait même à désirer que les métiers fussent exclusivement dans les mains des blancs ; la culture aurait plus de bras , les colonies plus de défenseurs , et le commerce un aliment plus étendu. L'abus est connu depuis long-temps , mais les précautions qui ont été successivement prises , comme les consignations qu'on exige aujourd'hui , n'ont pu le détruire. Sa Majesté se propose d'employer des moyens plus efficaces ; et en attendant qu'elle y ait pourvu , elle recommande aux sieurs de Bouillé et Tascher de ne permettre aux habitants d'emmener avec eux que les esclaves nécessaires pour les secourir dans la traversée en cas de maladie , et de tenir la main à ce qu'il soit consigné pour chacun une somme de trois mille livres , argent de France , qui sera confisquée au profit de Sa Majesté , faute de retour après un an.

L'affranchissement est une suite de l'esclavage ; le bon ordre exige qu'il ne soit permis qu'avec discrétion. Il convient sans doute d'offrir l'attrait de la liberté au zèle et

à l'attachement des esclaves pour leurs maîtres, mais elle n'est souvent que le prix de la débauche et du concubinage, et aux inconvénients du scandale, se joint le danger de multiplier les paresseux et les mauvais sujets. Les sieurs de Bouillé et Tascher doivent donc être attentifs à n'accorder la permission d'affranchir, que pour des causes bien légitimes; et afin qu'ils ne soient point trompés sur les motifs, Sa Majesté leur enjoint de prendre sur les demandes qui leur seront faites, l'avis du doyen, par écrit, et du procureur-général du roi, au conseil supérieur, et qu'ils en fassent mention dans la permission qu'ils en délivreront.

Les réglemens faits sur cette matière, assujétissent les maîtres à assurer la subsistance aux affranchis; cette obligation, généralement appliquée, tournerait en abus, si l'affranchi est en état de gagner sa vie; il ne faut pas le soustraire au besoin du travail, et le livrer à la paresse par l'assurance d'une pension: ce secours doit être réservé aux vieillards et aux valétudinaires. Les sieurs de Bouillé et Tascher observeront en consé-

quence , de n'accorder aucune permission , qu'autant que la subsistance sera assurée en cas de vieillesse , d'infirmité ou de maladie passagère , et l'acte en sera annexé à la permission. S'il est encore jugé convenable d'obliger les maîtres à payer une somme convenable pour obtenir la liberté d'affranchir, elle sera proportionnée à ses facultés et aux motifs de l'affranchissement , et l'application ainsi que le montant en seront spécifiés dans la permission accordée.

Deux citadelles très rapprochées l'une de l'autre , le Fort Royal et le Fort Bourbon , des batteries éparses dans les différentes parties de la côte , et un nombre déterminé de troupes assurent la défense de la Martinique ; les deux forts doivent être maintenant dans un état de perfection , sauf quelques bâtimens civils qui restent à faire au Fort Bourbon , et pour lesquels les fonds ont été arrêtés. Sa Majesté prescrit au sieur de Bouillé , d'examiner avec soin ces fortifications , les avantages et les inconvéniens de leur position , ainsi que les différens plans de défense qui ont été faits , et d'adresser ses

observations sur chaque objet au secrétaire d'état ayant le département de la marine ; il en usera de même pour les batteries , et ordonnera les réparations dont elles seront susceptibles. Un ingénieur , et trois ingénieurs ordinaires sont entretenus dans la colonie.

Les troupes destinées à la garde de l'île , consistent en un régiment de deux bataillons , formant au complet quatorze cent soixante-douze hommes qui , par l'augmentation des compagnies de soixante-dix-neuf à cent trois , peuvent être portées à dix huit cent cinquante , les officiers non compris ; il y a aussi deux compagnies d'artillerie sédentaires , de cent hommes chacune , et Sa Majesté y a fait passer le second bataillon des régiments d'Auxerrois et Viennois , formant chacun , sur le pied de la nouvelle composition , sept cent soixante-deux hommes.

Le sieur de Bouillé aura sur ces troupes toute l'autorité attribuée aux gouverneurs et commandants des provinces du royaume , par l'ordonnance des places du premier

mars 1768 ; il veillera à ce qu'elles soient tenues dans la plus exacte discipline , et bien exercées aux évolutions militaires ; il tiendra la main à ce que les officiers qui serviront sous ses ordres , remplissent régulièrement leurs fonctions ; l'autorité et la vigilance du sieur de Bouillé doivent également s'étendre sur tout ce qui a rapport à la marine militaire et marchande , et sur la police des ports ; il aura à cet égard tous les pouvoirs attribués aux commandants des ports du royaume , par les ordonnances de la marine.

Le sieur Tascher remplira , en ce qui concerne les troupes , les fonctions des intendants d'armées ; celles de commissaires des guerres seront exercées sous ses ordres par des officiers commis à cet effet ; il se conformera , quant à la marine et à la navigation , aux ordonnances rendues sur cette matière , tant pour les ports du royaume , que pour les colonies en particulier.

A l'appui des troupes pour la sûreté intérieure viennent les milices ; elles ont en quelque sorte pris naissance avec les colo-

nies : les premiers Français qui se sont fixés aux îles de l'Amérique, en ont été les conquérants, et pour s'y maintenir contre les naturels du pays, ils étaient obligés de se tenir toujours armés; aux Indiens qui ont été bientôt détruits, ont succédé les nègres, qu'on a introduits dans ces îles pour les travaux de la culture, ennemis bien plus dangereux par leur nombre, comme par la manière dont ils sont distribués. Ces esclaves, jaloux de la liberté, si naturelle à tous les hommes, n'ont regardé leurs maîtres que comme leurs tyrans, il a fallu les contenir par la crainte, et par l'appareil de la force; de là la nécessité des armes, et l'existence des milices qui ont pris successivement une forme régulière.

Cet établissement a cependant souffert une interruption, les milices n'ont été vues que sous l'aspect de la défense contre les ennemis de l'état; on a pensé qu'elles nuisaient aux progrès de la culture, en détournant l'habitant de son atelier, et on les a supprimées en 1763, mais on n'a pas tardé à reconnaître qu'elles avaient principale-

ment pour objet la sûreté intérieure, et elles ont été rétablies peu d'années après. Il est en effet indispensable que les maîtres, nécessairement laïcs, soient craints, et par conséquent armés pour imposer à une multitude d'esclaves, qui n'ont besoin, pour devenir libres, que du sentiment de leurs forces. Il faut leur présenter un simulacre de troupes prêtes à s'opposer à leurs entreprises; il faut un point de réunion et de concert pour prévenir et arrêter les émeutes. Dans ce pays encore il est nécessaire que l'autorité soit active, et toujours présente. Les milices remplissent parfaitement cet office; elles sont divisées par quartier, chaque quartier a un commandant, et chaque paroisse un capitaine; tous correspondent avec leurs chefs immédiats, et par cette chaîne de correspondance, les avis sont donnés et les ordres exécutés avec la même célérité.

Une ordonnance du premier septembre 1768, règle la forme et le service des milices; les grades militaires sont attribués aux officiers comme à ceux des troupes réglées, à quelque différence près pour le temps de

service. Ces places donnent une sorte de supériorité à un citoyen sur un autre citoyen. Le sieur de Bouillé doit juger combien il est important qu'il ne propose pour les remplir que des personnes qui en soient susceptibles par leur naissance, et surtout par la considération dont elles jouissent dans la colonie. Ceux qui ont servi, soit en France, soit dans l'île même, ont des droits à la préférence lorsqu'il n'y a pas des raisons de les exclure; le choix doit être tel dans tous les cas, que les habitants n'aient point de répugnance raisonnable à obéir à leurs semblables, et que le mérite et la considération indiquent celui qui doit commander.

On doit encore avertir le sieur de Bouillé du point de vue sous lequel il doit considérer les habitants; ils sont militaires, sans cesser d'être citoyens libres, et sans perdre la liberté commune aux citoyens; ils sont soumis en ce qui tient au service, à la discipline militaire. Ainsi, ces habitants, pour les affaires personnelles, comme pour les réelles, ne reconnaissent d'autorité que celle de la loi, et des juges que les tribunaux or-

dinaires ; ils sont encore assujétis aux charges publiques , sans que la qualité de milicien , même d'officier de milice , puisse les en dispenser ; d'un autre côté , ils sont obligés de contribuer de leur personne à la défense et à la sûreté de la colonie ; et dans l'actualité de ce service , l'autorité du gouverneur et des officiers qui commandent sous ses ordres , agit sur eux comme sur des militaires ; le sieur de Bouillé doit éviter de confondre ces deux qualités , à l'égard desquelles la plus légère erreur deviendrait une tyrannie. Les fonctions des officiers de milices ne se bornent pas à un seul service militaire , ils sont encore chargés dans leur quartier de la police , et de tout ce qui tient à la municipalité ; ils doivent correspondre , en cette partie , avec le gouverneur et avec l'intendant , et exécuter leurs ordres , soit communs , soit particuliers , suivant la nature des objets et la division des pouvoirs. Les sieurs de Bouillé et Taschér ne perdront pas de vue cette distinction , et prévientront , par leur sagesse , toutes les discussions que l'oubli des bornes passées fait si souvent naître.

Tels sont les objets qui composent l'ensemble de l'administration commise aux sieurs de Bouillé et Tascher, et les principes sur lesquels ils doivent diriger leur zèle et leurs soins. L'importance de ces objets leur fait connaître à la fois le degré de confiance que Sa Majesté leur donne, et celui des obligations qu'elle leur impose, si la distance des lieux, la nature des choses, la disposition même des personnes, exigent que leur autorité soit étendue; c'est un dépôt sacré, confié à leur prudence, et dont le plus léger abus serait un crime. Les limites des fonctions et des pouvoirs qui leur sont attribués, dans leur qualité respective, sont fixés par un règlement du 24 mars 1763; Sa Majesté leur prescrit de s'y conformer scrupuleusement. Ces fonctions et ces pouvoirs sont un par leur objet, et ne tendent qu'au plus grand bien de l'administration; le point qui le divise dans les détails est imperceptible. Si les sieurs de Bouillé et Tascher sont animés du même zèle et du même esprit dans les objets communs, la résolution doit être l'effet d'une

délibération sage et dégagée de toute prévention personnelle ; et dans les objets qui leur sont particuliers , ils doivent se consulter et s'éclairer réciproquement , en sorte que tous les mouvements conduisent au même but , et que le choc des opinions et de la rivalité , source nécessaire de la confusion et du désordre , ne se fasse jamais sentir. Un principe qu'ils ne doivent jamais oublier , c'est que le gouvernement doit être modéré , sage et bienfaisant ; que l'autorité est établie pour le bonheur de tous , et non pour la satisfaction de ceux qui en sont dépositaires , et que c'est surtout aux colonies qu'il est vrai de dire qu'elle n'est jamais plus puissante , que quand elle est chérie et respectée.

Mande et ordonne Sa Majesté aux sieurs de Bouillé et Tascher , de se conformer , chacun en droit soi , au présent mémoire , qu'elle veut être enregistré au conseil supérieur de la Martinique.

Fait à Versailles , le 7 mars 1777 ;

*Signé* LOUIS.

Et plus bas , *signé* DE SARTINE.

TABLE DES MATIÈRES.

---

CHAPITRE I<sup>er</sup>., page 11.

*Description de la ville de St-Pierre  
et de ses environs, et quelques  
idées générales sur la topographie  
de l'île de la Martinique.*

CHAPITRE II, page 21.

*M. et M<sup>me</sup>. Sainprale; naissance  
de Carina, leur fille.*

CHAPITRE III, page 29.

*De l'éducation de Carina.  
Zémédare.*

CHAPITRE IV, page 41.

*Attaque de la Martinique par les  
Anglais.*

CHAPITRE V, page 50.

*Retour de Zémédare chez M. et*

*M<sup>ms</sup>. de Sainprale ; description  
des parterre , jardin et parc de  
cette maison.*

CHAPITRE VI, page 67.

*Carina approche des sacrements  
pour la première fois.*

CHAPITRE VII, page 72.

*Description de la cascade de Saint-  
Pierre, dédiée à Carina.*

CHAPITRE VIII, page 88.

*Madame Sainprale et sa fille vont  
visiter une de leurs voisines.  
Crimes d'empoisonnement de la  
part des nègres.*

CHAPITRE IX, page 99.

*Madame Sainprale retourne chez  
elle avec madame Flaméau et  
Carina. Détails sur l'adminis-  
tration de leur habitation.*

## CHAPITRE X, page 107.

*Madame Sainprale, mad. Flaméau et Carina, vont passer quelques jours à l'habitation de la Montagne.—Les caractères distinctifs entre les nègres des diverses peuplades d'Afrique; leurs danses et musiques.*

## CHAPITRE XI, page 116.

*Retour de ces trois dames sur l'habitation de M. Sainprale. Départ de M<sup>me</sup>. Flaméau pour France. Zémédare est rappelé.—Fièvre jaune.*

## CHAPITRE XII, page 123.

*Description de l'ouragan de 1766.*

## CHAPITRE XIII, page 131.

*Maladie de madame Sainprale; elle se rend par mer à Fort-de-*

*France; canots passagers et canots de poste.*

CHAPITRE XIV, page 136.

*Séjour de madame Sainprale à Fort-de-France; oracle heureusement vérifié; le conseil supérieur de la colonie.*

CHAPITRE XV, page 143.

*Nos voyageurs arrivent au Gros-Morne sur l'habitation de Zémédare; ce qu'ils voient sur leur route.*

CHAPITRE XVI, page 147.

*Madame Sainprale va rendre visite au curé de la paroisse du Gros-Morne. Culture du café, due au physicien Déclieux.*

CHAPITRE XVII, page 155.

*Madame Sainprale va voir chez lui*

*le mulâtre Eugène Dérima ; son discours sur l'esclavage et la liberté ; histoire de Zoé , son épouse.*

CHAPITRE XVIII, page 173.

*M. Tamony, naturaliste, vient voir M<sup>me</sup>. Sainprale, il lui donne des détails sur l'histoire naturelle de la Martinique.*

CHAPITRE XIX, page 193.

*Discours de M<sup>me</sup>. Land\*\*\*-Létop\*\*\* sur les usages et les mœurs des habitants de la paroisse du Gros-Morne.*

CHAPITRE XX, page 203.

*Observations du curé du Gros-Morne, sur les moyens de reconnaître le caractère par l'étude des physionomies.*

CHAPITRE XXI, page 213.

*Mort de madame de Sainprale.*

MÉMOIRE DU ROI, page 233.

*Pour servir d'instruction au sieur marquis de Bouillé, maréchal des camps, gouverneur de la Martinique ; et au sieur président Tascher, intendant de la même colonie.*

FIN DE LA TABLE DU 1<sup>er</sup>. VOLUME

LES AMOURS

ZÉMÉDARE ET CARINA,

ET DESCRIPTION

LES AMOURS

DE

ZÉMÉDARE ET CARINA,

DEUXIÈME PARTIE.

A PARIS,

chez M. DE LAUNAY, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-après de la Bibliothèque, au Salon de Peinture, au Salon de Sculpture, au Salon de Gravure, au Salon de Musique, au Salon de Danse, au Salon de Poésie, au Salon de Littérature, au Salon de Philosophie, au Salon de Médecine, au Salon de Chirurgie, au Salon de Pharmacie, au Salon de Botanique, au Salon de Zoologie, au Salon de Minéralogie, au Salon de Médecine Vétérinaire, au Salon de Chirurgie Vétérinaire, au Salon de Pharmacie Vétérinaire, au Salon de Botanique Vétérinaire, au Salon de Zoologie Vétérinaire, au Salon de Minéralogie Vétérinaire.

CHAPITRE XXI, page 213

Mort de l'empereur de Russie.

Mort de l'empereur de France.

Pour servir à l'histoire de son

empire.

LES AMOURS

de

l'empereur de France.

de

MÉDÈSE ET CARINA.

# LES AMOURS

DE

## ZÉMÉDARE ET CARINA,

ET DESCRIPTION

DE L'ILE DE LA MARTINIQUE.

---

Oh, happy state ! when souls each other draw,  
When love is liberty, and nature law. POPE.

« O quel état heureux, quand deux âmes s'attirent mutuellement, qu'elles s'aiment avec liberté, »  
» et qu'elles n'obéissent qu'à la nature ! »

---

## DEUXIÈME PARTIE.

A PARIS,

CHEZ GIGUET ET MICHAUD, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,  
RUE DES BONS-ENFANTS, N<sup>o</sup>. 34

M. DCCC. VI.

M DCCC LI

PAR OUV. ROYAL-ÉDITEUR N. 21

CIROLLI DE MICHAELI LIBRAIENNE-TIPIGRAPHI

V. B. V. I. S.

DEUXIÈME LIVRE

---

et de la ...  
et de la ...  
et de la ...  
et de la ...  
et de la ...

---

LE LIVRE DE LA ...

ET DESCRIPTION

MEDICINE ET ...

DE

LES ANCIENS

LES AMOURS  
DE  
ZÉMÉDARE ET CARINA,  
ET DESCRIPTION  
DE L'ILE DE LA MARTINIQUE.

---

CHAPITRE PREMIER.

*Carina recherche la société, l'appelle chez son père, et fait choix de madame Bélimé pour rester auprès d'elle.*

M. Sainprale et sa fille se séparèrent de Zémédare pour retourner sur leur habitation du Prêcheur. Plusieurs mois s'écoulèrent sans que rien pût les distraire de leur vive douleur : ils éprouvaient une sorte de délices à s'y

livrer entièrement : d'ailleurs tout leur rappelait l'irréparable perte qu'ils avaient faite, et ils ne pouvaient parler d'autre chose. Mais enfin le temps, cet infailible consolateur des peines qui affligent les mortels, calma la violence de leurs regrets, et l'on vit Carina ouvrir son esprit d'abord, et, bientôt après, son cœur, aux plaisirs de la société et aux jouissances de la vie : elle apprit à désirer. Des occupations domestiques, ses soins assidus auprès de son père, lui faisaient négliger ses études. Dans les premiers temps, elle s'était bornée à recevoir ses anciennes connaissances, celles qui plaisaient le plus à sa mère; elle en accueillit de nouvelles, qui lui parurent plus agréables. Sa beauté, son esprit et sa fortune lui attirèrent de nombreux adorateurs : elle prêta l'oreille aux louanges ;

l'adulation répandit autour d'elle ses vapeurs enivrantes et corruptrices. «

M. Sainprale , plein de confiance dans la vertu de sa fille , enthousiasmé de ses talents , et l'aimant aveuglément , l'applaudissait dans tout ce qu'elle disait , et tout ce qu'elle faisait était , selon lui , ce qu'il était possible de faire de mieux.

Carina se sentant dégagée de cette contrainte salutaire à laquelle sa mère l'avait si heureusement pliée , se livrait avec ardeur au plaisir , nouveau pour elle , de voir tout obéir à sa volonté. Un jour qu'elle versait dans le cœur de son père les sentiments de sa tendresse , et que celui-ci les savourait délicieusement , elle lui dit : « Mon » père , la confiance que vous m'ac- » cordez , et que par cela même je » crois mériter , m'enhardit à vous ob- » server que je ne dois pas , à mon âge ,

» demeurer étrangère aux plaisirs  
 » honnêtes qui font aimer la vie. Je  
 » ne dois pas prétendre à une instruc-  
 » tion trop étendue, qui éloignerait  
 » de moi les personnes de mon sexe,  
 » dont j'humilieras l'amour-propre,  
 » et qui me rendrait ridicule aux  
 » yeux des hommes, qui veulent  
 » trouver en nous des femmes aima-  
 » bles et sensibles et non des femmes  
 » savantes..... Votre âge appelle le  
 » repos que vos succès vous ont bien  
 » mérité; votre fortune est considé-  
 » rable; nous devons savoir en user,  
 » en allant nous établir à la ville, et  
 » réunir chaque jour dans notre mai-  
 » son une société agréable, ainsi que  
 » le font tant de dames respectables.»  
 Une forte rougeur qui couvrit les  
 joues de Carina, prouvait qu'elle  
 n'eût jamais osé parler ainsi à sa  
 mère; la pensée ne lui en serait pas

même venue. M. Sainprale applaudit à tout ; c'était sa fille , bien chérie , qui parlait ; il l'engagea cependant à appeler auprès d'elle une parente ou une amie , qui lui tiendrait lieu de mère aux yeux du public , et qui lui permettrait de jouir avec liberté , et sans blesser les bienséances , de tous les plaisirs de la société , soit dans sa maison , soit chez les autres. Carina exalta beaucoup l'heureuse idée de son père ; c'était , assurait-elle , le conseil de la sagesse ; elle l'en remercia de bonne foi et avec attendrissement : ses vœux étaient exaucés.

Son choix fut bientôt fait ; et madame *Bélimé* , veuve , âgée de trente-cinq ans , se rendit avec empressement à l'invitation obligeante de Carina. Cette femme , qui avait été toute sa vie passionnée pour les plaisirs , n'était pas difficile sur les moyens

de s'en procurer. Son mari, ne pouvant subvenir à ses folles dépenses, ni contenter tous ses goûts, étant d'ailleurs très-malheureux avec elle, se retira dans un pays étranger, sous un prétexte supposé, et il y mourut de misère. Madame Bélimé, étant absolument sans fortune, ne pouvait assurer son existence que par les secours qu'elle recevait des femmes à qui ses soins officieux, sa gaîté et son esprit pouvaient plaire, et il en était beaucoup qui la recherchaient. Que l'on juge quelle dut être sa joie, quand elle se vit appelée auprès de mademoiselle Sainprale, pour diriger ses dépenses et partager ses plaisirs ! comme son imagination active va la rendre habile à remplir le rôle qui lui est confié !

Pour faire pardonner ce choix, je dois dire que M. Sainprale ni sa fille

n'avaient jamais vu dans madame Bélimé qu'une femme bonne, sensible, qu'ils croyaient vertueuse. Ils voulaient réparer à son égard les injustices d'une fortune ennemie.

Zémédare, qui était mieux instruit, ne pouvait pas se douter de ce qui se passait chez M. Sainprale, car il aurait sûrement empêché ce choix malheureux : et Carina, qui le comparait aux jeunes gens qui accouraient en foule chez elle, ne voyait plus en lui qu'un amant bien froid, qui jamais ne lui avait dit qu'il l'aimât. Elle rendait justice à son esprit, à son caractère comme à ses vertus : mais, naturellement mélancolique, il se serait déclaré contre le nouveau projet de consacrer sa vie au plaisir, et on ne le consulta point.

Ce sensible créole se persuadait, d'après son cœur, que chez M. Sain-

pralé on s'occupait uniquement de la perte de sa respectable parente, et qu'il faudrait que plusieurs années s'écoulassent avant que Carina consentît à voir chez elle d'autres personnes que les amies intimes de sa mère. Il s'était borné, jusqu'à ce jour, à correspondre avec M. Sainpralé, mais toutes ses lettres peignaient les sentiments de son amour pour Carina et pour la vertu.

Il se rappela que madame Sainpralé lui avait souvent parlé du chagrin qu'elle ressentait de voir l'insouciance des créoles de la Martinique, pour embellir les entours de leurs demeures; de ce que, presque nulle part, on ne trouvait de plantations d'arbres, faites exprès pour jouir de leur ombrage et recueillir leurs fruits. Zémédare lui avait promis de publier une invitation à ses compatriotes sur cet

important objet ; et c'est le souvenir de sa promesse , et l'espérance de charmer sa douleur pendant quelques instants , qui donna lieu à la pièce suivante.

## CHAPITRE II.

*Sur les plantations d'arbres.*

*Osez ! Dieu fit le monde , et l'homme l'embellit.*

DELILLE.

DANS toute l'étendue de la zone torride, le soleil, dès l'instant où il projette ses rayons sur la surface de la terre, jusqu'à celui où il disparaît à tous les regards, et que la nuit lui a succédé, embrase l'air de ses feux, et la nature s'épuise en efforts, souvent superflus, pour conserver aux végétaux qui la décorent, cette humidité qui les nourrit et les fait se développer. Tous les êtres vivants ne s'exposent qu'avec une sorte d'effroi

à l'action de cette chaleur dévorante, et l'homme que l'ambition ou l'avarice ne sollicite point, n'ose sortir de sa demeure, où l'astre éblouissant du jour le tient enfermé. Voilà ce que se dit l'Européen, que l'envie de s'instruire, ou tout autre motif plus ou moins louable, amène dans les colonies de l'Amérique.

Il est cependant un moyen très-sûr et bien facile de faire tourner à notre avantage ces mêmes causes de nos souffrances. Le ciel, qui ne cesse d'avoir présent à son amour le bonheur des hommes, a voulu que dans ces climats brûlants, la terre, constamment productive, fût sans cesse rafraîchie par des sources abondantes, et que l'air le fût aussi par des vents, dont la force s'accroît, vers le milieu du jour, avec l'ardeur du soleil. Les vapeurs que cet astre aspire,

pendant tout le temps qu'il brille sur l'horizon , retombent chaque nuit sur la terre et en perpétuent la fécondité. Qui peut voir sans étonnement combien la végétation est , dans cette zône , active et vigoureuse ? C'est ici que l'on trouve les arbres dont le bois est le plus compacte et le plus durable. La plupart d'entr'eux ont un feuillage épais , et offrent un ombrage salutaire. Sur le sol qu'ils couvrent de leurs branches , on respire , en plein midi , un air pur , et on y ressent une agréable fraîcheur , que nous chercherions vainement à nous procurer dans nos maisons : il est d'ailleurs si doux de pouvoir être à toute heure avec la nature ! c'est là , dans ces bocages,

*Que le sage du calme y goûte les douceurs ,*

*L'heureux ses souvenirs , le malheureux ses pleurs.*

DELILLE.

Pourquoi, demanderai-je à mes compatriotes, nous refusons-nous si obstinément à multiplier les arbres auprès de nos demeures, à embellir nos routes? J'ai parcouru plusieurs quartiers de cette île; j'ai trouvé partout des créoles aimables et très-affables. J'ai vu quelques maisons dont l'emménagement intérieur est bien entendu, élégant même; mais je n'ai vu, pour ainsi dire nulle part, que l'on eût planté des arbres avec l'intention de jouir de leur ombrage. Je crois voir la cause de cette insouciance générale, dans l'habitude où l'on a toujours été dans les colonies, même parmi ceux qui y sont nés, de n'y regarder son établissement que comme ne devant avoir qu'une durée très-limitée; que l'on y sacrifie tout à la volonté de réaliser des fonds considérables, pour aller les dépenser

fastueusement en Europe. Ce désir était pardonnable aux premiers habitants des Antilles, qui, chaque jour, à tout instant, regrettaient leur patrie, et ne pouvaient trouver chez eux aucune jouissance, qui avaient de si grandes difficultés à vaincre, de si grands dangers à essuyer . . . ; mais ces temps malheureux ne sont plus ; aimons le pays qui nous a vus naître, où nous sommes entourés de tous les objets de nos plus tendres affections. Nos pères ont fertilisé par leur sueur l'habitation que nous légua leur tendresse ; ils sont enterrés dans la terre qui nous nourrit. *Abandonnerons-nous leurs ossements à des mains étrangères ?* Qui est-ce qui ira pour nous verser des larmes et jeter des fleurs sur leur tombe ? Fuirons-nous tous ceux qui nous aiment pour aller vivre malheureux et inconnus dans

des pays éloignés? Dépouillerons-nous nos enfants de l'héritage que nous n'avons reçu qu'à la charge de le leur transmettre?... Apportons au contraire tous nos soins à l'améliorer, à en augmenter pour eux la valeur, à leur en faire chérir le séjour.

Que l'intérêt, si un plus noble sentiment ne nous anime, nous détermine enfin à multiplier les plantations d'arbres. A quel prix exorbitant s'élèvent déjà, à la Martinique, les bois de construction? Un arbre de moulin coûte jusqu'à deux et trois mille livres de France; et si nous ne remplaçons pas les arbres que nous avons détruits et ceux que nous détruisons chaque jour, où nos enfants pourront-ils s'en procurer pour entretenir et conserver les établissemens que nous leur destinons? Nous voyons, par l'effet des

abatis d'arbres, le nombre des sources diminuer, le cours des rivières se changer; que feraient de plus, pour nous nuire, les ennemis de notre pays?... Que j'aime l'usage, suivi à l'Amérique septentrionale, où un père tendre, bon citoyen, célèbre la naissance de chacun des enfants qu'il doit à l'amour de sa vertueuse épouse, par une plantation de mille pieds d'arbres ! Vingt ans après, l'enfant obtient pour sa dot la coupe de ces arbres : ainsi, dans cet heureux pays, c'est la nature qui fait les frais des mariages, et qui, d'accord avec la vertu, assure le bonheur des familles.

Des lisières qui entoureraient les champs de cannes à sucre, les mettraient à l'abri de la violence des vents, qui souvent les renverse et les brise ; elles les préserveraient des

attaques des bestiaux, et elles leur conserveraient la fraîcheur et l'humidité qui leur conviennent. Les branches que l'on élaguerait chaque année de ces arbres, serviraient aux besoins journaliers des manufactures et à ceux de la maison du propriétaire.

Comme l'œil se complait à voir ces plantations variées, sources vraies et intarissables de richesses, ouvrages faciles de l'industrie des hommes, et dont la nature semble s'enorgueillir ! Qu'une allée de palmistes annonce majestueusement le séjour d'un riche cultivateur ! Ce sont autant de colonnes naturelles, mais si parfaites, que l'art ne saurait rien offrir de si beau. Une tige nue, de cent pieds de hauteur, bien proportionnée et d'une forme élégante, est couronnée vers son sommet par des branches qui s'étendent horizontalement, et sont

garnies, dans toute leur longueur, de feuilles qu'on croirait être autant de rubans d'un vert foncé; du centre de ces branches, s'élève une aiguille, de quinze à vingt pieds, d'un vert tendre et qui semble vouloir défier les nuages.

*C'est peu de charmer l'œil, il faut parler au cœur.*

DELILLE.

J'ajouterai donc que bien vive est la jouissance qu'éprouve l'homme sensible qui conduit son épouse, la bien aimée de son cœur, avec les fortunés enfants de leur amour, jouer et se reposer à l'ombre des arbres qui avoisinent sa demeure; il leur apprend ou leur rappelle les diverses époques où sa main les planta; et ce fut toujours pour célébrer un événement heureux, le retour d'un ancien ami, l'arrivée dans l'île d'un gouver-

neur ou d'un administrateur bien-faisant, le jour de son mariage, la naissance de chacun de ses enfants, etc. Dans l'endroit le plus retiré de son bois, on voit un espace assez étendu, qui est fermé par une charmille de galba, à feuilles épaisses, d'un vert sombre; il a planté çà et là des saules pleureurs; un petit ruisseau y fait entendre son plaintif murmure. C'est au milieu de cette enceinte, au pied de l'urne élevée à la mémoire de sa mère, ou d'une vertueuse amie, qu'il vient quelquefois nourrir cette douce mélancolie, qui est un vrai besoin de l'âme. L'entrée de ce lieu d'amour n'est permise qu'à ceux dont il a éprouvé la sensibilité, et qui savent apprécier le bonheur d'aimer.

Tous les ans ses plantations d'arbres se continuent, et, dans ses der-

niers jours, plantant encore, il dira, avec le vieillard de Lafontaine :

*Mes arrières neveux me devront cet ombrage :*

*Eh bien ! défendez-vous au sage*

*De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?*

*Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui !*

Les arbres qui joignent à l'avantage de couvrir de leurs rameaux touffus un large espace, celui de produire des fruits d'un goût exquis, ou dont les feuilles et les fleurs répandent au loin un délicieux parfum, doivent, sans contredit, être préférés pour embellir les entours de nos maisons. C'est là que l'on doit voir, et pêle-mêle, des orangers, des citronniers, des tamarins, des manghiers, des girofliers, des pommiers-rose, etc., etc., etc.

Pour rendre facile la multiplication des arbres que je sollicite avec tant

d'ardeur, il est nécessaire qu'il soit établi une pépinière, où tous les colons iront se procurer, à peu de frais, les arbres dont ils auront besoin. Ce vœu se réalisera un jour; je vois, dans un avenir peu éloigné, le général et l'administrateur, amis des colons, qui se chargeront de l'exaucer.

L'étranger qui vient visiter cette île intéressante, regrette de n'y voir qu'un très-petit nombre d'habitants qui sache, ou plutôt qui veuille tirer un parti agréable de ces sites enchanteurs, que la nature prodigue offre ici presque à chaque pas : mais un doux pressentiment m'enhardit à assurer que ces torts cesseront bientôt de nous être reprochés,

*Et qu'un jour, transformée en un nouvel Éden,  
Cette île, à nos regards, ne sera qu'un jardin.*

DELILLE.

## CHAPITRE III.

*Zémédare se rend chez M. Sainprale; il est obligé d'en sortir.*

IL y avait six mois que madame Sainprale était morte, lorsque Zémédare se détermina à aller voir chez lui le père de Carina. Leur entrevue se fit avec une franche cordialité de la part de M. Sainprale; sa fille témoigna quelque embarras, et Zémédare, qui s'en aperçut, pleura amèrement la perte qu'il avait faite de madame Sainprale. Il ne put dissimuler l'étonnement et la douleur que lui causa le changement dans la conduite de son amante. Il était indigné de voir ma-

dame Bélimé, dont il connaissait la dépravation des mœurs, actuellement chargée de produire Carina dans le monde. Il osa s'en ouvrir à M. Sainprale, qui parut frappé de ses observations; mais sa fille, à qui il en parla, ne vit dans ces plaintes de Zémédare que le désir de l'arracher à tous les plaisirs de la société, pour qu'elle s'occupât uniquement de lui. Elle alla, dans ses reproches amers, jusqu'à l'accuser de calomnie envers son amie, madame Bélimé; et l'une et l'autre, réunies, eurent l'art de ramener bien vite M. Sainprale à ses premiers sentiments pour elles.

Dès ce moment, le renvoi de Zémédare fut juré par madame Bélimé. Ah ! qu'une femme artificieuse a d'ascendant sur un cœur pur et novice ! une longue suite d'expériences prouvait, ayant le nouvel exemple

qui va s'offrir à nos yeux , qu'on ne saurait trop redouter, qu'on ne saurait fuir avec trop de soin , une telle liaison, la plus dangereuse de toutes.

Zémédare employait tous les efforts réunis de la vertu, de la raison et de la tendresse , pour faire revivre dans l'âme de son amante les sentiments que sa mère avait su lui inspirer : tout fut inutile. Madame Bélimé répandait des larmes à propos ; elle prodiguait les caresses ; elle s'humiliait avec adresse , et laissait échapper , avec une timidité feinte , des plaintes douloureuses sur les injurieux soupçons qu'on avait la cruauté d'élever contr'elle. Le mensonge découlait de ses lèvres avec l'accent emprunté de la vérité. Carina ne put résister à tant d'art, elle s'attendrit ; elle va verser des larmes dans le sein de son père , et Zémédare est prié de

ne plus troubler le repos de la plus chérie des filles ! . . . Le voilà donc éconduit, et M<sup>me</sup>. Bélimé triomphe !

De retour chez lui, il écrivit à M. Sainprale ; il osa même hasarder une lettre pour Carina : vains efforts ; l'aveuglement était à son comble ; M. Sainprale seul lui répondit , et en termes vagues et peu satisfaisants.

---

CHAPITRE IV.

*Désordres de Carina reprochés à  
madame Bélimé.*

M<sup>ME</sup>. Bélimé, s'étant débarrassée de ce censeur importun, s'abandonna à toute sa joie. La maison de M. Sainprale devint le temple des plaisirs. Chaque jour amenait de nouveaux amusements. Toutes les semaines il y avait danse ou concert, et tous les soirs une société bruyante et un souper bien gai. Jamais Carina ne se montrait au bal avec une robe déjà portée, et si elle n'était pas mieux parée que ses autres compagnes.

Avant, elle eût rougi de se faire remarquer par l'élégance recherchée et la richesse de ses vêtements; elle aurait craint qu'on ne la soupçonnât de coquetterie ou d'un goût prématuré pour la dépense; elle ne voulait devoir ses succès qu'à son mérite: c'était, d'autres l'ont dit avant moi, la violette, qui se tient modestement cachée sous l'herbe qui l'a produite, et qui borne son ambition à plaire par son parfum.

Continuons à retracer les douloureux souvenirs des erreurs de Carina; plaignons-la, et sans nous permettre de la condamner. Jamais la vertu ne sortira de son cœur, aucun de ses égarements ne la lui feront entièrement oublier. Qu'elle eût eu le bonheur de conserver sa mère encore quelques années, et Carina n'aurait

pas cessé d'être parfaite : en la perdant , elle perdit , comme elle l'avait dit elle-même , la source de son bonheur. Une mère vertueuse est le présent le plus précieux que Dieu , dans sa bonté , ait fait aux hommes. C'est un ange protecteur de l'innocence , qui sans cesse nous éloigne du mal , et nous applanit la route du bien.

Madame Béliiné aimait les jeux de hasard ; les joueurs accoururent chez Carina , et notre jeune créole se livra avec une sorte de fureur à cette nouvelle passion. Sa santé et sa réputation en souffrirent , et elle perdit beaucoup d'argent. Nous lui devons cependant la justice de dire qu'elle y renonça subitement , parce que son père lui en témoigna son déplaisir. Elle trouva un jour sur sa table de

toilette l'écrit suivant, qu'elle recon-  
 nut être écrit en entier de la main de  
 M. Sainprale. On a su depuis qu'il  
 lui avait été adressé par Zémédare,  
 avec lequel il avait recommencé de  
 correspondre, à l'inçu de Carina.

## CHAPITRE V.

*Sur les jeux de hasard.*

JE ne rappellerai point ici ce qu'ont dit, avec tant de force et de vérité, tous les moralistes, en parlant des jeux de hasard. L'ouvrage important de l'académicien Dussaux contient tout ce qu'on peut dire de plus utile sur ce sujet : mais il est trop long et trop sérieux pour qu'on puisse espérer de le faire lire en entier et avec fruit à une jeune *joueuse*. Je me bornerai donc à lui offrir quelques-unes de mes idées particulières, et les extraits de mes lectures, qui m'ont paru les plus propres à fixer son attention.

La passion du jeu est, sans contredit, la plus redoutable de toutes; elle dénature l'homme, et semble en faire une bête féroce. Le joueur n'a point d'amis, n'a point de parents; il dépouillera sans regret son père et sa mère; il ne craindra point de compromettre l'honneur de son épouse, de la réduire au désespoir; il arrachera le pain à ses enfants; il se livrera aux plus honteux excès, et, las de tant de crimes, ayant tout perdu, il y mettra le comble en s'ôtant la vie.

Qui croira que l'homme qui s'expose volontairement à tous les maux, qui sont presque toujours la suite de la passion du jeu, puisse être un bon citoyen? Quel est le but que se propose le joueur de profession? N'est-ce pas de s'enrichir par adresse et sans pitié des dépouilles de ses sembla-

bles? Le filou, le voleur même n'en a point d'autre, et la différence qui existe entr'eux n'est que dans les moyens. En connaît-on qui ne soit condamnable? Quelle opinion doit-on avoir de celui qui hante les tripots, et qui ne craint point de communiquer avec les êtres les plus vils, les plus corrompus?

Les femmes qui permettent chez elles les jeux de hasard me paraissent bien coupables. Malheur mille fois à celles qui osent y prendre part; elles s'exposent au mépris général et elles se l'attirent infailliblement. Le joueur ne voit plus en elles que des victimes toujours prêtes à se sacrifier honteusement sur l'autel du vice. Ce sexe aimable, qui a tant de pouvoirs sur nos cœurs, peut facilement, par ses vertus et par ses charmes, s'assurer nos justes hommages. Que les femmes

s'étudient à se rendre estimables à nos yeux, elles seront toujours respectées et chéries : qu'elles donnent l'exemple des bonnes mœurs, les hommes, qui ne peuvent être heureux que par elles et avec elles, auront de bonnes mœurs pour leur plaisir. Qu'elles repoussent avec horreur le joueur de profession, qu'elles l'accablent de mépris, on le verra bientôt renoncer au jeu et pour la vie. En vain veut-on éloigner les femmes de tout ce qui a trait au gouvernement, elles disposent, presque à leur gré de l'opinion publique, bien plus puissante que les lois.

Joignons à ces réflexions les extraits que j'ai promis.

*Fragment d'une lettre siamoise.*

« Les Français disent qu'ils n'adorent qu'un seul Dieu; je n'en crois

rien, car outre les divinités vivantes  
 » auxquelles on les voit offrir des  
 » vœux, ils en ont encore plusieurs  
 » autres inanimées auxquelles ils sa-  
 » crifient, comme je l'ai remarqué  
 » dans une de leurs assemblées où je  
 » suis entré par hasard.

» On y voit un grand autel en rond,  
 » orné d'un tapis vert, éclairé dans le  
 » milieu, et entouré de plusieurs  
 » personnes assises comme nous le  
 » sommes dans nos sacrifices domes-  
 » tiques.

» Dans le moment que j'y entrai,  
 » l'un d'eux, qui apparemment était  
 » le sacrificateur, étendit sur l'autel  
 » les feuilles détachées d'un petit livre  
 » qu'il tenait à la main; sur ces feuil-  
 » lets étaient représentées quelques  
 » figures; ces figures étaient fort mal  
 » peintes, cependant ce devait être  
 » les images de quelques divinités,

» car à mesure qu'on les distribuait  
 » à la ronde , chacun des assistants y  
 » mettait une offrande , chacun selon  
 » sa dévotion. J'observai que ces of-  
 » frandes étaient bien plus considé-  
 » rables que celles qu'ils font dans  
 » leurs temples particuliers.

» Après la cérémonie dont je vous  
 » ai parlé , le sacrificateur porte sa  
 » main , en tremblant , sur le reste  
 » de ce livre , et demeure quelque  
 » temps saisi de crainte et sans ac-  
 » tion. Tous les autres , attentifs à ce  
 » qu'il va faire , sont en suspens , et  
 » immobiles comme lui ; ensuite , à  
 » chaque feuillet qu'il retourne , ces  
 » assistants immobiles sont tour à tour  
 » agités différemment , selon l'esprit  
 » qui s'empare d'eux ; l'un loue le  
 » ciel en joignant les mains , l'autre  
 » regarde fixement son image en

» grinçant les dents, l'autre mord ses  
 » doigts et frappe des pieds contre  
 » terre ; tous enfin font des postures  
 » et des contorsions si extraordinai-  
 » res , qu'ils ne semblent plus être  
 » des hommes. Mais à peine le sacri-  
 » ficateur a-t-il retourné certain feuil-  
 » let, qu'il entre lui-même en fureur,  
 » déchire le livre et le dévore de  
 » rage , renverse l'autel et maudit  
 » le sacrifice. On n'entend plus que  
 » plaintes , gémissements , cris et im-  
 » précations. A les voir si transportés  
 » et si furieux , je jugeai que le dieu  
 » qu'ils adorent est un dieu jaloux ,  
 » qui , pour les punir de ce qu'ils sa-  
 » crifient à d'autres , leur envoie à  
 » chacun un mauvais démon pour les  
 » posséder. »

« Voilà le jugement que peut faire  
 » un siamois sur les emportements  
 » des joueurs. Que n'aurait-il point

» pensé, s'il se fût rencontré là des  
 » joueuses ? »

« Non, jamais l'amour n'a causé  
 » tant de désordre parmi les femmes,  
 » que la fureur du jeu. Comment  
 » peuvent-elles s'abandonner à une  
 » passion qui altère leur esprit, leur  
 » santé, leur beauté ? Qui altère . . . ,  
 » que sais-je, moi ? Mais ce tableau  
 » ne leur est point avantageux, ti-  
 » rons le rideau dessus. »

( DUFRESNY, *petit Voyage dans le grand  
 Monde* ).

« La passion du jeu, loin de céder  
 » au temps, et de s'affaiblir par la  
 » jouissance, acquiert chaque jour  
 » des forces nouvelles ; elle n'enri-  
 » chit presque jamais, elle renverse  
 » les fortunes les plus solidement éta-  
 » blies, et les espérances d'avance-

» ment les mieux fondées ; elle éloï-  
» gne de la bonne compagnie , rend  
» la délicatesse moins grande , déna-  
» ture les liens les plus sacrés et les  
» plus doux , enfante les passions les  
» plus viles , produit les actions les  
» plus basses , altère le bonheur , flé-  
» trit , déracine , et déchire même la  
» réputation ; elle est encore , comme  
» elle a toujours été dans tous les  
» temps , la source des larmes les plus  
» amères , des remords les plus cui-  
» sants , des inimitiés les plus ar-  
» dentes , des duels les plus atroces ,  
» et des suicides les plus affreux. Ce  
» vice conduit à tous les autres , il est  
» presque toujours le moindre de  
» ceux que le joueur nourrit dans  
» son âme , et cependant ils vont de  
» sang froid , mais avec ardeur , s'im-  
» moler sur l'autel d'une divinité si  
» malfaisante. Le délire des passions

» présente-t-il jamais une contradic-  
» tion plus monstrueuse ? »

( *Encyclopédie* ).

« La passion du gros jeu , cette  
» passion hideuse qui entraîne tant  
» de désordres après elle , est très  
» rare chez les turcs ; ceux qui s'y li-  
» vrent encourent la diffamation pu-  
» blique ; leur témoignage est sus-  
» pect en justice ; la plupart des juges  
» ne l'admettent pas , ou n'y ont point  
» d'égard. »

( *SAINTE-FOIX, Essais hist. sur Paris* ).

Les plaisirs sont amers d'abord qu'on en abuse :

Il est bon de jouer un peu ,

Mais il faut seulement que le jeu nous amuse.

Un joueur , d'un commun aveu ,

N'a rien d'humain que l'apparence ;

Et d'ailleurs il n'est pas si facile qu'on pense

D'être fort honnête homme et de jouer gros jeu.

Le désir de gagner , qui nuit et jour occupe ,

Est un dangereux aiguillon !

Souvent quoique l'esprit , quoique le cœur soit bon ,

On commence par être dupe ,  
On finit par être fripon.

*Madame DÉSHOULIÈRES.*

« Pour suppléer à l'inconvénient  
» de porter sur soi une masse d'ar-  
» gent , dont le poids fatigue , on a  
» imaginé des boîtes très élégantes ,  
» dans lesquelles sont des fiches tim-  
» brées , dix , vingt , cent louis. Ces  
» fiches tiennent lieu de billets de  
» banque , payables au porteur. Une  
» dame , dont le mari jouait beaucoup ,  
» a fait faire une de ces boîtes et la  
» lui a envoyée. Notre époux , au lieu  
» de fiches , y a trouvé le portrait de  
» sa femme avec ses deux petits en-  
» fants , et ces mots au bas : *Songez*  
» *à nous !* »

« Chilon ayant été envoyé par les  
» Lacédémoniens , pour conclure un  
» traité d'alliance avec les Corin-  
» thiens , fut tellement indigné de

» trouver les magistrats, les femmes,  
» les vieux et les jeunes capitaines,  
» tous adonnés au jeu, qu'il s'en re-  
» tourna promptement, en leur di-  
» disant, que ce serait ternir la gloire  
» de Lacédémone, qui venait de fon-  
» der Bysance, que de s'allier avec un  
» peuple de joueurs. »

« Une loi de Justinien, qui défen-  
» dait les jeux de hasard, accordait  
» aux perdants une action en répé-  
» tition des objets ou des sommes  
» qu'ils avaient perdus. Il ordonna de  
» plus que cette action ne pourrait se  
» prescrire pendant trente ans, et  
» durerait même cinquante ans, en  
» passant de celui qui aurait perdu à  
» ses héritiers; et il voulut que dans  
» le cas où le perdant garderait le  
» silence, les officiers municipaux de  
» la ville, pussent poursuivre en leur  
» nom, la répétition des sommes per-

» dues au jeu , pour être employées  
» à l'entretien et décoration des édi-  
» fices publics. »

( *Encyclopédie* ).

« François I<sup>er</sup>. voulut que ceux qui  
» joueraient aux jeux de hasard , fus-  
» sent fouettés pour la première fois ,  
» et fouettés , essorillés et bannis pen-  
» dant dix ans pour la seconde. »

( *Encyclopédie* ).

« Buffon , en parlant du jeu , dit :  
» Calculez , et vous verrez qu'il n'y a  
» aucune proportion entre le plaisir  
» de gagner et le malheur de perdre.  
» Le gain ne peut vous donner qu'un  
» superflu , dont vous étiez déterminé  
» à vous passer ; la perte vous prive ,  
» plus ou moins , du nécessaire même.  
» Il est impossible que tout gros jeu  
» n'offre des chances fort inégales ;

» la somme que vous perdrez sera  
 » toujours, relativement à votre for-  
 » tune, au-dessus de celle que vous  
 » gagnerez. Supposez que vous ayez  
 » cent mille francs, si vous gagnez  
 » cinquante mille francs vous n'aug-  
 » mentez votre fortune que d'un  
 » tiers; si vous les perdez, vous la  
 » diminuez de moitié. » — « C'est  
 » une grande leçon de morale, ré-  
 » duite à la simplicité d'une règle  
 » arithmétique! »

( *De la Morale universelle* ).

La société décente peut cependant  
 admettre des jeux; c'est même sou-  
 vent une grande ressource pour rom-  
 pre un cercle trop nombreux, pour  
 faire taire la médisance et pour met-  
 tre à son aise une maîtresse de mai-  
 son. Mais que ce soit le plaisir d'em-  
 ployer quelques instants agréable-

ment qui en assure l'intérêt, et non pas la volonté de s'exposer au regret d'avoir perdu son argent, ou à celui d'avoir gagné celui des autres, ce qui est encore pire.

Puissent ces réflexions être accueillies par Carina, avec la bienveillance et le succès que doivent mériter à leur auteur les sentiments qui les lui ont inspirées.

## CHAPITRE VI.

*Carina renonce au jeu. Suite des erreurs dans lesquelles madame Bélimé l'entraîne. Affliction de Zémédare.*

DÈS ce jour on ne joua plus chez M. Sainprale, et la douce Carina sut résister avec force et courage aux instances réitérées de madame Bélimé, et aux sarcasmes des jeunes étourdis qui cherchaient à ridiculiser son obéissance à la volonté de son père.

Pourquoi faut-il que j'aie encore à rappeler d'autres erreurs non moins graves, de la part de cette aimable créole, dont je célébrerai avec tant de

soie le retour à ses premiers sentimens? mais il me faut remplir ma tâche tout entière.

Les parties de rivière étaient alors en vogue ; entre jeunes personnes , parentes et amies , elles n'offrent rien de très blâmable ; mais on se baignait pêle-mêle avec des femmes mariées , qui n'étaient pas toutes du meilleur choix , et avec un grand nombre de jeunes gens , ce qui était encore pire. On folâtrait dans l'eau , au risque d'offenser la pudeur ; au sortir du bain , on allait se livrer aux excès de la table , ou au moins en être témoin. La modeste fille de madame Sainprale ne se retrouvait plus dans Carina ; elle semblait avoir oublié qu'elle avait été élevée à manger avec sobriété et seulement des mets qui conviennent à son sexe. Chez les autres , comme chez elle , on la voyait

rechercher les jeunes gens, jouer et causer indiscrètement avec eux; elle chantait à tout propos, excepté lorsqu'on l'en priait; elle parlait très bien assurément, mais trop; elle tranchait hardiment sur tout, et même sur les objets qu'elle aurait dû laisser paraître lui être le plus étrangers; elle appelait les regards, et voulait fixer seule l'attention de tous. Dans les promenades, dans les cavalcades, notre brillante créole se séparait du gros de la troupe, pour causer plus librement avec ceux qui lui plaisaient davantage. Quand une personne honnête, attachée à la mémoire de sa mère, paraissait chez elle, on la voyait affecter de ne parler qu'avec ses voisins, de rire sans raison; et; par ses dédains et par ses procédés désobligeants, elle l'obligeait à se retirer. Lorsque la société qui lui était

annoncée n'était pas de son goût, mademoiselle supposait des prétextes pour ne pas paraître; ou si elle était surprise, on la voyait s'enfuir bien vite dans sa chambre, où s'étendant nonchalamment sur son lit ou dans son hamac, elle s'entretenait familièrement avec ses esclaves, dont la conversation ne lui déplaisait plus autant.

Si je m'étais plus appesanti sur ces détails douloureux, j'aurais pu en adoucir la peinture et moins affliger le lecteur qui plaint Zémédare et qui n'a pas cessé d'aimer Carina. Il m'eût été facile de prouver que tout l'odieux devait être jeté sur madame de Bélimé, cette femme perverse, dont l'impudence allait jusqu'à oser se servir du nom de la vertu pour égarer plus sûrement sa pupille. Non, je n'ai pu, je l'avoue, me résoudre à

donner à ces faits tout le développement qu'ils devraient avoir , il en aurait trop coûté à mon caractère , et je suis impatient d'arracher Carina à ces cruelles épreuves. Je gémis d'avoir à décrire des scènes plus pénibles encore , et je serais tenté de prier le lecteur de me le pardonner , comme si j'étais l'inventeur de tout ce que je rapporte. Je me console en pouvant assurer que ces erreurs serviront à exalter le triomphe de notre héroïne.

Zémédare violemment tourmenté par son amour , que le changement de conduite de Carina n'avait pu affaiblir , et après avoir tenté vainement , par ses lettres à M. Sainprale , de le tirer de son aveuglement , se décida à faire insérer dans la gazette de la Martinique , plusieurs articles de politique , de morale et de littéra-

ture, à l'aide desquels il adressa indirectement des avis de la raison et des leçons de sagesse à mademoiselle Sainpale, à son père et à madame Bélimé. Quelqu'art qu'il mît à voiler ses intentions, personne ne s'y méprit, et ce qui n'étonnera point quiconque est habitué à vivre avec les hommes et à les étudier, c'est qu'il eut peu d'approbateurs. Fontenelle a dit *qu'il n'ouvrirait point sa main si toutes les vérités y étaient renfermées*. Jamais Zémédare ne trempa sa plume dans le fiel; il écrivait avec le desir d'instruire, d'être utile et de plaire : ne plaît pas qui veut dans son propre pays. On pardonne quelquefois à la fortune, mais rarement à l'esprit et surtout à la raison. Il écrivait aussi pour s'amuser et pour satisfaire à ses engagements; il était associé-correspondant de plu-

sieurs sociétés littéraires d'Europe, dont quelques mémoires utiles et des articles de littérature, l'avaient fait avantageusement connaître.

Dans les réunions d'oisifs, on critiquait ses productions avec amertume; on affectait de méconnaître la pureté de ses intentions. Il avait d'abord recherché avec empressement et suivi avec condescendance les conseils de ceux qui s'arrogeaient exclusivement le droit de prescrire aux autres le jugement qu'ils devaient porter sur tout ce qu'on publiait de nouveau. Il s'en lassa bientôt, s'étant convaincu que le moyen sûr d'étouffer le génie et d'écrire sans esprit et sans goût, c'est de vouloir écouter tous les donneurs d'avis :

Le meunier répartit :

- « Je suis âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue;
- » Mais que dorénavant on me blâme, on me loue,
- » Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
- » J'en veux faire à ma tête : » il le fit, et fit bien.

Zémédare ne prit cependant pas aussi facilement son parti, en tout, que le meunier de Lafontaine. Madame Bélimé avait aigri quelques esprits contre lui. Ce trop sensible créole, qui ne connaissait pas de plus pressant besoin que celui d'être utile, ni de plus grand bonheur que celui d'être aimé, ne put résister au desir de reconquérir, je ne dirai pas l'estime de ses compatriotes, parce qu'il était impossible qu'on la lui enlevât, mais leur attachement qu'il craignait d'avoir perdu. Il publia donc sous le titre de *Gémissements d'un cœur affligé*, l'espèce de plaidoyer amoureux qu'on va lire. On reconnaîtra que c'est l'ouvrage du cœur le plus aimant ; il y peint sous des noms déguisés les peines de son esprit et les maux que lui cause son amour malheureux.

CHAPITRE VII.

*Les gémissements d'un cœur affligé.*

*Come tu fosti  
E l'unico, e il primiero  
Sarrei sempre tu sola il mio pensiero.*

MÉTASTASE.

« Tu as été le premier et l'unique objet qui ait fixé  
» ma pensée, et toi seule l'occuperas constamment. »

IL y a quelques mois seulement, ô  
Nicette! que tu me disais : « Philémon,  
ma mère veut que je t'aime ; qu'il  
m'est doux de plaire à ma mère en  
cédant aux mouvements de mon  
cœur ! . . . . Ta mère n'est plus, et  
toute ma vie je pleurerai sa mort. . . .

3...

Toi, Nicette, tu as déjà cessé de t'affliger; et celle dont nous admirions ensemble la vertu, celle qui voulait notre bonheur, celle enfin en qui nous nous aimions!... en mourant, elle m'a fait perdre ton amour; le mien pour toi lui a seul survécu!

*O dolcezze amarissime d'amore  
Quanto è piu duro perdervi, che mai  
Non v'avere o provate, o possedute!*

MÉTASTASE.

« O perfides douceurs d'amour! que vous laissez  
» d'amertumes dans l'âme! ô qu'il est bien plus cruel  
» de vous perdre que de ne vous avoir jamais connues.»

J'ai osé te parler avec chaleur ( puis-je en parler autrement?) de la constance de ma vive flamme. Tu y as vu le reproche de ton infidélité, et ta bouche a pu sourire en me disant :

*Femina, cosa mobil' per natura.*

LE TASSE, dans *l'Aminta*.

« La femme est une chose mobile par sa nature. »

Nicette, tu n'aimes plus Philémon; tu le fuis, tu le hais, peut-être?... Et lui, toujours le même, ne vit que pour te chérir; ordonne, dis un mot, il mourra pour te plaire!.....

Tous les amis de ta mère sont restés les miens; tu les a bannis de ta présence, et je n'ai plus personne pour te parler de moi, pour faire revivre dans ton cœur les tendres sentiments que moi le premier j'y ai fait naître... Un autre, bien plus puissant, y commande en maître, et il se dit heureux. Il a sans doute de bien précieuses qualités, puisque c'est actuellement l'homme que Nicette préfère... Quant à moi je ne le connais que par les torts qu'on lui repro-

che, par le ridicule dont il veut me couvrir, et par tout le mal qu'il me fait.

Vivant avec le petit nombre de parents qui m'aiment encore, on ne m'aperçoit nulle part; je chéris cependant tous mes compatriotes, mais je veux être aimé; je redoute leur froideur, et je n'ose les rechercher. Je ne puis donc communiquer avec eux que par mes faibles écrits; je leur peins, avec sincérité, les sentiments qu'ils m'inspirent; je dis, d'après mon cœur, comment on doit aimer sa patrie; j'attaque les vices et je célèbre la vertu. Toutes mes productions, je ne l'ignore point, sont autant d'aliments que je fournis à la critique... C'est plus à mon caractère sensible qu'à mes très-douteux talents que je dois l'avantage d'appartenir à plusieurs sociétés lit-

téraires. En acceptant mon adjonction à ces corps honorables, j'ai contracté l'engagement d'écrire; mais je n'ai ni le droit ni la volonté d'exiger qu'on me lise. Les littérateurs distingués signent leurs ouvrages, pour obtenir la récompense que leur méritent leurs succès : quand je signe les miens, c'est pour qu'en voyant mon nom, le lecteur difficile ne s'expose pas à l'ennui de m'avoir lu.

Votre nouvel amant, Nicette, vous apprend à rire de ce que je publie ;

*Il farsi giuoco*

*Degl' infelici è un barbaro diletto!*

MÉTASTASE.

« Se jouer des malheureux est un plaisir barbare. »

il vous persuade sûrement que s'il voulait entrer dans la lice, il s'y montrerait bien supérieur à moi? Soit par

indifférence, soit par prudence, il n'en veut rien faire... Lui, qui sait beaucoup, n'ignore point que Montesquieu a dit : *Il est très-difficile de faire un bon ouvrage, et très-aisé de le critiquer, parce que l'auteur a tous les défilés à garder, et que le critique n'en a qu'un à forcer.....* Laissons ce sujet aride; ce n'est point mon amour-propre offensé que je dois défendre; je veux retracer les tourments de mon amour malheureux.

*Sdegni miei ! dove siete ? io non vi trovo !*

MÉTASTASE.

« Ma juste colère, où êtes-vous, je ne vous trouve  
» plus? »

J'ai un cœur pour aimer, et jamais il ne saura haïr. Pourrais-je appeler la vengeance contre une amante qui me trahit et que j'adore?... Il ne

m'est plus permis d'espérer, il n'est plus de joie pour moi sur la terre!... Nicette! ah, Nicette! un autre va te posséder!... et je ne te reverrai plus!

O vous, son respectable père! vous qui n'avez pas cessé de m'aimer, et de désirer que je devinsse votre fils;... je ne demande plus que vous exauciez les derniers vœux que votre vertueuse épouse a formés en mourant, Nicette vous en a ôté le pouvoir; mais rendez-moi ce dernier service: dites à Nicette que Philémon n'étant plus appelé à consacrer ses jours à la rendre heureuse, et que ne pouvant plus connaître le bonheur avec elle, s'il ne meurt pas bientôt, il la fuira pour toujours.... Qu'elle entende de votre bouche ces beaux vers de Métastase, que je lui ai vu si sincèrement admirer.... Je ne

croyais pas alors qu'ils dussent un jour servir à exprimer ma propre pensée !

*Se cerca, se dice  
L'amico dov' è?  
Rispondi, mori....  
Ah no! si gran' duolo  
Non dar le perme;  
Rispondi ma solo:  
Pangiendo parti!  
Che abisso di pene,  
Lasciar il suo bene,  
Lasciar lo per sempre,  
Lasciar lo così!*

« Si elle me cherche, si elle dit : *où est mort*  
» *ami!* répondez-lui *il est mort!*... ô non! ne lui  
» donnez pas un si grand sujet de chagrin à cause de  
» moi; dites-lui seulement : *il est parti en pleurant!*  
» Quel abîme de douleur! laisser sa bien aimée; la  
» laisser pour toujours; la laisser ainsi! »

---

## CHAPITRE VIII.

*Carina, un instant ébranlée par la lecture de l'écrit précédent, revient bien vite, par l'adresse de madame Bélimé, à son nouvel amant Mélidore. Son caractère.*

CET écrit produisit beaucoup plus d'effet que Zémédare n'avait osé l'espérer. M. Sainprale en entendit parler dans le public avec avantage; il avait désarmé la critique, et rappelé dans tous les cœurs l'intérêt que l'auteur n'avait pas cessé de mériter. M. Sainprale fut le lire lui-même à Carina, qui voulut le relire une seconde fois; et, se jetant ensuite dans

les bras de son père, elle lui dit en  
 pleurant : « Zémédare, ah l'excellent  
 » jeune homme !... que je suis à  
 » plaindre de l'avoir repoussé loin  
 » de moi !... il était l'ami de ma  
 » mère ! j'ai bien entendu ce qu'elle  
 » lui dit en mourant... Mon père,  
 » consolez votre malheureuse fille !  
 » — Veux-tu, ma chère enfant, que  
 » je le rappelle ? tu le verras bien vite  
 » accourir se jeter à tes genoux, et  
 » te jurer l'oubli du passé. — Je ne  
 » doute aucunement, mon père, de  
 » la générosité de ses sentiments.  
 » Hélas ! je ne suis plus maîtresse  
 » de disposer de moi ; Mélidore a  
 » mon cœur, et je lui ai promis ma  
 » main. » Tout ce que put ajouter  
 M. Sainprale fut inutile. Mélidore et  
 madame Bélimé parurent en cet ins-  
 tant, et Zémédare fut bientôt oublié,  
 ou du moins on promit de ne plus en  
 parler.

Méridore, cet amant heureux, que Zémédare nous a déjà désigné dans l'écrit précédent, était un jeune officier d'un des régiments en garnison à la Martinique. A la figure la plus agréable, il savait joindre les manières les plus attrayantes, et il possédait l'esprit le plus brillant. Sa danse ( qui est peut-être le talent le plus estimé dans les colonies ) était au-dessus de toutes celles qu'on avait citées jusqu'à lui. Il s'exprimait avec une grâce infinie ; la persuasion coulait de ses lèvres. Comment une jeune et innocente créole aurait-elle pu rester insensible à tant de charmes ? Méridore, aimé de toutes les femmes, venait assurer à Carina qu'elle seule possédait tout son amour, et qu'il sacrifierait avec joie tous les biens de la terre au bonheur d'être son époux. Il était si doux pour mademoiselle

Sainprale de croire à ces protestations! Quelques officiers du même régiment crurent devoir prévenir M. Sainprale des dangers auxquels il exposait sa fille, en la laissant écouter les serments trompeurs du perfide Mélidore. On n'avait pas les mœurs plus corrompues; il regardait l'honneur comme une chimère; sans foi, sans sentiments délicats, il se livrait avec ardeur aux passions les plus viles. Quoiqu'il fût encore très-jeune, on racontait de lui plus de traits de perversité que ne pouvait en offrir la vie entière du libertin le plus consommé. On l'avait vu d'abord perdre au jeu des sommes considérables, et bientôt il apprit l'art honteux de *corriger la fortune*. Dans toutes les villes où il avait passé, il y avait laissé des traces horribles de ses débauches; dans toutes, on nommait des jeunes personnes

séduites et déshonorées par lui. On mettait en doute sa bravoure à la guerre ; on croyait en avoir acquis la preuve ; mais, très-adroit à manier l'épée et à ajuster un pistolet, il avait tué, en duel, plusieurs jeunes gens qui lui avaient reproché ses crimes. Il aurait été chassé de son corps, si l'on n'eût été retenu par la crainte d'encourir la disgrâce de son oncle, qui était ministre de la guerre.

M. Sainprale', effrayé de tous ces rapports, s'empressa d'en faire part à sa fille. Non seulement elle ne voulut pas y croire, mais elle parvint même à dissuader son père : et madame Bélimé, courroucée contre les camarades de Mélidore, qui voulaient renverser ses projets criminels, les accusa de jalousie, d'injustice et de calomnie. Elle eut l'indignité de tout rapporter à Mélidore, et de lui

faire connaître ses accusateurs; celui-ci crut prouver son innocence à son amante, et à M. Sainprale, en tuant deux de ses prétendus calomniateurs, et en pressant son mariage.

## CHAPITRE IX.

*Nouvelles démarches de Zémédare  
auprès de M. Sainprale ; sa ma-  
ladie et son départ pour France.*

ZÉMÉDARE, saisi d'épouvante et d'horreur à la vue des maux prêts à fondre sur Carina, osa faire une nouvelle tentative auprès de M. Sainprale, il obtint de lui une entrevue dans la maison d'un ami commun, il lui parla avec toute la force de la raison, et avec toute la chaleur qu'inspire un amour vertueux à celui qui plaide la cause de celle qui en est l'objet. Il l'engagea à comparer Carina méprisée à cause de son choix

honteux, avec Carina, sous les yeux  
 de sa mère, adorée par la colonie  
 entière. « Son cœur est toujours bon,  
 » toujours vertueux ; c'est son esprit  
 » égaré, ce sont ses mauvaises liai-  
 » sons qui l'entraînent rapidement à sa  
 » perte ; ce n'est point pour moi, mon  
 » cher monsieur, que je vous sollicite  
 » aujourd'hui ; je ne me permets plus  
 » de prétendre au bonheur de l'obte-  
 » nir pour épouse ! . . . . c'est pour  
 » vous, c'est pour elle, c'est pour la  
 » mémoire de sa respectable mère,  
 » que je vous supplie au nom de tous  
 » les habitants d'une colonie, dont  
 » naguères elle était le plus bel orne-  
 » ment et dont elle faisait la gloire !  
 » Ah ! monsieur, rendez-la à ses  
 » premiers sentiments ! » M. Sain-  
 prale remercia Zémédare, avec le  
 plus vif attendrissement ; mais, tou-  
 jours aveugle, il ne fut point per-

suadé. Sa fille, selon lui, n'avait pas cessé de mériter l'admiration générale ; il regrettait cependant, il ne pouvait le taire, qu'elle ne voulût plus de Zémédare pour son époux.

Cet infortuné jeune homme ne pouvant résister au spectacle de tant de désordres de la part de celle qu'il chérissait si tendrement, et tous ses efforts pour les faire cesser étant infructueux, il s'abandonna à la plus extrême douleur et tomba très dangereusement malade. — Le médecin, qui connaissait la cause de son mal, profita du premier retour de ses forces pour le déterminer à se rendre en France, assurant que le changement d'air, et surtout l'éloignement, étaient les seuls moyens d'atténuer sa passion et de rétablir sa santé.

Zémédare suivit ce sage conseil ;

et il arriva heureusement dans la province de Bretagne, où il fut accueilli avec joie par son oncle, le frère de son père, qui, quoique marié depuis long-temps, n'avait pas d'enfant. Il vit donc, dans son aimable neveu, un fils adoptif, le seul héritier de sa fortune. Il regrettait de n'avoir pas joui plutôt du bonheur de l'avoir auprès de lui; il était retiré du service, depuis deux ans; ses talents distingués lui avaient fait obtenir, pour retraite, le grade de maréchal de camp.

## CHAPITRE X.

*Carina est très affligée du départ de Zémédare ; démarches faites par le gouverneur pour empêcher son mariage avec Mélidore ; autres démarches, ayant le même objet, de la part du préfet apostolique.*

CARINA témoigna la plus grande sensibilité en apprenant la maladie de Zémédare, et pendant toute sa durée, elle ne manqua pas un seul jour d'envoyer s'informer de son état; elle engagea même son père à l'aller voir. — Son départ, dont elle ne pouvait se dissimuler qu'elle était la cause, l'accabla de chagrin. Quelque grand

que fût son égarement , le souvenir de sa mère , et l'idée que Zémédare n'était malheureux que parce qu'il l'aimait , venaient sans cesse la tourmenter. On la vit tout à coup perdre sa gaîté , et se refuser à tous les plaisirs de la société. Elle n'avait plus pour M<sup>me</sup>. Bélimé cette confiance sans bornes , et qui lui était devenue si funeste ; Mélidore ne lui paraissait plus exempt de défauts , et elle recherchait son père avec plus de soin.

Ce changement frappa tous ceux qui s'intéressaient à elle , et ce fut alors que les principaux officiers du régiment où servait Mélidore , s'étant réunis à un grand nombre d'habitants estimables , dont il avait troublé le repos domestique , furent trouver le gouverneur , et ils le supplièrent de le renvoyer en France , et de s'opposer à son mariage avec M<sup>lle</sup>. Sainprale.

Le gouverneur , sensible à cette démarche , s'empressa de satisfaire , autant qu'il était en son pouvoir , à tout ce qu'on lui demanda. Il ordonna à Mélidore de se préparer à partir sous le plus bref délai , pour retourner auprès de son oncle , le ministre de la guerre , auquel , lui dit-il , il rendait compte de son inconduite ; et il lui déclara qu'il ne donnerait jamais son consentement à ce qu'il se mariât , dans cette colonie , avec une demoiselle aussi estimable que celle qu'il osait rechercher. — Non content de cela , il fut lui-même trouver M. Sainprale , et il employa tous les moyens de persuasion pour l'empêcher de livrer sa fille à un homme si généralement méprisé. — Carina fut appelé à cet entretien ; mais loin de se rendre aux instances du gouverneur , elle parvint au contraire

à affaiblir la mauvaise opinion qu'il avait de Mélidore ; elle lui assura que tous les rapports qu'on lui avait faits étaient mensongers , que c'était l'œuvre de la jalousie qu'excitaient , chez tous les camarades de son amant , sa haute naissance , et les dons précieux qu'il avait reçus de la nature.

On essaya alors un autre moyen , très puissant , de dissiper l'illusion de Carina et de l'arracher à sa perte certaine. Les mêmes officiers et habitants , qui avaient été implorer la protection du gouverneur , eurent recours à un saint homme , dont le nom était en très grande vénération parmi tous les habitants de la Martinique ; un prêtre respectable , dont toutes les actions et tous les discours portaient l'empreinte de sa belle âme. Je veux parler , ceux qui l'ont connu m'ont déjà deviné , du père Charles

François de Coutance , préfet apostolique de la Martinique et des autres îles du Vent.

Avant de le conduire chez Carina , que l'on me permette de céder au besoin de le faire connaître, en retraçant le souvenir de quelques-uns de ses bienfaits qui rendent sa mémoire si chère à tous les colons. — Le casuel de sa place était très lucratif, mais il en employa constamment le produit à décorer les églises , à soulager les malheureux , à doter des créoles vertueuses qui étaient sans fortune , et à former des établissements utiles. C'est lui qui a fondé le collège de Saint-Victor , pour l'éducation des fils des habitants des îles du Vent , et la maison de la Providence , instituée pour y élever des jeunes demoiselles , et pour offrir un asile aux femmes âgées et infirmes.

Je ne connais rien de plus sage que son règlement pour les dames de la Providence , on le croirait inspiré et peut-être même écrit par Fénelon. Ce n'est point sortir de la route que je me suis tracée , que d'offrir à mes lecteurs tout ce qui intéresse la colonie de la Martinique , et que de rendre hommage aux hommes vertueux qui en ont été les bienfaiteurs ; cependant , à cause de sa longueur , je renvoie à la fin de l'ouvrage l'instruction dont je viens de parler.

Si cette pension et le collège de Saint-Victor , qui ont déjà rendu les plus grands services à cette colonie , cessaient d'y exister , ce serait une perte inappréciable pour tous les habitants de la Martinique et ceux des îles voisines , qui n'ont pas assez de fortune pour envoyer leurs enfants en France pour y être élevés , ou qui

ne veulent les y envoyer qu'à un certain âge et pour y perfectionner leur première éducation. Il est, j'ose le dire, de l'intérêt et du devoir du gouvernement d'apporter tous ses soins à la conservation de ces deux établissemens importants.

Le respectable père Charles répondait à ceux qui témoignaient de l'étonnement de ce qu'il ne disposait pas en faveur de ses parents, en France, d'une partie des sommes qu'il aurait pu amasser : « Mes parents n'ont aucun besoin de mes secours; le neveu que j'ai et que je chéris à de si justes titres, est un littérateur distingué; et, s'il est bien connu, il jouera un grand rôle un jour (1). L'argent que je reçois

---

(1) Cette prédiction a été heureusement vérifiée, puisque cet illustre neveu occupa

» des colons doit être employé par  
 » moi, pour leur utilité; c'est une  
 » obligation que le ciel m'impose et  
 » que je remplis avec joie. Le bon-  
 » heur des habitants de la Martinique  
 » est l'objet de tous mes vœux et  
 » l'unique récompense que j'ambi-  
 » tionne. » On cite de lui un très-  
 grand nombre de réponses ingénieu-  
 ses, de réparties vives, qui servent à  
 prouver que son esprit était aussi  
 agréable que son cœur était bienfai-  
 sant: je ne rapporterai que la suivante.  
 Un gouverneur, offensé de la résis-  
 tance que le père Charles avait osé  
 apporter à des ordres injustes et qui  
 blessaient les intérêts de la colonie,  
 le fit venir chez lui et le menaça avec

---

aujourd'hui une des places les plus impor-  
 tantes de l'empire : juste récompense de ses  
 vertus et de ses talents.

dureté. Ce vertueux préfet apostolique répondit avec tranquillité :  
 « Monsieur le gouverneur, vous êtes  
 » très en colère contre moi, et je  
 » n'ignore pas que vous êtes très-  
 » puissant : mais j'ai fait mon devoir,  
 » ma conscience ne me reproche rien,  
 » et, malgré tout votre pouvoir, j'ose  
 » vous défier de faire de moi pire que  
 » je ne suis, *un capucin.* »

Le père Charles se rendit avec empressement aux instances qui lui furent faites. Il vit M. Sainprale et sa fille, et il leur parla avec cette éloquence persuasive qui lui était propre et qui manquait rarement son but. Il fit verser des larmes à Carina, sans pouvoir réussir à la faire se désister entièrement de ses engagements.

« Je sais, mon révérend père, que  
 » mes compatriotes me croient bien  
 » coupable. Je confesse que j'ai de

» grands torts envers la mémoire de  
» la meilleure et de la plus vertueuse  
» des mères, et envers mon parent  
» Zémédare; mais l'honneur et l'a-  
» mour m'engagent, il ne m'est plus  
» possible de revenir sur mes pas :  
» mon cœur appartient à Mélidore,  
» et j'espère que le ciel, me prenant  
» en pitié, bénira notre union. Ce-  
» pendant, je vous le promets, je ne  
» deviendrai son épouse qu'après que  
» son oncle et tous ses parents y au-  
» ront consenti, et que j'aurai soumis  
» son amour à l'épreuve d'une année  
» d'observations sur sa conduite. Je  
» vais passer en France avec lui, et  
» accompagnée par mon père. La  
» traversée que nous allons faire en-  
» semble me le fera mieux connaître  
» encore. Mon révérend père, j'aurai  
» toujours présent à l'esprit les bons  
» avis que vous venez de me donner;

» et j'ose compter beaucoup sur le  
» fruit des prières que je vous sup-  
» plie d'adresser au ciel pour mon  
» père et pour moi. »

## CHAPITRE XI.

*Carina se prépare à son départ  
pour France.*

CARINA s'était donc engagée à suivre Mélidore en France; elle ne pouvait plus supporter les vifs reproches de ses compatriotes, ni leur sacrifier ses serments et son amour. Elle sentait en outre la nécessité de rompre ses liaisons avec madame Bélimé, et de s'en séparer au plutôt. Toujours bonne et généreuse, elle ne voulut pas l'abandonner en proie à la misère: elle obtint de son père qu'il plaçât sur la tête de cette dame, en rente viagère, une somme assez considérable.

Carina se flattait aussi de l'espoir qu'en ne perdant pas de vue son amant, elle le forcerait à devenir digne de son amour, si les torts qu'on lui attribuait étaient fondés. Peut-être enfin, n'hésitons pas à le dire, c'est en sa faveur, voulait-elle se rapprocher de Zémédare, dont elle avait la pensée de faire son ami, ne pouvant plus l'avoir pour époux.

M. Sainprale se rendant aux observations pressantes de sa fille, et voulant lui complaire en tout, vendit son habitation, et réalisa tous ses capitaux, une partie en lettres de change sur France, et le reste en denrées coloniales. Il avait en conséquence frété, pour son compte, le navire la *Belle Palmyre*, du port de trois cents tonneaux, sur lequel nous les verrons bientôt s'embarquer pour Lorient, avec Mélidore.

---

**CHAPITRE XII.**

*Le gouverneur de la Martinique part pour St-Domingue. Discours de M. le comte d'Argout.*

CE fut dans le même temps que le gouverneur de la Martinique, que nous avons vu mettre tant d'empressement à se rendre utile à Carina et aux personnes qui l'en avaient sollicité, reçut l'ordre du roi d'aller prendre le gouvernement, bien plus important, de l'île de Saint-Domingue. Quelque grands que fussent les avantages que l'ambition et l'intérêt de sa fortune lui offrissent dans ce changement, M. le comte d'Ennery ne put

quitter la Martinique sans en témoigner la plus vive douleur. Il était chéri de tous les habitants, qui se rendirent, pour ainsi dire, en masse à la ville de Saint-Pierre, le jour que ce bienfaiteur, ce père des colons, s'y embarqua. Le conseil supérieur s'y rendit aussi en corps. M. d'Ennery reçut les vœux de tous les cœurs ; il vit les pleurs, il entendit les cris de tous ces aimants créoles, qu'il s'était étudié à rendre heureux.

La plupart de ses successeurs se sont appliqués à marcher sur ses traces, ayant vu, par cet exemple, que la plus douce et la plus flatteuse récompense à laquelle un homme en place puisse prétendre est l'amour de ses administrés. On se rappellera toujours dans cette colonie, et avec la plus vive reconnaissance, des gouverneurs justes et bienfaisants : l'in-

gratitude n'entra jamais dans le cœur des créoles de la Martinique.

A l'appui de ce que je viens de dire, on lira sûrement avec plaisir le discours suivant, que M. le comte d'Argout prononça devant le conseil supérieur, au moment où il remit le gouvernement de cette colonie à M. le marquis de Bouillé, en 1777. Il y fait, en peu de mots, l'éloge le plus sincère des créoles dont il se sépara avec tant de regrets, parce qu'il les connaissait bien, et qu'il était digne de les commander :

« Monsieur, si mes vœux eussent  
 » été remplis, je vous l'avouerai,  
 » cette colonie n'eût pas sitôt joui  
 » du bonheur de vous avoir pour  
 » chef; et je ne puis m'empêcher  
 » de porter une espèce d'envie au  
 » destin qui vous y appelle. Mais tout  
 » sentiment se tait à la volonté du

» roi, notre maître ; trop heureux  
 » qu'il nous fournisse l'occasion de  
 » lui prouver notre zèle par le sa-  
 » crifice de nos désirs.

» Vous trouverez, Monsieur, cette  
 » colonie bien déchue de l'état de  
 » splendeur où vous l'avez pu voir :  
 » des malheurs de toute espèce ont  
 » jeté les colons dans un état de gêne,  
 » qui méritera votre sollicitude, et  
 » une indulgence d'autant plus juste,  
 » que partout vous reconnaîtrez du  
 » zèle, de la docilité, de la droi-  
 » ture.

» Cette compagnie, si noblement  
 » distinguée par son désintéresse-  
 » ment, l'est encore plus par les  
 » qualités précieuses de ses membres,  
 » et vous vous applaudirez d'en être  
 » le chef, parce que vous y décou-  
 » vrirez ces sentiments et ces con-

» naissances qui font l'honneur de  
 » la magistrature.

» Je ne puis, Messieurs du conseil  
 » supérieur de la Martinique, vous  
 » exprimer mes regrets. Les adieux  
 » que je vous fais sont ceux de l'es-  
 » time la plus profonde et du plus  
 » étroit attachement : ce double sen-  
 » timent sera le caractère du souve-  
 » nir que je conserverai toujours de  
 » cette compagnie ; être gravé dans  
 » le sien, sera la plus précieuse satis-  
 » faction que je puisse recevoir. »

---

**CHAPITRE XIII.**

*M. et madame Farmaze , oncle et tante de Zémédare ; description de leur demeure ; occupations de Zémédare.*

**J'**AI dit que Zémédare avait reçu de M. Farmaze , son oncle , l'accueil le plus affectueux. Les traits du visage de ce respectable vieillard , et encore mieux les vertus de son cœur , rappelaient à Zémédare le doux souvenir de son père. Madame Farmaze , que l'on connaîtra bientôt , sous les rapports les plus avantageux , avait toutes les qualités précieuses qui assurent le bonheur dans le mariage : elle eut

toujours pour son neveu la plus grande tendresse. Ils habitaient la campagne toute l'année. Leur fortune leur permettait de recevoir beaucoup d'étrangers, et, comme ils étaient très-aimés, ils n'étaient presque jamais sans avoir un certain nombre d'amis chez eux. Leur château était beau, très-vaste, mais ancien : il contenait un grand nombre d'appartements proprement meublés. Les dehors du château étaient très-agréables; il était près d'une rivière, sur les bords de laquelle on trouvait des sites très-romantiques; tout auprès aussi, on voyait un bois considérable, des prés entourés de beaux arbres, des champs bien cultivés, un grand jardin dans le meilleur état, et enfin tout ce qui fait aimer le séjour de la campagne.

Leur château était situé en Bréta-

gne, à une petite distance du bourg de Sarzeau, et très-près aussi de l'ouverture de la baie de Quiberon. Comme il était bâti sur une hauteur, de dessus la terrasse on découvrait la mer; on apercevait aussi les rochers et les petites îles qui avoisinent la côte.

Zémédare s'était empressé de verser dans le sein de ses bons parents toutes les peines de son cœur, et ceux-ci employaient tous leurs soins pour les adoucir. En vain notre affligé créole s'efforçait-il à chasser le souvenir de sa malheureuse passion; elle tourmentait son âme et maîtrisait toutes ses pensées. Avec M. et madame Farmaze il paraissait s'en occuper moins, mais on voyait à sa tristesse habituelle et aux larmes qui roulaient sans cesse dans ses yeux,

combien son cœur était profondément blessé. Il recherchait les lieux solitaires. Tous les matins, avant le lever du soleil, il allait sur le bord de la mer, et il y retournait tous les soirs. La vue de ce vaste élément, et le spectacle des évènements variés qui s'y passaient chaque jour, le livrait aux plus profondes méditations, agrandissait ses idées, et semblait le détacher du monde.

C'est en rentrant d'une de ces promenades, qu'il composa le morceau de littérature qu'on va lire. Il y peint bien la mélancolie à laquelle il était en proie. On remarquera sans doute que toutes les citations qu'il rapporte sont tirées de poètes anglais? Depuis son départ de la Martinique, il avait renoncé à lire aucun ouvrage italien; il n'écrivait plus pour être lu de Ca-

rina et pour lui plaire. Cette langue, si harmonieuse, qui peint si bien les sentiments, devait être réservée, se disait-il, pour célébrer les douceurs de l'amour.

---

CHAPITRE XIV.

*Promenade sur le bord de la mer.*

*The world forgetting, by the world forgot.*

POPE.

« Que ne puis-je oublier le monde, moi que le  
» monde entier oublie! »

Océan, source inépuisable de mer-  
veilles et de méditations, père des  
fontaines, des rivières et des fleuves,  
bienfaiteur constant de la terre que tu  
fertilises par les abondantes vapeurs  
que tu laisses incessamment s'exhaler  
de ton sein : océan, immense étendue  
des eaux, je te salue !

Je vois le ciel s'embellir par la pré-  
sence de l'aurore, elle vient déployer  
à mes regards étonnés ses magnifi-  
ques vêtements ! Ils offrent d'abord

les couleurs les plus douces auxquelles succèdent, par gradation, les couleurs les plus vives. Toute la voûte céleste respandit de leur éclat, et la mer, avec la fidélité d'une glace parfaite, me répète ce spectacle enchanteur et en double le charme.

Du sein de l'onde amère le soleil s'élève majestueusement; et, au moment même où il semble s'en détacher, ses rayons frappant tous ensemble la surface de la mer; ils lui donnent la couleur de l'émeraude, mais encore bien plus éclatante.... Voilà l'astre du jour dans toute sa splendeur! mes yeux ne sauraient le fixer, ils se baissent humblement à son aspect!.... Il recommence son cours, il dore le ciel, la terre et les eaux; il vivifie la nature, il commande l'admiration et il appelle tous les hommages!

*And Phœbus flames  
 With burnish'd beams ;  
 Which some adore , and all admire.*

YOUNG.

« Et Phébus embrase l'air de ses rayons brûlants,  
 » quelques peuples l'adorent et tous l'admirent. »

Les zéphyrs accourent à l'agitation des rayons du soleil, ils jouent dans les airs et sur la mer ; voyez les élever sur la superficie de cette vaste plaine , des vagues légères qui se suivent et se succèdent rapidement et disparaissent aussitôt ; elles offrent l'image de la succession continue des générations des hommes, qu'un souffle fait naître pour un moment , et qu'un souffle fait disparaître pour toujours.

Océan, que les scènes que tu produis sont variées , sont étonnantes ! Tu entoures le monde, tu baignes les

rivages des continents , et tu en as détaché les îles ; deux fois par vingt-quatre heures , ô phénomène merveilleux ! tu t'élèves sur la terre et tu te replies ensuite sur toi-même , sans jamais franchir les limites que l'ordonnateur des mondes t'a fixées ! l'homme audacieux te parcourt dans toutes tes parties ; embarqué sur un frêle navire , il te confie sa fortune , ses espérances et ses jours ; jouet des vents , il brave les dangers dont tu le menaces , pour aller répandre dans les climats éloignés les fruits de son industrie , et il en rapporte , en échange , des productions désirées dans le pays qui l'a vu naître . . . . Souvent tu as prêté ton secours à des amants heureux , et ils t'ont dû leur réunion et leur bonheur . . . . Hélas ! je le dis en gémissant , tu remplis les dix-huit cents lieues qui me séparent

de Carina ! . . . J'ai dû la fuir , elle ne pouvait plus supporter ma présence .

*So heaven decrees, with heav'n who can contest!*

POPE.

« Le ciel le veut ainsi : qui oserait disputer avec  
» le ciel ? »

Je vis encore ! eh , que fais-je sur la terre ? Carina ne m'aime plus ! elle l'a sans doute juré à son heureux amant , elle ne m'aimera jamais ! . . . Devais-je craindre que celle qui avait reçu du ciel toutes les vertus en partage , me ferait un jour ressentir les tourments de l'inconstance qu'on reproche aux femmes ? . . . . Ah ! si au moins elle désirait me revoir ! . . . .

*If to her share some female errors fall,  
Look on her face and you'll forget 'em all.*

POPE.

« Si elle a quelques-uns des défauts de son sexe,  
» en la voyant on les oublie. »

Si Dieu, qui m'a placé sur la terre, ne me défendait de terminer mes maux, ô mer ! avec quel empressement, avec quelle joie je me précipiterais dans tes eaux, pour y éteindre à jamais le feu dévorant de mon amour ! Oui, c'est la mort que j'y chercherais, et non les richesses que tu renfermes et que l'avarice des hommes t'envie !

Le nombre de tes habitants est au-dessus de celui des habitants qui peuplent la terre. Tes rochers, tes sables fourmillent de vers, d'insectes et d'autres espèces animées qui nous sont inconnues. Une végétation abondante, et toujours active, sert à les nourrir ; les plus grands des animaux existent dans tes vastes domaines ; qui peut dire combien on peut y trouver de sortes de poissons et d'êtres vivants ?

Mais si j'ai dû vanter tes trésors,  
célébrer ta puissance et tes bienfaits,  
Océan ! il faut que je rappelle, en  
frémissant, et tes fureurs et tes ra-  
vages !

Le soleil n'est plus sur l'horizon, des  
nuages épais et sombres compriment  
l'atmosphère, la nuit la plus profonde  
règne sur la terre et sur les eaux ; le  
tonnerre se fait entendre dans le loin-  
tain, il approche, son bruit augmente ;  
rien, que lui-même, ne peut donner  
une juste idée de la violence avec la-  
quelle il éclate ; est-ce l'air condensé  
qu'il déchire, lorsqu'on entend ces  
saccades effroyables qui ébranlent les  
édifices les plus solides, et qui semblent  
même agiter la terre sous nos pas ?....  
Le vent est au sud-ouest, il souffle  
avec une impétuosité telle qu'il va  
renverser tout ce qui se trouvera sur  
son passage ; les vagues écumantes,

énormes montagnes liquides , vont défier les nuages et leur arracher la foudre , et en se déployant elles comblent des abîmes dont l'œil même ne saurait mesurer la profondeur.

*All ether burns!*

*Chaos returns!*

*And blends , once more , the seas and skies!*

YOUNG.

« Tout l'air est en feu ! le chaos se reforme ! et la »  
» mer et les cieux vont encore se confondre. »

Des vaisseaux de guerre , citadelles ambulantes , passent devant les rochers menaçants , de dessus lesquels je contemple la subversion de la nature. Leurs équipages nombreux et bien commandés réussissent , après de longs efforts , à les arracher au naufrage que je croyais certain ; ils iront donc encore porter la terreur , la famine et la mort à des colons paisibles , qui jamais ne leur firent de

mal, et qui travaillent sans relâche pour accroître les richesses de leur patrie, dont l'éloignement n'affaiblit point leur amour. . . . Les voilà hors de tout danger; ce ne sont point les méchants qui succombent! . . . .

Ah! Dieu tout-puissant, abaisse un regard protecteur sur ces hommes innocents et malheureux! ils vont périr! . . . . c'est un navire marchand que j'aperçois! Il était près d'entrer dans le port, et la tempête l'a dé-mâté; son gouvernail est emporté, les vagues le poussent ou l'entraînent vers la côte. . . . ; les matelots, les passagers ne pouvant plus lutter contre le destin, sont à genoux, ils implorant la miséricorde divine. . . . Dieu de bonté, laisse toi fléchir, exauce leurs vœux. . . . Mais, non! . . . . mes yeux ne me trompent point! . . . . je vois une femme! . . . elle est jeune! . . .

elle vient des colonies ! ciel ! le souffririez vous ? Carina ! Carina !

*Like some fair flow'r the early spring supplies,  
That gaily blooms, but ev'n in blooming dies !*

POPE.

« Comme une belle fleur que produit le printemps précocé, elle charme en fleurissant, mais elle »  
« meurt aussitôt. »

Où m'entraîne mon imagination délirante ? le ciel est calme ; la nature sourit ; les tempêtes ne sont que dans le cœur du plus infortuné des amants !

## CHAPITRE XV.

*Mélidore, M. Sainprale et sa fille s'embarquent à Saint-Pierre. Un raz de marée; sa cause présumée.*

LA *Belle Palmire*, le navire sur lequel s'embarquèrent M. Sainprale, sa fille et Mélidore, mit à la voile de la rade de Saint-Pierre le 5 janvier 1771. Un raz de marée effroyable avait retardé leur départ de trois jours, et l'on avait vu le navire au moment de périr sur la côte. C'eût peut-être été, pour des gens moins déterminés à quitter la colonie, un avertissement du ciel de ne pas s'ex-

poser aux dangers de la mer ; rien ne pouvait plus les arrêter.

Le *raz de marée*, ce fléau particulier aux Antilles, n'est encore connu que par ses effets funestes. L'abbé Raynal, dans son Histoire philosophique, etc., trace avec la supériorité d'un grand écrivain les signes qui caractérisent ce phénomène et les malheurs qu'il entraîne à sa suite. Il assure que M. Dutasta ( que plusieurs habitants de la Martinique se rappellent d'avoir connu négociant à Saint-Pierre ) a trouvé la cause qui le produit. Nous devons regretter qu'il ne l'ait pas fait connaître au public ; je ne serais pas réduit à ne lui offrir que mes conjectures.

Pendant la durée des *raz de marée* la mer est peu grosse au large ; ce n'est que sur la côte qu'on la voit s'élever à une hauteur prodigieuse, et

menacer d'engloutir sous ses vagues en fureur tous les édifices et les terres qui avoisinent le rivage.

Dans toute l'étendue de la zone torride, le vent souffle presque toute l'année de la partie de l'est; les eaux de la mer obéissent nécessairement à cette impulsion constante de l'air, et elles doivent donc forcément refouler vers l'équateur, et se trouver resserrées entre le continent de l'Amérique et les îles qui composent l'archipel américain. La masse des eaux, dans cette partie de l'Océan, doit encore s'accroître considérablement du produit de celles de la rivière des Amazones, qui sont si abondantes, que, hors de la vue de toute terre, elles changent la couleur de la mer, et lui font perdre en partie sa salure. Que l'on se rappelle aussi que les côtes de dessous le vent des Antilles ne sont

point sujettes au flux et au reflux de la mer. N'est-il pas maintenant à présumer, d'après l'exposé de tous ces faits incontestables, que la nature ne pouvant réussir, malgré le secours des courants continuels et multipliés de la mer, à maintenir l'équilibre de cet élément, ne donne lieu, par sa résistance et ses obstacles, à l'explosion de feux sous-marins, qui soulèvent subitement les vagues de l'Océan, et à l'éjection des vapeurs électriques et autres, qui déterminent, par intervalle, de faibles vents d'ouest, qui suffisent à solliciter et occasionner les efforts que fait l'Océan pour reprendre son niveau ?

Voilà, selon moi, la cause des raz de marée ; mais je ne suis cependant pas assez certain de ce que j'avance, et j'y vois même trop d'objections très-raisonnables à faire, pour ne pas renvoyer

à un plus habile l'application de ce  
vers de Virgile :

*Felix qui potuit rerum cognoscere causas !*

« Heureux qui a pu expliquer les causes des  
» choses ! »

## CHAPITRE XVI.

*Mélidore dévoile, pendant la traversée, toute l'horreur de son caractère, et Carina toutes les vertus du sien.*

LA saison était peu favorable pour se rendre en France ; aussi la traversée fut-elle longue et très-pénible, et elle se termina, comme nous le verrons bientôt, de la manière la plus tragique.

La nécessité où l'on est, à bord des vaisseaux, de se voir et de se parler les uns les autres à tout instant, fait promptement naître entre tous les voyageurs une sorte d'intimité qui

produit sur les caractères l'effet d'un creuset sur les métaux ; les bonnes et les mauvaises qualités se montrent à découvert. On ne pourrait pas imaginer un contraste plus prononcé que celui qu'offrait le caractère de Carina comparé à celui de son indigne amant ; elle avait toute la gaiété, toute la franchise et toute l'innocence de son âge : elle n'ouvrait la bouche que pour dire des choses agréables ; la moindre de ses actions annonçait le mouvement naturel d'une belle âme. Les officiers et les passagers s'empressaient , par leurs soins officieux et leurs égards multipliés, de reconnaître tout le plaisir que sa présence leur procurait. Si elle paraissait sur le pont, les matelots la saluaient avec une joie respectueuse et avec l'expression de la gratitude ; elle était pour eux l'annonce d'un beau jour ; ils travaillaient et avec

plus de confiance et avec plus de plaisir; ils se sentaient encouragés par les regards d'une divinité bienfaisante.

Mélidore, au contraire, s'était rendu l'objet de l'exécration de tous. Son esprit avait d'abord séduit tous ses compagnons de voyage; mais, las de se contraindre, il se montra bientôt dans toute son horreur. Le crime débordait de son cœur, tous ses discours en étaient infectés. Le récit de ce qu'il appelait ses *hauts faits* soulevait d'indignation les hommes les moins purs; il ne parlait de la vertu qu'avec rage; les habitants de la Martinique étaient en proie à ses sarcasmes les plus amers. Il leur avait, disait-il, juré une haine implacable. « Je n'aime personne, je l'a-  
» voue, mais j'abhorre messieurs les  
» Martiniquais, et je me vengerai,

» j'espère, du mal qu'ils m'ont fait ;  
 » ou je ne mourrai pas content. J'ai  
 » déjà assez bien commencé, aidé  
 » par la bonne volonté de leurs dames  
 » faciles, etc., etc., etc. » Aimables  
 et généreux créoles de la Martinique,  
 et vous, femmes charmantes, la co-  
 lère du crime et les injures d'un Mé-  
 lidore sont, n'en doutez point, un des  
 plus sûrs éloges de vos excellentes  
 qualités et de vos nombreuses vertus.  
 Lorsqu'il parlait des femmes, c'était  
 avec la licence la plus effrénée; il ne  
 croyait pas qu'il y en eût une seule  
 qui fût réellement honnête; il ne faut,  
 disait-il, que savoir les attaquer pour  
 les vaincre; et, pour prouver son as-  
 sertion calomnieuse, il détaillait avec  
 complaisance quelques-unes de ses  
 innombrables *bonnes fortunes*. Il  
 cherchait à flétrir les réputations les  
 mieux établies; Carina, elle-même,

n'était pas à l'abri de ses morsures venimeuses : « J'ai chassé Zémédare » de son cœur, et, si elle eût été sa » femme, elle serait également de- » venue ma propriété. » Il apporta un jour sur la table de la chambre où tous les officiers et les passagers étaient réunis, une boîte élégante, qui était divisée en un grand nombre de compartiments; chacun d'eux contenait les dépouilles galantes des victimes de son libertinage; et un numéro, placé sur chaque case, renvoyait à un volumineux manuscrit, où l'on trouvait décrit, dans les termes les plus obscènes, les diverses espèces de débauches auxquelles il s'était livré avec les femmes qu'il nommait.

Carina osa hasarder quelques efforts pour le faire rougir de sa conduite et le ramener à d'autres sentiments. Lui, cherchait alors à la tour-

ner en ridicule , ou il la repoussait avec humeur. Il parvint à diviser les personnes les plus unies entr'elles , il s'en faisait un jeu. Il n'y eut pas jusqu'au dernier des matelots qui n'eut à se plaindre de ses mauvais traitements et de ses noirceurs ; ses imprécations contre le ciel , quand le temps était mauvais , auraient fait frémir les incrédules eux-mêmes.

M. Sainprale eut bientôt horreur de ce caractère , il s'en expliqua avec sa fille. « Ah ! comment , lui disait-il , un si déhonté scélérat a-t-il pu nous faire oublier le bon , le fidèle , l'aimable et vertueux Zémédare ? » — Carina lui répondit , les larmes aux yeux : « Je dois remercier le ciel de cette cruelle épreuve ; j'avais négligé les sages avis de la plus respectable des mères , je méritais d'être punie ; l'opprobre , dans le-

» quel je me suis plongée un instant ,  
 » sert à dessiller mes yeux. Je reviens  
 » à la vertu , et j'abjure pour tou-  
 » jours mes honteuses erreurs ; ô mon  
 » père ! conservez - moi toute votre  
 » tendresse , pardonnez mes fautes ,  
 » fortifiez mon courage . . . ; nous re-  
 » verrons l'excellent Zémédare ! Non ,  
 » lui n'a pas cessé d'être toujours le  
 » même , et le bonheur luiira encore  
 » pour votre fille chérie ! »

Une maladie honteuse consumait  
 rapidement l'existence de Mélidore ,  
 lorsque la petite vérole vint mettre  
 le comble à ses souffrances. Le mal  
 fit des progrès affreux , et son visage ,  
 si beau quelques jours avant , devint ,  
 comme son âme , épouvantable ; ses  
 yeux se crevèrent , son nez se déta-  
 cha de lui-même , tout son corps n'é-  
 tait plus qu'une plaie ; il répandait  
 une odeur cadavéreuse , personne

n'osait plus en approcher. Carina ;  
seule , quoique bien revenue de ses  
erreurs avant ce juste châtement du  
crime , cherchait à les expier en pro-  
diguant ses soins généreux à ce  
monstre , rebut de la société , et qui  
n'avait plus rien d'humain. En vain  
voulut-on l'arracher à cet emploi hu-  
miliant : « Non , disait-elle , je ne l'a-  
» bandonnerai point ; j'espère même  
» le rappeler à la vie , et lui faire ai-  
» mer la vertu. Dieu , infiniment  
» bon , bénira mes efforts , il exaucera  
» mes nouveaux vœux.... Mélidore ,  
» je n'ai pas attendu ce moment pour  
» le promettre à mon père , ne sera  
» jamais mon époux ; mais je veux  
» que celui qui fut un instant l'objet  
» de toute ma tendresse , me doive le  
» bonheur promis dans l'autre vie , au  
» pécheur repentant ! O mes amis ,  
» prions Dieu pour Mélidore ! »

La piété, la charité et les instantes prières de cette admirable fille, redevenue telle que sa mère l'avait formée, attendrissaient tous les cœurs. Par son courage et par ses caresses, elle empêcha l'équipage, courroucé contre Mélidore, et qui redoutait d'ailleurs les effets pernicioeux de l'air qu'il corrompait, de le jeter à la mer et de devancer ainsi le moment fatal et très prochain que le ciel avait fixé pour sa destruction. Elle passait presque tous ses jours entiers auprès de Mélidore, et la nuit elle se levait avec célérité dès qu'il annonçait avoir besoin d'elle.

Ce monstre, loin d'être sensible à ses soins touchants, accablait Carina d'invectives si ses demandes n'étaient pas satisfaites aussitôt que formées. Non seulement cette angélique créole supportait avec résignation ces odieux

traitements , elle s'efforçait encore à calmer Mélidore par ses discours pleins de douceur ; elle lui faisait des lectures agréables , quand ses douleurs aiguës cédant aux remèdes lui permettaient de les entendre ; elle se hasardait quelquefois à lui rappeler les devoirs de la religion ; elle voulait le réconcilier avec Dieu et avec les hommes , et le préparer à mourir en chrétien. On le voyait alors entrer en fureur , et menacer Carina de lui jeter à la tête tout ce qu'il rencontrait sous sa main , si elle ne se taisait sur le champ.

---

**CHAPITRE XVII.**

*Mort de Mélidore ; naufrage du navire la Belle Palmyre.*

IL y avait déjà près de trois semaines que Mélidore était en proie aux plus horribles souffrances, et d'après les rapides ravages de sa maladie, on ne croyait pas qu'il lui restât plus de trois à quatre jours à vivre. Tout l'équipage désirait qu'il mourût avant que le navire n'arrivât à Lorient.

Le lendemain, à midi précis, on aperçut la terre à huit ou dix lieues de distance, et l'on reconnut *Belle-Isle*. Le vent était très fort, et on avait la crainte de le voir s'augmenter

encore ; le baromètre annonçait une tempête : effectivement , vers les quatre heures du soir le vent au sud-est passa tout à coup au nord-ouest ; il devint si violent , et la mer si grosse , que le capitaine regretta beaucoup de n'avoir pu se mettre à l'abri sous Belle-Isle avant la nuit , et n'osant pas essayer de s'élever au large , il fit route pour donner dans la baie de Quiberon. Vers les dix heures le tonnerre se fit entendre , et un instant après la foudre tomba à bord de la *Belle Palmire*. Par un hasard presque incroyable , elle ne fit mal à aucune personne de l'équipage ni même au navire , et comme si elle eût été dirigée par la main d'un dieu vengeur , elle entra dans la cabane de Mélidore , et au moment où il blasphémait le ciel il fut réduit en cendres. Carina était heureusement alors

en prières auprès de son père. — Le crime puni, la colère céleste aurait dû être satisfaite ; elle ne s'arrêta pas là. Les talents du capitaine, et les efforts des matelots, ne purent préserver le navire du naufrage. Au moment où il eut été démâté, que le gouvernail fut emporté, ne restant plus aucune ressource, le capitaine engagea les passagers et tout l'équipage à adresser leurs vœux au ciel, et il leur en donna l'exemple.

Tous les yeux se portèrent avec attendrissement sur Carina ; ils semblaient reprocher au ciel sa cruauté envers elle, et on aurait cru que c'était pour elle seule que ces infortunés marins s'affligeaient. M<sup>lle</sup>. Sainprale qui s'en aperçut, leur dit avec affection : « Mes amis, je suis très sensible » au tendre intérêt que vous me témoignez... , le ciel est courroucé

» contre nous , nous l'avons tous of-  
 » fensé . . . , et peut - être moi plus  
 » que personne ; espérons cependant  
 » en sa miséricorde , il n'abandonnera  
 » pas ses faibles créatures : occupons-  
 » nous des moyens de nous sauver ,  
 » il nous sera possible de nous rendre  
 » à terre sur des radeaux , si le navire  
 » doit périr . . . ; promettez - moi tous ,  
 » mes obligeants amis , que vous  
 » m'aidez à conserver les jours de  
 » cet homme respectable , mon père  
 » bien chéri ! »

On s'empressa de suivre le sage  
 conseil de Carina ; toute la nuit fut  
 employée à construire des radeaux ;  
 ils ne faisaient que d'être achevés  
 lorsque le navire fut jeté sur les ro-  
 chers qui hérissent la côte de la Bre-  
 tagne , sur la droite de l'entrée de la  
 baie de Quiberon. Il était alors six  
 heures et demie du matin , et le jour

permettait d'apercevoir la terre qui était peu éloignée ; chacun alors songea à son salut.

Dans cette crise terrible , Carina conserva constamment tout son courage et le calme de son esprit ; elle s'empara d'un petit radeau , soutenu par deux bouées , que les matelots avaient destiné pour elle et pour son père ; elle le força à s'y placer le premier , ensuite , avec la pudeur de Polyxène , elle se prépare à la mort en rangeant ses vêtements.

Le radeau ayant été poussé avec force , par les vagues , contre un rocher , M. Sainprale est renversé et tombe dans la mer ; Carina se précipite après lui , et sachant nager , ainsi que la plupart des femmes créoles , elle saisit son père et le soutient quelque temps , luttant avec succès contre

la fureur des vagues. Ses forces bientôt s'épuisent, elle perd connaissance; son père est étroitement serré entre ses bras, elle va périr avec lui.

## CHAPITRE XVIII.

*Zémédare conduit à terre M. Sainprale et Carina ; mort de M. Sainprale ; discours de Carina à Zémédare.*

LE château de M. Farmaze était peu distant du bord de la mer où se passait cette scène de douleur. Zémédare , qui avait aperçu la veille le navire très au large , avait prévu cet évènement tragique , et il se rendit sur la plage avant le jour , entraîné par l'espérance d'être utile aux malheureux naufragés. Il avait amené avec lui la plus grande partie des domestiques de son oncle et des paysans du voisinage , et il leur avait fait ap-

porter des cordes. — Il aperçoit une jeune personne ( il ne cherche point à savoir qui elle est , son malheur lui suffit ) qui s'efforçait à sauver un homme âgé , qui doit être son père ; il recommande aux gens de sa suite de secourir toutes les autres personnes naufragées qui s'approchaient du rivage sur des radeaux ; presque toutes se sauvèrent ; Zémédare , sans réfléchir au danger auquel il s'expose , s'élançe à la mer , nage avec assurance , et il atteint notre généreuse créole , au moment où elle allait périr victime de l'amour filial. Il l'attache , elle et son père , avec une corde dont il s'était muni , triomphe de tous les obstacles et réussit à les conduire l'un et l'autre sur le rivage.

Quels furent ses transports de joie et de crainte lorsqu'il eut reconnu les traits de son amante ? Il l'agite , il la

réchauffe, il emploie tous les secours de l'art avec toutes les forces de l'amour ; sa main s'arrête sur le cœur de Carina, il l'a senti palpiter ! . . . elle vit encore ! Il était réservé à l'amour vertueux de la rappeler à une nouvelle vie que désormais il sèmera de fleurs.

M. Sainprale n'était plus ; cependant Zémédare fait transporter son corps chez son oncle, et il repousse avec violence quiconque veut l'aider à soutenir le précieux fardeau dont il veut être seul chargé, et qu'il porte en courant.

Il arrive enfin, et remet à madame Farmaze la mourante Carina. « Voilà, » dit-il, tout palpitant d'amour, celle » dont je vous entretiens sans cesse. » Oui, c'est Carina, le ciel vient de la rendre à mes vœux ; qu'elle vive, que je vous doive ce nouveau bien-

» fait, le plus précieux de tous, et  
 » mon oncle, ma tante, mon bon-  
 » heur sera votre ouvrage ! »

Mademoiselle Sainprale ayant recouvré ses sens, grâce aux secours qui lui furent prodigués, courut se jeter sur le corps de son père. Elle le couvrit de ses baisers, elle l'inonda de ses larmes. « Depuis long-temps  
 » je n'avais plus de mère ; mon père  
 » me restait, il était mon seul sou-  
 » tien, et je ne le reverrai plus ! »

Ce ne fut que le lendemain, après qu'on eut rendu à M. Sainprale les derniers devoirs, que Carina, levant les yeux sur ceux qui l'entouraient, reconnut Zémédare. « Estimable ami  
 » de ma famille ! mon bienfaiteur !  
 » vous, qui venez de m'arracher si  
 » généreusement à la mort ; votre  
 » vue me rappelle de grands torts  
 » dont je me suis rendue coupable ;...

» je les ai cruellement expiés ! J'ose  
 » espérer que le ciel me les a par-  
 » donnés et que je les ferai oublier  
 » aux hommes, puisque j'ai senti re-  
 » vivre dans mon cœur l'amour de  
 » la vertu, le souvenir des leçons de  
 » sagesse de ma tendre mère, et aussi  
 » toute mon estime pour vous.....  
 » Me voilà sans parents, sans fortune  
 » ( j'ai tout perdu dans le navire sur  
 » lequel j'ai fait naufrage ); vous me  
 » restez, Zémédare ! je ne rougis  
 » point d'aller au-devant de vos vœux  
 » en acceptant vos bienfaits. Je dois  
 » me retirer dans un couvent ; Dieu,  
 » qui n'abandonne point ceux qui  
 » l'implorent et le servent de bonne  
 » foi, me dictera la conduite que  
 » j'aurai à tenir.

» Zémédare, votre attachement  
 » pour moi, votre générosité et

» toutes vos vertus me seront tou-  
» jours présents. »

Ce discours, prononcé avec la fermeté que donne une conscience pure, fit répandre des larmes d'attendrissement et de vénération à celui à qui il était adressé, et à M. et à madame Farmaze qui l'entendirent.

## CHAPITRE XIX.

*Carina se retire au couvent; elle s'y fait chérir par ses vertus. Elle recouvre une grande partie de sa fortune. Espérances de Zémédare.*

LES désirs de Carina furent satisfaits; deux jours après sa demande, madame Farmaze la conduisit dans une communauté de Bénédictines, qui était située à deux ou trois lieues seulement de son château.

Il fallut peu de temps à Carina pour s'assurer l'attachement des religieuses et des pensionnaires; et, bientôt après, les grâces de son esprit, la dou-

ceur de son caractère et sa piété touchante, devinrent le sujet de la conversation de toutes les sociétés de la petite ville où était située cette communauté. Chaque jour on citait de nouveaux traits de sa bienfaisance, qui excitaient l'admiration générale. Elle soignait les malades, elle instruisait les jeunes filles, elle secourait les pensionnaires sans fortune, des produits de son travail. Toutes les dames de la ville se faisaient un devoir d'aller la visiter souvent, et elles regardaient comme un honneur d'être connues de mademoiselle Sainprale. Quelque contrariété qu'elle éprouvât de ces distractions, elle se rendait avec empressement pour recevoir et remercier toutes les personnes qui la faisaient appeler au parloir; mais elle se refusa constamment, malgré toutes les instances qui lui furent

faites, à sortir une seule fois du couvent.

On avait sauvé une grande partie de la cargaison du navire sur lequel Carina avait fait naufrage. Toutes les denrées coloniales se trouvèrent avariées et furent vendues à vil prix : cependant, avec la somme qu'elles produisirent, les lettres de change et l'argent monnoyé qui se retrouvèrent dans les malles de M. Sainprale, Zémédare parvint à assurer à Carina un capital de deux cents mille livres, argent de France, qu'il plaça avantageusement entre les mains de négociants solides. Carina, en apprenant cette heureuse nouvelle, s'écria : « Le ciel m'a donc laissé assez de bien » pour pouvoir secourir les malheureux ! que grâces lui soient rendues ! » Ses revenus furent effectivement employés presque en entier,

par elle, à de bonnes œuvres. Elle ne craignait point de se priver du nécessaire même, pour jouir du doux plaisir d'être utile aux autres. On l'a vue plusieurs fois partager ses vêtements avec des femmes qui en manquaient.

Zémédare, plein d'espérance, se livrait avec transport à la joie la plus vive : il se persuadait que, dans quelques mois, son amante, en comblant ses vœux, le rendrait le plus heureux des hommes. Son imagination, exaltée par les projets les plus riants, lui faisait maintenant jouir avec délices de son goût pour la littérature. Il n'osait rien adresser à Carina ; il ne se permettait même pas de lui écrire, à moins que ce ne fût pour lui parler de ses affaires, et c'était toujours dans les termes du plus respectueux attachement, sans jamais offrir à ses yeux

le mot d'amour. Mais madame Farmaze se chargeait de plaider la cause de son neveu, avec tout le ménagement cependant qu'exigeait la position actuelle et la grande douleur de Carina. C'était aussi madame Farmaze qui lui faisait connaître les nouvelles productions de Zémédare, et elles lui étaient toujours agréables, quoiqu'elle ne voulût pas le témoigner. Puisse le lecteur lire avec plaisir celle que je vais transcrire.

---

CHAPITRE XX.

*Promenade au monastère de Saint-Gildas.*

*Chi sa questo, e non piango, e non sen' duole  
Uomo non e', ma fera in volto umano.*

GUARINI.

« Celui qui se rappelle cette douloureuse histoire »  
» et ne pleure pas, et ne s'afflige pas, n'est point un »  
» homme : c'est un animal sauvage à figure hu- »  
» maine. »

**J**E me suis vu long-temps sans espoir de recouvrer la tendresse de celle que je ne cesserai jamais de chérir. Alors, loin de chercher à me distraire de mes tourments, je trouvais une

sorte de jouissance à m'y livrer entièrement. Je savais que ma retraite était peu distante du monastère de Saint-Gildas , où Abeilard vécut plusieurs années. Tout amant lui doit son hommage , mais j'étais trop malheureux pour prétendre à aller lui offrir le mien ; il ne peut accueillir que ceux des amants aimés , quelque infortunés qu'ils puissent d'ailleurs être dans leur amour..... Aujourd'hui je n'ai plus de rival ; Carina est sortie triomphante de la plus cruelle épreuve de l'adversité ; elle est toute brillante de vertus ; elle m'aimera , elle m'aime déjà , le bonheur ne fuit plus devant moi !

Je puis à présent aller visiter le monastère de St. Gildas , les lettres d'Héloïse et d'Abeilard à la main. Ce recueil précieux est un vrai code d'amour ; ces amants parfaits , ah quels

heureux modèles ! ont constamment brûlé d'amour l'un pour l'autre ; et ce qui est plus étonnant encore , ce qui est admirable , ils ont possédé l'heureux talent de pouvoir exprimer toute la vivacité de leurs sentiments ! On se sent embrasé , en lisant ce qu'ils se sont écrit il y a plus de sept siècles !

Me voici donc dans ces lieux sauvages , dans cette demeure antique , où Abeilard se vit réduit à demander à Dieu de lui faire oublier Héloïse ? L'amour , il le croyait , devait être banni de cet asile.

*Quel ch'altrove è vertu , quivi è difsetto.*

GUARINI.

« Ce qui partout ailleurs est une vertu , ici c'est un crime. »

Rien très certainement n'est impossible à Dieu , qui a fait toutes

choses; mais changera-t-il, sur la demande d'une de ses créatures, la destination qu'il a donnée à chaque objet? Nous avons un cœur, et il nous a été donné uniquement pour aimer. Ses téméraires prières ne furent point exaucées : Abeilard ne cessa jamais de voir Héloïse, présente à son esprit; dans ses songes, c'est d'elle qu'il rêve; dans ses prières les plus ferventes, il prononce son nom quand il invoque la divinité qu'il adore; dans ses pieuses méditations, son amante vient s'emparer de sa pensée; il se lève tout à coup, il ouvre les bras, il veut la saisir, mais reconnaissant son erreur, il s'écrie :

*La tua vezzosa immagine sempre mi gira intorno,  
Che la notte cada, o che risplenda il giorno.*

PICGINI.

(*Lettere d'Eloisa e Abeilard.*)

« Soit que la nuit couvre la terre , ou que le jour  
 » l'embellisse , ta charmante image est toujours pré-  
 » sente à mes yeux. »

Je ne puis ( que le ciel me le par-  
 donne ) voir sans un certain déplaisir,  
 les moines qui habitent cet horrible  
 manoir. Leur présence me rappelle  
 les souffrances que leurs prédéces-  
 seurs firent éprouver à leur vertueux  
 abbé , au plus sensible , au plus ai-  
 mant de tous les hommes de son  
 siècle : « Mes moines , écrivait Abei-  
 » lard à son ami Philinte , ne sont  
 » connus que par leurs débauches ; ils  
 » n'ont d'autre règle que celle de  
 » n'en avoir point. Lorsque je les ap-  
 » pelle à des exercices de piété , ils  
 » emploient le temps de leur recueil-  
 » liment à méditer des cruautés contre  
 » moi. J'habite un pays barbare , dont  
 » la langue m'est inconnue ; je n'ai  
 » de commerce qu'avec des peuples

» féroces; mes promenades sont les  
» bords inaccessibles d'une mer con-  
» tinuellement agitée, mais qui l'est  
» bien moins encore que mon cœur,  
» tourmenté sans relâche par le sou-  
» venir d'Héloïse.... Héloïse! ah,  
» mon ami, son nom m'est échappé! »

*Non e' ver' che sia la morte  
Il peggior di tutti i mali :  
E' un sollievo de' mortali  
Che son stanchi di soffrir.*

GUARINI.

« Il n'est pas vrai que la mort soit le pire de tous  
» les maux; c'est au contraire le seul soulagement  
» certain que puissent obtenir les mortels las de  
» souffrir. »

Je me reporte, par la pensée, à l'instant où Abeilard reçoit cette lettre sublime d'Héloïse, en réponse à celle que je viens de citer; ( c'est un chef-d'œuvre inimitable! elle ne peut avoir

été l'ouvrage d'une mortelle? c'est le dieu d'amour lui-même qui la lui dicta! ) je crois voir Abeilard, dans sa cellule, lisant cette lettre; il frémit d'amour, tout son corps est agité: quel parti prendre? que va-t-il faire? ses yeux fixent l'image de son dieu; il tombe à genoux devant elle, en disant :

*O del mio gran signor, del re de' regi,  
O sacra, o diva imago, ecco i' t'inchino  
A piedi tuoi la cima  
Del mio capo soggiace.*

BONARELLI.

« O image sacrée et divine de mon Dieu, du roi  
» des rois; mes genoux fléchissent devant toi, j'a-  
» baisse ma tête à tes pieds. »

Il veut l'implorer pour Héloïse, mais sa voix est étouffée par ses sanglots, il gémit, il fond en larmes: Héloïse! Héloïse!

*Io non ti posso**Risponder, che'l dolore**Ogni mio detto in lagrime dissolve.*

« Je ne puis te répondre, ma douleur dissout en  
» larmes tout ce que mon cœur m'inspire. »

Carina , sait-elle ce que l'histoire atteste sur ces deux amants ? Il y avait vingt-trois ans qu'Abeilard était mort, et son amour n'était pas éteint ! Au moment où l'on ouvre son tombeau, pour y enfermer le corps d'Héloïse, tous les spectateurs l'ont vu, Abeilard, mort depuis vingt-trois ans, étend les bras, il embrasse son amante ; les voilà de nouveau réunis, et c'est pour l'éternité ! . . . . Carina, vous le voyez, le véritable amour est un sentiment de l'âme, il est immortel comme elle !

## CHAPITRE XXI.

*Naufrage du chevalier Répault  
et d'Eudoxie, créoles de la Gua-  
deloupe.*

C'EST à peu près à cette époque que Zémédare apprit les détails d'un événement aussi tragique, que celui qu'avait offert à ses yeux la perte du navire la *Belle Palmyre*. Il en fit le récit de la manière suivante, pour être remis à M<sup>lle</sup>. Sainprale, par M<sup>me</sup>. Farmaze.

*O sempre acerbo e lagrimevol giorno !*

GUARINI,

« O jour de deuil et de larmes éternels ! »

Carina se rappellera sûrement d'a-

voir vu chez sa respectable mère le chevalier de Répault? Ce jeune créole de la Guadeloupe, officier de la marine, très estimé dans son corps, avait une figure noble et distinguée, qui était l'annonce de la plus belle âme. Ses heureuses qualités le faisaient aimer de tous ceux qui le connaissaient. Bon musicien, il avait aussi une voix très agréable; toujours gai, honnête, aimable et complaisant auprès des dames, dans toutes les sociétés elles se l'enviaient. Avec autant de titres pour plaire, on croira facilement qu'il pouvait prétendre à de grands succès dans le monde; mais sa modestie et sa discrétion ne se sont jamais démenties, et on ne lui reprochera point que la réputation d'aucune femme ait été ternie par lui. On a vu dans les mains de quelques-uns de ses amis un petit ouvrage,

manuscrit , petillant d'esprit , et qui prouvait que s'il eût voulu porter ses vues de ce côté , il se serait montré avec avantage dans la carrière des lettres.

Depuis quelques années on remarquait en lui un air de contrainte lorsqu'il se trouvait placé près d'une jeune demoiselle aimable et jolie ; on dut l'attribuer à l'effet d'une inclination déjà formée ; mais on chercha vainement à lui arracher son secret. Il n'y a que quelques mois seulement , qu'on a su qu'il aimait passionnément une jeune demoiselle de l'île de la Guadeloupe , et que sa tendresse était payée du plus juste retour. Cette jeune créole n'avait que peu de fortune , et par cette raison , la mère du chevalier de Répault se refusait obstinément à souscrire à cette union.

Cependant , à force de soumission ,

de respect et de prières , et après trois longues années d'épreuve , il obtint enfin le consentement de madame de Répault ; mais elle lui imposa l'obligation de venir se marier auprès d'elle , à Paris. Ce jeune officier devint ivre de joie au moment où il reçut la lettre de sa mère ; il quitte aussitôt la Martinique , où son service le retenait , et il se rend avec empressement auprès de sa chère Eudoxie.

- Cette créole était bien digne d'avoir inspiré une passion aussi vive ; sa figure rappelait celles que les peintres choisissent de préférence quand ils veulent présenter à l'adoration des hommes , l'image gracieuse d'une divinité bienfaisante. Elle parlait peu , sa timidité et son extrême modestie arrêtaient le cours des idées les plus agréables ; mais

avec son père, avec ses amies, avec son amant elle se livrait davantage et on était charmé de l'entendre. — Lorsque le chevalier de Répault lui eut appris la cause de son retour subit, le sujet de sa joie éternelle, il la vit changer de couleur :

*E smarrisce il bel volto in un colore  
Che non e' palidezza, ma candore.*

LE TASSE.

« Son beau visage offrit une couleur qui n'est pas » celle de la pâleur, mais de la candeur. »

Le père d'Eudoxie se rendit avec plaisir aux vœux de sa fille et de son amant; il s'occupa, sans retard, de tout préparer pour aller avec eux à Paris; il ne lui fallut pas plus de quinze jours pour mettre ses affaires en ordre et achever ses préparatifs: ils s'embarquèrent tous les trois sur

un navire qui partait le surlendemain pour Nantes.

Durant toute la traversée ils n'eurent pas un seul instant de vent forcé ni de grosse mer. — Ces deux tendres amants jouissaient avec délices du bonheur de se voir sans cesse, de s'aimer, et de se le dire. La certitude d'être bientôt l'épouse de son bien aimé, semblait embellir encore Eudoxie :

*Quall nell' ore più fresche e mattutine  
Del primo nascer suo veggiamo l'aurora.*

LE TASSE.

« Elle était semblable à la brillante aurore qui  
» vient avec la fraîcheur du matin, nous promettre le  
» plus beau jour. »

Après trente-deux jours de la plus agréable traversée ; le matelot, en vigie au haut du mât, annonce la terre. La joie éclate sur le visage du

passager , de l'officier et du matelot ;  
 tous vont revoir leur patrie et les ob-  
 jets de leur affection. Répault serre  
 la main d'Euxodie , et lui dit : « De-  
 » main , charmante Eudoxie , nous  
 » serons à terre , et dans peu de jours  
 » nous commencerons une nouvelle  
 » vie , et qui sera tout entière pour  
 » le bonheur ! » — « O , oui mon  
 » ami ! mon cœur me le dit aussi ,  
 » nous serons heureux ensemble ! tou-  
 » jours heureux ! éternellement heu-  
 » reux ! »

*Qualcunque nasce , alle vicende  
 Della sorte e' soggetto.*

MÉTASTASE.

« En recevant le jour nous devenons soumis aux  
 » caprices du sort. »

Carina , vous vous réjouissez déjà  
 dans doute du bonheur que l'amour  
 et la vertu promettent à nos deux

compatriotes ? repoussez votre joie , ce sont des larmes qu'il nous faut verser sur eux.

Au milieu de la nuit , le vent étant toujours favorable , sans être très-fort , le pilote ignorant ne veut pas croire aux cris répétés du matelot de garde sur le bossoir , qui annonce que le navire coure sur des brisans. Le chevalier de Répault et Eudoxie , qui avaient le cœur trop occupé pour dormir , paraissent ensemble sur le pont , et au même instant le navire touche sur des rochers et se brise en morceaux. Tous ceux qui n'ont pas sorti de leurs cabanes périssent , le père d'Eudoxie est de ce nombre , et par un passage subit et insensible ils arrivent du sommeil à la mort ;

*Che dal sonno alla morte e' un picciol varco.*

LE TASSE.

« Car du sommeil à la mort l'intervalle est insensible. »

les autres n'ont pas un moment à perdre pour se sauver. Eudoxie ne sait quel parti prendre , elle pleure , elle se lamente :

*Chi vede il periglio  
Ne cerca salvar si  
Ragion di lagnar si  
Del fato non a.*

MÉTASTASE.

« Celui qui voit le danger , et ne cherche point à se sauver , n'a pas le droit de se plaindre de son destin. »

Répault sait parfaitement nager :  
« Eudoxie , lui dit-il , je réponds de  
» vos jours ! vous me les avez consa-  
» crés ! . . . quittez vos vêtements , qui  
» nuiraient à mes efforts ; attachez-  
» vous sur votre époux et nous serons  
» bientôt au rivage ! »

Quitter ses vêtements ! ô pudeur ,  
ô vertu ! le souffrirez - vous ? « Mais  
» c'est l'amour , Eudoxie , qui te le  
» demande , et qui ne peut qu'à ce  
» prix te conserver la vie !

| *O spettacolo grande , ove a tenzone  
Sono amore e magnanima virtute !*

LE TASSE.

« O spectacle sublime ! où l'amour entre en lice  
» avec la magnanime vertu ! »

« Eudoxie , ma bien aimée ! ne re-  
» jette pas la prière de ton amant , de  
» ton époux ! nous pouvons vivre heu-  
» reux ensemble , et si tu résistes ,  
» nous allons périr ! »

*Si spiega assai chi s'arrossisce ed tace.*

MÉTASTASE.

« C'est en dire assez que rougir et se taire. »

Eudoxie laisse déchirer ses vête-

ments , elle enlace de ses bras le cou de son amant. Répault nage avec confiance ; le précieux fardeau dont il s'enorgueillit augmente ses forces. Peut-il se plaindre d'un naufrage qui lui procure la douce jouissance de sauver les jours de l'objet de son amour ? Encore quelques efforts , et ils toucheront le rivage ! . . . . hélas ! le ciel impitoyable ne veut pas qu'ils soient heureux sur la terre ! Eudoxie s'évanouit , ses bras se détachent , elle est séparée de son amant ! . . . . Répault ne sentant plus sur son dos celle qui lui fait lutter avec courage contre la mort , voit ses forces s'affaiblir ; il plonge , cherche son Eudoxie. Il l'a retrouvée ! il la saisit et reparaît avec elle sur la surface de la mer ; il appelle du secours ; son nègre , le fidèle Lysandre , l'entend , il précipite ses mouvements et nage vers son

maître... Il arrive trop tard ! la mer vient de les engloutir ! Répault et Eudoxie ne vivent plus !

Le lendemain on trouva leurs corps sur la plage ; ils se tenaient étroitement serrés , leurs cœurs se touchaient , leurs bouches étaient collées ensemble... Ainsi , en perdant la vie , leurs âmes se seront donc unies pour l'éternité !

## CHAPITRE XXII.

*Portrait d'une amie.*

M<sup>ME</sup>. Farmaze allait au moins deux fois par semaine voir M<sup>lle</sup>. Sainprale, et elle en revenait à chaque fois de plus en plus pénétrée d'attachement, d'estime et de respect pour sa *toute charmante créole*, c'est ainsi qu'elle la nommait. Carina aimait aussi bien tendrement la tante de Zémédare, et pour prouver combien c'était à juste titre, arrêtons-nous un instant pour apprendre à la connaître. Voici son portrait, fait par Zémédare, et la vérité de la ressemblance est frappante.

*Portrait d'une amie.*

*Chi conoscer la puo', chi puo' mirarla*

*E restar muto?*

PIGNOTTI.

« Qui peut la connaître, qui peut la regarder et  
» rester muet? »

M<sup>lle</sup>. Sophie Bellême n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle se maria avec M. de Farmaze, qui alors en avait quarante sept. Ces deux époux, mal assortis, si on ne considérait que la grande différence entre leur âge, formèrent cependant l'union la plus douce et la plus touchante. M. de Farmaze, en ayant mis aux pieds de sa jeune amie une fortune considérable, et en consacrant tous ses jours à son bonheur, semblait avoir été choisi par le ciel pour couronner la vertu. M<sup>lle</sup>. Bellême ne pouvait pas

désirer ce mariage, mais il lui suffit de savoir qu'il plaisait à sa respectable mère pour qu'elle s'empressât d'y souscrire, et même pour qu'elle en ressentît de la joie. — Son visage était très marqué de petite vérole, cependant tous ses traits étaient infiniment agréables; ses yeux étaient vifs et brillants, et sa physionomie douce et toujours riante était aussi pleine d'expression. Elle n'avait pas encore parlé qu'au jeu de ses yeux et à l'action de tous ses traits, on savait déjà ce qu'elle allait dire. Son cou et ses bras étaient d'une blancheur éblouissante; on voyait le sang circuler dans ses veines; sa taille était grande, majestueuse, et cependant bien dégagée; elle eût pu servir de modèle pour peindre Diane, et ce n'est pas le seul rapport qu'elle eut avec cette chaste déesse. Elle rem-

plissait tous les devoirs de la religion avec ponctualité, mais sans craindre comme sans rechercher qu'on la remarquât. Au moment où on la croyait le plus occupée à ses plaisirs, elle disparaissait pour aller se prosterner aux pieds du crucifix, et elle revenait ensuite rejoindre ses amis sans la moindre affectation; son visage seulement paraissait alors plus animé, c'était toujours là l'effet certain de l'épanchement de sa belle âme, après avoir fait une bonne action. Elle possédait bien la musique, et sa voix très étendue, était extrêmement agréable. Elle s'énonçait avec une grâce enchanteresse; les idées les plus heureuses lui arrivaient avec abondance, et elles acquéraient un nouveau prix en sortant de sa bouche. Madame de Sévigné n'aurait pas cru le recueil de ses plus jolies lettres

déparé, si on y eût pu joindre celles de madame de Farmaze. La gaîté la plus vraie régnait partout où elle était, et l'on a vu des cercles nombreux animés par le plaisir le plus vif, comme le plus pur, et qui était si bien son ouvrage, qu'à l'instant où elle s'en séparait, la tristesse et le silence s'emparaient de l'assemblée; c'était une nuit obscure qui succédait tout à coup au jour le plus riant.

Sa tendresse pour sa famille, et particulièrement pour sa mère, fut toujours citée en exemple. On l'a vue à l'âge de trente-deux ans, ne vouloir pas faire une action de quelque importance sans avoir obtenu l'agrément de madame de Bellême, qui était, il est vrai, la femme la plus digne d'avoir donné le jour à la vertueuse Sophie.

*Questa maraviglia*

*Al falso più ch' al ver, si rassamiglia,*

*Ma è verissima.*

L'ARIOSTE.

« Cette merveille peut paraître imaginaire, mais  
» j'atteste qu'elle est réelle, »

## CHAPITRE XXIII.

*Lettre de Carina à Zémédare.*

**M**AINTENANT on trouvera toute naturelle l'union intime qui s'était formée, dès la première vue, entre madame Farmaze et Carina ! elle lui parlait sans cesse de l'amour de son neveu et du desir qu'elle et son mari avaient de le voir couronné. Elle combattait avec autant d'habileté que de force les scrupules de sa jeune amie, et rassurait son extrême délicatesse, qui l'empêchait de consentir à donner sa main à Zémédare, à qui cependant elle avouait avoir donné son cœur depuis long-temps.

Enfin apres dix-huit mois de résistance, Carina, cédant aux instantes prières de madame Farmaze, et plus sûrement encore à l'ardeur de sa louable passion, elle remit à sa tendre amie un billet pour Zémédare; il était cacheté. « Excusez, mon obligeante dame, dit Carina, si je ne vous fais pas connaître ce que j'écris à votre neveu; c'est à lui que je dois l'apprendre le premier. Vous approuverez, je l'espère, ma décision, et même j'ose assurer que vous m'en remercierez, j'en ai pour garant votre tendresse pour moi. Je vous attends tous les deux, et M. Farmaze aussi, il faut que la joie soit complète, demain à neuf heures du matin. »

Madame Farmaze devina facilement à l'air et au ton avec lesquels Carina lui parla, que ce billet mysté-

rieux contenait l'annonce du bonheur de Zémédare ; elle embrassa sa jeune amie avec le plus vif attendrissement et elle se hâta d'aller remplir sa commission.

Zémédare prit ce billet en tremblant , il le baisa mille et mille fois , il le baignait de larmes de joie et ne pouvait trouver en lui assez de force pour le décacheter. « Eh , mon ami , » lui dit M<sup>me</sup>. Farmaze , ne différez » donc pas plus long - temps notre » bonheur ? » Enfin le billet est ouvert , et Zémédare , en balbutiant et s'arrêtant à chaque mot , lit ce que son amante lui écrit :

« Zemédare , mon meilleur ami , » pardonnez - moi la longue épreuve » à laquelle j'ai soumis notre amour » mutuel ? Croyez qu'il m'est bien » doux de pouvoir enfin satisfaire vos » vœux , en comblant mon cœur de

» joie. Mon père, ma tendre mère ;  
 » tous nos parents ont désiré notre  
 » union ; j'ose croire aussi que le ciel  
 » la veut . . . Vous êtes persuadé que  
 » le soin de votre bonheur ne peut  
 » appartenir qu'à moi seule ? Ah !  
 » nous serons donc éternellement  
 » heureux ensemble !

» *Zémédare, Carina consent à  
 devenir votre épouse !* »

Cette première lecture faite, Zé-  
 médare recommence encore, et jus-  
 qu'à trois fois ; ce n'est qu'à la der-  
 nière qu'il put la lire avec assez d'as-  
 surance, et s'adressant ensuite à  
 M<sup>me</sup>. Farmaze : « Ma chère tante,  
 » lisez cette lettre à votre tour, les  
 » aveux de l'amour s'embellissent par  
 » l'accent de la vertu. » M<sup>me</sup>. Far-  
 maze sourit, et s'empessa de satis-  
 faire son neveu.

Cet heureux amant, ne pouvant contenir sa joie, voulait partir sur le champ même : « Mais, mon ami, » nous ne pouvons être reçus que demain matin à neuf heures. » — « Ma tante, je serai plus près d'elle ; » ce n'est plus que là, où je dois, » où je puisse vivre! . . . . En vain » voudrais - je dormir cette nuit, » vous me rendez bien la justice de » croire que je ne le pourrai pas, que » je ne le veux pas. Alors ne vaut-il » pas mieux que je me promène sous » les murs du couvent ? j'y respirerai » l'air que Carina respire et qu'elle » embaume. » — « Zémédare, mon » intéressant ami, vous voilà parfaitement dans le délire de l'amour ! » croyez-vous, que vous ne feriez pas » beaucoup plus de plaisir à Carina si » vous vouliez employer les heures » qui vous restent, jusqu'à cette entre-

» vue si justement désirée , à lui pein-  
 » dre votre joie , vos sentiments et  
 » vos transports ? Cet hommage me  
 » semble plus digne d'elle ; allez nous  
 » faire une brillante composition ; que  
 » l'on y voie jaillir les étincelles de  
 » de votre imagination féconde , et  
 » prodiguez les citations de vers ita-  
 » liens , Carina les aime ! »

Cette idée plut beaucoup à Zémédare ; il saute au cou de sa tante , il l'embrasse , il la remercie , et court bien vite faire part de tout son bonheur à M. Farmaze.

Vers le soir , Zémédare , sous le prétexte d'aller respirer l'air de la campagne , dont son cœur oppressé lui fait ressentir le besoin , se sépara de ses parents et fut se cacher à tous les regards dans un lieu solitaire. Il se met à genoux , et , versant des larmes d'attendrissement et de

joie, il remercie le ciel d'avoir exaucé ses vœux les plus chers. Le soleil étant couché depuis long-temps, il sortit enfin de l'espèce d'extase où l'avaient plongé pendant plusieurs heures les transports de son amour; il se trouve tout en sueur; rentré dans son appartement, il se livre de nouveau à son délire, et voici quel en fut le fruit.

CHAPITRE XXIV.

*Zémédare au moment de devenir  
l'époux de Carina.*

*O giorno pien di maraviglia ! o giorno*

*Tutto amor , tutte grazie , e tutto gioja !*

*O terra avventurosa ! o ciel cortese !*

GUARINI.

« O jour plein de merveilles ! ô jour plein de joie  
» et de félicité ! ô jour tout amour ! ô terre heureuse !  
» ô ciel favorable ! »

PEINES , soucis , chagrins , craintes  
et douleurs , fuyez tous loin de moi ;  
j'ai senti tous vos tourments , j'ai  
même connu le désespoir . . . , le dieu  
d'amour m'a protégé et j'arrive triom-  
phant , comblé de joie et rayonnant  
de gloire au temple de la félicité !

Carina ! adorable Carina ! beauté  
céleste ! ange de vertu !

*T'amo come i mortali amano i numi!*

MÉTASTASE.

« Je l'aime comme les mortels aiment les dieux. »

Tu es la divinité bienfaisante que  
mon cœur implore ! sois moi toujours  
propice , je serai toujours heureux !...  
O ciel ! modère mes transports , mes  
forces et ma raison m'abandonnent ,  
mon corps ne peut résister aux élans  
de mon âme ! . . . . Je te vois , belle  
Carina ! tu souris à ton heureux  
amant , tu me permets de t'appro-  
cher , tu voudrais même m'appeler ,  
le desir de ton cœur expire sur tes lè-  
vres , ta pudeur contraint ton amour ;

*La più pudica ninfa*

*Di quante n'abbia , o mai n'avesse 'l mondo !*

GUARINI.

« La plus pudique des nymphes qui existent et de  
 » celles qui ont existé ! »

Ne sois point alarmée , Dieu qui nous fit pour nous aimer , applaudira toujours à tous les sentiments , à toutes les expressions d'un amour que la vertu dirige.

La nuit étend ses voiles sur la terre ; la nature est en silence , tous les êtres reposent ; moi seul je suis éveillé , je suis avec Carina ! . . . je suis donc le seul réellement heureux ! . . . le sommeil souvent agite les mortels par ses illusions trompeuses , d'autres fois il n'est pour eux que l'image de la mort. Dois-je regretter de ne pas dormir , lorsque celle que j'adore remplit mon cœur et mon esprit , lorsqu'elle embellit toutes mes idées et qu'elle inspire tous mes sentiments ?

Carina ! . . . Qu'entends - je ? . . .

d'où vient cette voix ? . . . . qui ose prononcer le nom de Carina ?

*Odo il nome Carina!*

*Deh! par che ad ora, ad ora*

*Fieramente dall' aria*

*Mi ribombi nel cor!*

BONARELLI.

« J'entends le nom de Carina ! il me semble que »  
» ce nom à tout instant descend du ciel, et qu'il re- »  
» tenit dans mon cœur. »

J'ai seul le droit d'appeler Carina, elle est mon bien, elle est ma vie ! . . . . C'est le nom d'un être si beau, si parfait ! il rappelle de si doux souvenirs ! Je n'en doute pas, les génies qui peuplent l'air, le répètent en chœur ! c'est ce son flatteur qui frappe mon oreille, qui charme mes sens ; le nom de Carina leur suffit pour former le concert le plus harmonieux !

J'entendis souvent vanter à des

amants heureux les douceurs de l'amour. Puis-je croire qu'ils aient jamais éprouvé les sensations délicieuses qui charment mon âme ? . . . . Oui, d'autres ont connu l'amour, puisqu'ils ont su exprimer les plaisirs qu'il leur inspirait ; l'amour peut donc se peindre ? . . . . Ainsi, ce n'est pas de l'amour que je ressens, c'est bien plus que de l'amour !

*Non so : con dolce moto*

*Il core mi trema in petto ;*

*Sento un affetto ignoto ,*

*Che intenerir mi fa :*

*Come si chiama , ah dio !*

*Queto soave affetto ?*

MÉTASTASE.

« Je ne sais pas ce que je ressens ! mon cœur pal-  
 » pite avec une douceur inexprimable ; j'éprouve une  
 » affection délicieuse qui m'attendrit : ô Dieu ! ap-  
 » prends-moi comment s'appelle cette affection in-  
 » connue ?

8...

Carina, voici ta lettre, elle est gravée dans ma mémoire, le temps, l'éternité ne l'effacera point, elle se réfléchit dans mon cœur; je n'ai donc pas besoin de la lire pour la réciter? mais c'est ta main qui a tracé ces caractères charmants, il faut que nous la relisions ensemble. . . *Zémédare, mon meilleur ami*; oui, assurément je suis le meilleur ami de Carina! Tu es aussi, n'est-ce pas, ma meilleure amie? tu la seras toujours! — *Pardonnez-moi*: tu veux que Zémédare te pardonne? il t'aime, il t'a toujours aimée, toujours il t'aimera; voilà tout ce qu'il sait, voilà tout ce qu'il veut; ce sont les dieux qui pardonnent, les amants adorent. — *Qu'il est doux de satisfaire vos vœux en comblant mon cœur de joie!* Comme cette phrase est jolie! l'esprit n'en sait pas

faire de pareilles ! aussi jamais une idée ne valut un sentiment ! — *J'ose croire que le ciel veut notre union ;* oui , Carina , le ciel la veut ; car ton âme , émanation céleste , doit sans cesse participer à la volonté divine. — *Nous serons donc heureux ensemble !* Ces mots charmants sont trop promptement articulés ; ils devraient durer éternellement comme la chose qu'ils expriment ! — *Zémédare , Carina consent à devenir votre épouse.* Je vais serrer Carina dans mes bras , mon cœur touchera son cœur , mes lèvres s'agiteront sur ses lèvres ; ô félicité suprême ! charme inexprimable de la volupté ! . . . mon bonheur ne peut m'être envié par les hommes , ils ne sauraient désirer ce que l'imagination humaine ne peut concevoir ! Ce n'est plus sur la terre

que je puis faire des jaloux!.....

*Stiamo amor a veder la gloria nostra.*

PÉTRARQUE.

« Amour, arrêtons-nous là, contemplons notre  
» gloire! »

## CHAPITRE XXV.

ET DERNIER.

*Mariage de Zémédare et Carina ;  
leur retour à la Martinique, et  
conclusion de l'ouvrage.*

A neuf heures précises du matin, Zémédare, qui était déjà depuis longtemps au parloir du couvent, fit appeler M<sup>lle</sup>. Sainprale, qui s'y rendit aussitôt. M. et M<sup>me</sup>. Farmaze furent présents à cette entrevue qui eut lieu avec une joie égale des deux parts ; cependant celle de Zémédare fut beaucoup plus démonstrative ; il frémissait d'amour, il pleurait et riait en même temps, il prenait la main de

son amante et la baisait mille et mille fois ; il s'éloignait d'elle ensuite avec respect, et revenait sur le champ se jeter à ses genoux avec transport. M<sup>lle</sup>. Sainprale, quoique flattée de ce délire, qui était son ouvrage, cherchait cependant à le rendre un peu plus à lui même : « Zémédare, l'ami » de mon cœur, je veux, lui disait-elle en souriant, que vous m'aimiez » avec toute la plénitude de votre » raison. Je prétends à vous inspirer » de l'amour et non de la folie. » M<sup>me</sup>. Farmaze se joignait à elle pour calmer ses fougues d'amour, effets naturels d'une passion extrême.

Ils convinrent tous ensemble, qu'afin de se voir plus librement, Zémédare resterait avec sa tante chez une de ses amies, qui habitait dans la ville, et que par ce moyen ils pourraient se réunir à M<sup>lle</sup>. Sainprale,

toujours au parloir, à tous les instants que les réglemens de la communauté permettaient d'y paraître, et qu'ils y prendraient même leur repas, le souper excepté.

La publication des bans eut lieu le dimanche suivant, et le mardi d'après, à onze heures du matin, le mariage de ces deux tendres amants fut célébré dans l'église paroissiale de cette ville. Il se fit sans éclat; mais la joie était générale: tout le monde regardait cette union comme un bienfait du ciel, comme la récompense des vertus réunies.

Les deux époux se rendirent le même jour chez M. et Madame Farmaze, où ils se livrèrent plus librement à tous les sentiments de leur amour.

Ils passèrent plusieurs années dans cet agréable séjour, et sans y ressen-

tir d'autre desir que celui de ne pas se perdre de vue un seul instant. Ils croyaient que rien ne pouvait ajouter à leur bonheur, lorsque l'épouse de Zémédare le rendit père d'une fille, qui d'un commun accord fut nommée Carina.

Quand on eut appris à la Martinique ces divers événements, tous leurs parents et leurs amis s'empresèrent d'y rappeler cet intéressant couple. On leur écrivait qu'ils devaient à la colonie, qui se glorifiait de leur avoir donné le jour, le spectacle de leurs vertus et de leur bonheur; et qu'il y aurait de la cruauté et peut-être de l'ingratitude à se refuser aux vœux de tous les colons qui soupiraient ardemment après leur retour parmi eux.

Zémédare et Carina ne résistaient qu'à regret à ces pressantes sollicita-

tions ; mais ils ne pouvaient pas non plus se résoudre à se séparer de M. et Madame Farmaze , dont ils étaient si tendrement aimés , leurs plus proches parents , leurs bienfaiteurs et les auteurs de leur félicité.

Madame Farmaze sentait combien était grand le sacrifice qu'ils leur faisaient , et après en avoir conféré plusieurs fois avec son mari , elle entra un jour de grand matin dans leur chambre , et elle leur dit : « Vous ne  
 » vous doutez sûrement pas de la  
 » très grande , de la très intéressante  
 » nouvelle que je vous apporte ? elle  
 » va vous rendre très joyeux ; et  
 » c'est donc , mes chers enfants , à  
 » celle qui ne peut être heureuse  
 » qu'avec vous à vous l'apprendre....  
 » Nous partons pour la Martinique!..  
 » M. Farmaze l'a décidé ainsi , et je  
 » ne me suis pas fait prier pour y

» souscrire. Nous n'y transporterons  
 » point notre fortune, parce qu'il est  
 » possible que quelques-uns de vos  
 » enfants et peut-être nous-mêmes,  
 » nous soyons très aises un jour de la  
 » retrouver en France. D'ailleurs  
 » avec ce que vous posséderez dans  
 » cette colonie, nous y serons assez  
 » riches, et les revenus de cette terre  
 » seront employés à continuer les  
 » actes de bienfaisance de ma chère  
 » Carina . . . . Ce que je vous annonce  
 » est certain et irrévocable; ainsi  
 » faites - moi vos remerciements, si  
 » vous voulez, mais point d'observa-  
 » tions. Allons rejoindre M. Farmaze,  
 » et occupons-nous dès ce jour des  
 » préparatifs pour notre départ. »

Quelle fut la joie de ce couple  
 fortuné! Madame Farmaze ne s'é-  
 chappait des bras de Carina que pour  
 être saisie et embrassée par Zémé-

dare. Cette scène touchante fut si long - temps prolongée , que leur tante leur dit en riant : « Mes enfants, n'épuisons pas toutes nos forces, nous en avons besoin pour notre grand voyage. »

Ils furent tous les trois ensemble trouver M. Farmaze, qui les assura que c'était avec le plus grand plaisir qu'il allait les accompagner à la Martinique; qu'on ne connaissait point, dans cette île, les infirmités de la vieillesse, et qu'il y jouirait donc bien plus librement du bonheur de les aimer et de celui d'être aimé par eux.

Zémédare écrivit aussitôt à un de ses amis à la Martinique, pour qu'il achetât avec les capitaux de son épouse, qu'il mit à sa disposition, une importante sucrerie qu'il lui désigna. Il aurait voulu racheter celle

de M. Sainprale, mais cela était devenu impossible; elle avait été démembrée, et les bâtimens de la manufacture n'existaient plus. Madame Zémédare possédait cependant encore le bois de haute futaie, qui avait été planté à l'époque de sa naissance, et il fut vendu cinquante mille livres.

Ils furent s'embarquer à Nantes, et après avoir fait la plus belle traversée, ils arrivèrent tous en bonne santé au port de St. Pierre, six ans juste après le départ de Carina de cette colonie. Ils furent reçus aux acclamations générales et avec toute la cordialité et les égards qu'ils méritaient si bien. Il n'y eut pas un habitant qui ne s'empressât d'aller les voir, les féliciter et se réjouir avec eux. Dans cette île fortunée, le retour d'une famille vertueuse fait

tressaillir de joie tous les cœurs.

Tous les jours de ces deux époux furent marqués par des actes de bienfaisance; jamais le plus léger nuage n'obscurcit un seul instant leur félicité. Ils eurent plusieurs enfants, et tous également dignes de leur tendresse. M. et Madame Farmaze moururent trois ans après leur arrivée dans l'île, à quelques mois d'intervalle l'un de l'autre. Zémédare et sa bien-aimée, quoique jeunes encore, ne survécurent que peu d'années à la perte de leurs parents. Ils vécurent vertueux; et, sans crainte sur le sort qui leur était réservé, ils laissèrent leurs dépouilles mortelles le même jour et au même instant; leurs âmes, ne pouvant se séparer, s'envolèrent ensemble dans le sein de l'Éternel.

Ayant de quitter la vie ils jouirent

du bonheur de marier leur fille aînée avec un créole estimable, et qui s'étudie à la rendre aussi heureuse que le fut sa mère.

Zémédare et Carina ne cessèrent jamais d'être bien chers à leurs compatriotes, puisque leur mémoire se perpétue parmi eux par la formule suivante, que, dans presque toutes les familles de la Martinique, les pères et mères ajoutent à la bénédiction qu'ils donnent à leurs enfants au moment de leur mariage : *allez, mes enfants, aimez le travail et la vertu, et vous serez toujours heureux comme Zémédare et Carina!*

FIN DE ZÉMÉDARE ET CARINA.

## PIÈCE

*Annoncée dans cet ouvrage.*

---

Extrait de l'Instruction du père  
Charles - François de Coutance ,  
préfet apostolique et frère de l'or-  
dre des Capucins ;

*A nos très chères filles établies à la  
ville de Fort-de-France, sous le  
titre et la protection de la divine  
Providence,*

**S**ALUT en notre Seigneur.

Comme aucune société ne peut subsister  
sans des lois et des statuts qui en fixent les  
devoirs , en répriment les abus et en assu-  
rent la fin , c'est pourquoi nous avons cru  
nécessaire de vous faire les présents statuts :

## ARTICLE I.

Vous étant dévouées et consacrées volontairement à vivre en commun , pour travailler à l'éducation des jeunes filles , et au soin des pauvres femmes malades , vous ne ferez aucun vœu ni promesses qui puissent vous y engager , vous laissant à chacune en particulier , la pleine et entière liberté de sortir et retourner chez vos parents. Cependant pour assurer la stabilité de votre établissement , aucune ne pourra être reçue ni sortir que conformément aux lois de votre société.

Nous desirons qu'il soit soigné dans votre hôpital quatre femmes malades , aux conditions de l'article V ; n'entendons cependant pas qu'on puisse vous y obliger ni contraindre , mais vous exhortant de vous y porter avec zèle , autant que les facultés de la maison , et les charités des fidèles pourront le permettre ; vous souvenant que votre établissement est destiné au bien et au soulagement du public , et que vous vous êtes consacrées aux œuvres de miséricorde , et

quoique ces charges exigent des dépenses, nous vous recommandons spécialement deux choses ; 1°. de ne jamais augmenter le prix taxé pour les pensions et écolages des enfants, afin de fournir des moyens d'éducation proportionnés aux facultés les plus médiocres ; 2°. de ne jamais faire aucune acquisition en rentes, terres, maisons ou autrement, ni recevoir aucun legs, donation en manière quelconque, sous prétexte d'assurer votre subsistance, et de pourvoir au soulagement des malades, afin de n'être pas distraites par aucun embarras d'affaires, ni d'intérêt, vous confiant entièrement aux soins de la divine providence.

Cependant pour ne pas exposer votre établissement à une ruine préjudiciable à la fin que nous nous proposons ; dans le cas où vous seriez hors d'état de pourvoir par vous-mêmes à la réparation des bâtimens, nous avons jugé qu'il n'y avait pas d'autres moyens plus convenables que de recourir à l'autorité du conseil supérieur, qui avisera dans sa sagesse aux moyens d'y pourvoir.

## ARTICLE II.

Vos habits seront honnêtes, simples et uniformes, comme il convient à des filles chrétiennes; vous vous conformerez aux règles de l'église pour les abstinences, sans entreprendre d'autres mortifications qui préjudicieraient à vos devoirs. — Souvenez-vous de conserver l'esprit de paix, d'union et de charité mutuelles comme l'unique fondement de votre société; rappelez-vous souvent que l'esprit de Dieu ne repose que dans les maisons de paix, et partout où il n'est point il n'y règne que trouble et confusion.

## ARTICLE III.

Votre société étant libre et volontaire, il est juste que vous fassiez librement le choix d'une supérieure. Nous vous exhortons à y procéder selon Dieu et votre conscience, sans aucune vue ni sans aucun motif particulier.

La supérieure élue continuera l'exercice de sa charge pendant six années, à moins

qu'il eût été jugé nécessaire de la déplacer , pour des causes que nous n'indiquerons pas , dans la confiance qu'il n'arrivera jamais de pareil scandale dans votre société. Quoique la supérieure soit naturellement chargée du soin des affaires de la maison , cependant comme les intérêts sont communs , elle ne pourra rien faire ni entreprendre de considérable sans le consentement de la société ; elle tiendra pareillement un compte exact de recettes et de dépenses journalières , afin qu'elle puisse rendre , chaque année , le compte de son administration.

Le bon ordre et le maintien de votre société dépendent du choix des sujets que vous recevrez ; un seul mauvais sujet peut troubler la société la mieux réglée.

Comme il n'y a dans votre société aucun vœu qui vous empêche de vous retirer , il paraît en même temps très juste que la société ait aussi le droit de renvoyer celles qui lui seraient un sujet de trouble. Vous ne pourrez cependant en renvoyer aucune que pour des causes graves , lesquelles seront jugées dans une assemblée tenue en la même

orne que pour les réceptions , mais sans qu'il en soit dressé acte ; rien ne doit servir à rappeler parmi vous un souvenir si douloureux. — Soit qu'elles sortent d'elles-mêmes , ou que vous soyez obligées de les renvoyer , nous vous recommandons de les traiter avec charité , de leur accorder trois mois pour réfléchir sur une démarche qui deviendrait aussi intéressante à leur salut qu'à leur propre réputation , si le caprice ou la légèreté en étaient les seuls motifs.

#### ARTICLE IV.

Le principal objet de votre établissement étant l'éducation des jeunes filles , vous devez apporter tous vos soins à les former aux devoirs de la religion et de la société. Repassez-vous donc souvent à l'esprit que leur salut , et le bonheur de leur famille , dépendent en quelque sorte de vous , afin de vous encourager à supporter les peines inséparables de cet emploi. On peut rapporter tout ce qui concerne l'éducation des enfants , à trois points principaux ; à leur former le cœur par les sentiments , l'esprit par les

connaissances , et le corps par les façons. Les premiers sentiments que vous devez leur inspirer , sont l'amour de la religion et celui du travail , qu'on doit regarder comme les principales parties de l'éducation des filles. Attachez-vous à leur donner de bonne heure le goût et les règles d'une piété simple et sincère , éloignée des grimaces et de ces momeries qui rendent la vertu ridicule ; retranchez avec soin les dévotions de caprice et de fantaisie.

L'amour du travail est la seconde partie que vous devez leur recommander avec le plus de soin , parce qu'une fille qui n'a pas d'occupation journalière , se livre infailliblement à la dissipation dont les suites sont très funestes ; c'est pourquoi vous leur apprendrez à filer , à coudre , à broder , à faire en un mot tout ce qui convient à une fille pour son utilité propre et pour celle de sa famille ; et surtout à leur donner cet esprit d'ordre , d'arrangement et d'économie si précieux pour la conduite d'un ménage et le gouvernement d'une maison. Les connaissances les plus utiles à des filles , sont la lecture , l'écriture et l'arithmétique.

Prenez garde de ne pas négliger non plus dans vos enfants les avantages du corps ; ce sont , pour les filles , des dons précieux de la nature ; si l'éducation ne les donne pas , elle en peut au moins corriger les défauts. Appliquez-vous donc à leur donner des manières simples et vives , les façons affectées ne valent rien ; la danse sert beaucoup à leur donner les agréments de l'attitude et du maintien ; vous leur en procurerez un maître , sans scrupule , mais avec choix et discrétion ; veillez exactement sur leurs manières , leurs démarches , leur habillement , afin que tout y annonce l'honnêteté , la pudeur et la modestie , qui font le plus bel ornement du sexe. — Que la maîtresse des pensionnaires soit exacte à se trouver à leur lever et à leur coucher , afin que tout s'y passe dans les règles de la bienséance ; et qu'elle couche elle-même dans leur dortoir , pour être plus à portée d'y veiller pendant la nuit.

Ces principes vous suffiront pour les instruire de leurs principaux devoirs ; mais faites attention que ce sera bien moins par le châtement que vous corrigerez leurs dé-

fauts , que par la conduite que vous garderez à leur égard ; que vos avis soient doux et insinuans , les réprimandes courtes et sérieuses , les corrections rares et modérées ; saisissez dans leurs conversations particulières les moments de leur confiance , pour leur faire connaître leurs défauts : les plus ordinaires aux filles sont les caprices , les entêtements , qui leur donnent un esprit difficile et un caractère insociable. — Ne souffrez pas de ces petits rapports les unes contre les autres , et ne marquez de préférence à aucune ; ce sont des semences de jalousie entre les enfans , qui passent souvent jusqu'à leurs parents. — Veillez sur leurs entretiens et leurs récréations , afin d'entretenir toujours entr'elles cet esprit d'union , de charité et de déférence mutuelles que nous prescrit l'apôtre. — Enfin ne vous rebutez point des défauts ou du peu d'avancement de vos enfans ; travaillez avec patience à les instruire , à les corriger , dans l'espérance que s'ils n'en profitent pas vous n'en serez pas moins récompensées de vos peines et de vos travaux , par l'exercice de vos vertus.

## ARTICLE V.

Le soin des malades est le second objet de votre établissement ; nous vous exhortons à vous y porter avec zèle et charité, sans considérer les peines, mais les récompenses qui y sont attachées ; c'est pourquoi vous y entretenez honnêtement, et proprement, quatre lits dans votre salle d'hôpital, pour quatre pauvres femmes malades, que vous y traiterez avec affection : cependant vous ne pourrez en recevoir aucune de maladie contagieuse et incurable, afin de ne pas détourner le public d'envoyer les enfants à l'école, et de détruire ainsi une bonne œuvre par une autre. A cet effet, vous ne les admettez qu'à la recommandation des bienfaiteurs, de l'avis du curé de la paroisse, et sur le certificat du médecin que vous aurez choisi, par lequel il sera constaté de la nature de la maladie.

Nous vous recommandons de n'administrer aucun remède, sans l'avis du chirurgien, mais de les soigner par vous-mêmes dans tous leurs besoins et infirmités, comme de vrais membres de Jésus-Christ.

Ce sont, nos très chères filles, les règles et les principes qui nous ont paru les plus propres à procurer l'avancement de votre salut, l'avantage des enfants et le soulagement des pauvres malades; nous vous en recommandons l'exacte observance, si vous voulez en assurer la perpétuité.

*Signé*, FR. CHARLES FRANÇOIS.

---

*Extrait d'un Mémoire remis à son  
Exc. Monseigneur le Ministre de  
la Marine et des Colonies, sur  
le système d'administration qui  
paraît le plus convenable pour l'île  
de la Martinique (1).*

« La mère-patrie doit protéger les colonies ,  
veiller à leurs besoins , et faire leur bonheur et  
leur prospérité. »

( *Encyclopédie méthodique , finance.* )

.....  
.....

**L**E plus ou le moins d'éloignement de l'é-  
poque de la fondation d'une colonie, les  
avantages et les inconvénients de son cli-

---

(1) J'ai cru qu'il ne m'était pas permis de publier en  
entier un Mémoire, déjà remis au gouvernement, et  
dont il-a daigné accueillir l'hommage, puisque par ce

mat, la nature de son sol, l'étendue de son territoire, ses productions, ses moyens de communication avec la métropole, sa population, les mœurs, les goûts et les besoins de ses habitants, offrent autant de considérations diverses et presque également importantes, que doit d'abord envisager l'homme d'état, chargé de rédiger le code de ses lois fondamentales. Il est ensuite des réglemens particuliers à établir, mais dont la connaissance exacte des lieux, celle des personnes et des choses, et les changements des temps et des circonstances, peuvent seules faire sentir la nécessité; c'est aux administrateurs, investis de la confiance du gouvernement, à les présenter à son approbation.

1°. La colonie de la Martinique, fondée en 1635 par une compagnie française, a été achetée par le roi en 1669. On ne saurait donc avec justice contester au gouverne-

---

fait il m'a interdit le droit d'en disposer. Je me bornerai donc à faire connaître ici quelques idées générales sur la Martinique, et celles qui offrent l'expression des vœux bien connus de tous les colons.

ment français le droit de dicter des lois à des colons, qui ne sont réellement propriétaires que parce que les chefs suprêmes de ce gouvernement leur ont concédé à eux, à leurs ancêtres, ou à ceux dont ils ont acquis, les habitations qui assurent aujourd'hui leur existence et leur bonheur? Le gouvernement verra en outre, dans la possession de la Martinique, sa position au vent des autres îles, la grandeur et la sûreté du port de Fort-de France, la richesse de St. Pierre et la perfection des fortifications établies à grands frais dans cette colonie. Ce sont autant de titres particuliers pour justifier toutes les mesures qui seront prises pour que cette précieuse colonie ne cesse jamais d'appartenir à la France.

2°. Le climat de la Martinique, quoique cette île soit très circonscrite, est très varié. Quelques parties très-élevées sont presque inhabitables à cause d'une humidité froide et saline qui règne constamment dans l'air, et qui y est telle, que la poudre à canon s'y détériore en vingt-quatre heures, et le fer, le cuivre et l'argent s'y oxident très promp-

tement. Les cannes à sucre ne pourraient y croître , les arbres à café et à Cacao n'y produisent point ; et les vents violents , dans ces lieux élevés , y arrêtent ou dénaturent la végétation. Un grand nombre de ravins profonds , de vrais précipices sont inabordables. D'autres parties de cette colonie sont sujettes à des sécheresses de plusieurs mois consécutifs , et qui détruisent souvent toutes les espérances du planteur. Les ouragans , fléau particulier aux îles du Vent , ont quelque fois renversé les arbres les plus gros , toutes les plantations quelconques et même les maisons et les établissemens les plus solides. En une heure , deux heures au plus , un ouragan arrache à la terre toute sa richesse , il la dépouille en entier , il l'écorche pour ainsi dire. On croit généralement que les ouragans régénèrent la nature et servent à la rendre plus féconde ; cela peut être , et c'est même très vraisemblable ; mais faut-il que le colon soit tout à coup entièrement ruiné pour qu'il puisse redevenir plus riche un jour. Ce moyen est trop violent pour qu'il soit jamais désirable : c'est le vieil

Éson que l'on coupe en morceaux , et dont on fait bouillir les membres pour le rajeunir.

3°. Le sol de la Martinique est , en général , très productif , ainsi que cela se voit dans tous les lieux où la terre végétale se trouve mêlée à la lave pulvérisée et aux autres produits des volcans. Les sources et les rivières y sont très nombreuses ; il n'est presque pas de montagnes un peu considérables dans l'intérieur de l'île , qui n'en offre plusieurs , et il est peu de pays aussi montagneux. Les mines du Potosi seront épuisées , que les riches habitants des quartiers de la Basse-Pointe et du Lamentin , verront long-tems encore leurs terres produire des revenus immenses. Mais les rats et les insectes de toutes espèces se multiplient tellement dans cette île , que le cultivateur a la douleur de voir dévorer par eux , chaque année , une grande partie des richesses que la terre lui promet. Il périt tous les ans un grand nombre d'esclaves des suites des morsures de la vipère fer de lance. Les maisons dont la charpente n'est pas construite en bois durs du pays , sont bientôt réduites en poudre

par les poux de bois. Les fourmis n'y font presque plus de ravages, on s'y ressent cependant encore de la plaie qu'une des espèces de ces insectes a faite à cette colonie; elles y étaient si nombreuses que la vue du sol avait disparu sous leur masse, la terre en quelques endroits semblait s'être *fourmilisée*, lorsqu'elles périrent enfin victimes de la famine qu'elles avaient produite. Une espèce de pucerons, inconnue jusqu'à ce jour, y fait le plus grand tort aux arbres fruitiers et aux plantes potagères; ils ont déjà détruit presque tous les orangers et les citronniers.

4°. Le café de la Martinique est à juste titre très estimé. La culture de cet arbre a fort bien réussi dans les premières années; aujourd'hui il n'en est plus ainsi; la terre, presque partout dans l'île, semble être lasse de le nourrir. Il n'est pas de revenus plus inégal que celui du cultivateur du café; et la différence en est incroyable, souvent de plus de moitié, et même des deux tiers. D'après des observations multipliées, on s'accorde à estimer qu'il y a une bonne

année sur trois de mauvaises ou de médiocres. Les cannes à sucre y rapportent beaucoup, surtout celles que l'on cultive depuis quelques années, et qui sont connues sous le nom de cannes d'Otaïty. Elles produisent près du double de sucre que les cannes créoles; peut-être n'est-il pas d'aussi bonne qualité et ne conserve-t-il pas aussi longtemps sa consistance, il se rapproche beaucoup du sucre du Brésil. Ces cannes épuisent promptement la terre qui les nourrit, et elles exigent beaucoup de fumier. On recueille peu de coton, peu de cacao, peu de casse et point d'indigo, au moins on n'en livre pas au commerce. On commence à cultiver avec succès à la Martinique, le giroflier et le cannelier.

5°. La population de la Martinique ne m'est pas bien connue, l'administration actuelle n'ayant point, et on ne sait par quel motif, publié le recensement général de cette île. En 1789 on comptait dans cette colonie, 10,635 blancs de tout sexe et de tout âge; 5,239 gens de couleur libres; 83,414 esclaves; total 99,288 têtes. — 322

sucreries, 948 cafeteries, 232 cotoneries, 63 fours à chaux et 12 poteries ou tuileries. Je ne crois pas qu'il y ait une grande différence de ce tableau d'avec le dernier fait, si ce n'est dans l'accroissement de la population des gens de couleur libres, qui est plus que doublée, malgré qu'un très grand nombre d'entr'eux ait péri dans le temps des troubles, et que l'on en ait déporté beaucoup. Le nombre des esclaves doit être diminué de plus d'un sixième, à cause de la longue interruption du commerce de la traite.

6°. Cette île a 16 lieues de longueur et 45 de circuit, sans y comprendre les caps, dont quelques-uns avancent de deux et trois lieues dans la mer. Elle se divise en six quartiers ou conscriptions de bataillons, et en vingt-huit paroisses. Les villes principales sont le Fort-de-France, chef-lieu, où réside le capitaine-général. Sa rade et son port sont de la plus grande beauté, et les vaisseaux peuvent y braver les vents les plus violents et même les ouragans. St.-Pierre, grande ville de commerce. Sa rade est très ouverte

et dangereuse lorsque les vents soufflent de la partie du sud , et surtout de celle de l'ouest. La Trinité, petite ville, qui a une bonne rade , et dont l'entrée est très recherchée en temps de guerre , parce qu'étant placée au vent de l'île , les ennemis ne sauraient toujours croiser devant sans danger. Il y a encore d'autres rades très estimées au Marin , au François, au Gallion et au Robert.

7°. Cent cinquante bâtimens de commerce de diverses dimensions , suffisent pour opérer l'exportation des denrées de cette colonie , et pour assurer à ses habitans les approvisionnements d'Europe. Un plus grand nombre pourrait occasionner des pertes considérables au commerce de la métropole , par la difficulté de vendre leur cargaison avec bénéfice ; tandis que la concurrence élèverait au dessus de leur valeur réelle les denrées coloniales.

8°. Je ne crois pas qu'il existe une autre colonie où les mœurs soient moins dépravées qu'à la Martinique ; et surtout parmi les femmes blanches , qui cependant sont en

général très jolies ; elles ont beaucoup de religion , qui est peut-être quelquefois poussée jusqu'à la superstition. Les hommes sont braves , généreux et bien faits. On leur reproche d'être insouciants pour tout ce qui n'intéresse pas la culture à laquelle ils se livrent , et de mettre de l'ostentation à beaucoup dépenser pour leurs tables. Qu'on ne juge point les colons d'après les habitants des villes , parmi lesquels on compte un plus grand nombre d'Européens de toutes nations , que de créoles. La soif de l'or est le besoin qui les domine , et qui , stimulé encore par la chaleur brûlante du climat , bien plus vive dans les villes , y dessèche les cœurs.

9°. Il est de toute justice que l'homme de couleur , qui doit sa liberté à ses bons services ou à ceux qu'ont rendus ses ancêtres , jouisse de tous les privilèges que la loi lui accorde. Il est devenu l'ami des blancs ses bienfaiteurs , et il doit être traité en conséquence. Cependant on ne saurait se dissimuler qu'il est dans la nature de l'homme , quelle que soit la classe dans laquelle il est

né , de chercher à étendre ses droits , autant que les efforts toujours agissants de son amour-propre le lui permettent ; tandis qu'il est de l'intérêt de la société ( dans les colonies surtout , où l'opinion doit être , comme elle l'est , si puissante ) , que les limites prescrites à l'affranchissement ne soient jamais outre-passées. Ce n'est que par la dépendance , le respect et la reconnaissance envers les hommes blancs , que l'homme de couleur libre conserve le droit d'invoquer la protection des lois. Que ce soit préjugé , raison , justice ou calcul de la politique , ce n'est qu'à ces conditions strictement observées que le système colonial peut se maintenir ; et si l'affranchi s'écarte une seule fois impunément de ces obligations , ses progrès d'empiètement seront rapides , il faudra recourir à la force pour les arrêter , et le salut public sera bientôt compromis. Que les gens de couleur libres soient autant que possible éloignés des villes par les attraits de la campagne ; je voudrais leur voir à tous une propriété inaliénable qu'ils cultiveraient eux-mêmes ; les bonnes mœurs y gagneraient

et le repos des colonies serait mieux assuré. On ne saurait mettre trop de circonspection dans les affranchissemens ; ils doivent toujours être la récompense des services rendus , d'une bonne conduite , et jamais le prix de la débauche et du concubinage.

10°. Les esclaves ne peuvent pas , par leur population , suffire aux besoins de la colonie , et il faut forcément y suppléer par le commerce de la traite des nègres ; c'est un grand malheur sans doute , et pour l'humanité et peut-être pour l'intérêt des états. Si le gouvernement surveillait avec plus de soin , mais toujours avec la plus sage circonspection , le régime établi par les propriétaires sur leurs habitations , peut-être parviendrait-il à améliorer le sort de cette classe malheureuse , et à faire cesser un jour un commerce honteux et barbare. Les habitations administrées par des hommes justes et humains , voient presque toujours la population de leur atelier s'accroître , ou au moins s'entretenir au même point.

( *Après avoir rapproché les tableaux des trois administrations que j'ai vues se*

*succéder à la Martinique avant la révolution , pendant que cette colonie a été au pouvoir des Anglais , et depuis sa rétrocession à la France , je sou mets au gouvernement mes idées particulières sur les changements à adopter , pour assurer la prospérité de cette île et le bonheur de ses habitants ; mais je ne puis me permettre de les offrir au public , elles ne sont plus ma propriété. Je vais seulement , ainsi que je l'ai déjà annoncé , offrir l'expression des vœux bien connus des colons , sur un nouveau système de contributions et sur quelques autres objets importants. )*

## CHAPITRE V.

### *Domaines et contributions.*

Les contributions se prélèvent dans les colonies par têtes d'Européens , de gens de couleur libres et d'esclaves , en ayant le soin de mettre à un taux plus élevé les nègres des sucreries et ceux en loyer dans les

villes que les autres. Ce mode est décidément vicieux, et même, j'ose le dire, désastreux pour le pays. Un habitant dans les colonies, ne peut compter sur un revenu fixe; si des années heureuses les portent très haut, les événements malheureux, qui sont et bien multipliés et bien fréquents, les réduisent souvent à une telle modicité qu'ils ne suffisent pas alors pour faire face aux besoins indispensables des ateliers et des manufactures. Un ouragan, une grande sécheresse, des mortalités de bestiaux et les ravages rapides du poison dans les ateliers ( beaucoup plus communs à la Martinique que dans aucune autre colonie ); la destruction subite d'un moulin à sucre au moment de la récolte, les incendies, etc. etc. etc.; tous ces événements réduisent tout à coup à la plus affreuse misère un habitant jusqu'alors très riche. Or, comment d'après cela le gouvernement, qui veut protéger les colonies et assurer leur propriété, pour l'intérêt même de la métropole, peut-il persister à nuire autant à l'agriculture par un système d'imposition si impolitiquement établi? Car

l'achat des nègres , et les moyens d'humanité pour favoriser l'accroissement de leur population , étant contrarié par le mode actuel d'imposition , les propriétaires n'en achètent pas la quantité qu'ils s'en procureraient sans cela , il les surchargent de travail , et trop souvent ils pèsent la vie de leurs esclaves avec le produit de leurs bras.

— Si au contraire on se bornait à imposer les revenus , le produit de l'impôt ( à moins qu'il ne fût affermé , et ce serait fâcheux ) ne serait jamais fixe , il est vrai , mais il deviendrait bientôt plus considérable , et on le verrait s'augmenter sensiblement chaque année. L'imposition serait donc bientôt plus productive pour le gouvernement , plus avantageuse et plus juste pour l'agriculture ?

Dans un pays agricole , sous un climat tempéré , où la nature de la culture offre peu de variation dans ses produits , et où enfin l'immense étendue du territoire ne permet pas de craindre une stérilité complète dans toutes les provinces ; c'est aux propriétaires à subvenir , par une contribution fixe , aux besoins du gouvernement.

tandis que le commerce, dont les produits sont très inégaux selon le temps de guerre ou de paix, ne saurait être imposé d'une manière stable. Dans les colonies, dont le territoire est en général très circonscrit, où la consommation des denrées et celle des articles des manufactures d'Europe, doivent, dans l'intérêt du gouvernement et celui du commerce de la métropole, être toujours en proportion avec l'écoulement des denrées coloniales, c'est sur ce mouvement d'échange que doit particulièrement porter l'imposition.

Je proposerais donc d'exempter tous les planteurs dans les colonies, de toute imposition quelconque sur leurs immeubles, et que le gouvernement établît ses revenus sur les droits auxquels il soumettrait les denrées qui s'y consommeraient, et sur celles qui en seraient exportées. C'est, j'en conviens, le cultivateur ou le propriétaire des colonies qui, en dernier résultat, supporterait les droits; mais comme chaque individu doit fournir aux besoins de l'état en raison de ses revenus effectifs, il se félicitera de payer

beaucoup au trésor public , parce que ce sera la preuve qu'il aura recueilli beaucoup. et c'est sans contredit le moyen le plus juste comme le plus certain , de faire acquitter par chaque contribuable ce qu'il doit au gouvernement qui le protège.

Les nègres mis en loyer dans les villes , les domestiques et les esclaves ouvriers , travaillant pour leur compte , doivent être soumis rigoureusement à des impôts très forts ; on ne saurait faire payer trop cher à leurs maîtres le tort que leur cupidité fait à l'agriculture , aux bonnes mœurs et au système politique des colonies.

Les maisons des villes et des bourgs , les cafés , les cabarets , les maisons de plaisance des environs des villes , ainsi que les habitations plantées en vivres ; qui se consomment dans le pays , doivent être imposés d'après des bases particulières et déjà connues.

Je ne puis mieux finir ce chapitre qu'en transcrivant ce qu'on lit dans la partie de la jurisprudence de l'encyclopédie méthodique : « Il faut que le sort des habitants soit » très doux , en compensation de leurs tra-

» vaux et de leur fidélité ; c'est pourquoi les  
 » nations habiles ne retirent tout au plus de  
 » leurs colonies que la dépense des forte-  
 » resses et des garnisons , et quelquefois  
 » même elles se contentent du bénéfice gé-  
 » néral du commerce. »

*Du culte.*

Je crois qu'on ne saurait trop se hâter de rétablir des ordres de missionnaires en faveur des colonies , et qu'eux seuls devraient y desservir toutes les cures et fournir aux missions sur le continent de l'Amérique ( à la Guiane ) et en Afrique. Des prêtres séculiers, qui passent dans les îles de l'Amérique, ne peuvent persuader que ce soient des motifs purement religieux qui les aient déterminés à s'expatrier ; et lorsque c'est le résultat du calcul de l'intérêt ou quelquefois des torts très graves qui leur ont été reprochés en Europe , peut-on compter sur la pureté de leur zèle et sur le dévoûment entier qu'exige l'état qu'ils ont embrassé ? Des religieux missionnaires, au contraire, abju

rant tout motif humain pour ne s'occuper que du ciel, se livreront avec ferveur et constance aux fonctions les plus respectables, les plus utiles et les plus méritoires.

Il ne faut pas que leur salaire soit soumis à l'arbitraire des agents du gouvernement : je demanderais pour eux des propriétés dans les lieux principaux de leurs missions. Mais ce serait au gouvernement à prévenir les abus auxquels la cupidité pourrait donner lieu par la suite des temps. Les administrateurs des biens des missionnaires remettraient, chaque année, aux chefs de l'ordre, le compte de leur gestion, et ceux-ci le transmettraient au gouvernement, qui le ferait vérifier par des agents nommés *ad hoc* pour chaque année.

La religion si utile au bonheur des hommes est le frein le plus doux et le plus sûr dont le gouvernement puisse faire usage pour prévenir les révoltes et les crimes dans les pays d'esclavage. La Martinique est de toutes les colonies de l'Amérique celle où la religion a toujours été le plus honorée; c'est aussi la seule qui ait lutté avec avan-

tage contre tous les efforts de la malveillance.

*Baptême des nègres nouveaux.*

Les curés de l'ordre de Saint-Dominique se refusent à baptiser les nègres qui arrivent de la côte d'Afrique, avant qu'ils soient instruits dans notre religion. Les autres nègres, déjà baptisés, évitent de communiquer avec eux; toutes les négresses les repoussent avec horreur: on les appelle *chiens*, et ils sont traités, par leurs camarades, avec le même mépris que l'on a pour ces animaux; ils ne croient même pas commettre un crime en les empoisonnant. Le désespoir qu'occasionne le refus des curés de baptiser les nègres nouveaux, les porte souvent à se détruire eux-mêmes, ne pouvant endurer les vexations et l'horreur de leurs semblables. Je ne ferai point ici une dissertation théologique pour combattre l'opinion funeste des religieux dominicains; je me borne à les dénoncer au gouvernement qui s'empressera, je ne saurais en douter, de faire

cesser cette conduite que l'ignorance et la superstition peuvent seules justifier. Les autres curés, les capucins entr'autres, croient que la soumission, le désir et l'innocence sont les dispositions essentielles que l'église exige pour recevoir ce sacrement, et ils ont le soin de recommander aux parrains et aux marraines d'instruire les esclaves baptisés.

*Des abatis d'arbres et des plantations.*

Le gouvernement ne saurait mettre trop de soin à encourager les plantations, et à prévenir les abatis d'arbres qui se font journellement sur le sommet des montagnes et sur les bords des rivières. La Martinique souffre déjà beaucoup du manque de bois propres à la construction des maisons et à celle des moulins à sucre; on est forcé à en tirer du continent de l'Amérique et des îles voisines à un prix exorbitant.

Ce qui n'est pas moins désastreux pour cette colonie, c'est que ces abatis d'arbres changent le cours des rivières et diminuent sensiblement le nombre des sources si pré-

cieuses sous un climat aussi brûlant , et dans cette île où la possession d'un moulin à eau augmente de cent mille livres la valeur d'une habitation à sucre.

*Serpents venimeux.*

Je voudrais que l'on s'occupât sérieusement de la destruction des serpents venimeux qui infestent les îles de la Martinique et de Sainte-Lucie , et qu'on ne retrouve dans aucune des autres îles de l'Archipel américain. Peut-être serait-il convenable que le gouvernement établit une imposition particulière sur chaque propriétaire , à raison du nombre des carrés de terre de son habitation. Les habitants des villes et des bourgs y contribueraient aussi avec empressement , et chacun selon ses moyens. Le produit de cette imposition serait uniquement employé à payer aux nègres les têtes des serpents qu'ils tueraient , à raison d'un demi-escalin pour chacun de ceux tués pendant la première année , et on augmenterait la prime en raison de la diminution

du nombre de ces reptiles. Quelques années suffiraient pour les détruire tous.

*Collège pour les enfants des hommes blancs, et pension pour les jeunes filles.*

Un respectable religieux, et dont la mémoire est en grande vénération parmi les créoles de la Martinique, le préfet apostolique Charles-François de Coutance, avait établi, à ses frais, un collège pour les jeunes garçons, et une pension pour les petites filles des créoles. Ces deux établissements n'existent plus depuis la révolution, et l'on n'a plus aucune ressource, dans cette colonie, pour l'éducation des enfants. Peut-être est-il de l'intérêt de la métropole d'obliger les habitants riches à envoyer leurs enfants en France. Mais en temps de guerre, cela devient très coûteux et très difficile, et en outre un gouvernement bienfaisant doit s'empresser de venir au secours des colons sans fortune.

N'est-il pas juste aussi que le gouverne-

ment accorde un certain nombre de places aux lycées, en France, pour les habitants d'une colonie si précieuse ?

( *Fin des extraits du mémoire remis à son excellence monseigneur le ministre de la marine, et qui a valu, à son auteur, les témoignages de bienveillance les plus flatteurs de la part de son excellence.* )

---

*Liste chronologique des gouverneurs-  
lieutenants-généraux de l'île de la  
Martinique.*

*Années. Messieurs.*

1637. Duparquet.  
1658. Dyel de Vaudroque.  
1664. Poinville, chevalier, seigneur de  
Tracy.  
1669. Le marquis de Baas.  
1677. Le comte de Blénac.  
1691. Le marquis d'Éragny.  
1697. Le marquis d'Amblimont.

- Années. Messieurs.*
1701. Le comte d'Esnotz.
1703. De Machaut.
1711. De Philippeaux.
1715. Le marquis Duquesne.
1717. Le marquis de Lavarerne.
1717. Le chevalier de Feuquières.
1728. Le marquis de Champigny.
1744. De Caylus.
1750. De Bompar.
1757. Le marquis de Beauharnais.
1761. Levassor de Latouche.
1763. Le marquis de Fénélon.
1765. Le comte d'Ennery.
1771. Le chevalier de Valière.
1772. Le comte de Nozières.
1776. Le comte d'Argout.
1777. Le marquis de Bouillé.
1782. Le vicomte de Damas.
1789. Le comte de Vioménil.
1790. Le vicomte de Damas.
1792. De Béhague.
1793. De Rochambeau.
1801. L'amiral Villaret-Joyeuse , capitaine-général de la Martinique et dépendances.

*Liste chronologique des intendants.*

- Années. Messieurs.*
1654. Jorna de Lacale, directeur-général de  
la compagnie.
1670. Pelisser, *idem*.
1679. Patoulet, premier intendant pour  
le roi.
1682. Begon.
1685. Dumatz de Goimpy.
1696. Robert.
1706. Arnoult de Vaucresson.
1717. Ricouart.
1718. De Silvecanne.
1719. Bernard.
1723. Blondel de Jouvancourt.
1728. Pannier d'Orgeville.
1738. Delacroix.
1744. De Ranché.
1750. Hurson.
1755. Lefebvre de Givry.
1759. Lemercier de la Rivière.
1764. Le président de Peimier.
1772. Le président de Tascher.
1777. D'Eu de Mont-Denoix.

*Années. Messieurs.*

1780. Le président de Peinier.  
 1784. Petit de Viévigne.  
 1785. De Foulquier.  
 1789. Foullon d'Écotier.  
 1790. Petit de Viévigne.  
 1801. Bertin, conseiller d'état, préfet colonial de la Martinique, et dépendances.  
 1804. Laussat, préfet, etc.

*Liste chronologique des procureurs-généraux.*

1675. Alexandre L'homme.  
 1694. De Vieillecourt.  
 1697. Le Merle.  
 1713. Laurenceau d'Hauterive.  
 1721. Périnelle Dumay.  
 1738. De Girardin.  
 1751. Malherbe de Champalin.  
 1753. Rampont de Surville.  
 1784. De Lavigne Bonnaire.  
 1793. De Pothuau.  
 1804. Bence Ste.-Catherine, procureur général-impérial.

*Membres du Conseil supérieur de la  
Martinique, existants en l'année 1789,  
et depuis, les juges de la cour d'appel.*

*Années. Messieurs.*

1754. Clarke ( *doyen* ).  
1763. Duval de Grenonville, père.  
1769. Hériché de la Châtre.  
1770. Rollin de la Hante.  
1773. Ménant.  
1773. De Courdemanche.  
1777. Dessales.  
1781. Soudon de Rivecourt.  
1781. Pocquet de Janville.  
1785. Carreau Deshurlières.  
1785. Pinel Féréol.  
1785. Gallet Saint-Aurin.  
1786. Ducaurroy.  
1787. Pothuau.  
1788. Croquet de Belligny.  
1788. Bence de Ste. Catherine.  
1788. Duval de Grenonville, fils.  
1788. Assier de Montroze.  
1790. Périnelle Dumay.

*Années. Messieurs.*

1790. Fougainville.  
1803. Jorna de Lacalle.  
1804. Cacqueray de Valminière.  
1804. Faure.  
1804. Lejeune de Lamotte.

M. Lefessier-Grandprey , nommé Grand-Juge de la Martinique , et dépendances , en 1801.

*Tableau des habitants de la Martinique dont les noms ont été inscrits au conseil supérieur de cette colonie.*

*Années. Messieurs. Origines.*

- Duparquet.  
1674. Lecamet Descaresin.  
1677. Antoine Cornette St.-Cyr.  
1680. Jolivet.  
1684. Boisset de Tocqueville. — de Normandie.  
1685. Hurault. — de Lorraine.  
1685. Macquaize de Grandcour. — de Normandie.  
1695. Buisson.

*Années. Messieurs.**Origines.*

1702. Pierre Dubucq. — de Normandie.
1702. Duplessis de Vergonsé. — de Bretagne.
1705. Costat de la Chapelle. — de Normandie.
1703. Bourck. — d'Irlande.
1704. Génis. — de l'Orléanais.
1707. Massias.
1708. Levassor de la Touche.
1708. Collart.
1708. Girardin.
1709. Gallon. — de la Beauce.
1709. Mallevault. — du Poitou.
1710. Desvergers de Sanois. — de Paris.
1711. Francequi. — de Provence.
1712. Devezien de la Pallu. — du pays Chartrain.
1712. Foucembergue. — de l'Orléanais.
1713. Reynal de St.-Michel — de Toulouse.
1713. Foucault du Razel. — de Champagne.
1713. Declieux. — de Dieppe.
1714. Mareuil de Latouche. — du Poitou.
1714. Decoublans de Tourville. — de l'Anjou.
1714. Giraud Dupoyet.

*Années. Messieurs.**Origines.*

1714. Lecorreur de Sercour. — de Picardie.
1715. Couquigny de Ganseville. — de Normandie.
1715. Fournier de Carles de Pradines. — de Blois.
1715. Lavallée de Montray. — de Normandie.
1716. Bègue. — de Provence.
1716. Louvet de Melville. — Normandie.
1718. Saulger de St.-Maurice. — de Paris.
1719. Duquesne Dulombrun. — de Normandie.
1719. Damian de Vernègue. — de Provence.
1719. Debissac. — Languedoc.
1720. Desmartin de Peylobier. — de Provence.
1721. Desmerlier de Longueville. — de Bretagne.
1722. Duprey. — Bretagne.
1722. Thibaut d'Allery. — du Poitou.
1724. Lamothe Désouliers. — du Poitou.
1726. Faure. — du Périgord.
1727. Longvilliers de Poincy. — Picardie.
1727. D'Hombières d'Arly. — de Picardie.
1728. Percin. — du Languedoc.

*Années. Messieurs.**Origines.*

1728. Dujarrier de Tracherre. — Auvergne.

1728. Gilbert. — du Dauphiné.

1728. Dampierre de Milliancourt. — de  
Normandie.

1729. Chartres. — d'Orléans.

1730. Bougas. — d'Orléans.

1730. St.-Pélerin. — Blaisois.

1730. Espiard de Vernot. — de Bourgogne.

1730. Desgouttes. — Lyonnais.

1730. Marron Déséchelle. — de Lyon.

1730. Laroche Devezien.

1731. Giraud de Crezol.

1731, Desvergers de Sanois. — de Brie.

1731. Dauroi. — de Brie.

1731. Maupertuis. — de Brie.

1732. Seyssel. — de Bretagne.

1732. Masclary. — du Languedoc.

1732. Duchatel. — de Bretagne.

1732. Pierre de Bonnet.

1732. Du Moulier. — d'Auvergne.

1733. Pujet de Barbantanne et de Bras. —  
de Provence.

1734. D'Arrène, — de Provence.

1734. Dujarrier de la Chassagne. — d'Au-  
vergne.

*Années. Messieurs.**Origines.*

1734. Roy de Corpon de la Vernède.
1734. Duval des Gots et de Castel. — de  
Guines.
1735. Perpigna. — de Béarn.
1736. De Mahiel. — de Normandie.
1736. David-l'Hoste de Selorge. — de l'Or-  
léanais.
1736. Rochechouart. — *Idem.*
1736. De Gannes de Falaise. — du Poitou.
1736. Descepeaux. — de l'Anjou.
1736. Couet de Monsur et de la Varré. —  
de Paris.
1736. Maurice Gabriel.
1736. Jean Lusey.
1737. Meslon. — de la Guienne.
1739. Trezin de Cangy. — de Blaisois.
1739. Bougrenet de la Tocquenaie. — de  
Bretagne.
1740. Le Pourceau de Mondoret. — de Bre-  
tagne.
1741. Bouton. — du Poitou.
1741. D'Audifredy. — de Provence.
1742. Diel de Montaval. — de Normandie.
1742. Lauzay. — de Touraine.
1743. Pointe Sable.



| <i>Années. Messieurs.</i> | <i>Origines.</i>                                    |
|---------------------------|-----------------------------------------------------|
| 1765.                     | Petit de Viévigne.                                  |
| 1765.                     | Mahy de Lobespine et de Plainville.                 |
| 1765.                     | Decourt de Thoumazeau.                              |
| 1767.                     | Borgias de Picamilh.                                |
| 1767.                     | Pellegas de Malhortie.                              |
| 1767.                     | Dubelloy.                                           |
| 1768.                     | Saulger de Zemonville.                              |
| 1768.                     | Poquet de Puilhéry.                                 |
| 1768.                     | Dejean.                                             |
| 1769.                     | Monchy d'Hoquincourt.                               |
| 1769.                     | Salignac de Lamothe-Fénélon.                        |
| 1769.                     | Cacqueray de Valminier.                             |
| 1769.                     | Jorna. — de Provence.                               |
| 1769.                     | Leroux-Chapelle.                                    |
| 1769.                     | Assier.                                             |
| 1771.                     | Lemoine de Châteaugué.—du Canada.                   |
| 1773.                     | Derieux de Messimy.                                 |
| 1773.                     | Maniquet de Pélafort. — du Dau-<br>phiné.           |
| 1773.                     | Devoisine. — du Gâtinois.                           |
| 1774.                     | Brossard - de - Bois - Lapierre. — de<br>Normandie. |
| 1774.                     | Perinelle-Dumay.                                    |
| 1774.                     | Boiseudes. — de Falaise.                            |

| <i>Années. Messieurs.</i>            | <i>Origines.</i> |
|--------------------------------------|------------------|
| 1775. Lauencin. — de Nantes.         |                  |
| 1775. Jaham-Desfontaines.            |                  |
| 1775. Houet.                         |                  |
| 1776. Bourguignon-Lamure.            |                  |
| 1776. Joseph Diant.                  |                  |
| 1776. Pinel.                         |                  |
| 1777. Bonin de Courpoix. — du Berry, |                  |
| 1777. Lée.                           |                  |
| 1777. Grenieu de Giron.              |                  |
| 1777. Croquet.                       |                  |
| 1777. Bouillé.                       |                  |
| 1779. Pitault de Larifaudière.       |                  |
| 1779. Delhorme.                      |                  |
| 1780. Baillardel de Lareinty.        |                  |
| 1781. Clarke.                        |                  |
| 1781. Turpin. — de Saintonge.        |                  |
| 1782. Dessales.                      |                  |
| 1783. Levassor de Bonneterre.        |                  |
| 1784. Sarcus.                        |                  |
| 1785. Deslignerie.                   |                  |
| 1785. Carrère.                       |                  |
| 1786. Lejeune.                       |                  |
| 1786. Forien.                        |                  |
| 1786. Deshays de Bonneval.           |                  |

*Années: Messieurs.*

*Origines.*

1787. Sinson de Préclerc.  
1787. Boisseret de Sainte-Marie.  
1788. Châteaugiron.  
1788. Millet.  
1788. Froidefond - Desfarges. — de Périgueux.  
1789. Thore.  
1789. Desgrottes.  
1789. Lefebvre.  
1789. Pérès.

*Liste des personnes qui ont des propriétés à la Martinique, et dont les noms ne se trouvent pas inscrits sur les registres du conseil supérieur avant 1790. Plusieurs sont peut-être oubliés, c'est involontairement.*

Amalric.

Arnaudat.

Aros.

Aquart.

Astorg.

Artaud.

*Messieurs.*

Audiffret.

Anquetil de Briancourt.

Bassignac.

Blondel-Larougerie.

Blanchetière-Bellevue.

Bellevue-Aubin,

Blanc.

Bexon.

Beuse.

Berry.

Brueys.

Brières.

Crassou.

Careman.

Castelnau.

Coltz.

Coqueran-Bellile.

Costel.

Chadirac.

Charton.

Champvert.

Charron.

Cardinal.

Coppens.

*Messieurs.*

Carre.

Calabre.

Catala.

Catalogne.

Davrigny l'OEillard.

Daubermesnil.

Dufresne.

Derouvre.

Dugué.

Désabaye.

Duharoc.

Desgatière-Pothuau.

Debar.

Debonne.

Dupuy.

Davoust.

Dupont.

Decurs.

Desrobert.

Dangleberne.

Desbourdes.

Dillon.

Dariste.

Décasse.

Duthuron-Villeneuve.

*Messieurs.*

Deslandes.  
Détournay.  
Eystritz.  
Eymar.  
Fourniol.  
Fontannes.  
Fortier.  
Frigières.  
Fabrique.  
Gourselas.  
Gaschereau.  
Gentilly.  
Gaigneron.  
Gradis.  
Grandmaison.  
Gigon Désormerie.  
Garnier.  
Germon.  
Genet.  
Gabrie.  
Hardy St.-Omer.  
Havre.  
Hogdebourg.  
Huighens Despointes.

*Messieurs.*

Hylaire ( St. ),

Ihler.

Jobal.

Jonas Lascaris.

Jacquin.

Joyau.

Kersain.

Loubières.

Lafaye Desguerres.

Le Camus.

Landais.

Lajus.

Levacher-Boisville.

Lavillegegu.

Lagrange.

Lalanne.

Lestrade.

Lemerle.

Moreau de St.-Méry.

Morin.

Manceau Lathifodière.

Mariolle.

Morancy.

Oneille.

*Messieurs.*

Puifferrat.

Pécoul.

Rancé.

Raousset de Boulbon.

Roy Mahault.

Richer.

Rivail.

Roignan.

Rayon.

Renaudin.

St. Cergue.

Sancey.

Sorin.

St.-Ours.

Salles.

Tartanson.

Thiberge.

Thounens.

Vatable.

Venthuysen.

## NOTES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

---

*L'île de Sainte-Lucie, surprise par les Anglais, qui l'attaquèrent avec des forces considérables, avant la déclaration de la guerre, venait de tomber à leur pouvoir malgré la résistance courageuse de la faible garnison, et les talents distingués du brave gouverneur, le général Noguez, bien cher à tous les colons de Sainte-Lucie et de la Martinique. Le commodore Samuel Hood, commandant les forces navales de sa majesté britannique aux îles du Vent, établit tout autour de l'île de la Martinique, aussitôt après ce fâcheux événement, le blocus le plus rigoureux, le plus inhumain peut-être, mais sûrement le plus impolitique, et dont on n'a jamais eu d'exemple. Il se flattait du fol espoir de contraindre les habitants de cette colonie à la lui livrer, et il osa même les y inviter par des proclamations, impri-*

mées en Français, qu'il faisait jeter sur la côte. M. l'amiral Villaret-Joyeuse, capitaine-général de la Martinique, qui savait combien il devait compter sur le dévouement des colons d'une île dans laquelle ses talents et ses vertus lui ont promptement gagné tous les cœurs, dédaigna de répondre à ces proclamations. Un général français n'a pas besoin du secours de sa plume pour triompher de ses ennemis; mais il eut la bonté de me témoigner le désir de voir insérer dans la Gazette de la Martinique quelques idées propres à détruire les accusations calomnieuses, qui faisaient croire à nos ennemis que les habitants de cette colonie désiraient rentrer sous le gouvernement anglais. Des phrases dictées par un patriotisme exalté auraient peut-être, dans ce moment de crise, produit un effet contraire à celui que l'on se proposait. Les expressions simples de la raison et du sentiment suffirent pour embraser tous les cœurs. Cet article fut bientôt répandu dans toutes les colonies an-

*glaises et traduit dans cette langue. Il ne contribua pas peu à déterminer la levée du blocus, et depuis ce jour on n'a pas vu paraître à la Martinique une seule proclamation de la part des Anglais.*

*On résiste difficilement au plaisir de faire connaître les titres qui nous flattent et nous honorent. Puisse cet aveu justifier la publication de la lettre que j'ai reçue de M. Bertin, conseiller d'état, préfet colonial de la Martinique et dépendances, en réponse à l'envoi que je lui fis de cet article, pour qu'il en ordonnât l'insertion dans la gazette!*

St.-Pierre, Martinique 11 ventôse an 12.

*« J'ai reçu, monsieur, l'excellent ar-  
« ticle de politique que vous avez bien  
« voulu soumettre à mon jugement. Je ne  
« me suis point borné à en permettre  
« l'insertion dans la Gazette officielle,  
« j'ai invité le directeur de cette feuille  
« à en accélérer, le plus qu'il pourra, la  
« publication, afin de hâter le bien qui  
« a été votre principal but en le rédigi-  
« geant; j'espère donc le voir insérer*

» dans le plus prochain numéro, qui pa-  
 » rait à mardi, 14 ventôse.

» Agréer, monsieur, le tribut d'éloges  
 » que méritent des sentiments aussi n-  
 » bles, rendus en un style élégant et pur  
 » qui en double le prix. S'il existait à  
 » la Martinique des cœurs assez ingrats  
 » pour préférer aux douces lois de la pa-  
 » trie une domination étrangère et rivale,  
 » ils formeront sans doute, après vous  
 » avoir lu, des espérances et des vœux  
 » plus dignes du nom Français. Pour  
 » ceux qui n'ont point besoin de con-  
 » version, parce qu'ils n'ont pas oublié  
 » ce qu'ils doivent à la patrie, ils puise-  
 » ront au moins dans votre écrit de nou-  
 » veaux motifs de la chérir et de la dé-  
 » fendre.

» Le gouvernement colonial vous doit  
 » donc, sous ce double rapport, de sin-  
 » cères remerciements. J'éprouve, pour  
 » mon compte, un véritable plaisir à ac-  
 » quitter cette dette de la reconnais-  
 » sance et de l'estime.

» J'ai l'honneur de vous saluer.»

Signé BERTIN.

## POLITIQUE.

*Sur l'amour de la patrie et sur la prétendue anglomanie des habitants de la Martinique.*

« A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère! »

C'est en France, et c'est pour les Français que Voltaire a fait ce vers heureux. Le temps où il parut est déjà loin de nous, et ne ressemble plus à celui où nous sommes. Je ne considérerai point quelle peut être la différence de ces deux époques; je me bornerai à parler ici de l'obligation où sont tous les hommes d'aimer leur patrie par-dessus toute autre. C'est la loi que la nature a gravée dans tous les cœurs : malheur aux aveugles qui ne savent plus la lire, et aux hommes passionnés chez qui la haine et l'exaltation l'ont effacée ! Ce sujet bien développé fournirait assez de matériaux pour former un gros et très bon livre ; mais je n'ai ni le temps ni la possibilité de si bien faire. Quelques idées exposées avec liberté

et franchise , serviront de texte à de plus habiles , et suffiront , je l'espère , pour rassurer les pas chancelants de ceux qui n'ont pas perdu tout désir de voir clair sur leur route.

Qui peut dire avoir vu le Lapon , l'Esquimau ou le Patagon consentir à abandonner les climats glacés qui l'ont vu naître , pour venir jouir des douceurs du beau ciel d'Europe et des plaisirs que l'homme s'y est créés ? Le Cafre ou le Hotentot ne croit pas que l'on puisse être heureux hors de ses sables brûlants. Les hordes de Sauvages de l'Amérique septentrionale fuient avec effroi les peuples civilisés qui s'étendent par la force sur l'immense territoire où la divinité les plaça. Qui peut se rappeler , sans le plus vif attendrissement , la scène pathétique de ce Taïtien qui , sortant tout à coup du délire où l'avait jeté le tourbillon des jouissances corruptrices de Paris , se précipite avec ardeur sur le bannanier qu'il aperçoit dans le jardin des Plantes , et demande à grands cris et tout en larmes qu'on le re-

mène dans son île, et qu'on le rende poitr toujours à ses compatriotes chéris ?

Dans cette colonie où l'on n'a connu les Anglais, pendant plusieurs années, que par leurs bienfaits, l'on n'y oubliera jamais que c'est à leur généreuse protection que l'on doit la conservation des hommes et celle de leurs propriétés. Nul doute que les Anglais trouveront toujours parmi nous tous les sentiments de la gratitude qu'ils se sont acquise. Mais s'ils éprouvent encore le besoin de nous aimer (car c'est la suite ordinaire du bien que l'on a fait), ils ne doivent pas non plus perdre de vue que le véritable attachement ne peut exister qu'avec l'estime. Or, l'estime chez eux, comme chez nous, ne se compose que de la conformité de rapport dans les sentiments. Ils chérissent leur patrie avec ardeur, et cet amour est si bien établi en eux, qu'ils le regardent comme inné dans leur âme, comme lui étant inhérent. Il est si vif, il est si puissant sur leur esprit, qu'ils lui sacrifieraient avec joie tous les biens, toutes les jouissances de

la terre, et même leur existence. Le plus grand crime à leur yeux serait certainement de trahir les devoirs qu'impose cet amour sacré; et ils ne verraient qu'avec mépris, qu'avec horreur, un homme qui n'aurait pas pour sa propre patrie cet amour qu'ils sont si glorieux d'avouer pour la leur.

Si j'ai nommé de préférence les Anglais, c'est parce que leur nation est celle qui est la mieux connue des créoles de cette île; c'est parce que, ne craignons pas de le dire, on s'est trompé sur nos vrais sentiments à leur égard, lorsqu'on a osé nous accuser d'*anglomanie*, c'est-à-dire, de prédilection pour le gouvernement anglais; tandis que nous ne nous félicitons réellement que des généreux procédés de quelques chefs, et de ceux d'un petit nombre d'individus qui ont pendant la guerre de la révolution, assuré la tranquillité et la prospérité de cette colonie. Mais en conclure que les habitants de la Martinique, tous vrais Français, naturellement fidèles, bons et aimants, puissent désirer devenir Anglais et briser les liens multipliés, si forts et si doux, qui les atta-

chent à la France, c'est la plus odieuse calomnie! Quoi, nous pourrions être accusés de vouloir renoncer à porter le nom de Français? nom que toute l'Europe ne prononce aujourd'hui qu'avec crainte et respect! nom, qui rappelle, il est vrai, le délire d'un moment, mais que tant de victoires, tant de traits de noble générosité et de sublimes vertus ont immortalisé, en l'entourant d'un éclat qui ne s'effacera point, et que n'eurent jamais aucuns de ceux des peuples les plus vantés. Oui, le nom Français est le mot de passe le plus sûr pour entrer au temple de la gloire! Est-il un peuple plus aimant et plus aimable? Est-il un climat comparable à celui de la France? Est-il un sol plus fertile? Est-il un séjour plus agréable sur la terre? L'art et la nature y étalent sans cesse, et comme à l'envi, toutes leurs richesses!

Qu'est-ce que l'Angleterre peut offrir pour nous disputer la suprématie dans une partie quelconque? Son existence politique est faite pour étonner tous les hommes, mais non pas pour honorer l'humanité. *Si nous*

*étions justes avec les Français*, a dit lord Chatam au ministre de Choiseuil, *nous n'existerions pas dix ans*. Voilà donc le vrai secret de tous leurs succès dévoilé ! Qu'ils cessent d'avoir la pensée du mal, et le moindre souffle fera disparaître pour toujours ce nuage magique. Les malheurs de la révolution française sont-ils entièrement l'ouvrage des Français ? La postérité résoudra hautement ce problème, qui n'en a peut-être jamais été un pour des hommes doués de quelque perspicacité. Affermissons par des exemples qui nous sont particuliers, l'opinion douloureuse que nous avons du machiavélisme de leur gouvernement.

La Martinique étant en proie à toutes les horreurs de la plus cruelle des guerres civiles, les amis sincères de cette île, n'ayant pas le choix des moyens, appelèrent les Anglais pour éteindre un incendie qui menaçait de dévorer toutes les Antilles ; ils y vinrent avec empressement : mais éprouvant de la part des troupes de la Convention nationale, une résistance inattendue, on les vit prêts à se retirer, persuadés qu'en atten-

dant quelques semaines encore , ils réussiraient sûrement , en attisant le feu , à nous faire nous entre-détruire , et qu'ils viendraient ensuite s'établir sans effort sur un sol jonché de cadavres. Ils savaient combien , avant qu'un héros fût chargé des destinées et du soin du bonheur des Français , les habitants de la Martinique avaient à redouter de rentrer sous la puissance du gouvernement révolutionnaire ; cependant dans toutes les ouvertures faites pour la paix , la volonté de rétrocéder la Martinique , fut toujours manifestée par eux sans la moindre hésitation et sans aucune clause favorable aux habitants. Peut-être se sont-ils fait un mérite d'offrir des victimes à la hache des bourreaux.

A cette heure nous les voyons chercher à faire naître des divisions parmi nous , à s'étudier à nous détacher des chefs qui ont les plus grands titres à notre amour , et qu'eux-mêmes ils estiment et respectent. Ils ne se permettraient sûrement pas de séparer leurs intérêts de ceux de leur gouvernement ! Eh ! pourquoi supposent-ils donc que nous

sommes capables d'agir autrement qu'eux ; nous qui aimons et vénérons notre gouvernement de si bonne foi et avec tant d'ardeur ? Ils chercheraient donc à nous avilir ? Est-il rien de plus propre à enflammer notre courroux ? Anglais ! tant que vous serez les instruments des fureurs de votre gouvernement , nous devons être et nous serons vos ennemis. Quand la paix , si désirable , vous permettra de reparaitre parmi nous , nos cœurs se rouvriront au souvenir de vos bienfaits.

S'il était un français qui pût se ravalier au point d'exalter votre nation et votre gouvernement au-dessus des nôtres , nous lui dirions , et vous nous approuveriez sans doute , ce que Louis XVI disait au duc de Lauzun , dans un cas semblable : *Quand on aime tant les Anglais , on doit aller s'établir parmi eux , les servir et s'en voir mépriser.*

( *Par un créole de la Martinique.* )

---

TABLE DES MATIÈRES.

---

CHAPITRE I<sup>er</sup>., page 5.

*Carina recherche la société, l'appelle chez son père, et fait choix de madame Bélimé pour rester auprès d'elle.*

CHAPITRE II, page 14.

*Sur les plantations d'arbres.*

CHAPITRE III, page 26.

*Zémédare se rend chez M. Sainprale; il est obligé d'en sortir.*

CHAPITRE IV, page 30.

*Désordres de Carina reprochés à madame Bélimé.*

CHAPITRE V, page 34.

*Sur les jeux de hazard.*

CHAPITRE VI, page 49.

*Carina renonce au jeu. Suite des erreurs dans lesquelles madame Bélimé l'entraîne. Affliction de Zémédare.*

CHAPITRE VII, page 57.

*Les gémissements d'un cœur affligé.*

CHAPITRE VIII, page 65.

*Carina, un instant ébranlée par la lecture de l'écrit précédent, revient bien vite, par l'adresse de madame Bélimé, à son nouvel amant Mélidore. Son caractère.*

CHAPITRE IX, page 71.

*Nouvelles démarches de Zémédare auprès de M. Sainprale; sa maladie et son départ pour France.*

CHAPITRE X, page 75.

*Carina est très affligée du départ de Zémédare ; démarches faites par le gouverneur pour empêcher son mariage avec Mélidore ; autres démarches , ayant le même objet, de la part du préfet apostolique.*

CHAPITRE XI, page 86.

*Carina se prépare à son départ pour France.*

CHAPITRE XII, page 88.

*Le gouverneur de la Martinique part pour St.-Domingue. Discours de M. le comte d'Argout.*

CHAPITRE XIII, page 93.

*M. et madame Farmaze, oncle et tante de Zémédare ; description de leur demeure ; occupations de Zémédare.*

CHAPITRE XIV, page 98.

*Promenade sur le bord de la mer.*

CHAPITRE XV, page 108.

*Mélidore, M. Sainprale et sa fille s'embarquent à Saint-Pierre. Un raz de marée; sa cause présumée.*

CHAPITRE XVI, page 113.

*Mélidore dévoile, pendant la traversée, toute l'horreur de son caractère, et Carina toutes les vertus du sien.*

CHAPITRE XVII, page 123.

*Mort de Mélidore; naufrage du navire la Belle Palmyre.*

CHAPITRE XVIII, page 129.

*Zémédare conduit à terre M. Sainprale et Carina; mort de M. Sain-*

*prale ; discours de Carina à Zémédare.*

CHAPITRE XIX, page 135.

*Carina se retire au couvent ; elle s'y fait chérir par ses vertus. Elle recouvre une grande partie de sa fortune. Espérances de Zémédare.*

CHAPITRE XX, page 140.

*Promenade au monastère de Saint-Gildas.*

CHAPITRE XXI, page 148.

*Naufrage du chevalier Répault et d'Eudoxie, créoles de la Guadeloupe.*

CHAPITRE XXII, page 160.

*Portrait d'une amie.*

CHAPITRE XXIII, page 166.

*Lettre de Carina à Zémédare.*

CHAPITRE XXIV, page 173.

*Zémédare au moment de devenir  
l'époux de Carina.*

CHAPITRE XXV, page 181.

*Mariage de Zémédare et Carina ;  
leur retour à la Martinique, et  
conclusion de l'ouvrage.*

Page 191

*Extrait de l'Instruction du père  
Charles-François de Coutance,  
préfet apostolique et frère de l'or-  
dre des Capucins.*

Page 202.

*Extrait d'un mémoire remis à son  
Exc. Monseigneur le Ministre de  
la Marine et des Colonies, sur*

*le système d'administration qui paraît le plus convenable pour l'île de la Martinique.*

*Page 225.*

*Liste chronologique des gouverneurs - lieutenants - généraux de l'île de la Martinique.*

*Page 227.*

*Liste chronologique des intendants.*

*Page 228.*

*Liste chronologique des procureurs-généraux.*

*Page 229.*

*Membres du Conseil supérieur de la Martinique, existants en l'année 1789, et depuis, les juges de la cour d'appel.*

*Page 230.*

*Tableau des habitants de la Marti-*

*rique dont les noms ont été inscrits au conseil supérieur de cette colonie.*

*Page 238.*

*Liste des personnes qui ont des propriétés à la Martinique , et dont les noms ne se trouvent pas inscrits sur les registres du conseil supérieur avant 1790.*

*Page 244.*

*Notes historiques et politiques.*

*Page 248.*

*Sur l'amour de la patrie et sur la prétendue anglomanie des habitants de la Martinique.*

**FIN.**

17316<sup>c</sup>

~~17316~~

( 203 )

... dans les années 1720 ...  
... les registres du conseil ...

Page 203

... les registres du conseil ...  
... les registres du conseil ...  
... les registres du conseil ...



... sur l'annuaire de la marine ...  
... sur l'annuaire de la marine ...  
... sur l'annuaire de la marine ...

FIN













